

Tchad

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

Des papiers de stratégie de réduction de pauvreté (PRSPs) sont préparés par les pays membres dans la consultation de conseil avec des dépositaires et des associés de développement, y compris les personnels de la banque mondiale et du FMI. A mis à jour tous les trois ans avec des rapports sur l'état d'avancement annuels, ils décrivent les politiques macro-économiques, structurales, et sociales du pays à l'appui de la croissance et de la réduction de pauvreté, comme les besoins externes associés de financement et des sources de financement principales. Ce document de pays pour le Tchad, daté avril 2008, est rendu disponible sur le site Web de FMI par accord avec le pays membre comme service aux utilisateurs du site Web de FMI.

Veuillez également trouver le lien du rapport sur le site du Ministère de l'économie et du plan.

http://www.ecoplan.td.org/Adoption-de-la-Strategie-Nationale-de-Reduction-de-la-Pauvrete-SNRP2_a13.html

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org

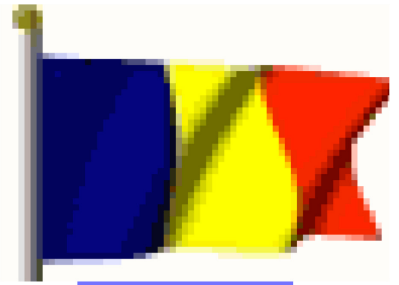
Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



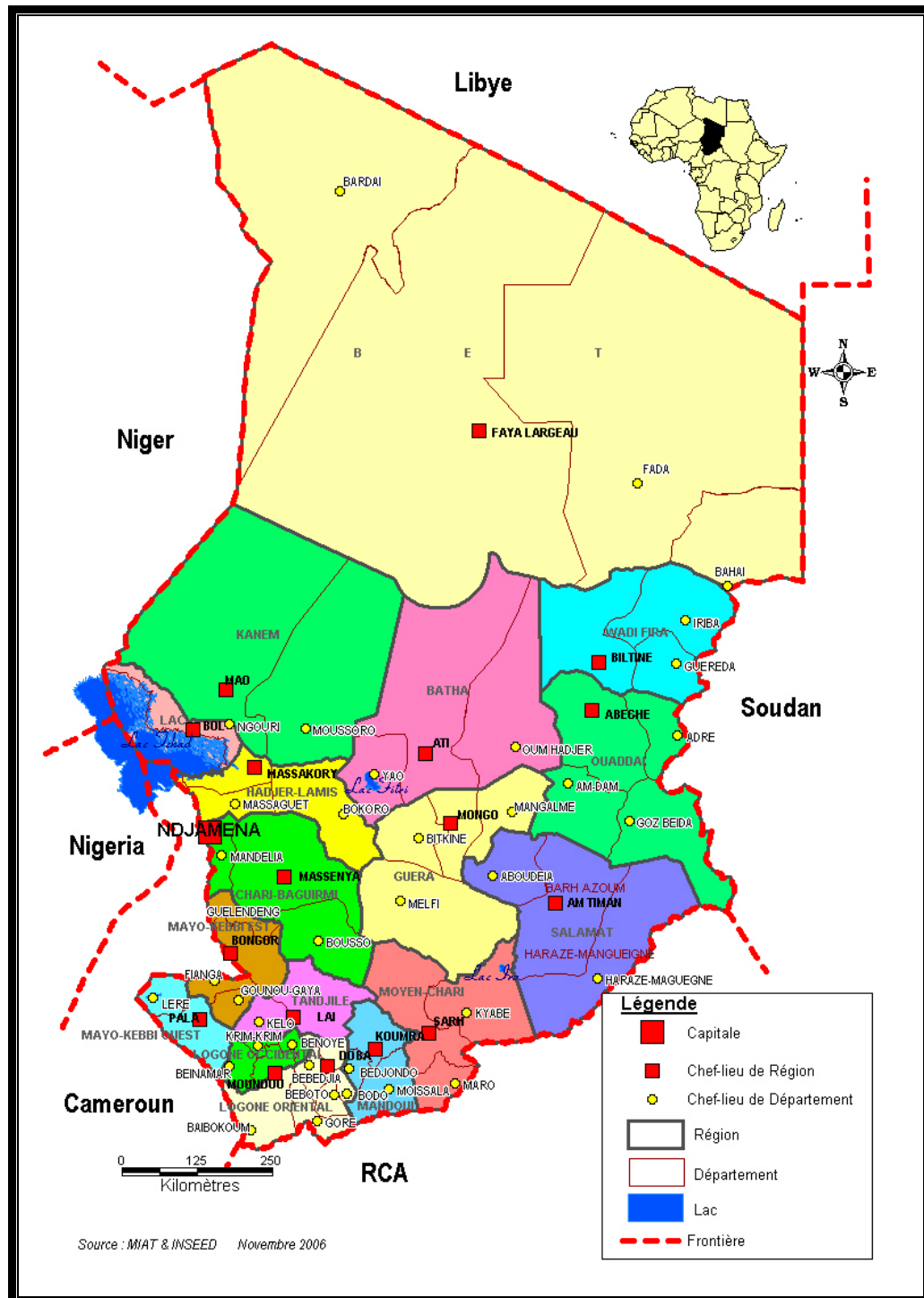
République du Tchad



**Document de Stratégie de Croissance
et de Réduction de la Pauvreté:
SNRP2 : 2008-2011**

Avril 2008

Carte administrative du Tchad et principales villes



PREFACE

En adoptant en juin 2003 la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, le Gouvernement de la République du Tchad s'engageait à relever quatre défis majeurs : (i) l'extrême paupérisation qui maintenait le pays au plus bas de l'échelle du développement humain ; (ii) la faiblesse des capacités de réponse à la pauvreté ; (iii) les contraintes structurelles qui entravent l'accès de la population aux aspirations essentielles du développement humain durable et enfin (iv) l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). La SNRP marquait aussi l'engagement du Tchad à atteindre les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015.

La dégradation continue de l'environnement économique, politique et physique du pays et ce, malgré l'avènement de l'ère pétrolière, la baisse tendancielle du taux de croissance de l'aide publique au développement (APD) et de celui de l'Investissement Direct Extérieur (IDE) ainsi que les difficultés liées aux conditionnalités mouvantes pour atteindre le point d'achèvement de l'IPPTE, sont autant de facteurs qui ont privé le pays des ressources indispensables à la mise en place d'un tissu économique et social, réducteur de la pauvreté au cours de la première phase de la stratégie (SNRP1).

Fort de ce constat, du nouvel élan insufflé par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et de l'engagement du Président de la République, Chef de l'Etat, qui a placé son mandat actuel sous le signe du social, le Gouvernement a entrepris de réviser la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP1), considérée désormais comme le cadre de référence de la politique Gouvernementale et le lieu de convergence de tous les efforts pour lutter contre la pauvreté et atteindre les OMD auxquels le Tchad a souscrit.

La deuxième génération de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté va être mise en œuvre dans un environnement rénové et moins dominé par la croissance du secteur pétrolier. Les grandes priorités intersectorielles sont restées les mêmes mais le monde rural où sont concentrés 87% des pauvres continue d'être au centre de tous les enjeux. Les mesures d'urgence prises par le Chef de l'Etat et le Gouvernement pour rétablir l'ordre républicain et redonner confiance aux populations choquées après l'échec du coup de force des rebelles, au début de l'année 2008 et la ferme volonté du Gouvernement de poursuivre le dialogue politique et d'appliquer les accords conclus, permettent d'espérer un rétablissement rapide des conditions de sécurité et de paix auxquelles le peuple tchadien aspire légitimement depuis des décennies.

Le Gouvernement entend se donner les moyens pour coordonner la mise en œuvre de la présente Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, mobiliser les ressources internes et externes, et les utiliser de manière plus efficace. L'objectif visé est de créer des opportunités de production et de consommation à même de favoriser le développement endogène des capacités nationales dans une économie intégrée dans l'espace régional et sous-régional. Pour cela, il s'attachera au respect des principes définis dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et attend de ses partenaires extérieurs qu'ils s'y conforment également.

N'Djaména, le 22 SEPT 2008

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement



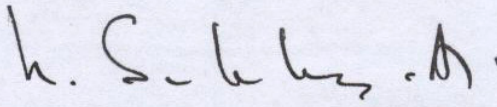

YOUSSEUF SALEH ABBAS

TABLE DES MATIERES

RESUME	1
INTRODUCTION	15
Première partie : L'ANALYSE DE LA PAUVRETE, LES ACQUIS DE LA SNRP1 ET LES PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OMD	17
Chapitre 1 : La pauvreté au Tchad	18
1.1 La pauvreté monétaire	18
1.1.1 La pauvreté et le milieu de résidence	19
1.1.2 Les déterminants de la pauvreté.....	20
1.1.3 Les postes de dépenses des ménages	22
1.2 Les dimensions non monétaires de la pauvreté	23
1.2.1 Education et formation	23
1.2.2 Santé et nutrition	23
1.3 Conclusions sur l'analyse de la pauvreté	24
Chapitre 2 : Les réponses à la pauvreté	26
2.1 Les objectifs de la SNRP1 et les OMD	26
2.2 Bilan de la SNRP1	26
2.2.1 Des progrès vers une bonne gouvernance.....	26
2.2.2 Une croissance tirée par le secteur pétrolier	28
2.2.3 Développement du capital humain	32
2.2.4 Protection de l'environnement	35
2.2.5 Etablissement d'un système institutionnel pour le suivi de la SNRP	35
2.3 Progrès vers la réalisation des OMD	35
2.3.1 Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD1)	36
2.3.2 Atteindre l'éducation universelle (OMD 2) et l'équité genre dans l'éducation (OMD 3)	38
2.3.3 Améliorer la santé maternelle (OMD 4) et infantile (OMD 5), combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies (OMD6).....	39
2.3.4 Accroître l'accès aux services et équipements de base : eau, assainissement, énergie, et routes (OMD7)	39
Chapitre 3 : Les points de vue des populations sur les politiques de réduction de la pauvreté 41	
3.1 Organisation des consultations	41
3.2 Principaux thèmes des consultations	41
3.2.1 Bilan de la SNRP1 et des OMD selon les populations	41
3.2.2 Les priorités de la SNRP2	42
3.3 Leçons tirées des consultations	45
Deuxième partie : LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	47
Chapitre 4 : Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques.....	50
4.1 Consolider la gouvernance politique	50
4.1.1 Maintenir un dialogue politique constructif et renforcer le processus démocratique	50
4.1.2 Prévenir et résoudre les conflits – Consolider la paix	50
4.1.3 Mettre fin aux conflits intercommunautaires	51

4.1.4	<i>Assurer la sécurité des personnes et des biens</i>	52
4.1.5	<i>Rationaliser la gestion des réfugiés</i>	53
4.1.6	<i>Poursuivre les opérations de déminage</i>	53
4.2	Améliorer la gouvernance administrative	54
4.2.1	<i>Poursuivre la réforme de la fonction publique</i>	54
4.2.2	<i>Mettre en œuvre la politique de déconcentration et de décentralisation</i>	54
4.3	Accélérer la réforme de la justice	55
4.4	Renforcer la gouvernance économique	56
4.4.1	<i>Poursuivre la lutte contre la corruption et promouvoir la transparence</i>	56
4.4.2	<i>Encourager la participation des acteurs sociaux</i>	56
4.4.3	<i>Promouvoir une culture du développement</i>	57
Chapitre 5 : Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée		58
5.1	Faciliter le développement du secteur pétrolier	58
5.2	Promouvoir les filières porteuses pour une croissance plus diversifiée	59
5.3	Faire du secteur privé le moteur de la croissance	61
5.3.1	<i>Le secteur informel et les PME</i>	61
5.3.2	<i>Le secteur formel</i>	62
5.4	Promouvoir l'emploi pour s'attaquer à la pauvreté.....	63
5.5	Renforcer les politiques macro et financières pour consolider la stabilité macroéconomique	67
5.5.1	<i>Politiques économiques</i>	67
5.5.2	<i>Politique fiscale et gestion des finances publiques</i>	68
5.6	Consolider l'intégration commerciale et promouvoir une coopération régionale....	70
5.6.1	<i>Intégration commerciale</i>	70
5.6.2	<i>Coopération régionale</i>	71
Chapitre 6 : Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural.....		72
6.1	Le secteur rural – Potentiel, contraintes et stratégies	72
6.2	Les stratégies agricoles.....	73
6.2.1	<i>Les objectifs</i>	73
6.2.2	<i>Les moyens de la stratégie</i>	75
6.3	Les stratégies de l'élevage.....	76
6.4	La pêche	78
6.5	Protection de l'environnement	79
Chapitre 7 : Faire des infrastructures un levier de la croissance		80
7.1	Les transports	80
7.1.1	<i>Diagnostic</i>	80
7.1.2	<i>Priorités</i>	81
7.2	Aménagement du cadre de vie – Aménagement du territoire, urbanisme, habitat et assainissement	82
7.2.1	<i>Diagnostic</i>	82
7.2.2	<i>Réalisations</i>	84
7.2.3	<i>Priorités</i>	84
7.3	Hydraulique et Assainissement	85
7.3.1	<i>Diagnostic</i>	85
7.3.2	<i>Priorités</i>	85

7.4	Energie.....	86
7.4.1	Diagnostic	86
7.4.2	Priorités.....	87
7.5	Postes, Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication	88
7.5.1	Diagnostic	88
7.5.2	Priorités.....	89
Chapitre 8 :	Valoriser les ressources humaines	91
8.1	Education.....	91
8.1.1	Stratégies de l'éducation.....	91
8.1.2	Contraintes	92
8.1.3	Les nouvelles orientations.....	93
8.2	Santé.....	94
8.2.1	Stratégies, résultats obtenus, contraintes.....	94
8.2.2	Nouvelles orientations.....	95
8.3	Protection sociale et promotion du genre	96
8.3.1	Principaux objectifs de la protection sociale et Promotion du genre.....	96
8.3.2	Stratégie pour 2008-2011.....	97
Troisième partie :	PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET ÉVALUATION	99
Chapitre 9 :	Cadrage macroéconomique et budgétaire de la SNRP	100
9.1	Le scénario de référence de la SNRP2	101
9.1.1	Les objectifs et le processus d'élaboration du scénario de référence.....	101
9.1.2	Le cadre macroéconomique	102
9.1.3	Le cadre budgétaire à moyen terme.....	107
9.1.4	La progression de la pauvreté et des autres OMD.....	111
9.2	Le scénario OMD	114
9.3	Analyse des risques	117
Chapitre 10 :	Cadre institutionnel, mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision de la stratégie.....	119
10.1	Cadre institutionnel	119
10.1.1	Le Haut Comité de supervision de la SNRP.....	119
10.1.2	Le Comité Etat/Partenaires.....	119
10.1.3	L'Observatoire de la Pauvreté.....	119
10.2	Mécanismes de mise en œuvre et de suivi	121
10.2.1	Définition des objectifs.....	121
10.2.2	Mise en œuvre de la SNRP	121
10.2.3	Le suivi de la SNRP.....	122
10.2.4	Indicateurs de suivi	123
10.3	Evaluation de la SNRP – Révisions intermédiaires	123
10.4	Préparation de la SNRP 2011-2015.....	124
Annexes	125	

Liste des tableaux

Tableau 1-1 :	Répartition régionale de la population en situation de pauvreté en 2003.....	19
Tableau 1-2 :	Indicateurs de pauvreté par région de résidence	19

Tableau 2-1: Indicateurs macroéconomiques	29
---	----

SIGLES ET ABREVIATIONS

Tableau 2-2 OMD, situation courante et chemin à parcourir au Tchad	40
Tableau 5-1 : Typologie des filières porteuses de croissance.....	60
Tableau 9-1 : Perspectives macroéconomique : 2008-2011	104
Tableau 9-2 : Contributions sectorielles à la croissance.....	105
Tableau 9-3 : Evolution des emplois.....	106
Tableau 9-4 : Evolution des recettes publiques.....	106
Tableau 9-5 : Evolution des dépenses	107
Tableau 9-6 : Allocations sectorielles (en % du budget alloué aux ministères + dépenses communes)	110
Tableau 9-7 : Répartition de l'enveloppe budgétaire selon les priorités de la SNRP.....	111
Tableau 9-8: Evolution des indicateurs de la pauvreté.....	113
Tableau 9-9: Evolution du taux de croissance réelle (scénario OMD)	115
Tableau 9-10: Affectation des ressources dans le scénario OMD (en pourcentage).....	115
Tableau -11: Profil des finances publiques scénario OMD.....	115

Liste des graphiques

Graphique 1-1: Position des régions par rapport à l'incidence nationale.....	20
Graphique 1-2: Indicateurs de mortalité.....	24
Graphique 2-1: Evolution du Produit Intérieur Brut entre 2000 et 2007.....	29
Graphique 2-2: Evolution des principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).....	37

Liste des encadrés

Encadré 1 : Recommandations des Organisations de la Société Civile à la révision de la SNRP.....	46
Encadré 2 : Programmes de démobilisation et de réinsertion.....	51
Encadré 3: Un constat de la gestion actuelle de l'Administration du territoire.....	55
Encadré 4 : Développer les filières et assurer leurs impacts sur l'emploi	60
Encadré 5: Le programme PAMFIP.....	69
Encadré 6 : Les potentialités du secteur rural.....	72
Encadré 7 : Situation de la STEE	87
Encadré 8 : Les étapes dans l'affectation des ressources du CDMT Central	109
Encadré 9 : Principes directeurs de budgétisation de nouveaux projets.....	110
Encadré 10: Méthodologie de projection des indicateurs OMD.....	112
Encadré 11: Méthodologie pour la projection du scénario OMD.....	114

SIGLES ET ABREVIATIONS	
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices des Revenus
ANPIE	Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations
APE	Association des Parents d'Elèves
APE	Accord de Partenariat Economique
APICED	Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEF	Bien-être familial
BID	Banque Islamique de Développement
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCL	Comité de Coordination Locale
CCP	Centres de Chèques Postaux
CCSRP	Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CELTEL TCHAD	Cellular Telephonic Tchad
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CENSAD	Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens pour le Développement
CESRAP	Cellule de Suivi des Réformes de l'Administration Publique
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CID	Cadre Intégré des dépenses
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNIFD	Comité National d'Intégration de la Femme au Développement
CNC	Centre National des Curricula
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNR	Comité National de Réinsertion
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Sanitaires
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CSP	Catégories Socio Professionnelles
COJO	Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres
CPN	Consultation Pré-Natale
DAI	Indicateur d'Accès Numérique dans le domaine des télécommunications
DURAH	Projet du Développement Urbain et de l'Amélioration de l'Habitat
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ECOSIT	Enquête de Consommation des Ménages et du Secteur Informel au Tchad
EDIC	Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale
EDST	Enquête Démographique et de la Santé au Tchad
ENE	Engins Non Explosés
ENPS	Enfant Nécessitant une Protection Sociale
EPT	Education Pour Tous
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FER	Fonds d'Entretien Routier
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité de Réduction Pauvreté et de Croissance
HIMO	Haute Intensité en Main d'Oeuvre
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IST/SIDA	Infections Sexuellement Transmissibles/Syndrome Immuno Déficience Acquise
ITIE	Initiatives pour la Transparence de l'Industrie Extractive
KWH	Kilo Watts Heures
LMD	Licence Maîtrise Doctorat
MASSNF	Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille
MCGEM	Ministère Chargé du Contrôle Général d'Etat et de la Moralisation
MILLICOM TCHAD	Société exploitant le réseau téléphonie cellulaire

MPNTC	Ministère des Postes et de Nouvelles Technologie de la Communication
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OACI	Organisation Internationale de l'Aviation Civile
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques
OCMP	Organe de Contrôle des Marchés Publics
EOV/SIDA	Enfants Orphelins Victimes du SIDA
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OHDU	Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAPE	Office National pour la Promotion de l'Emploi
OTRT	Office Tchadienne de Régulation de Télécommunication
PAEF	Programme d'Appui à l'Education et à la Formation
PAEPS	Projet d'Appui à l'Elaboration, à la Programmation et au Suivi des Politiques Rurales
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMFIP	Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques
PARSET	Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Education au Tchad
PCA	Paquet Complémentaire d'Activités
PIDR	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMH	Pompe manuelle à Motricité Humaine
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNS	Politique Nationale de Santé
PNSA	Programme Nationale de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROREJ	Programme de Reforme de la Justice
PSAOP	Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations des Producteurs
PSOP	Procédures Simplifiées des Ordonnancements et des Paiements
REPAFEM	Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et Action en faveur de la Femme
SDA	Schéma Directeur Agricole
SDEA	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
SHT	Société des Hydrocarbures du Tchad
SNBG	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
STPE	Société Tchadienne des Postes et d'Epargne

RESUME

En octobre 2006, le Gouvernement tchadien a lancé la préparation d'une deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP2). Les travaux préparatoires ont été confiés à cinq groupes thématiques réunissant des responsables des ministères sectoriels, les experts du Secrétariat Technique de l'Observatoire de la Pauvreté, des personnalités indépendantes et des représentants de la société civile. En septembre 2007, les représentants de 16 des 18 régions du pays ont participé à des ateliers régionaux qui ont permis de mieux connaître les vues des populations locales et de la société civile sur les problèmes de pauvreté et leurs aspirations dans chacune de ces régions. Les conclusions de ces discussions ont influencé les choix stratégiques faits dans le cadre de la préparation de la SNRP2. Le Comité de Pilotage de la SNRP a évalué et guidé tous les travaux préparatoires. Le document a été approuvé en avril 2008 par le Haut Comité de Supervision de la SNRP.

La SNRP 2 : (a) analyse la pauvreté au Tchad, (b) fait le bilan de la première SNRP (SNRP1) et (c) des progrès vers les OMD, (d) définit les axes stratégiques de la deuxième stratégie, (e) examine deux principaux scénarios de croissance et de réduction de la pauvreté pour la période 2008-2011, et (f) décrit le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la stratégie.

A. La pauvreté au Tchad

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il est classé 171ème sur 177 pays selon le rapport mondial sur le développement humain 2007. La pauvreté touche 55% de la population. C'est principalement un phénomène du monde rural où vivent 87% des pauvres du pays. La pauvreté varie selon la taille des familles, le niveau d'éducation et le type d'activité économique du chef de famille. Les plus pauvres sont les familles nombreuses, dont le chef n'a pas étudié au delà de l'école primaire et travaille dans le secteur primaire ou secondaire. En milieu rural, les familles dirigées par une femme sont aussi parmi les plus pauvres.

En ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, le pourcentage d'analphabètes est élevé, notamment parmi les femmes. Toutefois, les taux de scolarisation augmentent rapidement, tandis que les taux d'accès aux services de santé s'améliorent, bien que de façon générale, les indicateurs de santé n'aient guère progressé.

B. Bilan de la SNRP1

La SNRP1 avait cinq objectifs : (i) promouvoir une bonne gouvernance, (ii) assurer une croissance économique forte et soutenue, (iii) améliorer le capital humain, (iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et (v) restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

Les progrès sur ces différents fronts sont mitigés.

i) Promouvoir la bonne gouvernance. Les progrès vers une bonne gouvernance ont été freinés par la situation politique et sécuritaire, notamment la reprise des conflits armés à l'intérieur du pays. Les Etats Généraux de l'Armée ont proposé des réformes visant à professionnaliser l'armée. Un programme de réforme de la justice est en cours, qui vise à rapprocher la justice du justiciable et à mieux traiter les différends concernant le droit des affaires. Des textes datant de 1999 ont défini les principes d'une réforme de la fonction publique (refonte des statuts particuliers, réforme des grilles salariales, recrutement sur concours, promotions au mérite), dont l'application a commencé en 2007. Des audits institutionnels ont revu les objectifs et les structures des ministères clés. Des textes définissent les modalités d'une éventuelle décentralisation, mais il n'a pas encore été possible d'organiser des élections locales.

Des réformes ont été entreprises pour améliorer la gestion des finances publiques : introduction de budgets-programmes, du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour mieux aligner le budget sur les priorités de la SNRP, et un début d'informatisation intégrée de la gestion financière. Jusqu'en 2005, la part des secteurs économiques et sociaux prioritaires a augmenté dans les budgets votés et exécutés, mais en 2006 et 2007, l'augmentation des dépenses militaires a réduit la part relative des secteurs axés sur la réduction de la pauvreté.

ii) Assurer une croissance économique forte et soutenue. La croissance a été surtout tirée par les investissements dans le secteur pétrolier, ensuite par la production pétrolière. Ces deux facteurs ont contribué à porter le taux moyen de croissance annuelle à 18,7% entre 2003 et 2005, soit 15,6% pour le revenu par tête. Le PIB non pétrolier a bénéficié des effets d'entraînement de la forte croissance du secteur pétrolier ainsi que de l'augmentation des dépenses publiques relatives à la mise en œuvre de la SNRP1, et a connu une croissance accélérée au rythme de 6,4% en moyenne sur la même période. Toutefois, le déclin de la production pétrolière en 2006 a aussi contribué à réduire considérablement la croissance (0,5%). La croissance moyenne du PIB demeure faible en 2007 (1,5%) malgré le relèvement attendu de la production pétrolière. Le PIB non pétrolier a continué de croître à un rythme relativement satisfaisant en 2006 (4,4%) mais a connu un fléchissement en 2007 (3,6%).

Le secteur primaire (agriculture et élevage) a été le moteur de la croissance du PIB non-pétrolier, avec une croissance annuelle moyenne de 3,5% sur la période 2003-2007. Des conditions climatiques favorables (sauf en 2004), les progrès de l'irrigation, l'équipement des exploitations agricoles, la construction de puits pastoraux et de stations de pompage, une demande de produits agricoles portée par un début d'urbanisation et par les marchés régionaux expliquent la croissance du PIB primaire hors pétrole. L'aménagement de routes prioritaires, un meilleur entretien du réseau routier existant, les progrès de l'accès à l'eau et l'expansion de la téléphonie mobile sont aussi parmi les facteurs qui ont soutenu la croissance de l'ensemble de l'économie tchadienne.

L'objectif d'assainir le cadre macroéconomique pour créer un environnement propice à l'investissement, la croissance et la réduction de la pauvreté a été problématique durant la période de mise en œuvre de la SNRP1. En particulier, la détérioration de la situation sécuritaire a provoqué des dérapages considérables sur les dépenses publiques en 2005 et 2006. La persistance des problèmes de sécurité a entraîné une forte augmentation des dépenses militaires extrabudgétaires en 2007. Dans le même temps, les dépenses non militaires ont également augmenté plus rapidement que programmées, reflétant d'un côté la pression des besoins dans les secteurs sociaux et des infrastructures et de l'autre des déficiences importantes dans le système de contrôle budgétaire. Ces dérapages dans la politique macroéconomique ont retardé l'atteinte du Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE, ce qui a privé le pays des bénéfices importants attendus du désendettement, notamment des ressources budgétaires substantiels qui auraient été épargnées du service de la dette et mises au profit du développement économique et social du pays.

iii) Améliorer le capital humain. Les taux de scolarisation primaire des garçons et des filles ont augmenté de façon remarquable, mais la qualité de l'enseignement ne s'est pas améliorée d'autant. Les taux de redoublement diminuent mais restent élevés et les taux d'achèvement progressent peu, ce qui continue de compromettre sérieusement l'efficacité du système éducatif. Concernant la santé, le bilan reste aussi mitigé. En effet, on note une baisse sensible des taux de prévalence du VIH/SIDA, une légère diminution des taux de mortalité infantile et juvénile, mais une nette détérioration de taux de mortalité maternelle.

iv) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables. En ce qui concerne la *protection des populations vulnérables*, des progrès modestes ont été réalisés. Une réflexion est en cours pour la définition et la mise en œuvre effective d'une politique de protection sociale.

v) Restaurer et sauvegarder les écosystèmes. La protection des écosystèmes n'a pas arrêté la déforestation accélérée par les sécheresses récurrentes, l'extension des pâturages et des terres cultivées et l'emploi de combustibles ligneux, principale source d'énergie domestique.

C. Progrès vers les OMD

Dans l'ensemble les OMD portent sur les mêmes thèmes que la SNRP1, mais les indicateurs OMD remontent à 1990. L'analyse du progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) portent sur une plus longue période que celle de la SNRP1 (1990 au lieu de 2000), mais confirme les tendances relevées précédemment concernant le développement économique et social du Tchad.

Dans les années 90, le PIB par tête et le PIB primaire par tête ont stagné ou diminué et l'incidence de la pauvreté, notamment en milieu rural, a augmenté. Les aléas climatiques ont accentué l'insécurité alimentaire, la production vivrière par habitant a sensiblement diminué et un tiers des tchadiens ne peuvent pas satisfaire leurs besoins alimentaires de base.

Toutefois, dans les années 2000, les indicateurs économiques et de pauvreté ont évolué de façon beaucoup plus favorable que dans les années 1990. En ce qui concerne les indicateurs sociaux, on observe depuis les années 90 le même contraste, noté précédemment, entre l'amélioration sensible des taux de scolarisation primaire et la stagnation des indicateurs de santé.

En somme, il apparaît qu'après un lent départ, la course aux OMD est mieux engagée depuis l'an 2000 et les débuts de la SNRP1 dans la plupart des secteurs sauf la santé. Néanmoins le Tchad demeure encore bien en - deçà du chemin critique vers l'atteinte des OMD en 2015.

D. Les orientations et les axes stratégiques de la SNRP2

Le lancement de la SNRP2 se situe dans un contexte politique et économique complexe mais aussi porteur d'espoir. La persistance de la rébellion a créé un climat d'insécurité néfaste au développement économique. Cependant, la signature d'accords avec l'opposition permet d'augurer de meilleures perspectives de stabilité politique et sociale. Dans le même temps, la production pétrolière diminue depuis 2006 et, malgré la découverte de nouveaux gisements, les projections macroéconomiques 2008-2011 continuent de tableer sur le déclin continue du PIB pétrolier et des recettes pétrolières pour l'Etat. Dans ce contexte, c'est surtout sur la diversification du secteur non pétrolier que le Gouvernement entend s'appuyer pour accélérer la croissance, stabiliser les recettes et mettre en œuvre les stratégies de réduction de la pauvreté.

Le contexte politique, économique et social actuel ne change pas fondamentalement les choix stratégiques faits par le Gouvernement dans le cadre de la SNRP1. Acheter ce qui a été initié, accélérer les réformes en cours et optimiser les résultats obtenus sont les principaux objectifs de la SNRP2. Plus important, le Gouvernement entend mettre l'accent sur l'opérationnalisation de la stratégie, notamment la programmation des actions sectorielles, leur budgétisation et leur suivi/évaluation.

Le Gouvernement considère donc cette deuxième génération de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP2) comme le principal instrument de mise en œuvre des OMD au Tchad et donc le cadre privilégié de mobilisation de ressources tant intérieures qu'extérieures pour le développement socio-économique.

Partant des leçons tirées de la mise en œuvre des politiques publiques antérieures, la SNRP2 accorde la priorité et une attention particulière à l'agriculture et au développement du secteur rural où se trouvent 87% de la population pauvre. L'objectif principal est d'accroître la production vivrière et les revenus des paysans. Cela nécessite une amélioration soutenue de la productivité du secteur agricole, et exige des investissements importants pour améliorer

l'accès aux services essentiels, notamment les moyens de transports, l'information et la communication, l'eau et l'énergie. Ces investissements se feront dans le souci de préserver l'environnement et les écosystèmes. Le renforcement des capacités des producteurs pour un meilleur attrait du monde rural contribuera aussi à la résorption de l'exode rural. Et enfin la diversification des filières de productions agricoles soutenues par le développement de l'industrie de transformation permettra au pays de développer l'emploi qui constitue le principal instrument de redistribution de la croissance. A cet effet, le Gouvernement a fait une Déclaration de Politique de l'Emploi en avril 2002¹ qui repose sur cinq (5) principes directeurs : (i) faire de la croissance économique durable le moteur de la promotion de l'emploi ; (ii) asseoir le secteur privé comme la source principale de création de l'emploi ; (iii) renoncer à l'Etat principal pourvoyeur d'emplois et promouvoir plutôt un rôle de promoteur et d'accompagnateur de l'Etat dans la croissance et le développement des emplois ; (iv) concilier croissance économique et développement des ressources humaines dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et (v) réorganiser l'enseignement technique et la formation professionnelle afin de mieux préparer les apprenants à leur insertion dans la vie active. Le Gouvernement entend parachever cet effort par l'adoption et la mise en œuvre à partir de 2009 de la stratégie nationale de l'emploi.

Aussi, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de promotion des ressources humaines afin de permettre aux populations de participer et tirer pleinement profit du développement socio-économique du pays. L'objectif principal est d'assurer à tous les enfants tchadiens une éducation primaire universelle de qualité, d'éliminer les inégalités – par genre et régions - d'accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition et à l'emploi non agricole et de mettre en place les politiques sociales et les institutions indispensables à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, notamment les enfants de la rue, les handicapés, les femmes et les personnes du 3^{ème} âge..

Enfin, l'impératif de préserver les intérêts des générations futures nécessite l'intégration de la protection de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles, en promouvant des investissements directs en vue de réduire la dégradation environnementale et améliorer la surveillance écologique.

i. Bonne gouvernance

La bonne gouvernance, c'est d'abord *la gouvernance politique et la consolidation du processus démocratique*. En effet, la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilisation de la situation politique contribueront à propulser la croissance et réduire la pauvreté bien plus que toutes les autres composantes de la SNRP2.

Conscient de cet enjeu, le Gouvernement a déployé des efforts soutenus de dialogue avec l'opposition qui a abouti à la signature – en août 2007 – d'un accord politique entre les partis de la majorité présidentielle et l'opposition démocratique, et d'un accord de paix avec les mouvements armés en octobre 2007. Cependant, le pays a connu en février 2008 une attaque de la rébellion armée qui l'a conduite jusqu'à N'Djaména. Cette situation a fragilisé le processus de paix qui était déjà engagé. Les mesures d'urgence prises par le Gouvernement après l'échec du coup de force des rebelles pour rétablir l'ordre et redonner confiance aux populations et la ferme volonté affichée du Gouvernement de persévérer dans la poursuite du dialogue politique et l'application d'accords conclus font augurer d'un rétablissement rapide de la sécurité, la consolidation progressive de la paix et la promotion d'un Etat de droit et de liberté.

¹ Décret N° 176/PR/MFPTPEM/02 du 11 avril 2002 portant approbation de la Déclaration de la Politique de l'Emploi.

D'ores et déjà, le Gouvernement est résolu à mettre en place très rapidement le programme de réforme de l'armée sur la base des recommandations des Etats Généraux en vue de promouvoir un corps d'armée de métiers au service du développement. Le casernement des militaires, la reprise des opérations de déminage, le renforcement des capacités d'interventions des forces de police et de la gendarmerie sont désormais des chantiers prioritaires dans ce contexte de renforcement de l'Etat de droit, qui est aussi indispensable au rétablissement des rapports de confiance avec les populations et les opérateurs économiques.

Au delà des rebellions armées épisodiques, le pays connaît aussi des troubles politiques importants et récurrents qui prennent leurs sources dans des rivalités intercommunautaires et dans les rivalités et conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Pour éradiquer cette gangrène, le Gouvernement est résolu à mettre en place *des mécanismes de résolution et de prévention des conflits impliquant les autorités traditionnelles*, qui seraient plus à même de promouvoir des solutions pacifiques, consensuelles et mieux adaptées à ce genre de différends, et à *renforcer les pouvoirs et les moyens de la Médiation Nationale*.

L'amélioration de la gouvernance exige aussi la réforme de la fonction publique et des institutions d'intérêt public. Cette réforme est essentielle pour améliorer la gestion économique et administrative, accroître l'efficacité des interventions publiques et offrir aux populations et aux opérateurs des services essentiels de meilleure qualité et à moindre coût. Dans le cadre de la SNRP2, la réforme de la fonction publique comprend les actions prioritaires suivantes : (i) la création et l'exploitation d'une base de données fiable, commune aux Finances et à la Fonction Publique ; (ii) la mise à jour du recensement de 2001 ; et (iii) la mise en œuvre de la réforme de 2004 qui prévoit des recrutements par concours et des promotions basées sur la performance et la compétence. Concernant la réforme des institutions, le Gouvernement entend développer un programme d'actions prioritaires sur la base des *recommandations des audits* des principaux ministères. Enfin le Gouvernement *donnera aux services déconcentrés les moyens humains et financiers nécessaires* pour l'accomplissement de leurs nouvelles fonctions et *organisera des élections locales, lançant ainsi le processus de décentralisation*.

La poursuite et l'accélération de *la réforme de la justice* sont essentielles pour renforcer l'Etat de droit, protéger les populations, notamment les plus faibles, et créer un environnement favorable au développement du secteur privé. Le Gouvernement est résolu à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les compétences et l'intégrité des magistrats, à rapprocher les services judiciaires des populations, et à développer des tribunaux de commerce bien outillés pour régler les litiges relatifs au droit des affaires.

Malgré les efforts du Gouvernement pour combattre ce fléau, la corruption demeure un problème majeur au Tchad, qui compromet la crédibilité et l'efficacité des actions publiques. En effet, la corruption est cause d'évasion et d'allocations partielles des ressources publiques, ce qui d'une part, prive le Gouvernement des moyens de financement et des capacités d'exécution de ses programmes, et de l'autre, réduit l'impact attendu des dépenses dans la mesure où elle diminue la proportion des ressources qui parviennent effectivement aux destinations visées. La corruption entrave aussi le développement du secteur privé d'une part, en limitant l'offre et la qualité des services publiques - les infrastructures notamment - par son effet sur la qualité de la dépense et de l'autre, en renchérissant directement les coûts de transactions par les taxes informelles et illicites sur les opérateurs.

C'est pourquoi, le Gouvernement est résolu à intensifier la lutte contre la corruption comme une composante essentielle de la stratégie de promotion de la bonne gouvernance. Les efforts entrepris jusqu'ici ont mis l'accent sur le renforcement des institutions chargées des marchés publics, du suivi de la dépense et du recouvrement des recettes. Ces efforts seront intensifiés

et complétés par un programme de consolidation de la transparence dans la gestion des ressources de l'État.

La bonne gouvernance, c'est enfin encourager la participation des acteurs sociaux et promouvoir une culture de développement. A cet égard, le Gouvernement compte s'appuyer sur la société civile pour donner aux populations de base et notamment aux usagers des services publics, le moyen de faire entendre leur voix et d'influencer la gestion publique.

L'évolution politique du Tchad au cours des dernières décennies a été marquée par une instabilité chronique, conséquence des conflits armés, d'une administration déficiente, du manque de respect pour l'ordre et la loi et du recours trop fréquent à la violence. L'un des résultats de cette évolution est la récurrence des comportements inciviques, tant à l'égard du bien public spolié ou gaspillé, que dans les relations entre les citoyens et les groupes sociaux, qui sont devenues plus agressives et confrontationnelles. Le Gouvernement est conscient de ce problème sérieux qui entrave la concorde et la solidarité sociales et rend difficile la mobilisation de tous autour d'une stratégie commune pour un développement collectif et participatif. A cette fin, il envisage d'organiser un dialogue avec la société civile et les structures traditionnelles afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour consolider la concorde, la solidarité sociale et l'inclusion.

ii. Un environnement favorable à une croissance robuste et diversifiée

La principale priorité de la SNRP2 est la poursuite des politiques de diversification de l'économie pour une croissance plus robuste et créatrice d'emplois. Ces politiques comprennent : (i) le développement du secteur pétrolier, (ii) la diversification des sources de croissance par le développement de nouvelles filières dans l'agriculture comme dans les services, (iii) la promotion du secteur privé ; (iv) la stabilisation des politiques macroéconomiques et financières ; et (v) la promotion d'une politique commerciale favorable à l'investissement et aux exportations et fondée sur la coopération tant régionale que multilatérale.

Développement du secteur pétrolier. Face au déclin anticipé de la production pétrolière sur la base des réserves prouvées (ou connues), le Gouvernement a lancé un programme important pour stimuler l'exploration minière et pétrolière afin de relancer et diversifier la production dans le secteur minier. A cette fin, il a développé un partenariat constructif avec les exploitants déjà présents dans le secteur. Il entend aussi encourager l'entrée de nouveaux partenaires, en particulier la Chine et l'Inde avec qui d'importants contrats viennent d'être négociés. Il est attendu qu'à terme, ces efforts parviennent à inverser le déclin attendu de la production pétrolière et consolider leurs contributions à la croissance, aux exportations et aux revenus du Gouvernement.

Diversification des sources de croissance. A court et moyen terme, le succès de la SNRP2 dépendra surtout de la mise en œuvre d'une politique efficace de diversification, notamment dans le secteur non-pétrolier. Une étude récente sur les sources de croissance indique que des filières porteuses existent dans l'agriculture (arachide, fruits et légumes, gomme arabique, karité), l'élevage (bovins) et les infrastructures (transports routiers et technologies de l'information et de la communication). La dynamisation de ces secteurs pourra permettre de relever substantiellement et de stabiliser le rythme de croissance de l'économie au cours des quatre années de la SNRP2. On note déjà que la production et les exportations d'arachide et de gomme arabique et la vente de bovins sur pied progressent à un rythme satisfaisant, grâce au dynamisme des marchés régionaux et internationaux. De même, on anticipe une accélération de la croissance dans les télécommunications grâce à la connexion au réseau international par fibre optique, un projet qui est déjà bien avancé. Une forte contribution directe et indirecte à la croissance est également attendue des transports routiers. En effet, le

programme de renforcement du réseau routier et de fluidification du trafic devra permettre d'améliorer considérablement les services, favorisant ainsi les activités de production et de commercialisation, tant dans l'agriculture que dans l'industrie et les autres services marchands. Cette dynamique d'ensemble contribuera à impulser la création d'emplois et à accélérer la réduction de la pauvreté.

Promotion du secteur privé. Le succès de la stratégie de diversification dépend d'une coopération efficace entre le secteur public et les entreprises privées. L'accès au crédit bancaire ou aux micro-crédits est essentiel pour l'essor des PME et du secteur informel qui dominant encore les activités du secteur privé. C'est pourquoi, en liaison avec la Chambre de Commerce, le Gouvernement entend mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des PME avec l'appui du secteur financier formel et informel. Dans ce contexte et en partenariat avec les ONG et les opérateurs du marché formel et informel, le Gouvernement a engagé des efforts pour définir une stratégie nationale pour le développement des institutions de micro-finance.

La mise en place d'un cadre de dialogue permanent avec les entreprises est probablement la réforme la plus importante pour l'expansion du secteur formel. Combiné avec la réforme administrative et judiciaire, la simplification du système fiscal, la réduction des délais dans les douanes, la gestion transparente des finances publiques, l'apurement des arriérés intérieurs, la réduction des coûts de transport et l'accès à une énergie moins chère et plus fiable, le développement d'un partenariat secteur public/secteur privé favorisera grandement la relance de l'investissement privé national et étranger.

Prévisibilité des politiques économiques. Une plus grande stabilité et prévisibilité du cadre et des politiques macroéconomiques sont des pré-requis pour la relance de l'investissement privé et étranger. L'histoire récente des pays pétroliers indique que dans nombre de cas, l'expansion et les fluctuations de la production et des exportations de pétrole ont nuit à la compétitivité et freiné le développement des autres secteurs. Les symptômes de ce fléau («syndrome hollandais») sont l'accélération des pressions inflationnistes, notamment dans les secteurs des biens non-échangeables, l'appréciation induite du taux de change réel, la croissance rapide des salaires et donc du coût unitaire du travail et comme conséquence, la perte de compétitivité, la montée des importations et la chute relative des exportations hors-pétrole. Ces syndromes sont malheureusement bien apparents dans l'économie tchadienne des années récentes. En particulier, on note qu'en 2005 et 2006, la poussée de l'absorption interne, notamment la consommation publique est allée de pair avec une hausse considérable de l'indice des prix à la consommation (au-dessus de 8% en moyenne annuelle, soit plus de deux fois le taux d'inflation exigé selon les critères de convergence dans la zone CEMAC). Par conséquent, pour restaurer la stabilité macroéconomique et la compétitivité de l'économie, et soutenir les efforts de diversification, le Gouvernement est résolu à redoubler d'effort et de discipline dans la gestion budgétaire afin de contenir l'expansion des dépenses publiques, en particulier les salaires et autres dépenses courantes, en même temps qu'il accélère les réformes pour améliorer la qualité et l'efficacité de ces dépenses.

Stabilisation et optimisation des dépenses publiques. La stabilisation des dépenses publiques à un niveau optimal (désirable et soutenable) nécessite : (i) l'augmentation des recettes fiscales non liées au pétrole, (ii) une politique de lissage à moyen terme fixant les enveloppes des budgets sectoriels sur la base des priorités des stratégies sectorielles, des capacités d'absorption et des performances des secteurs, et de la soutenabilité à moyen terme du programme de dépenses au regard des projections de ressources ; (iii) la réduction des dépenses militaires et le contrôle des dépenses de personnel, (iv) le renforcement de la gestion financière et budgétaire, et (v) la mobilisation effective et l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement.

Concernant les recettes fiscales, les efforts du Gouvernement visent un relèvement de 0,3% de la pression fiscale en moyenne annuelle sur la période 2008-11, ce qui devra porter le niveau des recettes publiques hors pétrole de 8,6% du PIB non pétrolier en 2006 à 11,2% en 2011. Cette augmentation proviendra essentiellement de la hausse de l'activité économique, de l'élargissement de l'assiette fiscale et de l'amélioration du rendement des administrations fiscales. La réforme du code des impôts (simplification et transparence), le renforcement des moyens et des capacités des Impôts et des Douanes accompagneront les efforts entrepris pour élargir l'assiette fiscale et améliorer le recouvrement des recettes.

Pour le lissage et la rationalisation des dépenses, le Gouvernement a mis en place en 2007 un mécanisme transitoire de stabilisation qui permet d'épargner les recettes pétrolières directes ou indirectes au delà du plafond fixé dans la loi de finances sur la base d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) agréé avec les partenaires. Cependant, la situation sécuritaire et l'accélération du programme des investissements publics dans les infrastructures ont déjà épuisé une part substantielle des réserves du compte pétrolier. Le Gouvernement a engagé des réflexions pour mettre en place un système de lissage des dépenses, qui tiendra compte des fluctuations probables du volume et des prix du pétrole et de son impact sur les recettes publiques au cours des prochaines années et en conséquence, limitera les enveloppes budgétaires totales à un niveau jugé soutenable à moyen terme.

Concernant les dépenses militaires, on anticipe que la consolidation progressive de la paix permettra de les réduire et aussi de mieux les programmer à moyen terme. Quant à la masse salariale qui absorbe plus de 80% des recettes non pétrolières, un contrôle effectif est essentiel pour freiner les pressions inflationnistes et accroître la part des budgets affectés aux autres dépenses de fonctionnement et aux investissements prioritaires. A cette fin, le Gouvernement est résolu à mettre en place des mesures pour informatiser la solde, bancariser les salaires, et étendre à tous les services publics le type de réformes en cours au sein du Ministère des Finances et de l'Informatique, notamment le recensement des effectifs, la création d'une base de données, l'interconnexion de la solde et du CID, la révision du système d'avancement automatique, le renforcement de la surveillance du système de pension et l'achèvement de l'audit de la solde.

L'essentiel du programme de renforcement de la gestion budgétaire et plus généralement des finances publiques est contenu dans le PAMFIP. Son application constitue donc une des priorités du Gouvernement dans le cadre de la SNRP2. Ce programme comprend un ensemble de mesures pour rationaliser la programmation budgétaire, simplifier le circuit de la dépense, modérer le recours aux procédures exceptionnelles (PSOP), réformer le CID et améliorer la gestion de la trésorerie. Aussi, le Gouvernement entend instituer un processus permanent de revues annuelles des dépenses publiques, plus particulièrement dans les secteurs prioritaires afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses. Il entend aussi renforcer les procédures de passation des marchés et les capacités des organes, notamment l'OCMP, les COJOs et les SPM. Ensemble et résolument appliquées, ces mesures permettront au Gouvernement de mieux contrôler les dépenses publiques, de définir et mettre en œuvre une saine gestion des finances publiques orientée favorisant la croissance et la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement espère que la stabilisation de la situation politique et la consolidation de la paix combinées aux nouvelles impulsions données aux secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté inciteront la communauté internationale à accroître l'aide au développement, ce qui permettra de soutenir le programme de dépenses publiques de la SNRP2. Le Gouvernement envisage d'organiser une Table Ronde en 2008 pour présenter aux partenaires au développement les programmes prioritaires du Gouvernement et les besoins de financement y relatifs pour les quatre ans de mise en œuvre de la SNRP2.

Politique d'intégration commerciale et de coopération régionale. Le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre une politique commerciale dynamique pour promouvoir les investissements et les exportations dans la cadre de l'intégration régionale. En effet, les pays membres de la CEMAC sont engagés dans d'importantes négociations pour un partenariat avec l'Union Européenne. Les négociations portent notamment sur la durée d'une période transitoire, sur le rythme des libéralisations, sur les modalités de la protection de produits sensibles (agriculture et élevage) et sur la mise à niveau des opérateurs tchadiens et des autres pays africains concernés (normes de qualité). Pays enclavé, le Tchad dépend de ses voisins pour le transport de ses importations et exportations, pour la vente de plusieurs de ses produits (bétail, arachide, autres produits agricoles) et pour le développement d'importantes infrastructures (énergie et télécommunications). Conscient de cette dépendance, le Gouvernement compte intensifier ses efforts pour renforcer la coopération au sein de la CEMAC et développer également une coopération active avec d'autres pays voisins tels que le Nigeria et le Soudan ainsi que d'autres blocs régionaux, notamment la CEDEAO. Dans le même temps, le Gouvernement continuera de renforcer les partenariats avec les pays émergents, notamment la Chine et l'Inde, particulièrement pour le développement de grands projets énergétiques et industriels.

iii. Développement rural

Parce que la pauvreté est concentrée en milieu rural, les politiques économiques et sociales du Gouvernement continueront de donner la priorité au développement rural, notamment l'agriculture, l'élevage et la protection des écosystèmes.

La stratégie agricole vise à améliorer la sécurité alimentaire, intensifier les méthodes de cultures, diversifier la production en développant de nouvelles filières (arachide, gomme arabique, fruits et légumes, racines et tubercules) et relancer la production cotonnière qui fait vivre 350.000 familles paysannes dans les régions les plus pauvres du pays. Pour cela, le Gouvernement entend mettre en œuvre un ensemble de programmes comprenant : (i) des interventions publiques plus efficaces, notamment la relance de la recherche, de la production de semences et de la vulgarisation, (ii) une politique axée sur le développement des groupements de producteurs et la délégation progressive à ces groupements et au secteur privé d'activités autrefois monopolisées par le secteur public, (iii) la promotion d'une petite irrigation gérable par les producteurs eux-mêmes ou leurs groupements et (iv) la mise en œuvre de la feuille de route pour la restructuration de la CotonTchad.

La stratégie de développement de l'élevage est axée sur : (i) le renforcement des acquis en matière de santé animale (nombre et compétence des vétérinaires publics, développement des services de proximité - vétérinaires privés et auxiliaires) ; (ii) une meilleure exploitation des ressources pastorales (hydraulique pastorale couplée avec la mise en place de cadres de concertation pour une gestion rationnelle des ressources) ; (iii) la modernisation progressive des techniques d'élevage et de transformation (coopération avec le secteur privé pour le développement de l'embouche et d'une transformation locale des produits du secteur) et (iv) la promotion de l'aviculture et de l'élevage des petits ruminants, deux activités qui sont particulièrement accessibles aux populations les plus pauvres.

La stratégie de développement de la pêche est centrée autour de l'exécution du programme PRODEPECHE. L'élaboration de plans de gestion intégrée avec concertation de tous les acteurs permettra de mieux exploiter le potentiel du secteur et d'arrêter le déclin continu du secteur.

La stratégie de protection des écosystèmes. Dans un pays menacé par la déforestation, la désertification et un déclin de la fertilité des sols, la protection des écosystèmes garantit la pérennité des ressources sur lesquelles l'économie rurale est fondée. Une meilleure

connaissance du potentiel et du rythme de dégradation est indispensable pour la définition d'une stratégie et de programmes et projets appropriés.

L'émergence dans tous les secteurs (agriculture, élevage et pêche) de méthodes de gestion basées sur une approche participative impliquant les communautés de base dans la définition et la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des ressources disponibles apparaît comme le meilleur moyen de freiner le déclin des ressources naturelles. Ces méthodes sont à la base de projets de développement local, d'une rationalisation de l'emploi des ressources pastorales et du projet PRODEPECHE.

La déforestation est l'aspect le plus préoccupant de cette lente destruction du potentiel écologique du pays. Le Gouvernement entreprendra de toute urgence un recensement des ressources encore disponibles afin de mieux définir une politique de gestion rationnelle et de développement soutenable de la ressource. Des méthodes de gestion communautaire ont déjà été testées dans le secteur forestier, notamment dans le cadre du projet AEDE pour régulariser l'exploitation du bois de chauffe dans la zone de N'Djamena. Ces méthodes seront évaluées et le cas échéant multipliées.

iv. Infrastructures

L'exploitation des potentialités du monde rural et la diversification de l'économie nécessitent le développement des infrastructures de base et plus particulièrement dans le secteur des transports.

Les transports routiers. Dans ce secteur, une forte augmentation des ressources consacrées à l'entretien (y compris des routes bitumées) est indispensable pour protéger le capital existant. L'achèvement des grands axes structurants, notamment la route N'Djamena-Abéché, augmentera de plus de 50% le linéaire bitumé. La réhabilitation de 274 km de routes régionales en terre et la mise en œuvre d'un programme de pistes rurales renforcera l'impact du programme routier sur l'agriculture et le développement rural. Le recours aux PME et aux méthodes HIMO pour l'entretien des routes en terre aura des effets positifs sur l'emploi. Des négociations avec les pays voisins, notamment le Cameroun et le Nigéria, permettront d'assainir les conditions d'exploitation des corridors internationaux par lesquels transite le commerce extérieur tchadien. Enfin, dans le cadre du dialogue secteur public/secteur privé, une attention particulière sera accordée pour solutionner les problèmes de financement et de fonctionnement des transporteurs routiers.

L'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat et l'assainissement. Le Gouvernement envisage de développer des outils performants de planification et de gestion (schémas d'aménagement, plans d'urbanisme, plans de développement local), et de réaliser un certain nombre d'infrastructures prioritaires (eau et assainissement, évacuation des eaux pluviales, voirie). Le programme comprend la restructuration des quartiers anciens, l'assainissement de parcelles et l'appui à la construction de logements, notamment par la promotion de mécanismes de crédit à la construction.

L'eau. Le Gouvernement poursuivra les efforts entrepris pour doter d'adductions d'eau les agglomérations de plus de 2000 habitants et pour satisfaire les besoins en eau de tous les villages de plus de 300 habitants portant le taux d'accessibilité de 34% en 2006 à 48% à l'horizon de la SNRP2

L'énergie. L'accès à des sources fiables et peu onéreuses d'énergie électrique est essentiel pour la promotion du secteur privé et la diversification de l'économie, particulièrement dans les secteurs des industries et des services. L'expansion des capacités de production d'énergie électrique exige l'amélioration de la gestion et l'assainissement de la situation financière de la STEE, ainsi que des investissements importants dans le système de production et de distribution. En particulier, la mise en œuvre du projet Topping Plant contribuera à réduire les

coûts de production d'électricité et permettra de satisfaire environ la moitié de la consommation de N'Djamena. L'exploitation du champ de Sédigui et la construction d'une raffinerie à Djermaya auront des effets analogues sur la production et les coûts de l'énergie électrique. Le programme de développement énergétique du Gouvernement comprend aussi la promotion de sources d'énergies alternatives (solaires et éoliennes), ainsi que le développement du gaz butane en milieu urbain comme en zone rurale.

Les postes et les technologies de l'information et de la communication (TIC). L'expansion du système postal est indispensable pour accompagner le développement des centres secondaires et des zones rurales. La relance du système de chèques postaux jouera un rôle important dans l'accès des populations rurales à des services financiers. L'expansion des télécommunications (téléphonie fixe et mobile) et le développement de l'Internet sont indispensables à la modernisation et la diversification de l'économie tchadienne. Outre l'assainissement des entreprises publiques du secteur (SOTEL et STPE), le Gouvernement accélérera l'intégration du pays dans le réseau de communication international par fibre optique qui contourne le continent. Il étendra dans le pays le câble posé le long de l'oléoduc Doba-Kribi et participera à la mise en œuvre d'un projet régional impliquant le Cameroun et la République Centrafricaine. L'accès au réseau à haut débit donnera une impulsion aux activités d'utilisation de l'autoroute des communications et d'exportation des données électroniques.

v. Développement des ressources humaines

Le développement de l'éducation et de la santé est essentiel pour accroître la productivité des travailleurs, faciliter l'absorption et l'exploitation des technologies nouvelles dans la production agricole comme industrielle. Cela permet de créer les conditions d'un développement économique et social équilibré et rétablir l'égalité des chances entre les régions, les sexes et toutes les catégories sociales.

Dans le secteur de l'éducation, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, mettra en place les moyens financiers et les ressources humaines nécessaires pour accélérer les progrès vers l'éducation primaire universelle. Il établira les bases d'une éducation de qualité, éliminera progressivement les disparités régionales et les inégalités garçons/filles, instaurera la gratuité des inscriptions et responsabilisera les communautés dans la gestion des écoles. Dans ces perspectives, le taux brut de scolarisation primaire atteindra 98% en 2011, les disparités entre filles et garçons seront réduites, le taux de redoublement chutera à moins de 20% et le taux d'achèvement atteindra environ 60% à l'horizon 2011.

Des progrès similaires sont attendus dans l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement supérieur, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour ouvrir l'accès à cet enseignement à près de 50.000 jeunes. Il mettra en avant les formations axées sur les besoins du marché de l'emploi, restructurera le système de bourses et mettra en œuvre la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat).

Dans le secteur de la santé, le Gouvernement entend améliorer l'accès à la santé et la disponibilité de services de qualité. Il accordera une haute priorité à la santé maternelle et infantile et à une offre intégrée de soins de santé primaire et de soins hospitaliers qui renforcera la lutte contre le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles et non transmissibles. Outre la construction de centres de santé et d'hôpitaux, une offre de médicaments de qualité à des prix abordables, le recrutement de médecins, infirmiers et sages-femmes, un système de déploiement du personnel privilégiant les zones rurales et la gratuité des services d'urgence et des rétroviraux, le système de recouvrement des coûts permettront d'améliorer sensiblement les indicateurs sanitaires, notamment les taux de mortalité maternelle (objectif : 500/100.000 naissances vivantes) et infantile (réduction de 10 points tous les ans).

Dans le domaine de la protection des populations vulnérables, la base de la stratégie sera la promotion de programmes complémentaires dans le cadre d'un partenariat secteur public, secteur privé et ONG. Outre des actions destinées à améliorer le cadre juridique et social (enregistrement des naissances, code de la famille), le Gouvernement mettra en œuvre un ensemble de programmes plus spécifiques en faveur des femmes, de la petite enfance, des orphelins du SIDA, des handicapés, des personnes du 3^{ème} âge et des familles en difficulté. A terme, l'une des réformes les plus importantes sera la création de filets de sécurité et le lancement d'une politique d'assurance maladie.

E. Le cadrage macroéconomique et budgétaire

Un certain nombre d'hypothèses concernant la production pétrolière, l'énergie, les télécommunications, le cadre des affaires, les orientations budgétaires et les investissements privés nationaux et étrangers ont permis de projeter deux principaux scénarios de croissance et de réduction de la pauvreté pour la période 2008-2011.

Le premier scénario (scénario de référence) constitue un cadre référentiel qui traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir la diversification et de prudemment accélérer la croissance économique afin de soutenir les efforts de réduction de la pauvreté. Dans ce scénario le taux de croissance annuelle du PIB non pétrolier atteint la cible de 6,5% à l'horizon 2011, soit deux fois le niveau de 2007 (3,3%) et un taux moyen de l'ordre de 5,5% sur la période 2008-2011. Sous les perspectives d'un effort accru de mobilisation des ressources résultant de la mise en œuvre du PAP du ministère des finances, le taux de pression fiscale hors pétrole atteindra la cible de 11,2% en 2011 contre 8,6% en 2007, ce qui représente une progression moyenne annuelle réaliste de 0,7 point. Grâce à cela, le solde primaire hors pétrole s'améliore considérablement, passant de -22,3% en 2007 à environ -10% à l'horizon 2011.

Le deuxième scénario est un scénario plus volontariste basé sur une accélération du rythme des réformes et sur un niveau de dépenses publiques nécessaire à l'accomplissement des objectifs OMD en 2015. Le taux de croissance annuelle du PIB non pétrolier atteint la cible de 8% à l'horizon 2011 à partir du niveau de 3,3% en 2007, soit un taux moyen de l'ordre de 6,5% sur la période 2008-2011. La plus forte croissance du PIB hors pétrole dans le scénario OMD permet de dégager des ressources internes additionnelles pour soutenir le rythme de croissance des dépenses OMD.

Toutefois, cette progression des recettes ne suffit pas à compenser la plus forte progression des dépenses qui, pour 2011, atteignent un tiers du PIB hors pétrole (33,5%), contre 28% dans le scénario de référence. Il en résulte un gap de financement qui progresse de 35 milliards de FCFA en 2008 (soit environ 2% du PIB hors pétrole) à 175,7 milliards de FCFA en 2011 (6,6% du PIB hors pétrole). Le Gouvernement intensifiera ses efforts pour accroître les ressources internes afin de relever le niveau des recettes hors pétroles (par exemple en visant un taux de pression fiscale hors pétrole de 12% à l'horizon 2011). De façon concomitante, les efforts d'amélioration de la qualité des dépenses permettront d'en accroître l'impact sur les objectifs de développement. L'efficacité accrue pourra alors permettre d'atteindre les OMD à moindre coût, donc avec un niveau plus soutenable de dépenses. Parallèlement, le Gouvernement mobilisera dans le cadre de la mise en œuvre de la SNRP2 davantage de ressources externes pour permettre au Tchad de cheminer vers les OMD de façon soutenable. L'atteinte prochaine du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ; la Déclaration de Paris (2005) qui renforce les engagements et initiatives antérieurs (Déclaration du Millénaire (2000), Conférence de Monterey (2002), le Forum de haut niveau sur l'harmonisation de Rome (2003) et la Table Ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats et les initiatives sectorielles sont

autant d'atouts sur lesquels compte le Gouvernement pour mobiliser des ressources et exécuter les programmes pour atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté.

Dans les deux scénarios, la croissance du produit du secteur primaire hors pétrole serait nettement supérieure à la croissance de la population rurale et se traduirait par une réduction sensible de l'incidence de pauvreté en milieu rural. Le principal risque à ces scénarios de croissance demeure la poursuite et l'aggravation des conflits, qui rendrait presque impossible une amélioration du climat d'investissement et l'augmentation de la part des dépenses publiques affectées aux secteurs réducteurs de pauvreté. Un deuxième risque serait une chute brutale des prix mondiaux du pétrole qui accélérerait et amplifierait le déclin des recettes publiques. En sens inverse, il n'est pas exclu que l'exploitation de nouveaux gisements commence plus tôt et influence positivement les taux de croissance du PIB vers la fin de la période de la SNRP2.

F. Cadre institutionnel – Mécanisme de suivi

Le *cadre institutionnel* mis en place en 2005 sera pour l'essentiel préservé et mieux activé pour le suivi de l'exécution de la SNRP2. Le Haut Comité de supervision restera l'organe décisionnel au niveau politique (Premier Ministre, ministres, SG de la Présidence), mais un Comité Etat/Partenaires permettra au Gouvernement de consulter les partenaires du développement, le secteur privé et la société civile sur les programmes et activités de réduction de la pauvreté. Le Comité de Pilotage, comprenant des représentants du secteur public, des privés et de la société civile, continuera de guider les activités de la SNRP2, avec l'appui du Secrétariat Technique et d'instances sectorielles et locales d'interface. Le succès de la stratégie dépendra beaucoup de l'implication des ministères sectoriels, principaux agents de l'exécution et du suivi des objectifs sectoriels de la stratégie.

Le *mécanisme de suivi* concerne à la fois le suivi des activités, programmes et projets identifiés dans les programmes d'actions prioritaires sectoriels, le suivi de l'exécution des budgets de programmes relatifs à la mise en œuvre de la SNRP2 (part des secteurs prioritaires dans les budgets votés et exécutés, choix budgétaires intra-sectoriels et exécution de ces choix par ces ministères), et l'évaluation des résultats obtenus (suivi d'indicateurs de performance et de résultats, etc.). Le dispositif de suivi comporte une batterie d'instruments tant au niveau des secteurs que de l'Observatoire et du Comité de Pilotage, notamment : (i) les rapports des ministères sectoriels sur l'exécution des programmes prioritaires et sur l'exécution des budgets de programmes ; (ii) le suivi détaillé d'un certain nombre d'indicateurs approuvés par le Comité de Pilotage, l'INSEED et les ministères techniques ; (iii) les revues des dépenses publiques globales (structure des dépenses publiques) et sectorielles (principalement les secteurs prioritaires) ; (iv) le suivi à destination des dépenses des ministères prioritaires pour évaluer l'impact des dépenses sur les populations/régions ciblées. Au-delà des activités précédentes qui sont exécutées annuellement, le Comité de Pilotage et l'Observatoire commanditeront des enquêtes et des travaux analytiques sur des périodes plus longues – 3-4 ans – afin de suivre la progression des grands objectifs de la SNRP (par exemple les enquêtes démographiques et des enquêtes de type ECOSIT pour suivre l'évolution de la pauvreté monétaire et non monétaire), ou d'évaluer l'impact des programmes (études d'évaluation). A partir de ces données et études, les ministères sectoriels produiront des rapports annuels d'exécution des PAP et des budgets de programmes, qui seront synthétisés par le Secrétariat Technique de l'Observatoire pour produire le rapport annuel d'exécution de la SNRP. Ces différents rapports rendront possible une *évaluation quasi permanente* des progrès de la mise en œuvre de la stratégie et permettront le cas échéant d'opérer des ajustements opportuns sur les politiques, les programmes et les cibles.

La *préparation de la troisième SNRP* commencera dès 2010. La SNRP3 intégrera les réflexions stratégiques approfondies dans les secteurs prioritaires et affinera les programmes

d'actions correspondants. Plus opérationnelles, ces réflexions intégreront la discussion sur les implications budgétaires des nouvelles orientations proposées, l'évaluation du contexte macroéconomique et financier de la période 2012 – 2015 et les perspectives des ressources domestiques et externes. Comme pour l'ensemble de la SNRP, l'approfondissement des stratégies sectorielles se fera selon le processus de consultation participative et sera nourri par les résultats des enquêtes et des travaux d'évaluation mentionnés ci-dessus, y compris les enquêtes auprès des bénéficiaires sur l'impact des programmes passés. Cela permettra de réviser les priorités et les stratégies pour accélérer la croissance, intensifier la lutte contre la pauvreté et propulser le Tchad vers l'atteinte des OMD en 2015.

INTRODUCTION

Le Gouvernement a lancé la préparation de la SNRP1 en avril 2000. Le but était de définir une vision intégrée des politiques économiques et sociales du pays en vue de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015. La SNRP1 a été approuvée en 2003 et proposait cinq priorités : (i) l'amélioration de la gouvernance, (ii) la croissance grâce au développement du monde rural et des infrastructures de base, (iii) le développement des ressources humaines, notamment la santé et l'éducation, (iv) la protection des populations vulnérables, et (v) la protection des écosystèmes.

Le Gouvernement prévoyait que la mise en œuvre de la SNRP1 s'étalerait sur la période 2003-2006 et qu'à la fin de cette période, la SNRP1 serait revue et révisée pour l'adapter à l'évolution économique et sociale du pays et pour intégrer les conclusions et recommandations de nouvelles réflexions stratégiques dans les secteurs économiques et sociaux les plus importants pour la réduction de la pauvreté. C'est dans cet esprit que le Haut Comité de Supervision, en sa séance du 20 juin 2006, a pris la décision de réviser la SNRP1.

Trois principales considérations ont dominé l'organisation du processus de préparation de la SNRP2.

- Le désir d'engager totalement les ministères sectoriels dans cette réflexion stratégique. En effet, des efforts considérables ont été faits par ces ministères au cours des quatre dernières années pour redéfinir leurs priorités et leurs plans d'action. Leur implication est donc essentielle pour renforcer le lien entre leurs plans sectoriels et la SNRP, donc donner un contenu plus opérationnel à la nouvelle stratégie.
- L'implication systématique de la société civile, notamment des représentants des pauvres et des usagers du service public. C'est seulement si les pauvres et les usagers des services publics sont associés à la définition des stratégies macroéconomiques et sectorielles que celles-ci seront résolument orientées vers la réduction de la pauvreté ; leur participation au processus est la garantie de cette orientation.
- L'emploi des conclusions de la nouvelle stratégie comme base des principaux choix budgétaires du Gouvernement, dans le cadre de la préparation de futurs CDMT.

En résumé il s'agit à la fois de sauvegarder l'héritage de la SNRP1 qui avait mis en place un processus participatif très complet, grâce à de larges consultations avec la société civile et les populations, et de faire de la SNRP 2 un produit très opérationnel, capable d'influencer les politiques sectorielles et les budgets, sur la base d'indicateurs pertinents, aisément mesurables.

C'est en octobre 2006 que le Gouvernement a lancé officiellement les travaux de révision de la SNRP et mis en place les moyens nécessaires. Les travaux préparatoires ont été confiés à cinq groupes thématiques² réunissant à la fois : (i) des hauts responsables des ministères sectoriels concernés et les experts sectoriels de l'Observatoire de la Pauvreté, (ii) des personnalités indépendantes, choisies pour leur compétence et leur impartialité, et (iii) des représentants de la société civile choisis pour leur connaissance des aspirations des communautés de base. Les rapports sectoriels et ceux des groupes thématiques ont fait l'objet

² Les groupes thématiques concernent les domaines suivants : (i) développement rural (agriculture, élevage, pêche, environnement), (ii) développement humain (santé, éducation, action sociale et promotion du genre), (iii) gouvernance, (iv) infrastructures (transport, urbanisme, habitat, énergie, eau, assainissement, télécommunication) et (v) sources de croissance.

d'une analyse critique par la société civile qui a présenté ses observations sous la forme de contributions complémentaires.

Deux équipes de travail ont été mises en place, l'une pour élaborer et chiffrer de concert avec les services sectoriels concernés des plans d'action prioritaires (PAP) mettant en œuvre les recommandations de la nouvelle stratégie ; l'autre pour entreprendre la relecture du projet de SNRP2 en vue de clarifier les analyses et de renforcer la cohérence des propositions et recommandations du document.

Des consultations avec les organisations de la société civile sur la révision de la SNRP ont eu lieu à N'Djaména en mai 2007. En septembre 2007, cinq équipes de l'Observatoire de la Pauvreté ont entrepris des consultations avec les représentants des communautés de base et les acteurs locaux dans les principales régions du pays en vue de mieux connaître leurs perceptions de la pauvreté et du bien être, et intégrer leurs vues sur l'impact de la SNRP1 et sur les priorités de la SNRP2.

Le Forum de haut niveau entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers en janvier 2008 a permis de renforcer la première version du document de Stratégie, le cadrage macro-économique ainsi que les Programmes d'Actions Prioritaires y afférents. Les recommandations pertinentes de cet important forum placé sous le haut patronage du Premier Ministre portent sur (i) la nécessité de mettre en exergue l'impact de la croissance sur la pauvreté en milieu rural ; (ii) le renforcement de l'analyse sur les questions de l'environnement, de l'emploi et du genre ; (iii) l'harmonisation des programmes d'actions prioritaires avec certains programmes sectoriels comme le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) ; (iv) la hiérarchisation des priorités inter et intra sectorielles ainsi que (v) le cadrage des programmes d'actions prioritaires avec le budget 2008.

Cette version finale de la SNRP2 a pris en compte toutes les recommandations du forum dans la mesure du possible. Elle comprend trois parties. La première partie commence par une analyse de la pauvreté au Tchad et fait le bilan des premières réponses aux problèmes de pauvreté. Elle analyse les acquis de la SNRP1 ainsi que les efforts déployés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle présente également les points de vue de la société civile et des populations de base sur la SNRP1, les OMD et les priorités qui doivent dominer la stratégie.

La deuxième partie présente les objectifs de la SNRP2. Elle décrit ses grands axes et présente les stratégies sectorielles qui la sous-tendent.

La troisième partie traite de la mise en œuvre de la SNRP2. Elle esquisse des scénarios alternatifs de croissance économique et de finances publiques basés sur deux hypothèses de croissance du PIB non pétrolier et décrit le cadre institutionnel et le mécanisme de suivi qui seront mis en place pour évaluer les progrès réalisés pendant les quatre années de la seconde SNRP et préparer la troisième.

Première partie :
L'ANALYSE DE LA PAUVRETE, LES ACQUIS
DE LA SNRP1 ET LES PROGRES VERS
L'ATTEINTE DES OMD

Chapitre 1 : La pauvreté au Tchad

Une étape primordiale dans la conception d'une stratégie de réduction de la pauvreté est une évaluation aussi complète que possible de la situation économique et sociale de la population en vue de mieux comprendre les problèmes de pauvreté du pays dans toutes leurs dimensions. L'objet de ce premier chapitre est donc de faire un état de lieu de la pauvreté au Tchad et de ses dimensions matérielles et non matérielles, et une analyse de ses déterminants.

1.1 La pauvreté monétaire

Les principales sources d'information sur les tendances de la pauvreté au Tchad sont les données recueillies dans le cadre de deux enquêtes sur la consommation et le secteur informel. La première enquête (ECOSIT1) a été exécutée en 1995-1996. La deuxième (ECOSIT2) a été effectuée en 2003-2004. Des différences de méthodologie ne permettent pas de comparer systématiquement les résultats des deux enquêtes, donc de déterminer dans quel sens et à quel rythme ont évolué les indicateurs de pauvreté.

Les données de l'ECOSIT 2 permettent d'analyser le profil de la pauvreté au Tchad au moment de l'enquête. Elles montrent que le niveau de pauvreté au Tchad est élevé, nettement supérieur à celui de la plupart des autres pays d'Afrique Centrale. Elles montrent aussi qu'au Tchad la pauvreté est principalement un phénomène rural. Elles montrent enfin l'impact de la taille des ménages, du niveau d'éducation, du genre et de l'activité économique du chef de famille, sur la pauvreté.

En avril 2003, la population du Tchad était estimée à environ 7,4 millions d'habitants, dont 51,6% de sexe féminin. Cette population est très jeune : plus de la moitié a moins de 15 ans et seulement 4% a 60 ans ou plus. Près de huit tchadiens sur dix vivent en milieu rural. N'Djaména, la capitale, est de loin la ville la plus importante. Cependant, N'Djaména et les trois principales villes du pays ont moins de 11% de la population du pays. Quant aux autres centres urbains, leur population est inférieure à 10% de la population tchadienne. La zone rurale septentrionale compte plus de 42% des habitants du pays. La population de la zone rurale méridionale atteint près de 38% du total.

Selon les résultats d'ECOSIT 2, *le seuil de pauvreté au Tchad, base 2003, se situe aux alentours de 144 570 FCFA par personne et par an, soit 396 FCFA (moins d'un dollar EU) par jour. Environ 55% des tchadiens vivent en dessous de ce seuil, donc sont considérés comme pauvres. En fait les 20% les plus pauvres vivent avec seulement 153 FCFA par jour tandis que les 20% les plus riches dépensent en moyenne 1105 FCFA par jour.*

Touchant 55% de la population, *la pauvreté au Tchad est massive et profonde.* La distance moyenne qui sépare les pauvres de la ligne de pauvreté est évaluée à 21,6% du seuil de pauvreté. Cela signifie que pour éradiquer la pauvreté monétaire, il faudrait que les pauvres disposent de ressources additionnelles égales à 21,6% du seuil de pauvreté. Une part importante de la population tchadienne (36% du total) est dans une situation d'extrême pauvreté car, ne disposant même pas des ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins alimentaires. La pauvreté est plus profonde et plus alarmante dans les zones rurales du sud où la profondeur de la pauvreté dépasse 30%.

1.1.1 La pauvreté et le milieu de résidence

La pauvreté est surtout rurale. Le tableau ci-dessous analyse la répartition géographique de la pauvreté. La pauvreté est moins répandue dans la capitale que dans les autres villes et régions du pays : à N'Djaména, la pauvreté touche seulement une personne sur cinq. Dans les autres villes, c'est un tiers des habitants qui est considéré comme pauvre. La pauvreté est donc principalement un problème du monde rural : 87% des pauvres vivent en milieu rural, contre seulement 13% dans les villes.

Tableau 1-1 : Répartition régionale de la population en situation de pauvreté en 2003

	N'Djaména	Abéché/ Moundou/ Sarh	Autres villes	Rural Nord	Rural Sud	Ensemble Rural	Ensemble Urbain	Ensemble du Pays
Taux de pauvreté (%)	20,8	34,4	47,8	50,6	70,3	58,6	24,6	55
Part de la population totale (%)	7,6	2,9	9,6	42,3	37,5	79,8	20,2	100
Part de la population pauvre (%)	2,9	1,8	8,4	38,9	48,0	86,9	13,1	100
<i>Source : INSEED, ECOSIT/2003/2004</i>								

Les disparités inter- et intra-régionales sont substantielles. A N'Djaména, où le pourcentage de pauvres ne dépasse guère 20%, les inégalités sont importantes : le cinquième le plus pauvre consomme moins de 1% de la consommation totale. La situation du monde rural n'est pas uniforme : dans le nord du pays, seule une personne sur deux est classée pauvre ; au contraire, plus de deux personnes sur trois (70.3%) sont pauvres dans la partie méridionale du pays, zone soudanienne où les conditions écologiques sont pourtant favorables à une production agricole diversifiée.

Tableau 1-2 : Indicateurs de pauvreté par région de résidence

Région de résidence	Incidence de la pauvreté	Profondeur de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté
Batha	48,4	15,5	6,6
BET/ Biltine	55,2	19,3	8,2
Chari Baguirmi	49,6	16,6	7,8
Guera/Salamat	62,8	23,1	11,1
Kanem/Lac	54,1	22,6	12,0
Logone Occidental	57,6	22,7	10,9
Logone Oriental	64,7	29,4	16,2
Mayo Kebbi	71,7	31,2	16,4
Moyen Chari	69,3	30,4	16,4
Ouaddaï	34,4	9,8	3,9
Tandjilé	62,1	25,0	12,7
N'Djaména	20,8	6,1	2,7
Ensemble	55,0	21,6	10,8
<i>Source : INSEED, ECOSIT2, 2003/2004</i>			

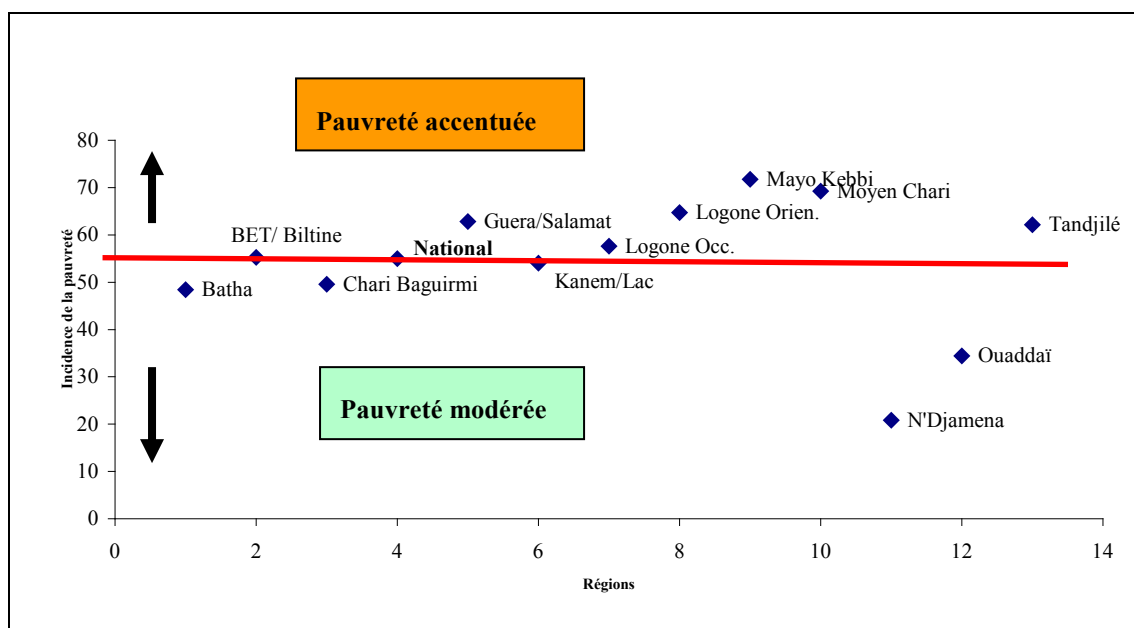
Encadré n° 1 : Les indicateurs de FOSTER-GREER-THORBECKE (FGT) pour la mesure de la pauvreté.

L'incidence de la pauvreté (P_0) qui correspond à la proportion des ménages pauvres (sous le seuil de pauvreté) dans la population considérée. Plus cette proportion est forte plus l'incidence est forte.

La profondeur de la pauvreté (P_1) qui indique l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. Plus le niveau des dépenses moyennes est inférieur au seuil de pauvreté, plus la profondeur de la pauvreté est grande.

La sévérité de la pauvreté (P_2) qui mesure la répartition des pauvres autour de leur niveau de dépenses moyennes. Plus la proportion des ménages très pauvres est grande, plus la sévérité est forte.

Graphique 1-1: Position des régions par rapport à l'incidence nationale



Au nord, les inégalités sont particulièrement fortes : on compte seulement 34% de pauvres dans le Ouaddaï, contre près de 55% dans le BET/Biltine et plus de 63% dans le Guéra/Salamat. Au sud les disparités sont moins sensibles : c'est ainsi que le pourcentage de pauvres varie de 62% dans le Tandjilé à près de 72% dans le Mayo Kebbi.

L'écart de 38 points entre la région la moins pauvre (le Ouaddaï) et la région la plus pauvre (le Mayo Kebbi), exception faite de N'Djamena, signale un niveau d'inégalité assez élevé dans le pays, lequel pourrait affaiblir l'impact de la croissance économique sur la pauvreté.

1.1.2 Les déterminants de la pauvreté

La pauvreté augmente avec la taille des ménages. Les familles tchadiennes sont souvent des familles nombreuses : la taille moyenne d'un ménage est 5,9 personnes, mais plus de 40% des ménages ont au moins sept personnes. La majorité des ménages tchadiens est dirigée par

des hommes ; or les familles dirigées par des hommes sont en général plus nombreuses (en moyenne 6,4 personnes) que celles dirigées par des femmes (en moyenne 4 personnes). Les familles pauvres sont généralement des familles nombreuses (en moyenne 7 personnes), tandis que les familles dirigées par des non pauvres sont souvent moins nombreuses (en moyenne 4,9 personnes).

La consommation par tête des familles nombreuses est relativement plus faible. En zone rurale les ménages dirigés par une femme sont généralement plus pauvres (baisse de la consommation de 20%) que les ménages dont le chef est de sexe masculin. Ce phénomène s'explique probablement par l'accès plus difficile des femmes du monde rural au capital productif.

Tableau 1-3 : Pauvreté et Taille de ménage

	Taille du ménage
Famille	
Pauvre (%)	7
Non pauvre (%)	4.9

Source : INSEED, ECOSIT2/2003/2004

La pauvreté décroît avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Les données de l'ECOSIT2 révèlent que seuls deux ménages sur cinq (38,5%) sont dirigés par des chefs de famille alphabétisés et que les deux tiers de la population de 15 ans ou plus sont analphabètes. Près des deux tiers (63,4%) des ménages dont le chef a reçu une éducation primaire sont pauvres. Cette proportion tombe à 42,1% dans les ménages dont le chef est passé par l'enseignement secondaire et à 11,1% quand le chef de famille a fait des études supérieures. La corrélation entre le niveau d'éducation et la consommation par tête est forte. En milieu urbain la consommation par tête augmente de 17% dans les ménages dont le chef est passé par le premier cycle du secondaire, de 27% pour le second cycle du secondaire, de 36% pour l'enseignement professionnel et de 56% pour le supérieur. Le niveau d'instruction de l'épouse affecte dans le même sens la consommation des ménages. Des corrélations similaires ont été observées dans le monde rural.

Tableau 1-4 : Pauvreté et éducation du chef de famille

Niveau d'éducation	Taux de pauvreté (%)
Primaire	64,1
Secondaire	42,1
Supérieure	11,1

Source : INSEED, ECOSIT2/2003/2004

En milieu urbain la consommation par tête augmente de 17% dans les ménages dont le chef est passé par le premier cycle du secondaire, de 27% pour le second cycle du secondaire, de 36% pour l'enseignement professionnel et de 56% pour le supérieur. Le niveau d'instruction de l'épouse affecte dans le même sens la consommation des ménages. Des corrélations similaires ont été observées dans le monde rural.

La forte corrélation inverse entre la pauvreté et le niveau d'éducation du chef de ménage et de son époux/épouse confirme bien l'importance de l'éducation dans la stratégie de réduction de la pauvreté. En particulier, les données indiquent que la transition du primaire au secondaire est associée avec une forte baisse – de 20 points - du taux de pauvreté (de 63,4% à 42,1%). Cette baisse est encore plus substantielle (de 30 points) du secondaire au supérieur (42,1% à 11,1%), C'est pour cela qu'une attention particulière sera accordée à la scolarisation dans la SNRP2.

La pauvreté est liée à l'activité économique et au secteur d'activité du chef de ménage. La plupart des ménages tchadiens sont placés dans un environnement qui limite les opportunités d'ascension économique et sociale. La grande majorité vit en milieu rural et peu de chefs de ménage ont été scolarisés, donc n'ont pas accès aux emplois du secteur moderne. Plus de la moitié de la population vit dans des ménages dont l'activité principale du chef est une activité agricole, un quart vit dans des ménages dont le chef est sans emploi et un dixième dans des ménages dont le chef travaille dans le secteur informel non agricole. Au total, moins de 10% de la population vit dans des ménages dont le chef a un emploi salarié. La situation est différente en milieu urbain, notamment à N'Djaména, où près de la moitié de la population vit dans des ménages dont le chef est salarié.

Les ménages dont le chef travaille dans le secteur des services, notamment des activités comme les transports et les communications, ont des niveaux de vie supérieurs aux ménages dont le chef travaille dans les secteurs primaire ou secondaire. On note aussi que les chefs de ménages qui travaillent dans le tertiaire sont aussi plus éduqués que ceux du secteur primaire, ce qui confirme encore une fois l'importance de l'éducation tant pour la diversification – du primaire au tertiaire – que pour la réduction de la pauvreté.

1.1.3 Les postes de dépenses des ménages

Les dépenses d'alimentation constituent le poste le plus important des dépenses des ménages. En moyenne, la consommation de produits alimentaires absorbe presque deux tiers (61,7%) des dépenses de consommation des ménages. Ce phénomène semble général car la part de la part relative du budget de consommation alimentaire ne varie que très légèrement selon les quintiles de bien-être, avec un écart maximal de 7 points entre le quintile des plus pauvres et celui des plus riches.

La part des dépenses non alimentaires est généralement faible, notamment la part des dépenses de santé (4,5%) et d'éducation (0,7%). En fait, la structure des dépenses est dominée par la faiblesse des revenus monétaires, qui rend très difficile un arbitrage entre les dépenses alimentaires et non alimentaires. En outre, les dépenses non alimentaires sont elles aussi des dépenses essentielles et prioritaires.

Tableau 1-5 : Structure des dépenses par poste selon les quintiles de bien-être

Poste de dépenses	Quintiles de bien-être					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Alimentation	63,9	66,0	66,1	66,0	57,0	61,7
Boissons alcoolisées et tabac	4,6	3,9	3,5	3,0	3,8	3,7
Hôtels et restaurants	0,8	1,2	1,6	1,8	4,0	2,7
Habillement et chaussures	6,8	7,4	7,6	7,0	6,8	7,0
Logement, eau et électricité	10,0	7,2	6,3	6,2	7,8	7,3
Ameublement et hygiène	5,9	6,0	6,1	6,0	6,3	6,1
Santé	3,9	4,0	3,6	4,1	5,2	4,5
Transports	1,2	1,1	1,8	2,0	3,6	2,6
Communications	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,2
Loisirs	0,3	0,3	0,2	0,4	0,9	0,6
Education	0,9	0,8	0,6	0,6	0,8	0,7
Autres dépenses	1,7	2,0	2,6	2,7	3,7	3,0
Total	100	100	100	100	100	100
Part de la dépense des quintiles dans les dépenses totales (%)	6,4	10,5	15,0	22,0	46,1	100

Source : INSEED, ECOSIT2, 2003/2004

Pour l'ensemble des dépenses des ménages, la structure selon les quintiles de bien être indique que les 20% des ménages les plus pauvres se partagent seulement 6,4% de la consommation totale (la part du cinquième le plus pauvre est de 6,4%).

1.2 Les dimensions non monétaires de la pauvreté

1.2.1 Education et formation

Des taux de scolarisation longtemps très faibles expliquent le pourcentage élevé des analphabètes dans la population tchadienne. Sept personnes sur dix vivent dans des ménages dont le chef n'a pas été scolarisé et seulement 1% dans des ménages dont le chef a atteint l'éducation supérieure. Certes, la scolarisation a beaucoup progressé depuis vingt ans, mais la plupart des chefs de ménages (leur âge moyen est 42 ans) appartiennent à une génération qui a été en grande partie privée de cette opportunité.

La proximité d'un établissement scolaire est aussi un indicateur de la facilité d'accès à l'éducation. Les données de l'ECOSIT2 montrent que 55% des élèves mettent moins de 15 minutes pour atteindre leur école. En moyenne, cependant, les enfants du primaire mettent près d'une heure (52,5 minutes). Ce temps est nettement plus long dans la zone rurale septentrionale (88,5 minutes) que dans le sud et dans les villes. Dans l'ensemble les tchadiens qui ont été à l'école évaluent favorablement l'offre éducative : près de six sur dix (58,5%) se déclarent satisfaits.

Tableau 1-6 : Temps mis pour atteindre l'école primaire publique ou privée la plus proche selon le milieu de résidence

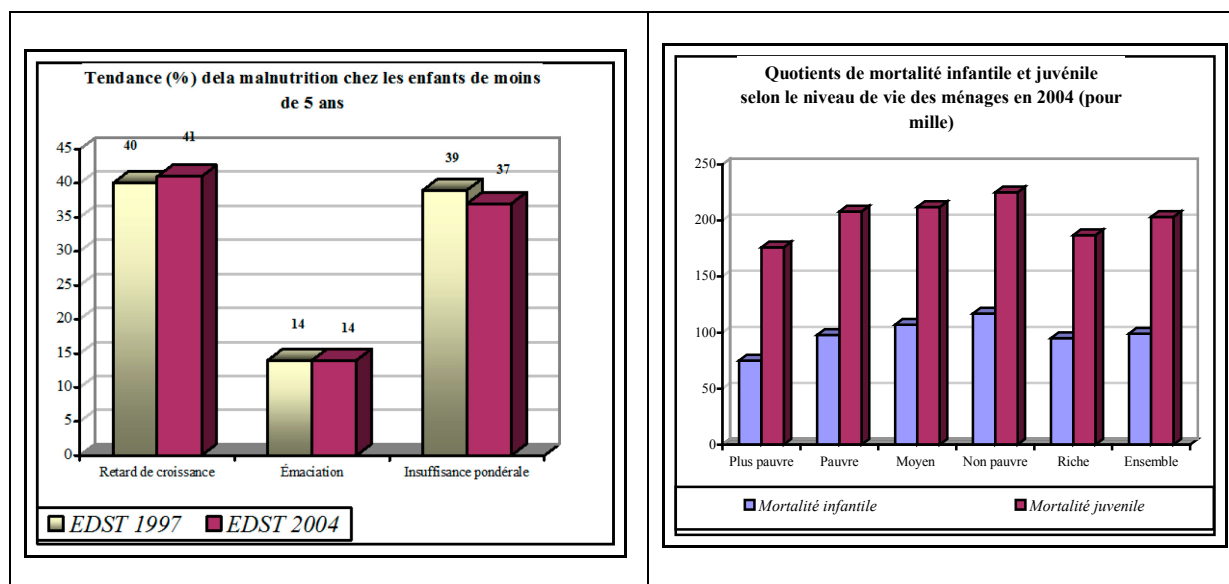
Temps mis	Milieu de résidence					
	N'Djaména	Abéché /Moundou/ Sarh	Villes secondaires.	Rural septentrion.	Rural méridional	Ens.
Moins de 15 minutes	64,7	59,6	64,1	44,1	63,9	55,0
15 à 29 minutes	24,5	28,5	21,4	11,5	16,6	15,7
30 à 59 minutes	9,8	10,5	8,8	12,6	12,3	11,9
60 à 119 minutes	0,7	1,1	2,8	12,2	5,2	7,6
120 minutes ou plus	0,3	0,3	2,9	19,5	2,0	9,7
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Temps moyen (en minutes)	13,0	14,0	23,1	88,5	25,6	52,2

Source: INSEED, ECOSIT.2, 2003-2004

1.2.2 Santé et nutrition

La deuxième Enquête Démographique et de Santé au Tchad (EDST2) de 2004 indique que 41% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, qu'environ 37% présentent une insuffisance pondérale et que 14% sont atteints d'émaciation. Les indicateurs de 1997 étaient respectivement de 40%, 39% et 14%. On constate bien qu'entre 1997 et 2004, la situation nutritionnelle des enfants ne s'est pas améliorée. De la même façon les taux de mortalité infantile ne se sont guère améliorés : sur 1000 naissances vivantes, le nombre d'enfants qui n'ont pas atteint 5 ans a très peu diminué (de 194 sur 1000 en 1997 à 191 sur 1000 en 2004). Quant au taux de mortalité maternelle, il s'est gravement détérioré, passant de 827 pour 100000 naissances vivantes en 1997 à 1099 en 2004.

Graphique 1-2: Indicateurs de mortalité



La facilité d'accès aux services de santé peut être aussi mesurée en termes de distance moyenne des populations par rapport aux structures sanitaires. Les données de l'ECOSIT2 indiquent qu'en moyenne les tchadiens doivent parcourir 14 kilomètres pour atteindre une structure sanitaire. La distance est plus longue en milieu rural (18 km dans le rural septentrional et 16 km dans le rural méridional) qu'en ville. Si l'on considère qu'un ménage a accès à un service de santé quand la distance à parcourir ne dépasse pas 5 km, c'est seulement un peu plus d'un ménage sur trois (36,5%) qui remplit cette condition. Les disparités sont importantes : environ 90% des ménages vivant dans les centres urbains sont à moins de 5 km d'une formation sanitaire, mais dans le reste du pays, la distance moyenne à parcourir est supérieure à 15 km.

1.3 Conclusions sur l'analyse de la pauvreté

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de ce premier diagnostic. Tout d'abord, la pauvreté est un problème majeur pour le Tchad. Le Gouvernement place la réduction de la pauvreté au premier plan de ses objectifs économiques et sociaux. La réduction de la pauvreté passe nécessairement par le développement du monde rural qui comprend presque 90% des pauvres. Il s'agit donc de mettre l'accent sur la croissance dans le secteur rural, notamment dans l'agriculture et l'élevage. A long terme, c'est la diversification de l'économie – notamment le développement des services – qui élèvera le niveau de vie d'un grand nombre de familles tchadiennes, tant en milieu rural qu'urbain.

L'éducation joue un rôle capital dans la réduction de la pauvreté comme l'indique la corrélation étroite entre le niveau d'éducation du chef de ménage et les dépenses/revenus du ménage. On note aussi que l'achèvement de l'école primaire seul ne permet pas de réduire substantiellement la pauvreté (les données montrent que l'incidence de la pauvreté ne décroît que de 9 points entre les analphabètes et les scolarisées primaires. Ceci provient du fait que près de la moitié des individus ayant terminé l'école primaire perdent leur acquis et redeviennent analphabètes en quelques années. Améliorer la qualité de l'enseignement primaire doit donc être l'une des principales priorités de la SNRP2, mais un développement progressif et équilibré des autres cycles est aussi d'une grande importance.

Des progrès massifs dans le secteur de la santé – notamment dans le domaine de la santé maternelle et infantile – sont indispensables pour une amélioration durable des indicateurs de

santé ainsi que des conditions de vie des populations. Enfin les politiques et les projets de développement doivent prendre systématiquement en considération la condition des femmes et leurs capacités, et améliorer leur accès aux services de base.

Chapitre 2 : Les réponses à la pauvreté

2.1 Les objectifs de la SNRP1 et les OMD

La SNRP1 avait cinq principaux objectifs : (i) promouvoir la bonne gouvernance, (ii) réduire la pauvreté par la croissance axée sur le développement du monde rural et des infrastructures de base, (iii) assurer le développement des ressources humaines notamment l'éducation et la santé, (iv) améliorer la protection des populations vulnérables, et enfin (v) sauvegarder les écosystèmes.

En novembre 2000, avec la déclaration du Millénaire, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'ONU ont jeté les bases de nouvelles stratégies de développement humain durable. Le Tchad a adhéré aux principes des OMD qui prévoient : (i) de réduire la pauvreté de moitié de 1990 à 2015, (ii) d'assurer l'éducation primaire pour tous, (iii) de promouvoir l'égalité des sexes, (iv) de réduire la mortalité infantile, (v) d'améliorer la santé maternelle, (vi) de combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies prioritaires et (vii) de protéger l'environnement.

Dans une large mesure, la SNRP constitue le cadre stratégique et opérationnel pour la réalisation des OMD. De ce fait, les objectifs et cibles de la SNRP couvrent une période de planification plus courte, notamment 3 à 4 ans, glissante et adaptative.

2.2 Bilan de la SNRP1

L'exécution de la SNRP 1 a débuté lentement. C'est seulement en 2005, que le Gouvernement a mis en place un système institutionnel cohérent pour le suivi de la stratégie. Trois rapports annuels de suivi ont été élaborés pour le suivi de la mise en œuvre de la SNRP1. Le présent chapitre fait la revue des mécanismes institutionnels mis en place pour le suivi de la SNRP1 et fait le point sur les efforts déployés et les progrès réalisés dans l'accomplissement de chacun des cinq principaux objectifs de la Stratégie.

2.2.1 Des progrès vers une bonne gouvernance

Les principaux objectifs de la SNRP1 en matière de gouvernance étaient : (i) la réforme administrative, (ii) la déconcentration et la décentralisation, (iii) l'amélioration de la gestion des finances publiques, (iv) la réforme de la justice et (v) le renforcement de la sécurité des personnes et des biens. Les mesures effectivement prises et les progrès réalisés pour l'atteinte de chacun de ces objectifs sont revus dans les sections ci-après.

A) Réforme administrative : des progrès limités

Le Gouvernement a pu mettre en œuvre son plan de réalisation d'audits institutionnels et organisationnels de ministères clés. En effet, les audits de neuf ministères³ étaient terminés dès 2003. Des plans d'action pour la réorganisation de ces ministères ont été adoptés en 2004. Les audits de 14 autres ministères ont été achevés en 2007.

³ Education nationale, enseignement supérieur, santé publique, action sociale et famille, agriculture, élevage, justice, plan et finances.

Les principes d'une réforme de la fonction publique ont été posés. Ils comprennent une refonte des statuts particuliers, la réforme des grilles salariales, des systèmes d'indemnités tenant compte des sujétions particulières des différentes catégories d'agents publics et enfin l'introduction de mécanismes d'avancement et de promotion récompensant la compétence et la performance. Il reste à donner une impulsion plus forte à la mise en œuvre de ces réformes.

B) Déconcentration/décentralisation : progrès significatifs du processus de déconcentration, mais retards dans la mise en place d'une gestion décentralisée

La déconcentration a débuté par le découpage du territoire en nouvelles entités administratives (sous préfectures et départements) et leur regroupement en 22 régions placées sous l'autorité des gouverneurs. Le nombre de préfectures (désormais appelées départements) est passé de 14 à 57 et le nombre des sous préfectures est passé de 55 à 252. Le but est de rapprocher les centres de décisions administratives des administrés, mais il reste encore à équiper ces nouvelles entités de moyens administratifs et financiers leur permettant de fonctionner effectivement et jouer pleinement leur rôle. Quant à la décentralisation, de nombreux textes ont certes été publiés, mais peu a été accompli. Le calendrier des élections locales a été plusieurs fois reporté.

C) Amélioration de la gestion des finances publiques

Quatorze ministères préparent des budgets-programmes dont le but est d'optimiser les choix budgétaires intra-sectoriels. Toutefois, ces budgets-programmes, rarement basés sur des hypothèses de ressources réalistes, ont eu peu d'influence sur la structure des budgets approuvés et votés. De plus, les budgets de programmes n'ont pas d'encrage stratégique clair, dans la mesure où peu de secteurs disposent de stratégies sectorielles pour orienter les plans d'actions ministériels et les budgets de programmes correspondants.

Le Gouvernement introduit progressivement l'instrument du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) en vue de rationaliser les choix budgétaires inter-sectoriels et mieux aligner le budget et les budgets de programmes sur les priorités sectorielles de la SNRP. Des allocations sectorielles pluriannuelles basées sur des prévisions de ressources adéquates faciliteront la préparation de budgets-programmes plus réalistes et plus rigoureux.

L'informatisation du circuit de la dépense permet d'accélérer la préparation de tableaux financiers et l'établissement de rapports sur l'exécution du budget. Cependant, l'efficacité de cette réforme est encore affectée par le caractère parcellaire d'un système auquel plusieurs services financiers clés ne sont pas encore connectés. Les lacunes du système sont l'un des facteurs qui expliquent la récurrence périodique de tensions de trésorerie.

L'une des mesures les plus importantes a été l'augmentation de la part des secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté dans le budget et la décision d'affecter 70% des crédits budgétaires à l'éducation, la santé, les infrastructures, le développement rural et la gouvernance dans le collectif budgétaire de juillet 2006 et dans le budget 2007. En dépit des difficultés rencontrées par les ministères prioritaires pour consommer leurs crédits, leur part des dépenses totales a augmenté dans les budgets exécutés jusqu'en 2005. En 2006 et 2007, l'incidence budgétaire des problèmes de défense et de sécurité a freiné cette évolution. De 63% en 2005, la part des secteurs prioritaires a chuté à 56% en 2006 avant de se relever à 65% en 2007.

D) Réforme de la justice

Les recommandations et résolutions des Etats Généraux de la Justice organisés en 2003 ont abouti à l'élaboration d'un programme de réforme de la justice axé sur: (i) la promotion et la protection des droits de l'homme, (ii) la révision de la législation pour l'adapter aux réalités tchadiennes, (iii) le renforcement des juridictions en ressources humaines, (iv) la mise en

place des infrastructures et équipements nécessaires au fonctionnement des juridictions, et (v) la lutte contre la corruption et l'impunité.

La réforme a commencé en 2005 : (i) avec la création de deux nouvelles cours d'appel (Abéché et Moundou) pour décongestionner la cour de N'Djaména, (ii) avec la création de tribunaux de commerce dans les chefs lieux des 18 régions, et (iii) avec la révision des indemnités mensuelles des magistrats et juges de paix et l'adoption d'un statut particulier des greffiers.

Six sections de tribunaux ont été érigées en tribunaux de première instance. Plusieurs promotions de juges de paix ont été formées et affectées dans ces juridictions (sous préfectures) afin de rapprocher la justice des justiciables.

E) Sécurité des personnes et des biens:

Un Ministère chargé de la Sécurité et de l'Immigration a été créé et des mesures ont été prises pour ramasser les armes de guerre et suspendre l'achat d'armes de poing. Les Etats Généraux de l'Armée ont été réunis en avril 2005 ; et des réformes ont été proposées pour professionnaliser l'armée et renforcer son rôle d'acteur du développement.

Des mesures ont aussi été prises pour réduire les tensions et prévenir les conflits récurrents entre certaines populations, notamment entre agriculteurs et éleveurs. A cet effet, un projet de loi a été élaboré sur la transhumance et le nomadisme, ce qui représente un pas important vers la définition d'un code de conduite pour une meilleure organisation de la circulation du bétail et la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs. L'application de cette loi contribuera à l'apaisement des conflits intercommunautaires et au rétablissement de la paix sociale dans les zones rurales concernées.

2.2.2 Une croissance tirée par le secteur pétrolier

A) Le secteur pétrolier a été le moteur de la croissance depuis 2000

Les investissements pétroliers, de 2000 à 2003, puis le début de la production, à partir d'octobre 2003, sont les principaux catalyseurs de la croissance depuis le début des années 2000. Après deux ans de stagnation en 1999-2000, le taux de croissance du PIB a atteint près de 10% en 2001-2002, puis une moyenne annuelle d'environ 24% en 2003-2004.

La stabilisation puis le déclin provisoire de la production pétrolière depuis la fin de 2005 ont eu pour conséquence un ralentissement de la croissance à 7,9% en 2005 et à 0,2% seulement en 2006. La croissance du PIB est projetée à 1,4% en 2007. Cependant, la croissance du PIB non pétrolier a atteint une pointe exceptionnelle de 11% en 2005, en raison notamment d'une nette reprise de la production agricole, des activités cotonnières et des transports. Elle est restée assez forte en 2006 (4,7%), grâce à la bonne tenue de la production vivrière, mais est estimée à 3,3% en 2007.

Graphique 2-1: Evolution du Produit Intérieur Brut entre 2000 et 2007

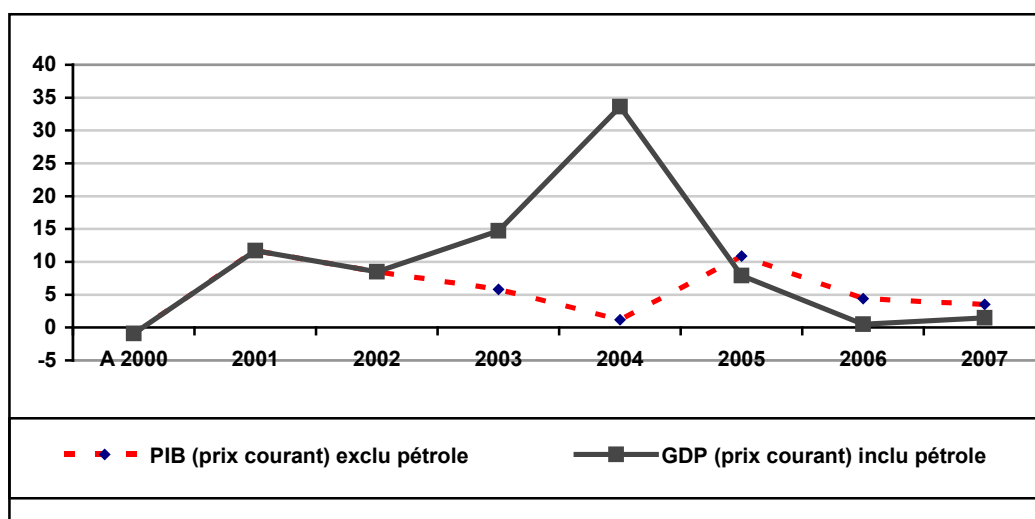


Tableau 2-1: Indicateurs macroéconomiques

	Période avant DSRP I	Période DSRP I			
	2000-03	2004	2005	2006 Est.	2007 Proj.
Population (en millions)	7,80	8,30	8,50	8,70	8,9
Taux croissance démographique (en %)	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
PIB (en milliards FCFA) inclus pétrole	966,90	1522,50	1643,40	1651,20	1676,06
PIB par tête (en milliers FCFA)	124,00	183,40	193,30	189,80	189,90
Taux de croissance du PIB réel, inclus pétrole (en %)	8,5	33,7	7,9	0,2	1,4
Taux de croissance du PIB par tête (en %)	5,4	30,5	4,8	-2,6	-1,6
Taux d'inflation	2,5	-5,4	7,9	7,9	0,2
<i>En % du PIB hors pétrole à prix courant</i>					
Investissement	45,7	38,5	30,2	24,0	32,1
Investissement public	11,2	13,2	15,8	15,1	15,2
Investissement privé	34,8	25,3	15,0	8,3	16,9
Gouvernement :					
Recettes totales	8,3	14,4	16,8	31,5	39,5
<i>Dont recettes pétrolières</i>	0,0	4,2	7,5	22,8	30,7
Dépenses totales	21,4	24,5	23,4	30,6	32,6
<i>Dont salaires</i>	4,9	5,8	5,9	6,7	8,0
Solde primaire hors pétrole	-2,4	-3,9	-5,0	-16,5	-21,0
Exportations	18,6	87,3	91,9	82,7	94,4
Importations	71,6	99,3	43,0	36,6	68,3
Compte courant (transferts officiels exclus)			-62,0	-52,3	-32,7
Encours de la dette / PIB	65,1	32,4	28,3		
Service de la dette (en % des exportations)	18,5	1,5	0,2		
Memo :					
PIB hors pétrole (en milliards FCFA) à prix courant	1229,65	1375,20	1727,30	1770,80	1921,50

La stabilité macro-économique n'a pu être maintenue durant toute la période de la SNRP1. En 2005 et 2006 le taux d'inflation a été nettement au-dessus de la limite prévue par le pacte de convergence de la CEMAC. Aussi, la détérioration de la situation sécuritaire a causé des

dérapages budgétaires considérables en 2005 et 2006. Les pressions sécuritaires se sont poursuivies en 2007, entraînant une forte expansion des dépenses militaires extra-budgétaires. Comme conséquence, le déficit primaire hors pétrole s'est élargi, atteignant 21% du PIB hors pétrole en 2007. Les difficultés à maîtriser les dépenses au cours de cette période ont aussi mis en évidence des faiblesses du système de contrôle budgétaire que le Gouvernement s'emploie à corriger dans le cadre du PAMFIP. En raison des dérapages dans les dépenses et la gestion budgétaire, le Tchad n'a pu atteindre le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

B) *Le développement rural et le programme d'infrastructures ont aussi contribué à la croissance économique*

Développement rural. Les conditions climatiques constituent l'un des principaux déterminants de la croissance et de la fluctuation de l'économie non pétrolière, notamment du secteur primaire (agriculture, élevage, forêt, pêche et chasse). Néanmoins des efforts ont été faits et des progrès réalisés en direction d'une augmentation de la productivité et de l'intensification de la production du secteur agricole et de l'élevage.

L'appui financier du Gouvernement en terme de subvention a permis de réduire le coût du matériel agricole et par conséquent d'augmenter le taux d'équipement des exploitations agricoles de 24% en 2004 à 26% en 2005. Cette mesure est importante non seulement pour promouvoir une augmentation des surfaces cultivées, mais aussi pour améliorer la productivité des exploitations et permettre aux producteurs d'assurer eux-mêmes le transport et la commercialisation d'une partie de leurs produits.

Le développement de l'irrigation aide à sécuriser la production agricole et favorise une modernisation progressive des techniques culturales. Les projets hydro-agricoles ont augmenté de 50% les superficies aménagées : de 20.000 hectares en 2003 à 30.000 hectares en 2006.

Le Gouvernement a entrepris la réforme de la filière cotonnière qui était gravement éprouvée par le déclin des prix mondiaux, la chute de la production et des rendements et la mauvaise gestion de la Cotontchad. Une feuille de route a été définie, qui inclut des efforts concertés pour rechercher des investisseurs potentiels et la participation active des producteurs aux choix des modalités de la restructuration du secteur.

Les groupements de producteurs sont encore peu nombreux et de faible capacité. Néanmoins, leur nombre augmente rapidement, ce qui signale un intérêt nouveau du monde rural pour ce type d'organisation. Le but est de les associer à la gestion de leur secteur et de les encourager à prendre en mains des fonctions autrefois exercées par le secteur public. Leurs représentants siègent dans les comités de pilotage des projets et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes sectorielles.

L'initiation de projets de développement basés sur la construction de points d'eau (puits pastoraux et stations de pompage) et sur une gestion plus rationnelle des zones de transhumance a contribué à l'expansion du secteur de l'élevage. Le recensement du cheptel, initié en 2006, permettra de mieux définir les orientations d'une stratégie pour le développement d'une activité dont le potentiel est important.

Transports. Des progrès substantiels ont été réalisés dans le secteur routier. Le Gouvernement a beaucoup investi dans la construction d'axes routiers visant à désenclaver des régions mal desservies et à améliorer les liaisons avec les principaux corridors internationaux par lesquels transitent les échanges extérieurs du pays. De 2002 à 2006, le linéaire du réseau bitumé a augmenté de près de 80%, passant de 557 km en 2002 à 786 km en 2005 et à plus de 1000 km en 2006.

Aussi importante que la construction de routes nouvelles pour le développement rural et la lutte contre la pauvreté est l'augmentation progressive des ressources affectées à l'entretien routier. En moyenne, plus de 2000 km de routes ont pu être entretenus en 2004 et en 2005. Grâce aux efforts conjoints du Gouvernement et de ses partenaires en matière de construction de routes et d'entretien routier, on estime qu'en 2006 45% des routes du réseau national étaient praticables en toute saison. Pendant longtemps, très peu a été fait pour améliorer les routes régionales et les routes rurales, notamment les pistes cotonnières. En 2006, le Gouvernement a adopté un plan d'investissement quinquennal des routes et pistes rurales (2006-2010).

Autres infrastructures. Le développement des autres infrastructures, notamment l'eau, l'énergie et les télécommunications est aussi un facteur de croissance et de réduction de la pauvreté. Depuis l'approbation du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement pour 2003-2020, le Gouvernement – dans le cadre d'une approche participative intégrée au niveau local – a beaucoup fait pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations urbaines et rurales, au profit notamment des populations les plus pauvres. Ces efforts ont porté fruit et le taux d'accès à l'eau est passé de 21% en 2000 à 31% en 2005.

Dans le secteur de l'énergie, des investissements importants ont été faits pour augmenter la capacité de production d'électricité. Toutefois, la situation financière difficile de la STEE demeure un sérieux obstacle au développement et à l'assainissement du secteur. Le Tchad dispose d'un potentiel non négligeable en matière d'énergies alternatives (notamment solaire), mais les efforts faits dans ce domaine sont encore très limités.

Concernant les télécommunications, le développement de la téléphonie mobile a permis d'augmenter le taux d'accès au téléphone de 1,5% à 6,05%. Un projet de téléphonie rurale a installé des antennes VSAT dans 15 villes secondaires. Toutefois, le coût des communications demeure élevé, ce qui constitue un obstacle majeur au développement de la téléphonie fixe et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le projet de connexion au réseau international par fibre optique contribuera certainement à baisser ces coûts et améliorer les services.

C) Impact de la croissance sur la pauvreté, notamment sur la condition des populations rurales

Dans ce domaine, c'est surtout de nouvelles enquêtes sur la consommation des ménages qui permettront de mesurer l'évolution de la pauvreté en milieu urbain et rural depuis ECOSIT2. Cependant les données suivantes donnent quelques indications sur les tendances :

- Les taux de croissance du PIB ont nettement dépassé les taux de croissance démographique. Le PIB par tête a augmenté de 8,8% par an de 2003 à 2007 et le PIB non pétrolier par tête a augmenté de 2,6% par an au cours de la même période.
- Puisque la pauvreté au Tchad est surtout un phénomène rural, une autre façon d'appréhender le problème est de comparer la croissance du PIB primaire, hors pétrole, (3,5% par an de 2003 à 2007) avec la croissance de la population rurale pendant cette période (2,8%). Dans ce cas, les résultats indiquent que la progression du PIB primaire hors pétrole par tête a été fort modeste (environ 0,7% en moyenne par an), ce qui augure des progrès limités en termes de réduction de pauvreté en milieu rural.

2.2.3 Développement du capital humain

A) Des résultats substantiels sur le plan de l'accès à l'enseignement primaire.

En février 2002, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique éducative qui a été reprise par la SNRP1. La nouvelle politique éducative vise à accroître l'accès à l'éducation, de rendre le système plus équitable et d'améliorer sa qualité. Ce dernier objectif est particulièrement important. En effet, des études récentes montrent que le Tchad est très en retard sur le plan de la qualité de l'enseignement primaire. En 2004, seuls 38% des enfants d'âge scolaire ont atteint le CM2.

C'est dans ce contexte que l'Etat a décidé de prendre en charge tous les ans plus de 2000 maîtres communautaires et de leur donner une formation qualifiante. La prise en charge est organisée sous la forme de subventions aux associations de parents d'élèves. En outre, des subventions spéciales ont été accordées pour renforcer les infrastructures scolaires au profit des communautés les plus démunies. Un partenariat dynamique a été instauré entre l'Etat et les communautés. Une Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education (APICED) a été créée en 2003.

La stratégie du Gouvernement a donné des résultats quantitatifs particulièrement encourageants. De 2001 à 2005, les effectifs scolaires ont augmenté en moyenne de 6,3% par an. Globalement, le taux brut de scolarisation primaire est passé de 71,6% en 2000 à 82,5% en 2003 et à 87,6% en 2004, retombant à 84,4% en 2005. Quant au taux brut de scolarisation des filles, il est passé de 54,7% en 2000 à 65,2% en 2003 et à 67,9% en 2005. Les objectifs de la SNRP1 en termes de taux d'inscription au CP1 ont été nettement dépassés : 121% contre 90% pour les garçons et 88% contre 65% pour les filles.

La croissance des effectifs du secondaire a été encore plus rapide (environ 13% par an). Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants est passé de 75/100.000 habitants en 2000 à 117 en 2003.

Ces résultats cachent cependant des disparités régionales importantes. En outre, malgré les progrès sur le plan de la scolarisation des filles, l'écart indiciaire entre filles et garçons ne s'est guère amélioré. Mais le plus grave problème est le manque d'efficacité du système. Le coefficient d'efficacité interne (0,49) est faible. Les taux de redoublement n'ont chuté que de 26% en 2000 à 22% au cours des trois dernières années. En 2005 c'est seulement 36,4% des enfants de la tranche d'âge qui ont achevé le cycle primaire (33% pour les filles) et le niveau d'acquisitions scolaires n'est pas satisfaisant.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : (i) le ratio élèves/maîtres (69 en 2003-04) ; (ii) le pourcentage de maîtres communautaires (67%) dont beaucoup n'ont pas encore reçu la formation professionnelle nécessaire ; (iii) le manque d'équipement et de manuels scolaires (seuls 21% des élèves ont une place assise en table banc ; en moyenne, deux élèves se partagent un seul manuel scolaire).

Les mêmes problèmes de qualité se retrouvent dans les autres cycles. Les flux d'élèves entre les cycles ne sont pas contrôlés et la production de diplômés de l'enseignement supérieur est excédentaire par rapport aux demandes de l'économie.

Certes, la part de l'éducation dans les dépenses publiques a beaucoup augmenté (de 10% des dépenses exécutées en 2002 à 14% en 2005), mais une partie de cette augmentation a été compensée par une très forte hausse des coûts unitaires (le coût d'une salle de classe a quadruplé en quatre ans, passant de 7 millions en 2002 à plus de 30 millions en 2006).

B) Des résultats peu satisfaisants dans le secteur de la santé publique

La SNRP1 avait pour objectif de faciliter l'accès à des services de qualité sur tout le territoire national, d'optimiser l'emploi des ressources disponibles, d'améliorer les principaux indicateurs du secteur et de lutter énergiquement contre le VIH/SIDA, le paludisme et la malnutrition. En 2005 et 2006, un bilan de cette politique a montré les déficiences du système sur le plan de l'accès aux formations sanitaires, de l'offre de soins et de la qualité des services. Deux problèmes majeurs affectent l'efficacité du système de santé.

Le premier est la faible capacité du secteur à absorber les ressources. Les taux d'exécution des budgets de la santé sont particulièrement bas (seulement 65% en 2005). Un deuxième problème est la pénurie de personnel qualifié et sa mauvaise répartition. Le Tchad a seulement un médecin pour 27.680 habitants, contre une norme OMS d'un pour 10.000. Il n'a qu'une sage-femme pour 9.074 femmes en âge de procréer, contre une norme d'une pour 5.000. En outre, 46% des médecins sont concentrés à N'Djamena. Les populations défavorisées utilisent donc surtout l'automédication et la médecine informelle.

L'insuffisance des ressources affectées à la santé de base, leur mauvaise répartition, la qualité inadéquate des soins, la mauvaise coordination des interventions et le manque de suivi ont eu des effets désastreux sur les indicateurs sanitaires du pays.

En dépit des efforts faits en matière de vaccination, le taux de couverture nationale n'a jamais dépassé 80% (DCT3 78% en 2006). Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont très élevés et n'ont guère diminué depuis 10 ans (le taux de mortalité infantile a seulement baissé de 103 sur 1000 naissances vivantes en 1997 à 102 en 2004 et le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 194/1000 en 1997 à 191 en 2004). Enfin, 41% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique modérée et près d'un enfant sur cinq souffre de malnutrition chronique sévère.

Les indicateurs de la mortalité maternelle se sont dégradés. Le taux a augmenté de 827 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1997 à 1099 en 2004. Environ 57% des femmes enceintes ne bénéficient d'aucun suivi par du personnel qualifié et 79% des accouchements ne sont pas assistés. On note cependant des progrès sensibles sur le plan de la lutte contre le VIH/SIDA, dont les taux de prévalence ont chuté de 5 à 7% (selon les sources) en 2000 à 3,3% en 2005.

C Des résultats partiels mais insuffisants dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et de la promotion du genre

La problématique de la situation des groupes vulnérables ou marginalisés a trois dimensions. Il s'agit de :

- mieux cibler les stratégies et les programmes sectoriels en direction des populations les plus pauvres.
- organiser des actions plus spécifiques en faveur des handicapés, des orphelins et des chômeurs urbains, et aussi des ENPS ;
- développer des stratégies en vue de renforcer les capacités des femmes à contribuer de manière plus efficace à la croissance.

Les groupes vulnérables. Le Gouvernement a lancé une étude qui servira de base pour la définition d'une stratégie et de programmes opérationnels en faveur des groupes vulnérables.

Environ 5% des OEV/SIDA identifiés sont assistés par le PNLS en collaboration avec le noyau Anti-SIDA du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille et d'associations de PVVIH/SIDA. Les 26 centres sociaux du pays alimentent 2.600 personnes du troisième âge, 26.000 mères allaitantes, des enfants malnutris et des personnes handicapées.

On constate par ailleurs que des efforts complémentaires doivent être entrepris pour influencer la performance économique et les services sociaux en faveur des populations les plus défavorisées. La croissance récente du PIB n'avait guère affecté le secteur rural dans lequel opère une grande partie des populations les plus pauvres. Les familles pauvres supportent une part relativement élevée du coût de l'enseignement primaire et les régions les plus défavorisées sont celles où le manque de personnel qualifié affecte gravement la disponibilité et la qualité des services de santé.

Concernant les handicapés, les orphelins et les chômeurs urbains, ce sont surtout les ONG, notamment celles qui sont bien implantées à l'échelon local, qui sont les plus capables de gérer des programmes adaptés aux problèmes spécifiques de ces catégories sociales. Cependant, un partenariat entre le secteur public et les ONG pourrait faciliter la définition et la mise en œuvre de stratégies cohérentes dans le cadre desquelles s'inscrirait l'action des ONG.

La femme et l'égalité du genre. D'importantes actions ont été entreprises pour mieux intégrer les femmes dans les activités économiques et sociales nationales. On note à cet effet des progrès importants dans la scolarisation des filles, quelques actions en faveur de l'autonomisation des femmes (Activités Génératrices de Revenus (AGR), micro crédits, sensibilisation et formation) et des efforts consentis pour améliorer la santé maternelle et infantile.

Pourvu qu'elles soient effectivement mises en œuvre, les mesures envisagées et en cours pour développer la micro finance au profit des groupes vulnérables auront certainement une incidence positive et significative sur l'activité économique et la condition des femmes. Mais beaucoup reste à faire pour réellement progresser vers la voie d'une égalité entre hommes et femmes. Des stratégies additionnelles devront être développées pour valoriser le statut de la femme, lutter contre les abus et violences dont souffrent les femmes et mieux prendre en compte les spécificités genre dans les politiques et programmes mis en œuvre. A ce propos, il faut relever que la SNRP1 connaissait des insuffisances sérieuses sur la question de l'égalité du genre et les politiques relatives à cela. Le Gouvernement a engagé des efforts pour combler ces lacunes et depuis 2005, un processus d'élaboration d'une Politique Nationale Genre a été lancé. Cette Politique doit fixer les orientations du pays en matière d'intégration du genre dans les politiques et stratégies sectorielles de développement et dans les plans d'actions prioritaires. Déjà les actions de plaidoyer et de renforcement des capacités engagées ces dernières années ont favorisé l'intégration de la femme dans certaines politiques sectorielles (Santé, PNP). La poursuite du processus nécessite un renforcement des mécanismes institutionnels et des capacités nationales en matière d'égalité et d'équité de genre

Les actions entreprises manquent d'efficacité, faute d'une bonne coordination des principaux acteurs. Compte tenu du nombre et de la diversité des intervenants potentiels, la définition et la mise en œuvre de stratégies de protection sociale, de promotion du Genre ainsi que d'actions en faveur des populations les plus vulnérables passent nécessairement par la mise en place d'un partenariat impliquant tous les services publics concernés, le secteur privé, les mouvements associatifs nationaux et internationaux et les partenaires au développement. De cette façon, une stratégie commune animera les multiples initiatives nationales et locales organisées par chacun des participants.

2.2.4 Protection de l'environnement

Les dispositions légales et réglementaires qui sont censées protéger la forêt et la biodiversité sont pour la plupart obsolètes et ne sont guère respectées. Pourtant, les problèmes environnementaux prennent de l'ampleur. La pression des populations sur les zones forestières est très forte (bois de chauffe, extension des terres cultivées) et bien difficile est la lutte contre le braconnage, la coupe abusive du bois et les feux de brousse incontrôlés. Une attention urgente est nécessaire pour soutenir l'environnement et permettre au Tchad un développement équilibré et durable.

Le problème de l'énergie est au cœur des politiques de protection de l'environnement. Les combustibles ligneux (bois et charbon) fournissent plus de 90% de l'énergie consommée au Tchad. Certes, la consommation du gaz progresse (elle est passée de 69 tonnes en 1999 à 367 tonnes en 2004), mais elle n'intéresse qu'une faible partie de la population. Le nombre de ménages équipés en réchaud à gaz ne dépasse pas 11.000 dont 90% résident à N'Djamena.

Le plus important en matière de protection de l'ensemble des écosystèmes est d'abord de mieux connaître les ressources disponibles, ainsi que les causes et le rythme de leur dégradation, puis de définir sur cette base une stratégie nationale globale s'appuyant sur les initiatives des communautés concernées. A cet égard, l'émergence d'initiatives de développement local intégré incitant les communautés de base à inventorier le potentiel de leur zone et à planifier en commun, sur une base participative, l'emploi des ressources naturelles disponibles, est un des développements les plus prometteurs des dernières années.

Les mesures prises et envisagées pour mieux organiser la transhumance devraient aussi avoir des effets positifs sur l'environnement, aussi bien pour la protection des récoltes que pour faciliter la circulation du bétail en saison sèche et rationaliser l'emploi des ressources en pâturages et en hydraulique pastorale.

2.2.5 Etablissement d'un système institutionnel pour le suivi de la SNRP

Le dispositif de suivi demeure sans doute le maillon le plus faible dans l'exécution de la SNRP. Certes, au niveau central, les instances de suivi de la SNRP1 ont relativement exercé leurs principales fonctions. Toutefois, les comités régionaux mis en place en 2003 dans les 18 régions n'ont guère fonctionné. Cela est dû en partie au faible progrès réalisé dans le processus de décentralisation ainsi que de la faible appropriation de la SNRP1 au niveau politique. Leur rôle était pourtant important. Il s'agissait en effet : (i) d'organiser la sensibilisation de la population tchadienne autour des objectifs prioritaires de la stratégie, (ii) de présenter un diagnostic sur les dimensions locales de la pauvreté, et (iii) de produire des rapports sur l'exécution dans les régions des actions programmées pour la réduction de la pauvreté. Puisque la pauvreté est surtout un problème du monde rural, il est essentiel que la refonte du cadre institutionnel prévoie les mesures appropriées pour améliorer le fonctionnement des instances régionales et locales de suivi. Ceci constitue un des défis majeurs pour la SNRP2.

2.3 Progrès vers la réalisation des OMD

Comme indiqué précédemment, la SNRP constitue le cadre de référence pour la planification des programmes de développement du Tchad, y compris la mise en œuvre des interventions visant spécifiquement l'atteinte des OMD. Cela signifie que les objectifs OMD comptent parmi les cibles visées par les programmes sectoriels, qui sont budgétisés dans les budgets de programmes et suivis à l'aide des batteries d'indicateurs sur les trois ou quatre années de planification glissante couvertes par la SNRP. Il est vrai que le cadrage macro-économique

de la SNRP1 n'a pas clairement estimé ni exprimé les budgets sectoriels et l'ensemble des besoins en ressources requis pour maintenir le Tchad sur le chemin critique vers l'atteinte des OMD. Il est aussi vrai que les ressources sur les trois années d'exécution de la SNRP1 n'ont pas été adéquates, ni en volume global, ni en allocations sectorielles, eu égard aux besoins de financement des OMD. Mais il n'en demeure pas moins que les OMD constituent des cibles opérationnelles pour le développement humain durable du Tchad, qui sont donc suivis au même titre que les autres indicateurs de la SNRP. L'objet de la section suivante est de caractériser le développement économique et social du Tchad durant la période d'exécution de la SNRP1 sur la base des progrès réalisés selon les indicateurs OMD, et d'apprécier le chemin qu'il reste à parcourir ainsi que les efforts requis pour que le Tchad puisse atteindre les OMD à l'horizon 2015.

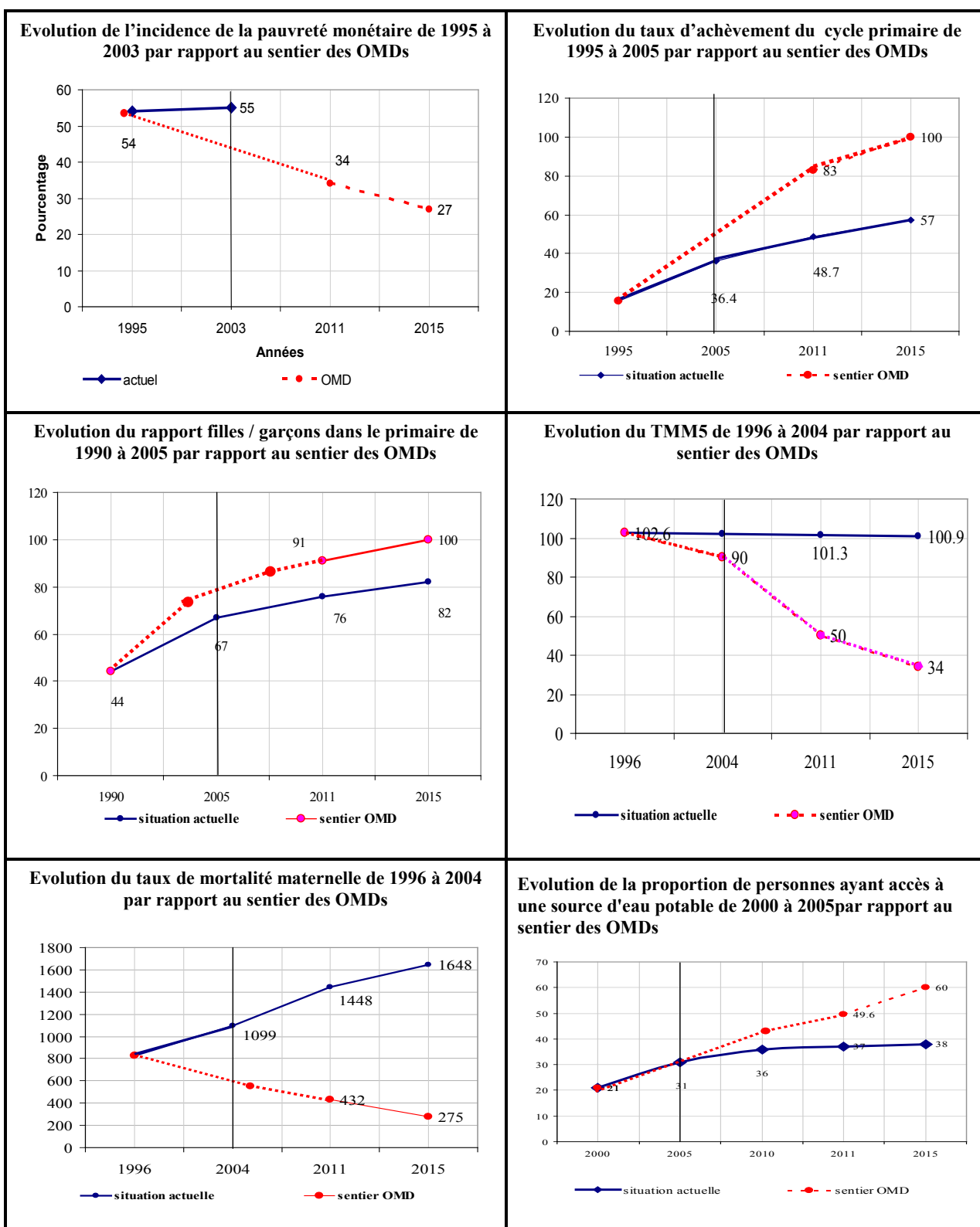
Le **Graphique 2-2** illustre l'évolution des principaux indicateurs des OMD; le tableau 2.2 présente la liste des indicateurs et indique le chemin qui reste encore à parcourir pour atteindre les OMD au Tchad.

2.3.1 Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (OMD1)

Cet objectif (OMD1) vise à réduire de moitié (en 2015 par rapport à 1995) la proportion de la population qui vit en dessous du seuil national de pauvreté. Selon l'ECOSIT1, les personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté en 1995 représentaient 54% de la population tchadienne. Il suit donc que la cible OMD en 2015 est de 27 %. Bien qu'ils ne soient pas directement comparables, les résultats de l'ECOSIT2 suggèrent que l'incidence de la pauvreté a peu diminué en 2003 par rapport au niveau observé en 1995. Pour que le Tchad puisse revenir sur le chemin critique vers l'atteinte de cet objectif (OMD1), il faudra que le taux de pauvreté baisse au niveau de 34% à la fin de la période d'exécution de la SNRP2, c'est-à-dire en 2011. Cela implique donc une baisse de l'incidence d'environ 20 points en quatre ans, un défi majeur à relever. Réaliser cet objectif nécessitera une croissance bien plus forte et soutenue, et aussi une plus grande participation des pauvres dans le processus de croissance et des bénéfices qui seront générés.

Un autre aspect de l'OMD1 est la réduction de moitié de la proportion de la population qui connaît la famine chronique. En 1995, 44,2 % de la population tchadienne n'atteignaient pas le niveau minimal d'apport calorique de 2160 kilocalories, seuil en-dessous duquel on considère que les personnes vivent dans l'état de famine chronique. L'objectif est de réduire cette proportion de moitié (22,1%) à l'horizon 2015. L'enquête ECOSIT2 montre qu'en 2003, plus du tiers des tchadiens n'avaient pas les ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins alimentaires. En outre, 37% des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale, ce qui est lié à la faim chronique. Le problème de la faim reste donc un problème majeur au Tchad, notamment pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Pour relever ce défi et replacer le Tchad dans la perspective d'atteindre la cible de 2015, le Gouvernement redoublera d'efforts pour porter la proportion des affamés chroniques à 26,5% au terme des 4 années de la SNRP2.

Graphique 2-2: Evolution des principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).



Source : Extrait du Rapport départemental sur les OMD au Tchad

2.3.2 Atteindre l'éducation universelle (OMD 2) et l'équité genre dans l'éducation (OMD 3)

L'universalité de l'éducation tout au moins au niveau primaire et pour les filles comme les garçons (disparition des disparités filles/garçons) constitue l'objectif principal du millénaire en matière d'éducation. Les cibles sur l'éducation universelle sont mesurées par le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire et le taux d'achèvement du cycle primaire. Partant d'une base de 40% en 1995, le TBS doit être porté à 100% en 2015. Comme indiqué dans les analyses précédentes sur le secteur de l'éducation, les progrès dans ce domaine sont encourageants. Les taux de scolarisation primaire se sont nettement améliorés depuis les années 90 pour les garçons comme pour les filles. La progression des TBS des garçons a été plus lente dans les années 90 (de 65% en 1994 à 68,3% en 2000), mais nettement plus rapide de 2000 à 2003 (99,9%), à 2004 (105,7%) et 2005 (100,9%). Après un bond dans les années 90, les TBS des filles ont peu progressé au début des années 2000 puis ont recommencé à rattraper leur retard depuis 2003. Si les tendances actuelles persistent et que les résultats anticipés des programmes de la SNRP2 se réalisent, le Tchad pourrait atteindre l'objectif du taux brut de scolarisation avant 2015.

Les perspectives sont par contre plus difficiles en ce qui concerne le taux d'achèvement du cycle primaire. De 16% en 1995, le taux d'achèvement a atteint 38% en 2004 pour régresser à 35,3% en 2005. Ces tendances montrent bien qu'il y a eu progrès, mais que les acquis demeurent fragiles. L'analyse des tendances selon le genre indique que les disparités entre filles et garçons persistent. En effet, le taux d'achèvement des filles a progressé de 19,2% en 2001 à 25,7% en 2004 pour régresser à 23,7% en 2005. Celui des garçons a suivi des tendances similaires, progressant de 48,4% en 2001 pour ensuite régresser à 46,8% en 2005. On constate donc que le taux d'achèvement pour les filles est de moitié plus bas que celui des garçons et cette tendance ne s'est guère améliorée depuis 1995.

Au rythme actuel, le taux d'achèvement sera tendanciuellement à 57% en 2015 soit bien en-deçà (un écart de 43 points) de l'objectif. Les projections de la SNRP2 indiquent que cet écart sera tout aussi important à l'horizon 2011 (34 points par rapport au chemin critique). Ces projections montrent que des efforts substantiels restent encore à faire dans ce domaine pour remettre le Tchad sur l'orbite des OMD.

Toutefois, mesurée par le rapport des taux de scolarisation primaire filles-garçons, on note que l'égalité genre s'est améliorée entre 1998 (44%) et 2004 (68%). Si ces tendances persistent ou se renforcent, le rapport filles-garçons atteindrait 82% en 2015, soit 18 points en-dessous de l'objectif de parité de 100%. Cela indique que l'objectif reste à la portée du pays.

L'on ne peut en dire autant pour les autres cycles d'enseignement où les gaps actuels au niveau primaire seront répercutés, parfois même amplifiés sur ces cycles. A moins d'une volonté politique plus affirmée, les chances de parité dans les autres composantes du système éducatif ainsi que dans les instances de prises de décision et dans le secteur non agricole sont compromises. En effet, actuellement les femmes représentent moins de 20% des salariés non agricoles, sont 6% au parlement et 16% dans le Gouvernement en 2007. Toutefois, une augmentation sensible d'au moins 30% de cette représentation peut être obtenue si des mesures adéquates sont prises.

Les interventions en faveur de l'éducation universelle et de l'équité genre.

Le secteur de l'éducation a enregistré des progrès importants en termes de couverture, bien que des disparités importantes persistent aux plans régional et du genre. Pour promouvoir la parité sur ce dernier aspect, il conviendra d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie en faveur de la scolarisation des filles, et notamment par des mesures incitatives et

d'accompagnement tels que l'allègement des tâches ainsi que l'élimination des stéréotypes et comportements sexistes.

En plus de l'action sur la scolarisation des filles, la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes nécessitera des interventions à effets plus immédiats telles que : (i) la sensibilisation aux questions de la santé reproductive ; (iii) le renforcement des actions en vue de l'élimination des violences contre les femmes (CCC et plaidoyer ; mesures juridiques) ; (iv) l'incitation à la participation des femmes à la vie politique du pays ; (v) le renforcement des mesures de promotion socioéconomique ; (VI) l'encadrement des filles au passage à la vie professionnelle ; (VII) l'intégration du genre dans la planification des programmes de développement et dans les budgets pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions en faveur de l'égalité et de l'équité genre à tous les niveaux et la mise en place d'un mécanisme de suivi des efforts en matière de genre.

2.3.3 Améliorer la santé maternelle (OMD 4) et infantile (OMD 5), combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies (OMD6)

C'est dans le domaine de la santé que les progrès vers les OMD ont été les plus lents. Comme indiqué plus haut, le taux de mortalité infantile a peu diminué. Au rythme actuel, la mortalité infantile ne serait pas significativement réduite à l'horizon 2015. L'écart avec l'objectif du millénaire serait encore de 67 points. Pour réaliser cet objectif, ce taux devrait être réduit à 50 pour 1.000 naissances en 2011. La situation est encore plus préoccupante en ce qui concerne la mortalité maternelle qui est projetée à 1648 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2015 soit 1373 points au dessus de la cible de 275 décès. Pour inverser cette tendance, la mortalité maternelle devra être ramenée à 500 décès en 2011.

2.3.4 Accroître l'accès aux services et équipements de base : eau, assainissement, énergie, et routes (OMD7)

Comme mentionné plus haut, le taux d'accès à l'eau est passé de 23% en 2000 à 36% en 2004. Quoiqu'encourageante, cette évolution reste en deçà de la cible du Millénaire. En effet, pour réduire de moitié la proportion des populations n'ayant pas accès à une source meilleure en eau, le taux d'accès devra être porté à 60% en 2015. Ce qui implique un taux d'accès de 48% au terme de la période la SNRP2 (2011). Les taux d'accès aux services d'assainissement sont encore relativement très bas. En 1990, seulement 7% de la population avaient accès de façon durable à des services d'assainissement. Il ya eu très peu de progrès depuis lors, et cette proportion se situait autour de 9% en 2004.

En résumé, l'analyse du cheminement du Tchad vers les OMD révèle les mêmes tendances préoccupantes que celle des indicateurs de développement social de la SNRP1. Des progrès notoires ont été enregistrés dans quelques domaines tels que l'éducation primaire où les programmes ont été sérieusement mis en œuvre. Par contre, des retards importants ont été accumulés dans les autres domaines où les stratégies sont inexistantes ou les programmes n'ont pas été exécutés de manière satisfaisante. Par conséquent, relever le défi des OMD exige non seulement l'approfondissement des stratégies sectorielles et l'affinement des politiques et programmes d'actions, mais surtout l'exécution résolue et soutenue de ces programmes. C'est là le plus grand défi de la SNRP2.

Tableau 2-2 OMD, situation courante et chemin à parcourir au Tchad

Objectifs	Cibles	Indicateurs retenus au Tchad	Année de référence	Valeur courante de l'indicateur	Valeur cible en 2011	Valeur cible en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de 50% la proportion de la population tchadienne vivant en dessous du seuil de pauvreté.	1. Indice de la pauvreté monétaire	2003	55%	40,3%	27%
	2. D'ici à 2015, réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de malnutrition	3. Proportion de la population n'atteignant pas le seuil calorifique	1996	33%	25%	22,1%
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	3. D'ici à 2015, assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école	4. Taux brut de scolarisation dans le primaire	2005	84,4%	98%	100%
		5. Taux d'achèvement au primaire	2005	35,3%	59%	100%
		6. Taux d'alphabétisation	2003	38%	53%	60%
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 et, à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	7. Rapport fille-garçon dans le primaire	2005	0,67	0,87	1
		8. Pourcentage des femmes au parlement	2002	7%	10%	30%
4. Réduire la mortalité infantile	5. Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans entre 1990 et 2015	10. Taux de mortalité infanto-juvénile	2004	191 pour 1000	101,5 pour 1000	63,7 pour 1000
		11. Taux de mortalité infantile	2004	102 pour 1000	48,8% pour 1000	34 pour 1000
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de trois quart le taux de mortalité maternelle de 1099 pour cent mille naissances vivantes en 2004.	13. Taux de mortalité maternelle	2004	1099 pour 100 000	500	275 pour 100.000
		14. Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	2006	26%	29,6%	32%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle d'ici à 2015	16. Taux de prévalence du VIH/SIDA	2005	3,3%	< 3,3%	< 3,3%
		17. Taux d'utilisation de la contraception	2005	2%	30%	40,9%
	8. D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	19. Taux de prévalence du paludisme	2006	22,4%		Stabilisé
		21. Taux de prévalence de la tuberculose	2006	56 pr 100 000		Stabilisé
		22. Taux de fréquentation des services de santé	2006	90,3%	98%	100%
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes du développement durables dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	23. Superficie des terres protégées (en %)	2006	9.1%	12%	15%
		24. Mode d'évacuation des ordures ménagères (Taux de collecte des ordures)	2004	34%	42%	45%
	10. Réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	27. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	2006	34%	48%	60%
	11. Réussir d'ici 2015, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 2/3 des tchadiens vivant dans des taudis	28. Proportion de ménages ne disposant pas de latrine ou toilette	2004	90%	50%	30%

Chapitre 3 : Les points de vue des populations sur les politiques de réduction de la pauvreté

3.1 Organisation des consultations

En septembre 2007, l'Observatoire de la Pauvreté a organisé des ateliers dans les régions pour recueillir les vues des populations de base sur l'impact de la SNRP1 et des OMD et sur les priorités de la SNRP2. Ces consultations font suite au forum des organisations de la société civile qui s'est tenu au cours de mai 2007 à N'Djamena.

Ces ateliers ont été organisés dans les chefs-lieux de cinq régions. Les équipes de N'Djamena comprenaient généralement : (i) des représentants du Ministère de l'Economie et du Plan et de ministères sectoriels, (ii) des experts du Secrétariat Technique de l'Observatoire de la Pauvreté, (iii) des représentants d'ONG et de la société civile. Les représentants des régions comprenaient les représentants : (i) des services publics, (ii) des autorités traditionnelles, (iii) des leaders religieux, (iv) des ONG, (v) de la société civile, (vi) des associations de femmes, (vii) des groupements de producteurs (agriculteurs et éleveurs) et (viii) des commerçants (tous choisis par leur base). Outre les représentants des régions où les ateliers se tenaient, les consultations impliquaient des représentants de plusieurs autres régions dont le déplacement avait été organisé par l'Observatoire. Au total 16 des 18 régions du pays ont ainsi participé à ces ateliers qui ont duré trois jours.

La principale caractéristique de ces consultations a été la liberté des débats encouragée par les leaders des équipes de N'Djamena et les représentants de la société civile. La sévérité des critiques sur plusieurs aspects de la gestion économique et administrative du pays et sur le comportement des agents de l'Etat dans les régions est la preuve que les représentants des populations de base parlaient en toute franchise et étaient heureux de participer à des discussions ouvertes qui leur permettaient de faire entendre leur voix. Cette franchise constitue le gage de la pertinence des recommandations tirées de ces consultations pour la révision de la SNRP.

3.2 Principaux thèmes des consultations

Les débats ont porté successivement : (i) sur le bilan de la SNRP1 et des OMD, et (ii) sur les priorités des futures politiques de réduction de la pauvreté.

3.2.1 Bilan de la SNRP1 et des OMD selon les populations

Le principal commentaire sur ce sujet a été le manque de visibilité des programmes entrepris dans le cadre de la SNRP et des OMD, ainsi que des résultats obtenus.

Tout d'abord les rapports sur la SNRP1 sont mal connus et rarement diffusés auprès des populations. Même les services publics ne semblaient pas bien connaître quels sont les objectifs de ces initiatives et quelles mesures ont été prises pour les mettre en œuvre. Une traduction en Arabe des principaux documents serait très utile dans les régions où cette langue occupe une position dominante. Il y a aussi un énorme effort de communication à entreprendre, qui demeure un défi pour la cellule de communication de l'Observatoire et du Comité de Pilotage

Les régions et les populations et institutions locales n'ont pas été suffisamment impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de la SNRP1 et des OMD. Il est essentiel que l'Observatoire prenne les dispositions nécessaires pour faire fonctionner effectivement les comités locaux chargés de vulgariser dans les régions les programmes de la SNRP, d'évaluer l'évolution des problèmes de pauvreté au niveau régional et local et de suivre l'exécution des programmes et les résultats obtenus. Ce suivi décentralisé est d'autant plus important que les populations locales ont souvent le sentiment que les initiatives prises au niveau de N'Djamena et les crédits votés destinés aux services de base n'atteignent pas toujours les bénéficiaires. Pour remédier à cela, les populations locales souhaitent que :

- les institutions chargées de la définition et du suivi des stratégies de réduction de la pauvreté soient des institutions indépendantes associant étroitement la société civile et les représentants des communautés de base.
- La mise en œuvre et le suivi de la SNRP2 s'appuient sur des objectifs clairs et sur des indicateurs précis qui permettront de mesurer les progrès réalisés, les résultats obtenus et la performance du secteur public et des autres institutions du pays dans l'accomplissement des politiques de réduction de la pauvreté.

3.2.2 Les priorités de la SNRP2

A) Gouvernance

Les principales critiques sur les actions passées des services publics et les principaux commentaires sur l'avenir de la SNRP ont porté sur la gouvernance, considérée par les populations comme l'enjeu le plus important pour le Tchad. Les points suivants ont dominé les débats des ateliers :

La mauvaise gouvernance : Elle affecte pratiquement tous les aspects de la gestion publique. La mauvaise gestion des projets, le gaspillage et le détournement des fonds publics, la mauvaise répartition et la mauvaise utilisation des ressources humaines disponibles et l'impunité qui protège les responsables contre d'éventuelles sanctions sont les principaux fléaux qui affaiblissent l'action publique et son impact sur la condition des pauvres.

L'instabilité des cadres et la rotation trop fréquente des responsables politiques et administratifs des principaux ministères et institutions publiques constituent un obstacle à la continuité dans l'action Gouvernementale et à l'identification des responsables d'une gestion inefficace.

L'incompétence et le manque d'intégrité caractérisent trop souvent la performance de nombreux agents des services publics. Une réforme administrative fondamentale doit placer les hommes et femmes ayant les qualifications techniques et morales requises aux postes les plus importants pour la gestion des services.

La réforme des finances publiques, le renforcement des contrôles et la lutte contre la corruption sont des actions prioritaires. Cette dernière tâche incombe notamment au Ministère Chargé du Contrôle d'Etat et de la Moralisation, qui doit obtenir les moyens nécessaires et les employer efficacement à l'atteinte de cet objectif.

L'insécurité sous toutes ses formes est de loin le plus grave obstacle au développement économique des villes, des régions et du monde rural et à la réduction de la pauvreté. Non seulement les forces de l'ordre sont souvent incapables de préserver la sécurité des biens et des personnes dans leur zone d'intervention, mais encore elles peuvent contribuer à l'aggravation des situations d'insécurité. Plusieurs participants estiment que les commandants de gendarmerie abusent de leurs pouvoirs pour exploiter à leur profit les populations locales.

Les conflits intercommunautaires – notamment les conflits fréquents entre les agriculteurs et les éleveurs – sont, dans plusieurs régions, un des principaux facteurs d’insécurité. L’adoption d’une nouvelle loi sur la transhumance et de textes d’application clairs et précis et la création de couloirs de transhumance bien identifiés et respectés sont les meilleurs moyens de prévenir de tels conflits, souvent mal gérés par des autorités locales qui les utilisent pour leur enrichissement personnel. Renforcer les pouvoirs et les moyens de la Médiature Nationale et revaloriser les chefferies traditionnelles sont quelques unes des mesures qui faciliteraient le règlement pacifique des conflits intercommunautaires.

Un environnement juridique adéquat et une justice compétente et intègre sont indispensables pour stimuler le développement économique et protéger la paix sociale. Néanmoins, des magistrats bien formés ne sont pas la seule condition de succès. Il faut aussi que la justice soit indépendante et qu’elle contrôle les officiers de la police judiciaire, ce qui n’est pas encore le cas actuellement.

B) Ressources humaines

Les participants ont reconnu la haute priorité du développement des ressources humaines et ont insisté sur les points suivants.

Dans le secteur de *l’éducation*, beaucoup s’inquiètent du manque de coordination des mesures prises pour le développement des infrastructures, dans la répartition du personnel et dans la mise en place des autres moyens de fonctionnement selon les besoins véritables des populations. Il n’est pas rare que des salles de classes récemment construites restent longtemps inutilisées. Les parents ont leur part de responsabilité dans le sous emploi de certaines infrastructures. Il faut entreprendre et poursuivre des campagnes de sensibilisation destinées à montrer aux parents l’importance d’une bonne éducation pour leurs enfants, y compris leurs filles. Il faut aussi combattre la violence scolaire et mettre fin à des comportements inappropriés de certains enseignants à l’égard des filles scolarisées, qui sont l’une des causes des taux d’abandon élevés chez les filles. D’autres facteurs sont les carences alimentaires et l’absence de cantines scolaires.

Il est important de moderniser le système éducatif en introduisant progressivement les nouvelles technologies de l’information et des communications dans l’enseignement primaire et secondaire. Il faut aussi que tous les cycles de l’enseignement – y compris l’enseignement supérieur – soient accessibles aux plus démunis. Le développement de la formation professionnelle est important pour freiner l’exode rural et réintégrer dans la vie économique et sociale du pays les délinquants et ceux qui ont abandonné le système éducatif.

Il est particulièrement urgent d’améliorer le *système de santé*. Une grande priorité doit être accordée à la santé maternelle. Pour cela, il faut d’abord que les femmes fréquentent les CPN. Il faut aussi recruter, former, recycler et redéployer de façon plus équilibrée sur l’ensemble du territoire un personnel soignant de qualité, pour l’instant nettement concentré dans la capitale. A cette fin, il faut aussi donner au personnel médical les incitations appropriées, plus particulièrement les spécialistes. Il faut enfin encourager les médecins tchadiens opérant à l’étranger, notamment en Europe, à revenir au Tchad pour s’y installer.

Le coût des services de santé – notamment le coût des médicaments dans les hôpitaux – est prohibitif pour la majorité des tchadiens. Même les dispensaires sont devenus des boutiques plutôt que des services publics. La gratuité des ARV est une bonne mesure, à condition qu’elle s’étende aux tests de dépistage.

La communication est un important instrument de la santé publique. Il faut mieux informer les populations sur les maladies dominantes et notamment sur le paludisme et le SIDA, et les éduquer sur les méthodes de prévention.

En ce qui concerne la *condition féminine*, il faut donner à la femme le rôle qui lui appartient dans la vie économique et sociale du pays. Les problèmes de la femme doivent être pris en considération dans tous les programmes et projets de développement. L'éducation des filles est un objectif important. L'adoption du Code de la famille – en instance d'approbation depuis deux longues années – est une mesure urgente. La condition des femmes en milieu rural est particulièrement préoccupante, notamment celle des femmes analphabètes, souvent victimes d'abus, y compris de programmes fictifs de micro-finance.

La *protection des groupes vulnérables* est un objectif principal des deux SNRP. Cependant, le Gouvernement n'a pas encore défini une véritable politique d'action sociale. Il faut prendre en charge les orphelins du SIDA, les handicapés, les enfants des rues et les victimes des conflits. Les *retraités* sont eux aussi devenus des groupes vulnérables en raison des retards dans le paiement des retraites et l'apurement des arriérés.

C) Infrastructures

Les infrastructures sont les piliers sur lesquels repose le développement économique.

En ce qui concerne *les transports*, l'important est d'une part de poursuivre le bitumage des axes routiers du pays et d'autre part d'exécuter un vaste programme de développement des routes régionales et locales ainsi que des pistes rurales.

Le problème des transports n'est pas seulement le sous-développement des infrastructures, c'est aussi l'organisation et le coût du système de transport routier. Les déficiences du système et son coût élevé sont le résultat des nombreux barrages installés par les forces de l'ordre sur les routes et les pistes rurales moins pour contrôler que pour rançonner les résidents et les transporteurs.

La sécurité routière est aussi un sérieux problème. Il faut imposer le respect du Code de la Route.

Le sous-développement du *secteur de l'énergie* est un grave handicap pour l'essor de l'économie tchadienne. La STEE est mal gérée et peu de mesures ont été prises pour redresser la situation. La conséquence est que l'énergie électrique est extrêmement chère, peu fiable et mal distribuée. L'électrification des villes secondaires et des zones rurales doit être accélérée.

Y-a-t-il des solutions aux problèmes énergétiques du Tchad ? Peut-on utiliser l'énergie des turbines de Komé ? Va-t-on développer Sédigui et construire une raffinerie ? Peut-on développer l'hydroélectricité et l'énergie solaire ? Des réponses claires à ces questions doivent être apportées.

L'eau et l'assainissement sont des problèmes majeurs. L'accès à l'eau potable est le meilleur moyen de combattre un grand nombre de maladies infectieuses. L'évacuation, le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets sont importants. Les « leida » (emballage plastique) qui encombrant les rues sont un facteur d'insalubrité.

En l'absence de plans d'urbanisme et d'habitat, le *développement des villes* est anarchique et insuffisant. Le coût des matériaux de construction, l'absence de mécanisme de crédit au logement et le fonctionnement du cadastre sont de sérieux obstacles à un développement équilibré des villes et à la promotion de l'habitat. Les lotissements sont arbitraires, des paysans sont dépossédés de leurs terres et des espaces verts sont détruits. Il faudrait développer des COGES des usagers des infrastructures urbaines et des artisans travaillant en milieu urbain.

D) Développement rural et environnement

Compte tenu de la concentration de la grande majorité des pauvres en milieu rural, le développement du monde rural est une priorité pour la réduction de la pauvreté. Dans *l'agriculture*, il faut intervenir sur plusieurs fronts. Tout d'abord, il faut redynamiser la recherche et les ONDR. Il faut faciliter la distribution et l'emploi des intrants, notamment pour les cultures vivrières. Il faut donner à la Direction de la Protection des Végétaux les moyens adéquats pour lutter contre les ennemis des cultures. Il faut développer les centres de stockage et les systèmes de commercialisation des céréales.

Il faut aussi soutenir et diversifier les cultures de rente, notamment le riz et le sésame. Le coton ne peut plus être le pilier de la politique agricole du pays. L'arachide prend de l'importance. Il faut aussi favoriser la création d'unités de transformation des produits agricoles.

Il faut soutenir le développement des groupements de producteurs, notamment pour l'équipement des exploitations que le Gouvernement devrait subventionner. Le crédit agricole et son implantation dans les régions sont indispensables pour stimuler l'essor et la modernisation de l'agriculture.

La restructuration de Cotontchad est nécessaire. Elle doit être faite avec l'appui de cadres tchadiens qualifiés et dans le cadre d'un partenariat avec les groupements de producteurs et la société civile. Les populations concernées sont mal informées des projets de privatisation de l'entreprise et sont inquiètes. L'exemple d'autres pays africains montre que la privatisation n'est pas une panacée. Pour Cotontchad, elle risque d'être la mesure qui tuera la filière.

Les CCL sont budgétivores et moins efficaces que les groupements traditionnels. Qui va gérer l'achat et la distribution des intrants ?

Le partenariat avec l'Union Européenne risque d'avoir des effets désastreux sur les produits agricoles locaux. Il faut le différer.

En ce qui concerne *l'élevage*, il faut d'abord augmenter le nombre des stations de pompage, former des vétérinaires et doter les zones d'élevage en postes vétérinaires. Il faut aussi améliorer la race bovine, freiner les exportations de bétail sur pied et encourager la création d'unités de transformation simples et modernes.

Pour l'ensemble du monde rural, les communications sont essentielles à son développement. Il faut encourager la création et le développement de radios communautaires et d'échanges d'informations sur les projets de développement et leur mise en œuvre.

Les textes relatifs à la *protection de l'environnement* ne sont pas appliqués. La coupe abusive de bois continue. Le Lac Tchad est en train de disparaître. La dégradation des écosystèmes s'accélère. Le torchage du gaz de Doba pollue l'air et l'eau. Une véritable politique de l'environnement est indispensable pour soutenir la croissance et réduire la pauvreté.

3.3 Leçons tirées des consultations

Les consultations régionales ont été intéressantes sur plusieurs plans. Elles ont été intenses et ouvertes et ont montré une fois de plus l'intérêt des populations tchadiennes – et notamment des populations rurales – pour des politiques axées sur la réduction de la pauvreté. Dans l'ensemble, les participants savaient beaucoup de choses sur l'action des services publics dans leurs régions, même si certaines de leurs affirmations méritaient d'être rectifiées sur la base des informations dont disposaient les équipes venues de N'Djamena.

La première leçon de ces consultations est la similitude des analyses, des critiques et des recommandations faites par les populations de base en septembre 2007 et tout au début des travaux préparatoires de la SNRP1. C'est aussi la coïncidence entre les conclusions de la plupart des groupes thématiques et celles plus générales émanant des consultations régionales. Ces consultations ont donc renforcé la conviction du Gouvernement que la SNRP2 ne devait pas systématiquement inventer de nouvelles priorités, mais plutôt consolider les acquis de la SNRP1 et surtout accélérer la mise en œuvre des programmes.

La deuxième leçon concerne le manque de visibilité de la SNRP1 et des programmes lancés dans ce cadre. Il est indispensable que la SNRP2 mette en place un mécanisme d'exécution et de suivi plus rigoureux et plus efficace que celui qui a prévalu auparavant. Un suivi opérationnel et budgétaire attentif complété par une implication constante des régions et des institutions locales sera essentielle au succès de la SNRP2.

Encadré 1 : Recommandations des Organisations de la Société Civile à la révision de la SNRP

Selon les Organisations de la Société Civile, améliorer la qualité des indicateurs socioéconomiques et les conditions de vie des personnes les plus vulnérables est l'objectif principal qui doit être assigné à la stratégie de réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, quatre principes opérationnels doivent guider l'élaboration et la mise en œuvre de la SNRP 2.

Priorité en faveur des personnes les plus démunies. Les personnes les plus démunies au Tchad sont les ruraux, et les groupes vulnérables des milieux urbains (handicapés, retraités, femmes, enfants de la rue, etc.). L'efficacité et la pertinence de la SNRP ne peuvent être évaluées que par rapport à la prise en compte des besoins fondamentaux de ceux-ci.

La bonne gouvernance, comme gage de succès de la politique de réduction de la pauvreté. Les réformes en matière de gouvernance (finances publiques, processus démocratiques, décentralisation, etc.), lesquelles sont le préalable au développement durable doivent faire l'objet d'un agenda partagé par tous les partenaires et acteurs concernés. Un cadre de concertation sur ces sujets devrait être établi.

Le budget de l'Etat est l'instrument de mesure de la volonté politique de la mise en œuvre de la SNRP. La mise en œuvre de la SNRP est tributaire des ressources effectives qui lui sont dédiées. Faute de ressources conséquentes, la SNRP1 a connu un faible taux d'exécution. En vue de garantir une allocation effective à la mise en œuvre de la SNRP2, un cadre budgétaire prévisionnel de la SNRP2 doit être élaboré et intégré dans le document. Un mécanisme participatif de la mise en œuvre de la SNRP2 devra être mise en place avec la participation de tous les acteurs.

Engagement des partenaires pour la révision de la réglementation du commerce international. Les Accords de Partenariats Economiques (APE) tels que les accords ACP-CEE avaient dans leurs statuts des dispositions en faveur des produits des pays ACP. Quant aux accords de Cotonou et les règles de l'OMC, ils prédisposent les pays africains à une ouverture de marché, laissant libre cours à une concurrence à laquelle ne peuvent faire face les pays africains. Ces règles fragilisent les économies et affectent davantage les producteurs ruraux de ces pays.

Deuxième partie :
LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE
REDUCTION DE LA PAUVRETE

La SNRP2 va être mise en œuvre dans un environnement différent de celui de la SNRP1, car moins dominé par la croissance du secteur pétrolier. Certes les grandes priorités intersectorielles de la SNRP1 restent valables et continueront d'être au centre des préoccupations du Gouvernement. Mais le nouveau contexte va nécessiter une réorientation des politiques économiques et financières du Gouvernement en faveur du développement du PIB non pétrolier et la diversification de l'économie tchadienne.

L'environnement politico-économique dans lequel se situe le lancement de la SNRP2

Le lancement de la SNRP2 se situe dans un contexte politique, économique, financier et social complexe.

Sur le plan politique, la poursuite de la rébellion a créé un climat d'insécurité néfaste au développement économique et a entraîné une forte augmentation des dépenses militaires. Cette situation est compliquée par la crise du Darfour que les pays voisins et la communauté internationale tentent d'apaiser, mais dont le Tchad continue de subir encore les externalités adverses.

Dans cet environnement défavorable, un développement positif est les signatures – en août 2007 – d'un accord politique entre les partis de la majorité présidentielle et l'opposition démocratique et en octobre 2007 d'un accord de paix avec les mouvements armés. Cependant, le pays a connu en février 2008 une attaque de la rébellion armée qui l'a conduite jusqu'à N'Djaména. Cette situation a fragilisé le processus de paix engagé. Les mesures d'urgence prises par le Gouvernement après l'échec du coup de force des rebelles pour rétablir l'ordre et redonner confiance aux populations, et la ferme volonté affichée du Gouvernement de poursuivre le dialogue politique et de maintenir le cap de l'application des accords conclus permettent au peuple tchadien d'espérer un rétablissement rapide des conditions de sécurité, de paix et de liberté auxquelles il aspire depuis des décennies.

Sur le plan économique, la production pétrolière semble avoir atteint selon les projections son niveau maximum en 2005, dès la troisième année d'exploitation. La production a même connu un déclin en 2006 et 2007 qui a été compensé par le maintien de prix internationaux exceptionnellement élevés, eux-mêmes partiellement compensés par une forte décote de qualité. Certes, le champ de Maikeri commence à produire, les explorations continuent et il est probable que de nouveaux champs entreront en production vers la fin de la période de la SNRP2. Néanmoins, il est difficile d'être optimiste en ce qui concerne l'évolution probable du PIB pétrolier, en tout cas pour les deux prochaines années (2008-2009), et peut-être pour les quatre années de la SNRP2. En outre, sur un marché aussi volatile que le pétrolier, il ne faut pas exclure la possibilité d'une chute brutale des prix internationaux, qui aurait des effets catastrophiques sur l'économie et les finances tchadiennes.

Sur le plan social, les attentes de la population espérant que l'exploitation pétrolière transformerait les niveaux de vie créent des pressions multiples parfois difficiles à satisfaire. En 2007 une grève longue de la fonction publique a cessé quand le Gouvernement a accepté le principe d'une revalorisation de 15% du point d'indice des salaires civils. Cette augmentation – justifiée par l'évolution des prix et des conditions de vie de la population – va s'ajouter aux tensions financières résultant du déclin des recettes fiscales et non fiscales.

Les perspectives économiques et financières du pays comportent plusieurs leçons pour la définition des principales orientations de la SNRP2. Premièrement, c'est surtout sur le PIB non pétrolier que le pays entend compter pour la diversification, l'accélération de la croissance et la mobilisation des recettes. Deuxièmement, la stabilisation des dépenses publiques à un niveau satisfaisant mais soutenable, dépendra en grande partie : (i) du succès des efforts qui seront faits pour améliorer les rentrées des recettes non pétrolières, (ii) d'une politique de lissage visant à fixer les enveloppes budgétaires globales à des moyennes

annuelles déterminées sur la base de prévisions à moyen terme réalistes des recettes pétrolières et non pétrolières dont le Gouvernement pourra disposer, (iii) d'une relance de l'aide au développement, axée sur les secteurs prioritaires, et (iv) d'une augmentation progressive de la part des dépenses publiques affectées à ces secteurs. Troisièmement, même si des ressources domestiques ou internationales supplémentaires peuvent être mobilisées, l'impact économique et social des dépenses publiques dépendra de la qualité des programmes et de l'efficacité de leur exécution.

Les priorités inter-sectorielles et les principaux axes stratégiques de la SNRP2

Le contexte politique et économique actuel ne change pas fondamentalement les choix stratégiques qui ont été faits dans le cadre de la SNRP1. Telle est d'ailleurs la principale conclusion qui peut être tirée des consultations de septembre avec les représentants des populations locales. Acheter ce qui a été initié, optimiser les réformes entreprises et améliorer les résultats obtenus sont donc les principales priorités de la nouvelle stratégie.

En effet, la bonne gouvernance – c'est à dire la paix, la sécurité, un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la croissance économique et à l'apaisement des tensions politiques – fera plus pour le dynamisme de l'économie tchadienne et la réduction de la pauvreté que toutes les autres composantes économiques et sociales de la stratégie. A cet égard, un accent particulier sera mis sur la réforme de l'administration publique et la lutte contre la corruption.

Sur le plan économique, le développement du monde rural dont dépend la majorité des pauvres demeure l'une des premières priorités de toutes les politiques de croissance et de réduction de la pauvreté. A cet égard, la protection des écosystèmes est essentielle pour garantir aux populations rurales la pérennité des ressources sur lesquelles est basée leur vie économique et sociale.

Le développement rural et la croissance économique sont impossibles sans des efforts redoublés pour désenclaver quelques unes des régions à fort potentiel, réduire les coûts de transport qui bloquent le développement d'une agriculture orientée vers les marchés, et mettre en place les infrastructures de base pour l'émergence d'une économie plus moderne et plus productive.

A court et à long terme, le développement des ressources humaines est la condition d'un développement économique et social équilibré et du rétablissement de l'égalité des chances entre toutes les catégories de la population. Il est nécessaire de prévoir un ensemble de mesures visant à améliorer la condition féminine et à mieux protéger les populations vulnérables : victimes des conflits, enfants de la rue, invalides et tous ceux qui n'ont pas les moyens de prendre en charge leur destin.

Néanmoins, dans le cadre de la SNRP2, les politiques de croissance et de développement économique du Gouvernement accorderont une importance particulière à la création d'un environnement favorable à une croissance économique diversifiée réductrice de pauvreté. Favoriser la création d'emplois sera l'une des principales priorités du Gouvernement. Ce nouvel axe stratégique sera le deuxième de la nouvelle stratégie, après l'amélioration de la gouvernance. En résumé, les axes retenus sont :

Axe 1 : Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques

Axe 2 : Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée

Axe 3 : Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural

Axe 4 : Faire des infrastructures un levier de la croissance

Axe 5 : Valoriser les ressources humaines

Chapitre 4 : Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques

Promouvoir la bonne gouvernance, c'est d'abord améliorer la gestion du système politique et du processus démocratique. C'est aussi prendre un ensemble de mesures pour consolider la paix sociale et assurer la sécurité des personnes et des biens. C'est ensuite la réforme de la gestion administrative pour renforcer l'efficacité des services publics et notamment des services de base. C'est la mise en place d'un système judiciaire efficace et proche du citoyen. C'est lutter contre la corruption et promouvoir la transparence ; et c'est enfin adopter une politique qui associe largement tous les partenaires du Gouvernement, y compris les institutions de la société civile, à la gestion de la chose publique.

4.1 Consolider la gouvernance politique

4.1.1 Maintenir un dialogue politique constructif et renforcer le processus démocratique

Les mesures prises dans les années 1990 pour établir un système politique démocratique et pluraliste n'ont pas encore produit tous les résultats espérés. Les discussions récentes entre les partis de la majorité présidentielle et l'opposition ont abouti à la signature des Accords politiques en 2007 dont le but est de définir l'ensemble des mesures qui permettront de consolider le processus démocratique. Ces mesures comprennent notamment : (i) la révision des textes électoraux et des critères qui guident la définition des circonscriptions électorales (nombre d'élus proportionnel au nombre d'habitants représentés), (ii) l'égalité de traitement des différents partis en ce qui concerne l'accès aux fonds publics et aux médias, et (iii) la garantie de la sécurité de tous les candidats dans leurs déplacements sur l'ensemble du territoire.

Ces accords sont importants et leur application par toutes les parties concernées assurera la transparence du processus démocratique, rétablira un climat de confiance entre les principaux acteurs politiques et facilitera la participation de tous aux processus électoraux.

4.1.2 Prévenir et résoudre les conflits – Consolider la paix

Les causes des conflits politiques sont multiples. Parfois ces conflits trouvent leur origine dans l'exclusion sociale ou dans des conflits traditionnels qui opposent certaines communautés. L'injustice et les décisions arbitraires sont aussi la cause de nombreux conflits. Le dialogue est le seul moyen de comprendre les raisons qui déclenchent ces affrontements, soit pour les prévenir, soit pour les résoudre.

Dans la situation du Tchad, le Gouvernement s'engage à faire respecter le principe de l'égalité des droits et des devoirs de tous les citoyens et de bannir toutes formes des discriminations, des exactions et des injustices. Il s'efforcera à restaurer la crédibilité du système judiciaire en renforçant l'autonomie et le professionnalisme des magistrats et en respectant l'autorité du juge et de la chose jugée.

Le rôle de l'armée est de maintenir la sécurité du territoire contre toutes les attaques d'où qu'elles viennent. Le Gouvernement espère que les accords politiques récents mettront fin à des décennies de conflits armés. Dans ce contexte, le Gouvernement prendra immédiatement

les mesures suivantes : (i) appliquer scrupuleusement les engagements pris dans le cadre des accords conclus pour consolider la paix et prévenir la reprise des combats ; (ii) mettre en œuvre les conclusions des Etats Généraux de l'Armée, pour la réduction des effectifs, pour un meilleur encadrement des troupes et pour la professionnalisation de l'appareil militaire ; (iii) améliorer les conditions de vie des soldats et rationaliser l'emploi des forces armées et (iv) organiser le casernement des troupes en des points stratégiquement choisis. Outre les avantages sur le plan du déploiement des unités militaires, le casernement réduira les contacts directs avec la population civile et les interventions des militaires dans la gestion de la sécurité urbaine et rurale.

Le renforcement des capacités d'intervention des forces de police et de la gendarmerie reste désormais le chantier prioritaire dans ce contexte de renforcement de l'Etat de droit indispensable au rétablissement des rapports de confiance avec les partenaires économiques et sociaux du pays.

La conclusion d'accords de paix nécessitera la relance des programmes de démobilisation et de réinsertion des combattants qui ont été testés dans les années 90 avec des résultats mitigés. L'encadré ci-dessous résume les conditions de cette expérience et esquisse les moyens de renforcer son efficacité.

Encadré 2 : Programmes de démobilisation et de réinsertion

Dès les années 90, les autorités tchadiennes ont voulu restaurer la paix civile en ramassant les armes de guerre entre les mains des populations civiles et en réduisant les effectifs de l'armée par un programme de démobilisation. De 1992 à 1997, plus de 27.000 combattants ont été démobilisés et en 1999-2000, un Projet Pilote de Réinsertion des Militaires Démobilisés (PPRMD) a été mis en œuvre. L'exécution du projet était confiée à un Comité National de Réinsertion (CNR) qui avait aussi pour rôle d'évaluer l'intégration sociale des militaires démobilisés.

En raison de la modicité des moyens mis en place, la réinsertion a seulement touché 2.777 démobilisés. Avec l'accord de la Direction des Routes, le CNR a aussi réussi à placer quelques militaires dans la gestion des barrières de pluie. Le projet pilote devait en principe aboutir au lancement d'un projet de plus grande envergure, qui n'a pas été réalisé.

Dans l'ensemble, le bilan de l'opération n'est guère satisfaisant. Les indemnités accordées étaient probablement trop faibles. Les délais écoulés entre les démobilisations et le début des réinsertions ont été beaucoup trop longs. Les enquêtes faites sur les démobilisés ont montré que leur situation était très précaire et que beaucoup constituaient désormais un groupe social à haut risque. Abandonnés à eux-mêmes, ils étaient souvent embauchés par les promoteurs d'actions de rébellion.

L'échec de la première expérience ne signifie pas qu'elle doive être abandonnée. Le Gouvernement estime qu'à terme des programmes beaucoup plus ambitieux de démobilisation et de réinsertion devront être lancés pour accompagner l'application d'accords de paix. Le succès de tels programmes dépendra en partie d'un renforcement du CNR qui devra disposer de moyens plus importants pour encadrer les démobilisations/réinsertions et assurer le suivi des démobilisés. Il conviendra notamment : (i) d'adopter une loi régissant la réinsertion des militaires démobilisés, (ii) de doter le CNR d'un manuel de procédures définissant les modalités de ses opérations et les méthodes de son financement, (iii) de procéder à un recensement systématique de tous les démobilisés et de créer une base de données actualisée par région, département, sous-préfecture et canton, (iv) de mettre en place un répertoire des ONG et projets de développement pouvant assurer la formation ou la réinsertion des démobilisés, (v) d'instituer une préférence pour les démobilisés dans les travaux de type HIMO et les services de gardiennage, (vi) d'organiser un programme d'information et de sensibilisation d'éventuels candidats, et (vii) de mettre au point des fichiers de suivi et d'évaluation des projets en cours.

4.1.3 Mettre fin aux conflits intercommunautaires

La prolifération des armes de guerre distribuées à la population civile par les groupes armés transforme en affrontements violents les conflits économiques et sociaux quasi permanents qui opposent certaines communautés. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont l'une de ces sources de conflits qui menacent la paix civile. Plusieurs facteurs expliquent cette situation.

D'abord, la croissance démographique oblige les paysans à étendre les surfaces cultivées. L'augmentation du cheptel, les sécheresses récurrentes et le manque de points d'eau et de pâturages incitent les transhumants à descendre plus tôt en zone soudanienne avant la fin des récoltes. Tous ces facteurs renforcent la concurrence entre éleveurs et agriculteurs pour l'exploitation des terres cultivables et des ressources pastorales. Ensuite, les lois anciennes définissent les couloirs de transhumance et codifient les droits et les devoirs des parties. Mais ces textes sont inadaptés et la matérialisation des couloirs de transhumance est insuffisante. Enfin, les interventions des agents ignorants des règles coutumières compliquent la gestion de querelles que les autorités traditionnelles savaient résoudre à l'amiable. Aujourd'hui, les chefs traditionnels ont perdu l'autorité nécessaire pour arbitrer de tels conflits.

Plusieurs mesures seront prises pour prévenir et apaiser ces différends. D'une part, le Gouvernement mettra à jour le cadre législatif. D'autre part, il encouragera des mécanismes de résolution des conflits efficaces impliquant les autorités traditionnelles.

Les affrontements entre agriculteurs et éleveurs ne sont pas les seuls conflits qui troublent l'ordre public et menacent la paix civile. Il n'est pas rare que dans les centres urbains des altercations entre individus dégénèrent en conflits intercommunautaires. Les interventions de la police sont trop lentes (le plus souvent, elle attend que les belligérants en fassent la demande) et ne sont pas toujours désintéressées. En outre, en attendant une profonde réforme de la justice, les citoyens semblent être méfiants des tribunaux pour le traitement des dossiers et l'arbitrage des conflits de façon rapide et équitable.

Une Médiation Nationale a été créée à la suite de la Conférence Nationale de janvier 1993. Son rôle principal est de faciliter la solution des conflits entre les citoyens et les services publics. Elle peut également intervenir pour la solution d'autres différends. Des mesures seront prises pour renforcer son autorité, élargir ses compétences et lui donner les moyens dont elle a besoin pour intervenir de façon efficace et indépendante sur l'ensemble du territoire.

4.1.4 Assurer la sécurité des personnes et des biens

Dans le contexte de conflits politiques et militaires quasi-permanents et de différends intercommunautaires qui se manifestent par la violence, la sécurité des personnes et des biens est extrêmement précaire. Les tchadiens sont constamment exposés à des actes de brigandage urbain et rural qui menacent leur vie et leurs biens. Dans un tel environnement, entreprendre, produire, transformer et commercialiser sont des opérations à haut risque. Le développement économique du pays est l'une des victimes de cette situation.

Conscient de l'importance de cet enjeu, le Gouvernement compte prendre les mesures appropriées. Outre l'application des recommandations des Etats Généraux de l'Armée (notamment le casernement des troupes), le Gouvernement agira dans trois domaines :

- Le renforcement des capacités de la Gendarmerie pour mieux assurer la sécurité intérieure, notamment en milieu rural.
- Une réforme profonde de la Police et le renforcement de son autorité par une augmentation substantielle des effectifs, la formation du personnel et l'amélioration des moyens logistiques dont elle dispose. L'organisation d'une police de proximité.
- Une série de mesures visant à supprimer l'impunité et à rétablir la confiance entre la population civile et les forces de l'ordre.

4.1.5 Rationaliser la gestion des réfugiés

Depuis 2003, les conflits au Soudan (Darfour) et en RCA ont déclenché un flux massif de réfugiés au Tchad. En 2007, on dénombrait plus de 220 000 réfugiés du Darfour (60% ont moins de 18 ans) et 40 000 en provenance de la RCA. En outre 5.500 réfugiés sont venus d'autres pays tels que la RDC, le Libéria, la Sierra Léone et le Rwanda. Alors que les soudanais et les centrafricains se sont installés dans l'Est et le Sud du Tchad, dans des zones situées à proximité de leur pays d'origine, les autres réfugiés vivent surtout dans les centres urbains.

La gestion des réfugiés incombe d'abord aux autorités locales, appuyées par l'administration centrale. Les autorités tchadiennes ont donc dû redoubler d'efforts pour faire face aux problèmes alimentaires et sanitaires de ces réfugiés.

L'aide de la communauté internationale est intervenue de façon tardive. Au début, elle concernait seulement les réfugiés étrangers, donc ne s'étendait pas aux 150.000 tchadiens déplacés internes (dont des milliers d'enfants). Vivant dans des régions proches de la frontière soudanaise, ils ont eux aussi été affectés par le conflit du Darfour et les conflits internes et ont trouvé refuge dans d'autres régions du Tchad.

L'aide humanitaire a permis de résoudre partiellement et ponctuellement les principaux problèmes que pose l'afflux de réfugiés : nourriture, logement, soins de santé, etc. En outre, des forces de l'ONU et de l'Union européenne vont intervenir pour assurer la sécurité des réfugiés et des populations tchadiennes tout au long de la frontière avec le Soudan.

Le Gouvernement envisage de créer une structure interministérielle qui sera chargée de définir et de mettre en place les mesures appropriées pour une meilleure gestion du problème des réfugiés et des personnes déplacées. Il s'agira tout d'abord de suivre attentivement l'évolution de la situation politique des pays voisins afin d'anticiper les conséquences d'un éventuel afflux de réfugiés. Il conviendra ensuite de mettre en place un comité qui sera chargé d'organiser l'accueil de ces réfugiés. Enfin, le budget prévoira des crédits affectés spécialement à la gestion des réfugiés et des déplacés pour qu'en cas de crise les services tchadiens puissent agir rapidement en attendant d'éventuelles interventions de l'aide internationale.

4.1.6 Poursuivre les opérations de déminage

Avec un million de mines et plus de deux millions d'engins non explosés (ENE), le Tchad est l'un des dix premiers pays les plus minés du monde. Le Gouvernement a créé en 1998 un Haut Commissariat National de Déminage (HCND) et a adopté en 2002 un Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et les Engins Non Explosés.

Déjà en 2000-2001, une étude d'impact exécutée par l'ONG Handicap International montrait que 23 des 28 départements du pays et 249 localités étaient pollués par des mines et des ENE, faisant en deux ans 1.688 victimes. Dans la plupart de ces zones, la présence de mines et d'ENE bloquait l'accès aux pâturages, aux terres cultivables, aux routes, aux points d'eau et aux habitations. Au total, près de 45% de la population tchadienne vivaient dans des zones ainsi polluées. Les populations plus pauvres et les régions les plus déshéritées étaient les plus affectées par ce danger. Le Plan Stratégique National de Lutte contre les Mines et les ENE avait donc sa place dans une stratégie de réduction de la pauvreté.

Commencées en 2000, les opérations de déminage ont donné des résultats positifs. Sur 1081 km² pollués, 616 km² ont été déminés et dépollués. Mais à la suite des événements de 2006, la situation s'est de nouveau détériorée, avec notamment la parution d'une nouvelle génération d'engins non explosés qui a entraîné une forte augmentation du nombre de

victimes. On estime qu'aujourd'hui la pollution s'étend sur 669 km² hors Tibesti. Le nombre de victimes augmente constamment, essentiellement des enfants.

Les méthodes employées pour déminer les zones polluées ont prouvé leur efficacité. Pour l'avenir, la première priorité est d'arrêter l'usage de mines sur le territoire tchadien. Une éventuelle stabilisation de la situation politique permettra d'accomplir ce premier objectif. La deuxième priorité sera de donner au HCND les moyens nécessaires pour accomplir sa tâche, avec l'appui de la communauté internationale.

4.2 Améliorer la gouvernance administrative

4.2.1 Poursuivre la réforme de la fonction publique

La réforme administrative comporte trois principales mesures : (i) la réforme du statut général de la Fonction Publique, (ii) la création d'une base de données sur le personnel de la fonction publique et (iii) des audits et plans de réorganisation des ministères clés.

Adopté en 1999, le nouveau statut de la Fonction Publique introduit : (i) une classification des fonctionnaires par catégories professionnelles, auxquelles correspondent des statuts particuliers et (ii) le sain principe du recrutement par concours et de l'avancement sur la base du mérite. La préparation des décrets et autres mesures d'application a été difficile. En 2006 les agents de l'Etat ont été classés dans les nouvelles grilles indiciaires, mais c'est seulement en 2007 que l'application du nouveau classement a commencé. Les orientations de la réforme ont été bien accueillies par les syndicats, même si des contestations subsistent sur le niveau des salaires.

La création d'une base de données pour l'ensemble de la fonction publique, retardée par des problèmes techniques, n'a été achevée qu'en 2006 et doit encore être ajustée et améliorée. Gérée en commun par le ministère de la Fonction Publique et le ministère des Finances, cette base de données est importante pour assurer la cohérence de la gestion du personnel (par le ministère de la Fonction Publique) et de la solde (par le ministère des Finances).

Le Gouvernement s'engage à accorder une haute priorité à la mise en œuvre des plans de réforme des ministères dont les rapports d'audits institutionnels sont disponibles.

4.2.2 Mettre en œuvre la politique de déconcentration et de décentralisation

La politique de déconcentration a regroupé les services publics locaux et régionaux en 18 régions, 57 départements et 252 sous-préfectures. Le but est de rapprocher les services publics de la population et de préparer la décentralisation. Désormais le plus important est : (i) de donner aux nouvelles entités les ressources humaines et les moyens matériels et financiers dont elles ont besoin pour exercer pleinement leurs fonctions et (ii) de mettre à leur tête des responsables ayant l'expérience de la gestion des hommes et de la chose publique.

En ce qui concerne la décentralisation, la prochaine étape est de mettre en œuvre les textes législatifs et réglementaires et le schéma directeur déjà adoptés, d'organiser les élections locales plusieurs fois reportées et de donner aux collectivités locales les moyens et appuis nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Encadré 3: Un constat de la gestion actuelle de l'Administration du territoire

Les constats faits dans le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur la gestion de l'Administration du territoire publié en mai 2007 sont les suivants :

- Les limites des unités administratives nouvellement créées ne sont pas maîtrisées, ce qui constitue un handicap quant à la compétence territoriale de la Justice.
- Parmi les structures administratives nouvellement créées, 52 départements (sur 57) et 202 sous-préfectures (sur 252) l'ont été conformément aux textes de base, notamment la Constitution et l'Ordonnance n°01/PR/2003 du 08/09/2003 portant création des collectivités territoriales décentralisées.
- La nomination des agents de commandement n'obéit pas aux dispositions réglementaires fixées par le Décret n°32/PR/CSM/INT/SEC du 27/01/1976 et le Décret n°901/PR/MFTE/2006 fixant le Statut particulier des corps de fonctionnaires du secteur de l'Administration. C'est ainsi qu'il est constaté que sur les 426 agents de commandement en fonction, seul 12% sont des professionnels ; les non professionnels représentent 36%, les militaires 26%, les personnalités politiques 3%, et les 23% sont constitués de personnes sans référence professionnelle.

4.3 Accélérer la réforme de la justice

En juin 2003, les Etats Généraux de la Justice ont identifié les principaux problèmes qui entravent le bon fonctionnement du système judiciaire. Un comité de suivi a été créé pour suivre l'application des recommandations des Etats Généraux. En février 2005, le Gouvernement a adopté un Programme de Réforme de la Justice (PROREJ). Outre la mise à jour du cadre législatif (mal adapté aux nouvelles réalités tchadiennes), le programme PROREJ a quatre objectifs : (i) une meilleure protection des droits de l'homme, (ii) le renforcement des ressources humaines pour une justice plus efficace et plus proche du justiciable, (iii) la mise en place des équipements et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des juridictions (justices de paix, cours d'appel, tribunaux de commerce), et enfin (iv) un programme d'information, éducation et communication pour mieux informer les justiciables de leurs droits et de leurs devoirs.

La réforme progresse lentement. Les modes de recrutement des magistrats et greffiers ne sont pas satisfaisants et certains magistrats n'ont pas les compétences requises. Le décaissement des fonds nécessaires à la formation du personnel et à la construction des cours d'appel est beaucoup trop lent. Le manque de maisons d'arrêt répondant aux normes est un sérieux obstacle au bon fonctionnement de la réforme. Enfin les décisions de justice ne sont pas toujours appliquées. Dans ces conditions, certains tchadiens préfèrent recourir aux justices parallèles.

Le Gouvernement est conscient que la réforme de la justice est d'une importance capitale pour stimuler l'investissement et pour protéger les pauvres contre l'injustice et l'exploitation. La promotion de l'investissement privé, donc la croissance économique, dépend en grande partie d'un système judiciaire capable de comprendre et de trancher les litiges concernant le droit des affaires. La création de tribunaux de commerce et la formation de magistrats compétents ont commencé. La mise en œuvre du programme sera accélérée.

La justice sera inefficace tant que les justiciables devront voyager plusieurs fois par an sur des centaines de kilomètres pour faire entendre leur point de vue et tant qu'ils devront attendre plusieurs mois pour connaître le verdict des juges. Installer progressivement des justices de paix dans toutes les sous-préfectures et donner aux juges les moyens d'une action rapide et impartiale sera donc l'une des priorités du Gouvernement. Une autre façon d'organiser une justice de proximité serait d'instaurer une justice foraine au niveau des cours d'appel, contribuant ainsi à la mise en place d'une justice de proximité. Le Gouvernement étudiera cette possibilité.

La prochaine étape sera la définition du calendrier et du budget de ces réformes. Leur mise en œuvre est l'un des domaines dans lesquels la société civile peut jouer un rôle important, notamment dans l'évaluation des progrès réalisés et de l'impact des réformes sur la vie des citoyens.

4.4 Renforcer la gouvernance économique

Renforcer la gouvernance économique demande : (i) la poursuite de la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence ; (ii) le renforcement de la participation des acteurs sociaux et (iii) la promotion d'une culture du développement.

4.4.1 Poursuivre la lutte contre la corruption et promouvoir la transparence

Ces dernières années plusieurs institutions, utilisant des méthodes diverses (parfois discutables), ont classé le Tchad parmi les pays les plus corrompus au monde. La corruption au Tchad se manifeste à plusieurs niveaux et sous différentes formes. Elle exacerbe les difficultés budgétaires en privant le Gouvernement d'une part non négligeable des recettes douanières et fiscales et reste un obstacle majeur aux efforts de réduction de la pauvreté.

Les efforts entrepris par le Gouvernement pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence ont, jusqu'à ce jour, mis l'accent sur le renforcement des institutions chargées des marchés publics, du suivi de la dépense et du recouvrement des recettes. Un Ministère Chargé du Contrôle Général d'Etat et de la Moralisation a été créé en 2004. Ces efforts seront intensifiés et complétés par un programme de consolidation de la transparence dans la gestion des ressources de l'Etat. Ce programme bénéficiera de l'expérience acquise dans les divers organismes et directions au cours de ces dernières années dans la diffusion par Internet. La priorité accordée à la publication sur Internet des rapports trimestriels d'exécution budgétaire et des rapports du Collège sera maintenue.

Afin d'assurer l'accès le plus étendu à l'information, le Gouvernement envisage aussi de diffuser sur Internet les documents tels que : la loi de Finance, la note de présentation, le fascicule et le décret de répartition, les rapports annuels d'exécution budgétaire et la loi de règlement ; tous les appels d'offres et documents associés et les revues trimestrielles d'appel d'offres concernant la passation des marchés ; tous les règlements, lois, calendriers et autres informations qui doivent être mis à la disposition du public concernant les impôts et la douane ; le Journal Officiel ; les revues synthétiques des dépenses publiques des ministères sectoriels ; les produits et personnes susceptibles de bénéficier d'exonérations fiscales ou douanières ; les résumés des rapports du Ministère chargé du Contrôle d'Etat et de la Moralisation ; et divers autres documents pertinents.

4.4.2 Encourager la participation des acteurs sociaux

Des progrès significatifs ont été accomplis dans le développement de partenariats, notamment avec la société civile. Le Gouvernement a encouragé la création de l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET) dont le but est de renforcer les relations entre les pouvoirs publics et les associations locales. La plupart des opérations financées par les bailleurs de fonds associent les ONG nationales et d'autres partenaires locaux à la mise en œuvre des programmes et des projets de développement.

De nombreux organes paritaires de décision et de contrôle ont été créés pour mieux connaître et prendre en compte les préoccupations des populations à la base. Citons notamment les comités de pilotage de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG) et de la SNRP, le Fonds d'Entretien Routier (FER), le Collège de Contrôle et Surveillance des Revenus

Pétrolier, le Comité Directeur du Projet Sectoriel d'Appui aux Organisations des Producteurs (PSAOP), le Projet d'Appui à l'Élaboration, à la Programmation et aux Suivis des Politiques Rurales au Tchad (PAEPS), etc.

Le Gouvernement souhaite s'appuyer sur la société civile pour donner aux populations, et notamment aux usagers des services publics, le moyen de faire entendre leur voix et d'influencer la gestion publique. Souvent bien implantées dans les régions et les villages et appuyées par les communautés, les organisations de la société civile peuvent intervenir de façon efficace dans l'évaluation des services publics au niveau local, vérifiant à la fois l'arrivée à destination de la dépense et la qualité du service rendu. Des expériences similaires dans d'autres pays africains ont donné des résultats satisfaisants. Le Gouvernement encouragera de telles initiatives.

Les dispositions déjà prises pour impliquer la société civile dans la conception des réformes et la gestion des programmes de développement économique et social méritent donc d'être poursuivies et approfondies. Les mesures suivantes sont envisagées :

- Renforcer les capacités de la société civile pour améliorer sa connaissance des options de politique économique et financière et enrichir son expérience de la gestion des secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté.
- Impliquer systématiquement les représentants de la société civile et des partenaires sociaux dans les comités de pilotage des programmes et des projets de développement économique et social.
- Accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des usagers des services périphériques qui sont très souvent les populations les plus pauvres. Faire en sorte que ces populations puissent suivre, évaluer et critiquer la mise en œuvre des budgets, des projets et des programmes qui concernent leurs communautés.
- Promouvoir le rôle de la société civile dans l'évaluation des programmes et de leur impact sur les populations.

4.4.3 Promouvoir une culture du développement

L'évolution politique du Tchad au cours des dernières décennies a été marquée par une instabilité chronique, conséquence des conflits armés, d'une administration déficiente, du manque de respect pour l'ordre et la loi et du recours systématique à la violence. L'un des résultats de cette évolution est la récurrence des comportements inciviques, tant à l'égard du bien public spolié ou gaspillé, que dans les relations entre les citoyens. Les programmes de développement entrepris par le Gouvernement et ses partenaires ne réussiront que si les bénéficiaires se les approprient et en assurent la pérennité. Il est donc important de vulgariser une culture du développement pour un ancrage civique des programmes de la SNRP2. Il s'agira de combattre les mentalités rétrogrades et de promouvoir l'apprentissage de nouveaux comportements favorables au développement durable.

Dans ce domaine, c'est le secteur public qui doit donner l'exemple. L'intégrité professionnelle et morale des gouvernants et des administrations publiques est le modèle qui doit inspirer le comportement de tous les habitants du pays. Mais la réforme des mentalités ne sera profonde que si tous les leaders des communautés de base acceptent cet objectif comme le but principal de leur action et la raison d'être de leur leadership.

Chapitre 5 : Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée

Une croissance durable est la condition essentielle du progrès social et de la lutte contre la pauvreté. Dans le cas du Tchad, elle suppose le développement d'une économie diversifiée, moins vulnérable aux chocs externes et internes qui ont longtemps dominé la vie économique du pays, capable de créer des emplois pour la population. A cette fin, le Gouvernement entend poursuivre des actions vigoureuses dans cinq domaines : (i) le développement du secteur pétrolier, (ii) la diversification des sources de croissance, (iii) la promotion du secteur privé, (iv) la promotion de l'emploi pour s'attaquer à la pauvreté, (v) le renforcement des politiques macro et financières pour consolider la stabilisation macroéconomique, et (vi) une politique commerciale mettant l'accent sur la promotion des investissements et des exportations et sur la coopération régionale.

5.1 Faciliter le développement du secteur pétrolier

Malgré ses ressources non négligeables en hydrocarbures, le Tchad est confronté à plusieurs difficultés majeures pour un développement du secteur qui puisse bénéficier au maximum à l'économie dans son ensemble.

Une des contraintes principales est le manque d'accès direct à un port, ce qui rend les prix des produits pétroliers importés élevés. Cette situation est aggravée par le manque d'infrastructures adéquates et par des moyens logistiques internes inefficaces qui affectent tant la fiabilité que la qualité des produits raffinés. A cela s'ajoute la baisse des investissements du secteur privé pour développer davantage les ressources en hydrocarbures. Sans un tel investissement, il n'y aura pas de croissance accrue dans le secteur et, en fait, il pourrait y avoir un déclin inévitable au fur et à mesure que les champs pétrolifères s'épuisent.

La capacité institutionnelle actuelle de gestion du secteur, de planification et d'orientation de ses activités est très limitée, affectant ainsi la capacité de l'Etat à contrôler le secteur et à obtenir les meilleurs résultats financiers pour l'économie.

Afin de faciliter le développement durable du secteur pétrolier, la stratégie sectorielle à long terme obéira aux grandes lignes suivantes : (i) assurer un développement régulier des ressources du pays en hydrocarbures en vue d'obtenir un flux de bénéfices à partir des droits et taxes perçus ; (ii) assurer que, dans la période de planification, les conditions fiscales sont attrayantes pour l'investissement étranger tout en maximisant les rentes économiques de l'Etat ; (iii) minimiser les coûts des produits pétroliers aux entreprises et aux ménages, sans subvention du Gouvernement; et (iv) protéger l'environnement tout en développant le secteur au profit du pays.

Ces objectifs ne peuvent être réalisés immédiatement, à cause des contraintes auxquelles le pays fait face. Le Gouvernement supprimera ces contraintes graduellement, par des mesures de politique qui seront introduites au cours des quatre années à venir dans le cadre des réformes prévues pour la mise en œuvre de sa politique sectorielle.

A court terme, les objectifs principaux sont: (i) augmenter les flux nets des activités pétrolières en faveur de l'Etat, en vue d'une réduction significative de la pauvreté; et (ii) renforcer la capacité institutionnelle dans le but d'assurer l'efficacité et l'efficience du suivi et de la réglementation du secteur.

La revue du cadre institutionnel existant (pétrole et environnement) permettra de définir des responsabilités claires pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle, et de développer des synergies parmi les différentes entités du Gouvernement.

Pour faciliter le transfert de technologie et améliorer progressivement les rentes économiques de l'Etat, le Gouvernement a créé la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT). Au regard du rôle stratégique de la SHT, un accent particulier sera mis sur la définition de ses objectifs et la mise en place de mécanismes de gestion adéquats. La participation directe dans les activités d'exploitation du pétrole sera conçue de manière à limiter les risques. Cela sera particulièrement important dans les premières années d'activité de la SHT, durant lesquelles la société devra développer ses capacités techniques, commerciales et de gestion du personnel.

Reconnaissant l'importance d'investir dans le capital humain, le Gouvernement adoptera une politique de renforcement de capacités et de formation ciblée de ses employés, avec une attention particulière aux questions techniques, commerciales, fiscales, juridiques et environnementales en amont et en aval. A travers sa politique de renforcement de capacité et de formation, le Gouvernement vise à renforcer sa compétence en matière de conception des politiques sectorielles, s'assurer que les conditions les plus appropriées sont en place pour l'exploitation des ressources naturelles et pour superviser et suivre les activités à tous les niveaux.

Le Gouvernement poursuivra et intensifiera ses efforts visant à fournir des informations correctes sur les activités pétrolières au Parlement, à la société civile et aux partenaires au développement conformément à ses engagements. A cet égard, le Gouvernement a endossé les critères et principes de l'Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive (ITIE) et envisage de concevoir et exécuter à très court terme, des procédures d'information du public sur les revenus pétroliers en conformité avec ces principes et critères.

5.2 Promouvoir les filières porteuses pour une croissance plus diversifiée

Quels que soient les espoirs que fonde le Gouvernement sur les perspectives de l'exploitation pétrolière, celle-ci ne saurait être l'unique ni même le principal moteur de la croissance future de l'économie nationale. Les incertitudes qui subsistent sur l'importance des réserves exploitables, les fluctuations constantes des marchés internationaux et la nécessité de promouvoir un type de croissance plus capable d'influencer les revenus et les conditions de vie des régions et des populations les plus pauvres militent en faveur d'une politique de croissance diversifiée.

C'est à cette fin que le Gouvernement a entrepris une étude sur les sources de croissance qui a permis d'identifier un certain nombre de filières porteuses capables de soutenir l'expansion et la diversification de l'économie nationale. Certes, ces filières ne représentent pas à elles seules toutes les opportunités de développement du pays, mais elles montrent clairement que le Tchad dispose d'un potentiel substantiel qui mérite d'être promu et exploité de façon systématique.

L'étude sur les sources de croissance a identifié trois types de filières porteuses selon la rapidité avec laquelle elles peuvent être exploitées et influencer la croissance de l'économie. Les plus intéressantes pour le court terme sont les filières de première génération dont le développement n'exige pas des réformes majeures et des investissements massifs, qui par conséquent peuvent produire de la croissance pendant les quatre années de l'exécution de la SNRP2.

Viennent ensuite des filières de deuxième génération dont l'exploitation suppose des réformes et des investissements pour surmonter les obstacles à leur plein développement. L'exploitation de ces filières n'aura vraisemblablement pas un impact majeur sur la production et les exportations du pays en 2008-2011, mais il est important de soutenir dès maintenant le développement de ces filières pour qu'elles assurent la relève des filières de première génération dans cinq à dix ans.

L'essor des filières de troisième génération est provisoirement bloqué par de graves contraintes structurelles, donc dépend d'importantes réformes et d'investissements lourds pour réduire ou éliminer ces contraintes. C'est à plus long terme que ces filières joueront un rôle capital dans le développement économique du Tchad. Elles méritent cependant d'être prises en considération dans les stratégies à long terme du Gouvernement. Le tableau 5.1 résume la classification de ces trois types de filières.

Tableau 5-1 : Typologie des filières porteuses de croissance

Génération	Filières porteuses	Période d'exécution
Première génération	Coton, Arachide, Fruits et légumes, bovins sur pieds, gomme arabique, karité, transport routier, TIC	1 à 5 ans
Deuxième génération	Céréales sèches, riz irrigué, racines et tubercules, cuirs et peaux, viande blanche, énergie, tourisme et artisanat	6 à 10 ans
Troisième génération	Sucre, tabac, viande de bovins, pêche, algue bleue, transport fluvial, mines	Plus de 10 ans

Ce tableau confirme l'importance du développement rural et des infrastructures de base comme les principaux éléments d'une croissance durable réductrice de pauvreté. En effet, six des filières de première génération et cinq des filières de deuxième génération sont des filières du monde rural. Les transports routiers, les techniques de l'information et des communications (TIC) et l'énergie figurent aussi parmi les principales filières de première et de deuxième génération. C'est donc dans le cadre de l'analyse des stratégies sectorielles du développement rural et de développement des infrastructures que seront examinées les perspectives de la plupart de ces filières.

Il convient cependant de souligner que les filières sélectionnées ont le mérite d'être les instruments possibles d'un développement équilibré des différentes régions du pays : le coton au sud, la gomme arabique au nord, l'arachide et l'élevage sur l'ensemble du territoire. En outre, elles regroupent des activités traditionnelles et des activités plus modernes capables de promouvoir un développement durable pour le long terme. Enfin, elles vont contribuer à la création de nouveaux emplois, avec des effets importants sur la pauvreté.

Néanmoins, la politique de développement du pays ne sera pas limitée à la promotion de ces filières. Une approche plus intégrée concernant l'ensemble de l'agriculture, de l'élevage et des grandes infrastructures économiques et sociales est requise pour produire une croissance soutenue et adéquate réductrice de la pauvreté.

Encadré 4 : Développer les filières et assurer leurs impacts sur l'emploi

Bien que la quantification de l'impact potentiel des filières de première génération sur l'emploi demande beaucoup d'informations, il est possible d'estimer son ordre de grandeur pour les prochains cinq ans, au moins pour les filières les plus importantes.

Coton : Les chiffres sur les variations de production du coton dans le passé indiquent qu'un manque de réforme dans le secteur conduirait à un déclin de la production d'environ 25% en cinq ans. A 100 jours de travail à l'hectare multipliés par 200 000 hectares, le résultat sera une réduction de 5 millions jours de travail, ce qui est à peu près l'équivalent de 50 000 emplois en pleine saison de culture, non compris la diminution d'emplois dans la collecte et la transformation.

Arachide : La production d'arachide atteint environ 400 000 tonnes par an. Avec les rendements entre 750 et 1 000 kilogrammes à l'hectare, la superficie consacrée à cette culture est au moins 400 000 hectares. L'arachide demande environs 80 jours de travail à l'hectare par an. Avec une augmentation de la production de 25%, ce qui est très possible, 80 000 emplois pourront être créés et ceci dans des zones où la saison de culture est plus courte que dans les zones cotonnières.

Élevage : Les études montrent que l'élevage est une activité qui exige beaucoup de travail pendant toute l'année. Aujourd'hui, avec un troupeau de 7 millions de têtes des bovins, presque 5 millions de personnes vivent de ce secteur, dont au moins 25%, ou 1.25 million, sont les travailleurs. Le potentiel pour l'expansion du secteur par la construction des nouveaux points d'eau est 2,4 à 4,7 millions d'UBT. En supposant que le cheptel des bovins peut augmenter de 10% en cinq ans, cela impliquera une expansion du nombre d'emplois de 125 000.

Le transport routier est une priorité très urgente. Il peut contribuer beaucoup à la création d'emplois, non seulement directement par le recrutement de la main d'œuvre dans la construction et la réhabilitation des routes, mais aussi et davantage par sa contribution au développement du secteur agricole. Dans l'état actuel de l'organisation d'infrastructure routière communale, la construction et la réhabilitation des pistes ne contribueront pas beaucoup à l'emploi dans les prochains cinq ans.

Il existe très peu de données qui peuvent servir comme base d'estimation du potentiel d'emplois du sous-secteur **TIC**, surtout pour les prochains cinq ans. Néanmoins, un projet TIC au Ghana l'estime à 37 000 emplois, ce qui indique les possibilités futures non négligeables.

Au total, donc, on peut estimer que ces filières pourront contribuer directement à environ 300 000 nouveaux emplois dans les prochaines années. La contribution des filières gomme arabique et karité est plus difficile à estimer mais elle serait importante également. En plus, il aura un effet indirect sur l'emploi, c'est-à-dire, pour chaque emploi créé, il y aura une augmentation de la demande pour d'autres biens et services, ce qui mènera à des emplois additionnels. Beaucoup d'études indiquent qu'en milieu rural ce multiplicateur est de l'ordre de 1,5. Ainsi, la création directe d'un emploi mènera à la création indirecte de 1,5 emplois additionnels. Donc l'impact total au Tchad sera de l'ordre de 750 000 nouveaux emplois, avec des effets très importants sur la pauvreté.

5.3 Faire du secteur privé le moteur de la croissance

La diversification de l'économie tchadienne, le développement d'une agriculture et d'un élevage modernes, la distribution des intrants, la commercialisation et la transformation des produits, le développement des services, la mise en place de systèmes de transport performants, la promotion des TIC, l'innovation financière, en somme, tout ce qui fera l'avenir de l'économie tchadienne dépend non seulement d'initiatives du secteur public, mais encore et surtout de l'essor du secteur privé, depuis la toute petite entreprise du secteur informel jusqu'aux grandes sociétés capables d'opérer à l'échelle nationale et internationale.

Le secteur privé tchadien comprend d'une part, un petit nombre de grandes entreprises opérant dans l'industrie (brasseries, sucrerie, cigarettes, etc.), la construction et les travaux publics, les services (notamment la téléphonie mobile) et maintenant le pétrole, d'autre part, des PME (dans l'agro-alimentaire, les matériaux de construction et l'artisanat) et enfin de petites unités du secteur informel, de loin les plus nombreuses, aux activités extrêmement diverses dans la petite production, le petit commerce et les petits services.

5.3.1 Le secteur informel et les PME

Le secteur informel est important, notamment dans la mesure où il est le seul capable d'offrir un grand nombre de petits emplois à une main d'œuvre relativement peu qualifiée. Mais son développement est bloqué par de multiples difficultés : coût élevé des approvisionnements, faible technicité des entreprises et manque d'équipements, concurrence redoutable des industriels nigériens et camerounais, et accès difficile au crédit.

Pour les PME aussi, le coût et la difficile accessibilité au crédit constituent un problème majeur, ainsi que la difficulté de fournir les garanties qu'exigent les banques pour l'octroi de crédit. Par conséquent ces entreprises recourent surtout à l'autofinancement ou à des systèmes d'entraide qui limitent leur capacité d'investir dans des projets d'ampleur.

5.3.2 Le secteur formel

Les opérateurs du secteur formel estiment que le développement de leurs activités est entravé par un environnement des affaires peu favorable. Ils citent à la fois les lenteurs bureaucratiques, les déficiences du cadre juridique et du système judiciaire, le poids et la complication du système fiscal, les retards dans le règlement des factures et l'accumulation d'arriérés sur les paiements dus par le secteur public et parapublic. Ils citent aussi la corruption et les prélèvements illégaux sur les entreprises, les problèmes d'accès au crédit et le coût du crédit, le coût et l'inefficacité des infrastructures, notamment les transports et l'énergie, la mauvaise gestion des entreprises publiques et beaucoup d'autres blocages causés au moins en partie par les interventions – ou l'absence d'interventions – du secteur public.

En même temps ils reconnaissent que les entrepreneurs tchadiens ont eux aussi beaucoup à apprendre pour améliorer leur gestion, moderniser leurs systèmes informatiques et comptables, mobiliser des ressources et créer des partenariats qui leur permettront d'élargir leur champ d'action et d'optimiser leurs activités.

5.3.3 Les priorités

Sur la base de cette analyse des contraintes qui freinent l'essor du secteur privé (formel, informel et PME), le Gouvernement a retenu les priorités suivantes :

L'institution d'un cadre de dialogue permanent entre l'Etat et le secteur privé afin de mieux comprendre les aspirations du secteur, de les intégrer dans ses politiques et de résoudre des problèmes pratiques affectant des activités spécifiques.

La réforme du cadre juridique. Il s'agit notamment de revoir la législation commerciale et d'appliquer les textes de l'OHADA dans leur intégralité. Dans ce contexte, le Gouvernement entend également préparer et faire approuver une loi foncière cohérente avec la législation sur les contrats. La réforme de la justice et le développement de tribunaux de commerce compétents font aussi partie de ce plan de réformes.

La simplification du système fiscal et la réforme des douanes à la fois pour augmenter les ressources de l'Etat et pour faciliter la vie des entreprises en éliminant les facteurs d'arbitraire, de fraude et de corruption.

La réforme du code d'investissement. Une loi sur la charte nationale d'investissement, conforme à la réglementation CEMAC ainsi qu'une autre créant une Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations ont été déjà adoptées par l'Assemblée Nationale en décembre 2007. L'objectif de la charte est de moderniser les systèmes d'avantages fiscaux et douaniers et autres mécanismes d'incitation à l'investissement privé. Il s'agira de mettre cette charte en œuvre et de moderniser les systèmes d'incitations à l'investissement privé. Basée sur un partenariat public/privé, l'Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations institue notamment un guichet unique pour les investissements privés.

La transparence dans les procédures de passation des marchés publics pour favoriser le développement d'un secteur formel basé sur une concurrence loyale entre tous les opérateurs économiques. Les modalités de l'exécution des marchés, le paiement dans les délais prévus des factures et l'apurement des arriérés intérieurs auront une influence capitale sur la viabilité

financière et le dynamisme des entreprises ainsi que sur l'avenir de leurs relations avec le secteur public. A cet égard, un arrêté du Premier Ministre a mis en place en novembre 2007 un guichet unique pour l'attribution des marchés publics.

Le développement des infrastructures, particulièrement les transports et l'énergie, la réforme des administrations publiques, l'assainissement – et le cas échéant la privatisation – des entreprises publiques, notamment la STEE et la SOTEL.

Le renforcement des capacités des entrepreneurs, notamment, en favorisant l'accès aux méthodes de gestion et aux technologies modernes.

En ce qui concerne les problèmes de financement des PME et du secteur informel, le Gouvernement étudiera avec ses partenaires la possibilité de combiner un programme de renforcement des capacités des PME avec des financements bancaires basés sur des garanties renforcées, y compris un éventuel mécanisme de fonds de garantie appuyant des efforts de transparence et de meilleure gestion de la part des PME participant à ce programme.

S'agissant des entreprises du secteur informel, la micro-finance est le principal moyen de mobilisation de l'épargne et de financement des activités, y compris par les micro-crédits. En 2005, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale dénombrait 214 institutions de micro-finance orientées vers la fourniture de crédits aux populations les plus démunies. Mais ces institutions – concentrées dans la zone soudanienne – rencontrent des problèmes majeurs (taux d'impayés) qui freinent leur expansion et compromettent leur autonomie financière. Le Gouvernement, avec l'appui des ONG et de la communauté internationale, évaluera les systèmes existants et développera une stratégie réaliste de promotion de la micro-finance sur l'ensemble du territoire national. Certaines ONG nationales et internationales commencent à réfléchir aux moyens d'étendre leurs activités à d'autres types de bénéficiaires dans leurs zones d'activité. Une stratégie nationale reposant sur un effort conjoint des pouvoirs publics et des ONG permettrait de multiplier les zones concernées et de diversifier les produits et les bénéficiaires. En outre, une extension des systèmes financiers, notamment par la relance des chèques postaux faciliterait la vie financière des institutions non Gouvernementales implantées dans les régionales.

5.4 Promouvoir l'emploi pour s'attaquer à la pauvreté

Le secteur privé doit devenir le principal pourvoyeur d'emplois. Mais, le secteur privé tchadien est structurellement fragile et d'importance encore faible pour être en mesure d'absorber l'afflux de main d'œuvre arrivant de façon continue sur le marché du travail. Ce facteur contribue à l'émergence du secteur informel où se réfugient en majorité les demandeurs d'emploi. Le secteur connaît ces dernières années un développement spectaculaire du fait des difficultés qu'éprouvent les jeunes pour s'insérer dans le circuit moderne de production. En outre, le caractère essentiellement rural de l'économie tchadienne détermine sa structure et son fonctionnement et le marché du travail en est fortement marqué. A défaut d'une meilleure exploitation des opportunités liées au développement du champ pétrolier de Doba (2002-2004), le Tchad se trouve aujourd'hui confronté à un double défi : (i) faire face à une population rurale aux besoins d'emplois importants et croissants sous l'effet de la dynamique démographique et (ii) créer des activités pour les ruraux afin de contenir la forte pression d'un exode rural massif.

En dépit des efforts consentis par le Gouvernement pour faire reculer le chômage, l'emploi rémunérateur continue de faire défaut, tant aux nombreux citoyens sans qualification qu'aux diplômés.

5.4.1 Principales contraintes du marché du travail

Depuis ces dernières années, le délai pour entrer dans la vie professionnelle de la population active s'est fortement allongé et l'insertion devenue plus complexe sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : diminution des emplois, inadéquation entre formation et emploi, faiblesse des investissements. La conjonction de ces facteurs génère des itinéraires qui s'éloignent du modèle traditionnel de l'accès direct ou rapide à l'emploi stable. L'environnement institutionnel dans lequel les jeunes peuvent s'insérer sur le marché du travail présente beaucoup de difficultés et de particularités :

D'abord, au niveau de l'éducation et de la formation qui constituent un élément important de l'emploi, le système, qui a fait l'objet de plusieurs réformes, présente encore des faiblesses importantes, notamment: i) l'absence de procédures d'orientation de l'éducation et de la formation, ii) le manque de synergie et d'interaction entre le monde professionnel et les milieux éducatifs, ce qui se traduit par une inadéquation des formations aux besoins de l'économie, iii) les faibles opportunités de formation continue. Les deux premiers éléments susmentionnés semblent influencer sur les décisions d'embauche des employeurs. Par ailleurs, de nombreux acteurs économiques affichent leur préférence pour les sortants des filières professionnelles courtes (CAP, BTS, DUT) plutôt que pour les produits du système universitaire.

Ensuite, au niveau du service public d'emploi, l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE) qui est chargé de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'emplois connaît des déficiences importantes, notamment le manque de transparence et les interférences, ce qui lui a fait perdre sa crédibilité aux yeux de la plupart des demandeurs d'emplois.

Enfin, l'existence de bureaux de placement privés pose actuellement de sérieux problèmes dans la gestion du marché de travail car ne fonctionnant pas dans un cadre intégré et intervenant le plus souvent en violation des dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles en matière de travail.

D'une manière générale et à cause de la croissance plutôt modérée du secteur moderne, la création d'emploi connaît un rythme très modéré, bien en-dessous de la progression de la demande. Comme conséquence, le chômage ne recule guère.

5.4.2 Les stratégies de promotion de l'emploi

Afin de pallier les multiples carences dans le développement de l'emploi dans les différents secteurs de l'économie, un document cadre sur la politique de l'emploi a été élaboré et adopté en avril 2002 (Déclaration de la Politique Nationale de l'Emploi). La stratégie comprend trois objectifs prioritaires :

- réduire le chômage et le sous-emploi par l'intensification des activités tant en milieu rural qu'urbain ;
- améliorer l'offre de main d'œuvre par une adaptation des formations aux besoins de l'économie ;
- informer et orienter sur le marché de l'emploi.

Au regard du vaste champ (économique, juridique, institutionnel, organisationnel et social) couvert par la politique de l'emploi, celle-ci déborde largement des responsabilités directes du seul Ministère en charge de l'emploi. L'atteinte de ces objectifs stratégiques dépend de la mise en œuvre des programmes prioritaires suivants : i) l'amélioration de l'environnement législatif, institutionnel, organisationnel et social de l'emploi ; ii) la mise en place d'un système d'information et de gestion du marché du travail; iii) la promotion de l'emploi des

jeunes en milieu rural et urbain ; iv) le développement des ressources humaines, de l'employabilité et de la formation professionnelle et v) l'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement.

A) L'amélioration de l'environnement législatif, institutionnel, organisationnel et social de l'emploi

L'un des objectifs de la politique nationale de l'emploi est de rendre l'environnement global propice à l'élargissement et à l'épanouissement du système productif qui génère les emplois. A cet effet, le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour améliorer le cadre juridique des affaires, le cadre social du travail, le système de dialogue social et la protection sociale des populations.

Le cadre juridique des affaires

Globalement, l'amélioration du cadre juridique des affaires passe par l'application intégrale de l'OHADA, la mise en œuvre de la charte des investissements et la transparence dans les procédures de passation du marché. Ces différentes actions, prévues dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, permettront d'abord d'uniformiser les approches juridiques et réglementaires en vue de mieux assurer le décollage économique des secteurs et filières porteuses et surtout de lever certains handicaps au développement du secteur privé notamment en matière de création d'entreprises et de procédures administratives douanières.

Le cadre social du travail

L'amélioration du cadre social du travail constitue une des voies de concrétisation du principe du « travail décent ». Il consiste à renforcer les capacités organisationnelles et matérielles des services de l'Etat en matière d'emploi et à renforcer le système de contrôle de l'application de la législation du travail.

Conscient de la transversalité de la problématique de l'emploi, le Gouvernement s'assurera d'une coordination efficiente. Pour ce faire, les structures compétentes seront dotées de spécialistes en matière d'emploi.

Le système de dialogue social

Le Ministère en charge de l'Emploi est appelé à jouer un rôle central pour la promotion et le suivi du dialogue social, gage de stabilité sans laquelle l'administration ne peut jouer son rôle de catalyseur du développement. Actuellement le dialogue social en tant que processus de concertation permanente entre les partenaires sociaux sur les problèmes du travail et de l'emploi est une réalité au Tchad. Cependant, la portée et les impacts du dialogue social sont encore relativement limités dans la phase actuelle notamment en raison de la faiblesse des capacités des principaux acteurs en matière de dialogue social. Ainsi, le renforcement de leurs capacités constitue une intervention prioritaire du Gouvernement.

La protection sociale

La majeure partie de la population tchadienne ne bénéficie pas de couverture sociale adéquate. La Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale ne couvre que partiellement des besoins du monde du travail. Les fonctionnaires, les contractuels de l'administration ainsi que les travailleurs du secteur informel ne sont couverts par aucun système de protection sociale. Dans ce contexte, la conception et la mise sur pied de nouveaux dispositifs de système de protection sociale constituent une priorité du Gouvernement.

A cet égard, le Gouvernement envisage les principales actions suivantes :

- l'appui à la CNPS pour mieux adapter ses produits à l'évolution du marché, notamment son système d'assurances ;

- la conception de nouveaux dispositifs de protection sociale en direction des couches non couvertes (agents de l'Etat, opérateurs du secteur informel...).

B) La mise en place d'un système d'information et de gestion du marché du travail

L'une des lacunes importantes en matière d'emploi au Tchad est l'absence d'une information fiable, régulière et pertinente permettant de suivre et d'analyser les évolutions du marché, l'offre d'emplois, d'informer les utilisateurs et d'alerter les décideurs pour les éventuelles actions correctives.

En effet, actuellement, les données sur l'emploi sont produites par différentes sources sans coordination entre elles, sans harmonisation des outils, des concepts et des définitions. Aussi, dans le but de résoudre l'éparpillement de l'effort de veille et de connaissance à travers plusieurs observatoires existants actuellement, le Gouvernement prévoit la création d'un système national unifié d'informations sur l'emploi pour servir d'outil de référence et d'aide à la décision.

C) La promotion de l'emploi en milieu rural et urbain

Le Tchad dispose de secteurs économiques à forte potentialité de croissance et de génération d'emploi. Il s'agit de l'industrie manufacturière tournée vers l'exportation, le transport, le tourisme, l'artisanat, l'agriculture, l'élevage et les mines. L'effet d'entraînement de ces secteurs sur les autres branches devra promouvoir l'activité dans l'ensemble de l'économie surtout au niveau de l'emploi, tant en volume qu'en qualité.

En outre, le renforcement des initiatives de création de micro et petites entreprises fait partie des priorités du Gouvernement. Ce secteur constitue l'un des bassins d'emploi les plus importants au Tchad et malgré les progrès attendus dans le secteur moderne, il est certain que dans un avenir prévisible, du fait de la pression démographique, l'offre d'emplois du secteur moderne ne saurait à elle seule résorber l'afflux de main d'œuvre nouvelle sur le marché. Dans ces perspectives, le Gouvernement entend mobiliser davantage de ressources en faveur de ce secteur en vue de : i) mettre à disposition des promoteurs de centres d'incubation et de pépinières d'entreprises, ii) faciliter l'accès au financement et l'appui dans la formalisation et iii) soutenir les structures d'encadrement et d'accompagnement existantes. Dans ce cadre, les initiatives des femmes retiendront particulièrement l'attention du Gouvernement.

Dans sa déclaration de politique, le Gouvernement accorde une importance particulière à la Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) qui constitue l'une des approches les plus profitables au développement de l'emploi et les mieux appropriées pour un pays pauvre comme le Tchad. L'adoption de cette technique qui a largement fait ses preuves dans certains pays africains permettra au secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) de jouer son rôle de premier plan dans le développement des infrastructures productives, mais aussi de générer des emplois substantiels en direction des jeunes.

D) Le développement des ressources humaines, de l'employabilité et de la formation professionnelle

La formation professionnelle contribue à améliorer les qualifications des ressources humaines et constitue en cela un complément essentiel à l'éducation classique pour la promotion de l'emploi.

Toutefois, en raison des dysfonctionnements du système d'éducation et de formation professionnel eu égard aux besoins du marché du travail, des mesures doivent être prises en vue de l'adéquation des produits du système avec les besoins de l'économie.

Dans ce but, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre les programmes suivants :

- l'élaboration d'une politique nationale de la formation professionnelle pour identifier les mesures à prendre pour ajuster le marché de l'emploi, réformer et optimiser les infrastructures du système de formation, éclairer le choix des méthodes et moyens pédagogiques et financiers de formation et de rénovation de l'apprentissage ;
- le renforcement des capacités de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi dans le domaine de l'information et du conseil en matière d'orientation, d'emploi et de marché du travail ;
- la promotion de l'accès à la formation des personnes ayant des besoins spécifiques notamment les jeunes, les handicapés, les femmes ainsi que les travailleurs des secteurs informel et rural ;
- la transformation du Centre de Formation Professionnelle de N'Djaména en un centre de référence nationale en matière de formation et la création d'autres centres dans les différentes régions du pays.

E) L'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement

La répartition de la population tchadienne par sexe montre que les femmes représentent 51,6% de la population totale. Pourtant, celles qui sont occupées et rémunérées ne représentent que 2,2% contre 11% chez les hommes. La participation des femmes dans tous les secteurs d'activités est faible ainsi que dans les fonctions électives, politiques et dans les instances de prise de décision.

Pour remédier à cela, d'importantes mesures ont été prises pour mieux intégrer les femmes dans les activités économiques. Il est, cependant, primordial de compléter ces mesures par une approche d'ensemble pour réduire les inégalités d'accès aux activités de production et au marché de l'emploi, surtout dans les secteurs non agricoles.

5.5 Renforcer les politiques macro et financières pour consolider la stabilité macroéconomique

5.5.1 Politiques économiques

L'une des craintes suscitée par le développement de l'exploitation pétrolière est le syndrome hollandais qui conduirait à une forte hausse des prix des biens non-échangés, l'appréciation du taux de change effectif réel et la dégradation de la compétitivité de l'économie. Les symptômes de ce syndrome commencent à se manifester dans l'économie tchadienne. Par exemple en 2005 et 2006, on note que l'indice général des prix a augmenté en moyenne de près de 8% par an. En 2005, la hausse des prix était en partie la conséquence d'une pénurie de produits vivriers causée par les mauvaises récoltes de 2004. En 2006, l'insécurité et la hausse des prix importés expliquaient en partie ces tendances inflationnistes. Au delà de ces causes conjoncturelles, la flambée des prix - notamment dans les secteurs non-échangés comme le bâtiment, la construction et la majeure partie des services – tient de la croissance rapide de l'absorption interne (en particulier la consommation publique et privée) face aux contraintes de capacités d'offre. L'un des effets de ces tendances conjuguées à l'appréciation substantielle de l'euro par rapport au dollar a été une appréciation non négligeable du taux de change réel et donc la perte de compétitivité de l'économie tchadienne.

En 2007, la hausse de l'indice général des prix a été de l'ordre de 7%. Le Gouvernement s'efforcera de stabiliser le niveau général des prix au tour 3% (selon les critères de convergence de la CEMAC) au cours des prochaines années grâce à une politique budgétaire plus prudente. Le Gouvernement a l'intention de suivre attentivement l'évolution des prix et

des coûts et accordera une haute priorité à la maîtrise des facteurs d'inflation, notamment la masse salariale et les autres dépenses de consommation publique.

5.5.2 Politique fiscale et gestion des finances publiques

Politique fiscale. L'objectif central de la politique fiscale est d'assurer que le Gouvernement puisse stabiliser les recettes afin de soutenir la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Cela exige d'un côté des efforts de stabilisation des recettes pétrolières et de l'autre une attention accrue à la mobilisation des ressources fiscales du secteur non-pétrolier.

C'est dans cet esprit qu'au début de 2007 le Gouvernement a mis en place un mécanisme transitoire de stabilisation des recettes pétrolières. Le mécanisme consiste à faire passer les recettes pétrolières directes ou indirectes dans des comptes courants logés à la BEAC, à stabiliser l'emploi de ces fonds au delà d'un plafond fixé dans la loi de finances sur la base du CDMT agréé avec ses partenaires, et à maintenir un niveau programmé de réserves sur le Compte Pétrolier à la BEAC. Dans le CDMT qui guide la préparation du budget sur les années d'exécution de la SNRP2, le Gouvernement s'est entendu avec les partenaires au développement pour progressivement affecter 70% des dépenses publiques (ressources internes et externes confondues) aux secteurs prioritaires de la SNRP. Toutefois, l'aggravation des problèmes sécuritaires et l'accélération de certains investissements publics ont entraîné une forte augmentation des dépenses publiques, ce qui a considérablement réduit les réserves du compte pétrolier. Cela a aussi affecté la structure des dépenses publiques par rapport à la programmation initiale du CDMT. En 2007, la part des secteurs prioritaires ne devrait pas dépasser 65% du total des dépenses publiques.

Le Gouvernement reconfirme son engagement à combattre la pauvreté à travers l'utilisation des revenus pétroliers dans les secteurs prioritaires, afin d'assurer que tous les revenus actuels et futurs générés par les opérations d'exploration, de développement et de production d'hydrocarbures soient utilisés pour le développement socio-économique du pays.

A cette fin le Gouvernement mettra en place un mécanisme permanent et transparent de gestion des revenus pétroliers directs et indirects qui permettra de constituer de l'épargne pour assurer un lissage des dépenses dans le temps. Le mécanisme consiste à mettre en réserve une partie des ressources pétrolières et de puiser dans ces réserves dans le futur pour soutenir le programme de dépenses dans le temps. Cela permet d'une part de protéger les dépenses des fluctuations imprévues des recettes pétrolières, et de l'autre de stériliser ces flux de ressources afin de contrôler l'expansion de la consommation publique et les dérapages macroéconomiques qui peuvent contribuer au syndrome hollandais. Ce mécanisme sera pleinement intégré au processus budgétaire. Il sous-tendra la politique budgétaire en offrant un outil efficace de gestion des recettes pétrolières dans le souci d'amortir l'effet de leur volatilité sur l'économie.

L'autre pilier de la politique fiscale du Gouvernement est la stratégie d'augmentation progressive des recettes non pétrolières. Le Gouvernement compte en effet prendre les mesures nécessaires pour augmenter progressivement le taux de pression fiscale hors pétrole de 8, 6% du PIB hors pétrole en 2007 à 11,2% en 2011. Ce résultat sera obtenu en partie grâce à la simplification et à la clarification du système fiscal (réforme du Code Général des Impôts) et au renforcement des moyens et des capacités des Impôts et des Douanes.

La réduction des dépenses militaires et des transferts et la maîtrise de la masse salariale seront des éléments essentiels de la politique de stabilisation des dépenses publiques. Avec la stabilisation de la situation politique et les accords avec la rébellion, le Gouvernement compte réduire progressivement les dépenses militaires exceptionnelles. En ce qui concerne les

dépenses de personnel, qui absorbent plus de 80% des recettes non pétrolières, le Gouvernement compte sur l'ajustement de la base de données commune aux Finances et à la Fonction Publique, sur la mise à jour du recensement de 2001 et sur la mise en œuvre des conclusions des audits des ministères clés pour freiner la croissance de ces dépenses et réduire leur part des dépenses totales et des recettes publiques. La mise en œuvre des réformes structurelles envisagées dans les secteurs du coton et de l'énergie permettra au Gouvernement de réduire graduellement les subventions à la CotonTchad et à la STEE et réduire la part des transferts dans le budget.

Globalement, la performance financière du Gouvernement peut être mesurée par l'évolution du déficit primaire non pétrolier.⁴ Une réduction graduelle de ce déficit – qui en 2007 dépasse 20% du PIB hors pétrole – améliore la capacité du Gouvernement à soutenir le programme de dépenses avec des ressources propres non liées aux aléas de l'exploitation et des recettes pétrolières.

Il ne suffit pas de stabiliser les dépenses publiques à un niveau soutenable ; il faut aussi optimiser le programme de dépenses pour qu'il favorise la croissance et la réduction de la pauvreté. Le Gouvernement compte relever progressivement la part des dépenses publiques affectées aux secteurs prioritaires. La part des dépenses prioritaires relatives à l'enveloppe budgétaire globale atteindra la valeur cible de 70% à l'horizon 2011⁵ en harmonie avec les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté de la SNRP2.

Gestion des finances publiques. Une saine gestion des finances publiques conforme aux objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté, comme d'ailleurs la transparence de la gestion financière et la lutte contre toutes les formes de corruption, nécessitent une nette amélioration des procédures, des systèmes et des pratiques, basée sur un renforcement des capacités des services concernés. Tel est l'objectif du Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) que le Gouvernement a adopté en 2005 et lancé en fin 2006 avec l'appui de ses principaux partenaires au développement. Ce plan d'action concerne toutes les étapes de la programmation et de l'exécution des budgets, la simplification et l'amélioration des contrôles a priori, la responsabilisation des ministères techniques, la réforme des procédures de passation des marchés et le renforcement des institutions chargées des audits et contrôles a posteriori et de la moralisation de la gestion publique.

Encadré 5: Le programme PAMFIP

L'objectif du programme PAMFIP est d'aider le Gouvernement à réformer sa gestion des finances publiques pour plus de transparence et d'efficacité. Les principales composantes du programme sont les suivantes :

La préparation de CDMT et de budgets programmes et des allocations de dépenses largement basées sur les priorités de la SNRP amélioreront la structure des futurs budgets.

Le respect du calendrier de préparation et d'approbation des budgets donnera aux ministères sectoriels le temps nécessaire pour préparer des budgets-programmes cohérents conformes aux options choisies dans les CDMT centraux et facilitera l'exécution des programmes prioritaires en mettant en place les nouveaux budgets dès le début de chaque exercice.

Le renforcement des capacités du ministère des Finances et des Directions des Affaires Administratives, Financières et du Matériel des ministères techniques et l'amélioration du système informatisé de gestion

⁴ Le solde primaire non pétrolier est la différence entre les revenus non pétroliers et les dépenses courantes et d'investissement (hors service de la dette) sur financement intérieur.

⁵ Essentiellement l'éducation, la santé, le développement rural et les infrastructures économiques, mais encore l'action sociale, l'environnement, la justice et la sécurité et – le cas échéant – les dépenses correspondant à de nouveaux programmes de démobilisation et de réinsertion des combattants.

financière permettront un suivi quasi permanent de l'évolution des dépenses publiques, de la situation de la trésorerie et de la performance financière du Gouvernement.

Les contrôles a priori de la dépense seront simplifiés, permettant ainsi une simplification et une accélération du circuit de la dépense. A terme, l'accès des ministères techniques au système informatisé de gestion financière facilitera une délégation progressive de l'engagement à ces ministères. L'emploi de procédures exceptionnelles (paiements sans ordonnancement préalable) sera minimisé.

La réforme des procédures de passation des marchés sera consolidée et complétée. Une accélération du processus permettra de limiter strictement la négociation de contrats sans appels à la concurrence. Chaque année, les principaux marchés publics feront l'objet d'audits indépendants.

Les institutions de contrôle et d'audit seront renforcées, notamment la Chambre des Comptes et le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers. Le Ministère du Contrôle d'Etat et de la Moralisation définira et mettra en œuvre une stratégie de lutte contre la corruption. Les capacités du Parlement et de la Commission des Finances seront renforcées pour améliorer l'efficacité des débats budgétaires et le contrôle politique de l'exécution des budgets votés.

La stratégie du Gouvernement s'inscrit dans un processus de réforme sur le moyen et le long termes (au moins 10 ans) au cours duquel il s'efforcera d'abord de remédier aux déficiences constatées dans le système de gestion des finances publiques et de consolider l'existant avant de poursuivre l'amélioration progressive de son fonctionnement, pour enfin chercher à le hisser au niveau des standards internationaux.

Durant la première phase, actuellement en cours et qui devrait s'étendre sur trois à cinq ans, l'objectif principal est de renforcer le système de gestion des finances publiques au niveau central. Les actions de réforme vont essentiellement être concentrées sur les activités prioritaires destinées à lever les goulots d'étranglement notés dans le système informatique et les procédures opérationnelles de gestion budgétaire et comptable, et à combler les lacunes en matière d'organisation des services et de formation professionnelle de base et continue, dans le domaine de la préparation et l'exécution budgétaire, la comptabilité, l'audit et les contrôles des dépenses publiques, les technologies de l'information.

La seconde phase, prévue sur trois ans, correspondra à la consolidation des résultats et à l'approfondissement des actions entamées au cours de la première période. Cette seconde phase permettra aussi de rendre les plans de développement des ressources humaines opérationnels et de moderniser les outils et les procédures. En outre, le Gouvernement cherchera à faire avancer la déconcentration, en développant le réseau informatique vers les ministères sectoriels, et à préparer la décentralisation des finances publiques après une évaluation à mi-parcours des réformes entreprises.

Enfin, une dernière phase, qui devrait s'étendre sur quatre ou cinq ans, sera mise en œuvre pour conforter la déconcentration et initier la décentralisation de la gestion des finances publiques, tout en continuant les actions de modernisation et de renforcement des capacités de gestion entamées lors des phases précédentes.

5.6 Consolider l'intégration commerciale et promouvoir une coopération régionale

5.6.1 Intégration commerciale

La politique commerciale du Tchad repose essentiellement sur la mise en œuvre du cadre intégré lié au commerce. L'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) a proposé des orientations, politiques et actions spécifiques pour une stratégie intégrée pour le commerce, l'investissement et les activités de développement des secteurs d'exportation à

forte potentialité de croissance. Cette étude constitue donc la base de la stratégie commerciale du Gouvernement dans le cadre de la SNRP2.

En particulier, plusieurs mesures sont envisagées pour encourager les investissements et favoriser l'essor des exportations tchadiennes dont (i) des efforts complémentaires pour simplifier et rationaliser la structure tarifaire au Tchad et dans la CEMAC, (ii) une éventuelle adhésion à l'Initiative OMC sur les Technologies de l'Information (exonération des produits relatifs aux TIC), (iii) une taxation réduite des inputs utilisés par les entreprises exportatrices, (iv) la mise en place d'un mécanisme de financement des exportations et (v) la création d'une structure de contrôle des normes de qualité.

Le Tchad est aussi engagé dans d'importantes négociations commerciales, notamment la négociation d'un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne coordonnée par la CEMAC. Le Tchad et les autres pays de la CEMAC ainsi que la République Démocratique du Congo et Sao Tomé et Príncipe soulignent la nécessité de combiner la libéralisation de leurs marchés avec des mesures visant à protéger des produits sensibles (notamment les produits de l'agriculture et de l'élevage), à favoriser la mise à niveau des secteurs et entreprises nationales pendant une longue période de transition et à apporter aux Gouvernements une compensation adéquate pour la perte de recettes due à la libéralisation du commerce. L'Union Européenne ne conteste pas ces principes, mais les principaux obstacles au succès des négociations en cours sont la durée de la période de transition, le rythme des libéralisations et la liste de projets sensibles.

5.6.2 Coopération régionale

Pour le Tchad, la coopération régionale est capitale pour trois raisons. En premier lieu, le Tchad est un pays enclavé qui dépend donc de ses voisins pour ses importations et pour l'accès de ses produits aux marchés internationaux. Les facteurs qui expliquent les coûts de transports internationaux sont non seulement les distances et l'état des infrastructures, mais encore des réglementations qui pénalisent les transporteurs tchadiens, et des taxations formelles et informelles qui pèsent lourdement sur le coût des produits importés et exportés.

En second lieu, une part considérable du potentiel de développement économique du pays dépend d'exportations vers la sous-région. En particulier, le Cameroun et surtout le Nigeria offrent au Tchad des débouchés importants et croissants pour l'arachide, les céréales, le karité, le poisson, le bétail et beaucoup d'autres produits du secteur rural.

Enfin, l'augmentation de la production d'énergie à des prix plus compétitifs, ainsi que le développement et la modernisation du système de télécommunications, dépendent en partie d'éventuelles interconnexions avec les réseaux d'électricité du Cameroun et d'autres pays voisins, ainsi que de la création d'un réseau à haut débit connecté avec le câble international à fibre optique (SAT3).

Le Gouvernement tchadien est conscient de l'importance de la coopération régionale, non seulement avec les pays de la CEMAC, mais aussi avec beaucoup d'autres pays voisins, notamment le Nigeria. Dans ce contexte, le Gouvernement va redoubler ses efforts pour favoriser le renforcement des institutions de la CEMAC et portera à l'attention des autres pays membres les problèmes spécifiques qui bloquent le développement du pays. Un programme de facilitation des transports sur l'axe N'Djamena-Douala est l'un des exemples d'une coopération vitale pour une réduction progressive du coût des transports internationaux en provenance et à destination du Tchad. Le Gouvernement souhaite aussi coopérer activement avec le Nigeria et les autres pays voisins et œuvrer dans le sens d'une collaboration croissante entre la CEMAC et les autres institutions régionales, notamment la CEDEAO.

Chapitre 6 : Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural

6.1 Le secteur rural - Potentiel, contraintes et stratégies

Le secteur rural joue un rôle capital dans l'économie tchadienne. Au début des années 2000, avant l'ère pétrolière, le secteur produisait environ 36% du PIB total et la quasi totalité des exportations du pays (essentiellement le coton, le bétail sur pied et la gomme arabique). Même si la part de l'agriculture et de l'élevage dans le produit national est appelée à diminuer au cours des prochaines décennies, le secteur rural sera longtemps l'un des principaux facteurs de la croissance de l'économie du Tchad et source de revenu pour les populations.

En effet, près de 80% de la population tchadienne vit en milieu rural et tire l'essentiel de ses revenus des activités du secteur primaire, et 87% des pauvres au Tchad vivent en milieu rural. La condition des populations rurales varie de façon sensible selon les régions et la nature de leurs activités. Les résultats de l'ECOSIT2 montrent que la zone cotonnière où les conditions climatiques sont pourtant favorables est aujourd'hui l'une des régions où les niveaux de consommation des ménages sont les plus faibles. C'est aussi dans le monde rural que l'accès aux infrastructures économiques et sociales et aux services de base est le plus déficient. L'expansion de l'agriculture et de l'élevage et la promotion du monde rural doivent donc apporter une contribution essentielle à la lutte contre la pauvreté et pour cela, figurent au premier plan des priorités de la SNRP2.

Encadré 6 : Les potentialités du secteur rural

Les ressources potentielles du secteur rural peuvent être résumées de la façon suivante :

- 39 millions d'hectare cultivables (soit 30% du territoire), dont 19 millions d'hectares de terres arables, y compris 13,3 millions d'hectares défrichés propres à l'agriculture.
- 5,6 millions d'hectares irrigables, dont 335.000 ha facilement irrigables.
- 84 millions d'hectares de pâturages naturels.
- 23,3 millions d'hectares de formations forestières naturelles.
- 22,4 millions d'hectares d'aires protégées.
- 7 millions d'hectares de superficies productrices de ressources halieutiques en année de pluviométrie normale, et plus de 150 espèces de poisson.
- Des ressources en eau renouvelables évaluées à 45 km³/an. Le volume prélevé chaque année est de l'ordre de 1,27 km³, dont 2/3 prélevés dans les eaux de surface, et 1/3 dans les eaux souterraines (en grande partie dans un aquifère non renouvelable).
- Environ 10 millions de bovins, 8 millions de petits ruminants, 1,2 million de camelins, 400.000 asins, 360.000 équins, 70.000 porcins et plus de 24 millions de volailles.

L'encadré ci-dessus résume l'importance des ressources disponibles pour appuyer le développement rural. Un autre atout du secteur est l'émergence d'un marché urbain encore limité, mais en voie de croissance rapide, et l'abondance des débouchés (surtout régionaux pour de nombreuses productions du secteur rural, internationaux pour un petit nombre de produits).

En dépit de ce potentiel, le Tchad est un pays dont la population est en situation d'insécurité alimentaire chronique. Deux années sur trois, la production vivrière du pays est déficitaire.

On considère que les deux tiers des ménages tchadiens sont en situation d'insécurité alimentaire structurelle, dont 11% en situation d'insécurité sévère. Les causes sont notamment les aléas climatiques, le manque de capacités techniques et d'actifs productifs, l'enclavement saisonnier de plusieurs régions productrices et le manque d'infrastructures sociales en milieu rural.

Un problème majeur pour le développement à long terme du secteur est la baisse de la fertilité des sols et la dégradation continue des ressources naturelles. Cela est dû à l'effet conjugué de la sécheresse, de l'action de l'homme, de l'érosion éolienne et hydrique, de la pression foncière, de la progression du désert, du rétrécissement des lacs et du manque de gestion intégrée des eaux de surface pour les activités agro-sylvo-pastorales et la pêche. Accroître et diversifier la production du monde rural, combattre l'insécurité alimentaire et protéger l'environnement par une meilleure gestion des ressources sont donc les priorités naturelles des stratégies du Tchad en matière de développement rural.

Dès la fin des années 1990, à l'occasion de la Consultation Sectorielle de juin 1999, le Tchad s'est doté d'une stratégie nationale du développement rural. Cette stratégie a pour but l'augmentation durable de la production, dans un environnement protégé, et le renforcement des capacités du secteur. Six objectifs plus spécifiques ont aussi été définis : (i) l'accroissement de la production agricole ; (ii) l'émergence de filières porteuses ; (iii) la gestion des ressources naturelles ; (iv) la promotion du monde rural ; (v) l'amélioration des interventions publiques ; et (vi) le renforcement des infrastructures rurales. Pour donner un contenu opérationnel aux objectifs de la stratégie, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) dont le but est de réduire la pauvreté par la promotion du développement durable en milieu rural, en intensifiant la participation des communautés locales, en renforçant les organisations de base et en améliorant l'accès aux services de base. Il s'agit donc à la fois d'accroître la capacité de production et les revenus des producteurs et des populations rurales et de restaurer l'équilibre écologique par une meilleure gestion des ressources naturelles. Ce sont ces objectifs qui dominent les stratégies des sous-secteurs : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement.

6.2 Les stratégies agricoles

Au début des années 2000, le secteur agricole produisait à lui seul 50% de la production du secteur primaire et 16% du PIB tchadien. Néanmoins, la performance du secteur agricole depuis 15 ans est médiocre. Les aléas climatiques et l'inadaptation des technologies sont les principaux facteurs qui limitent l'essor de la production. Des sécheresses récurrentes provoquent de graves crises alimentaires qui affectent l'ensemble de la population, notamment les pauvres. Pour faire face à la croissance de la demande, les paysans augmentent les surfaces cultivées, mais les rendements sont bas (si on les compare à ceux de la plupart des pays voisins) et tendent à diminuer. Principale culture de rente, le coton est gravement menacé par l'effondrement des prix internationaux et une mauvaise gestion de la filière.

6.2.1 Les objectifs

Les stratégies agricoles comprennent trois objectifs majeurs : la sécurité alimentaire, l'intensification de la production agricole et la diversification des produits. Sauver la production cotonnière est aussi l'une des grandes préoccupations du Gouvernement.

A) Sécurité alimentaire

Dans un pays aussi vulnérable aux aléas climatiques, la sécurité alimentaire est au premier rang des préoccupations de la population. Les pauvres sont les plus touchés par les crises alimentaires récurrentes. La production vivrière en zone soudanienne est relativement stable. C'est surtout en zone sahélienne que les vicissitudes du climat affectent la production.

L'augmentation de la production agricole et la constitution de stocks de réserve ne sont pas les seules solutions aux problèmes d'insécurité alimentaire. Des infrastructures adéquates, un système de transport et de commercialisation efficace, l'accès au crédit, des activités génératrices de revenus non agricoles en milieu rural sont quelques uns des moyens pour gérer les crises causées par les déficits vivriers. Il n'en reste pas moins que la croissance de la production vivrière est un objectif prioritaire des populations rurales et du Gouvernement. Dans un pays enclavé dont le système de transports est sous développé, les volumes produits et leur répartition sont encore les principaux facteurs d'une relative sécurité alimentaire.

Le Gouvernement a traduit sa politique en objectifs quantitatifs pour les quatre ou cinq prochaines années. Il compte notamment sur une forte augmentation de la production de céréales (de 1.800.000 à 2.300.000 tonnes) grâce surtout à l'augmentation des rendements (de 2 tonnes à 3,3 tonnes/ha pour le riz et de 700kg/ha à 900 kg pour les autres céréales).

B) Intensification

C'est principalement par l'amélioration des rendements que le Gouvernement souhaite augmenter la production vivrière, car l'extension des surfaces cultivées a des limites. L'intensification des cultures est le meilleur moyen de faire face aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse, tout en protégeant l'environnement. Elle dépend d'un effort majeur pour produire et distribuer des semences de qualité et assurer une distribution plus efficace des intrants agricoles à toutes les régions agricoles et pour tous les types de cultures.

C) Diversification

La diversification des cultures est en elle-même un instrument de la sécurité alimentaire. Les plantes à racines et tubercules (manioc, igname, patates) ont un cycle de production différent de celui des céréales. Le développement de ce type de cultures peut donc aider les familles paysannes à mieux gérer les pénuries en période de soudure.

La diversification a aussi pour but de promouvoir des productions destinées aux marchés domestiques, sous-régionaux et internationaux. L'étude sur les sources de croissance a identifié plusieurs filières porteuses dans le secteur.

La production d'arachide dispose d'un marché national et régional important et se développe déjà à un rythme rapide à la fois dans la zone soudanienne, où cette culture peut être associée à celle du coton, et dans la zone sahélienne, dont le potentiel en cultures de rente est limité. La production de fruits et légumes peut aussi être améliorée par de bonnes conditions écologiques dans la région du Lac et le long des fleuves Chari et Logone, ainsi que le développement des villes et la demande induite pour la consommation de ces produits. Le développement de la gomme arabique est l'un des grands succès de l'agriculture tchadienne. Une ressource naturelle abondante et un marché porteur ont fait du Tchad le deuxième producteur et exportateur mondial du produit. La production de karité et sa vente sur le marché nigérian offrent aussi des possibilités de développement intéressantes.

D) Relance de la filière cotonnière

Le coton est la plus ancienne des cultures de rente produites au Tchad, mais la production ne progresse guère, les rendements diminuent et les prix de revient augmentent alors que la

production du Mali et du Burkina Faso a presque doublé depuis les années 1980. Toutefois, le coton demeure important pour l'économie tchadienne et les revenus des populations car cette culture est la principale source de revenu monétaire pour 350.000 familles paysannes, donc plusieurs millions de tchadiens. C'est aussi la culture de base dans la région la plus pauvre du pays. Les techniques de production et de transformation du produit sont bien connues. Une restructuration bien conçue et bien organisée de la filière devrait donc permettre de relancer cette production.

6.2.2 Les moyens de la stratégie

La réalisation de ces objectifs repose sur une multitude de programmes, de projets et d'initiatives. Il s'agit notamment d'améliorer la performance des services agricoles par des interventions publiques plus efficaces, d'appuyer la structuration du monde rural, de promouvoir des projets hydro-agricoles pour la maîtrise de l'eau et d'achever la restructuration de la Cotontchad. Le développement de l'agriculture nécessite également un effort majeur en matière d'infrastructures.

A) *Des interventions publiques plus efficaces*

Le Gouvernement a entrepris de repenser la structure des services agricoles en fonction de leur nouvelle mission : accompagner le processus de désengagement de l'Etat et promouvoir un environnement propice à l'émergence d'opérateurs privés et de groupements de producteurs capables de prendre en charge des fonctions autrefois exercées par le service public. Outre la dynamisation des centres de recherche et des fermes expérimentales, il convient de restructurer les services de vulgarisation, de promouvoir des programmes de formation correspondant aux nouveaux besoins des producteurs, et de renforcer les structures chargées de la collecte et de la diffusion des données agricoles. Même si à terme le Gouvernement espère confier de plus en plus la distribution des intrants aux associations de producteurs et au secteur privé, il est urgent de mettre en place les moyens publics et privés pour étendre progressivement à toutes les régions et types de culture la distribution d'intrants adaptés aux besoins spécifiques de ces cultures.

B) *Structuration du monde rural*

Associations et groupements de producteurs doivent représenter le monde rural dans les instances de décision et assumer des responsabilités croissantes dans la prise en charge d'activités prioritaires pour le développement et la modernisation des systèmes agricoles, notamment la distribution des intrants. L'équipement des fermes paysannes peut jouer un rôle important dans la modernisation des systèmes de culture. Il convient donc de multiplier les structures de production de matériel agricole, de pièces détachées et de dressage des animaux. Le succès de ces efforts dépend notamment de l'accès au crédit. Des projets de développement et des ONG ont introduit des systèmes de micro-crédits. En liaison avec les ONG et ses partenaires, le Gouvernement s'efforcera de stimuler le déploiement de telles structures sur l'ensemble du territoire. Elles devront adapter leurs produits et permettre aux plus démunis d'y accéder.

C) *Maîtrise de l'eau*

Les aménagements hydro-agricoles sont l'une des réponses possibles aux incertitudes du climat. L'augmentation récente des surfaces irriguées est un développement encourageant. En outre, la diversification des cultures et l'amélioration des rendements et de la productivité dépendent en partie de la maîtrise de l'eau : les paysans tchadiens n'investiront pas dans l'achat de matériel et d'intrants coûteux sans la sécurité d'une production moins aléatoire. L'expérience du Tchad et de la région montre que les grands périmètres ne sont ni les plus efficaces, ni les plus durables. Le Gouvernement donnera la priorité à la promotion

d'aménagements économiques (bas-fonds et petits barrages) facilement gérables par les producteurs eux-mêmes. Une évaluation constante des résultats et surtout de la durabilité des programmes en cours permettra de définir les solutions optimales pour la promotion de ce secteur encore sous-développé.

D) Restructurer la Cotontchad

Une feuille de route pour la réforme de la filière a été adoptée en 2006 et des consultations ont été engagées avec les populations concernées et des investisseurs potentiels. La feuille de route prévoit une série de mesures concernant d'une part des fonctions critiques pour le développement de la production cotonnière et d'autre part des dispositions concernant l'organisation future de la filière. Les fonctions critiques concernent principalement les zones de production, le mécanisme de fixation des prix, leur application et la création d'un fonds de soutien. Les dispositions concernant l'organisation de la filière portent essentiellement sur le système d'encadrement, la recherche, la vulgarisation et l'aménagement des pistes rurales. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faciliter la bonne exécution de la feuille de route. Le succès de la restructuration de la filière coton comportera d'importantes leçons pour les autres cultures, notamment si elle permet de promouvoir de nouvelles méthodes de distribution d'intrants par le secteur privé appuyé par les organisations paysannes.

En attendant la restructuration de la société, le contrat de performance actuel entre le Gouvernement et la société cotonnière vise à retrouver pour la période 2008-2010 une production annuelle de 200 000 tonnes avec un rendement moyen de 900 kg/ha.

E) Infrastructures

La réorientation progressive d'une part croissante de la production agricole vers les marchés domestiques et internationaux suppose une réduction forte et rapide des coûts de transports. Une restructuration des programmes de construction, de réhabilitation et d'entretien routier au profit des zones rurales (cotonnières et vivrières) fait partie de ce programme. Cependant les coûts de transport ne sont pas seulement l'effet d'infrastructures inadéquates. Une meilleure organisation du système de transports, le rétablissement de la sécurité sur les routes et la lutte contre les taxations informelles sur les transporteurs ont aussi leur place dans cette stratégie. Ce sujet est abordé dans les chapitres sur les infrastructures et les transports routiers.

6.3 Les stratégies de l'élevage

Le Tchad est de loin le plus grand pays d'élevage de la sous-région. Au début des années 2000, on estimait que le produit de l'élevage représentait 42% du produit du secteur primaire et 15% du PIB du pays. Cependant le secteur est encore mal connu. La dernière enquête date de 1976. Le recensement qui a commencé en 2007 permettra de mieux évaluer la performance et les perspectives du secteur et d'adapter en conséquence les futures stratégies.

L'élevage tchadien est une industrie en expansion au potentiel important. L'étude sur les sources de croissance place l'élevage de bovins, les cuirs et peaux et la viande blanche parmi les filières de première et de deuxième génération et la viande de bovin parmi les filières de troisième génération. L'un des principaux atouts du secteur est l'importance du marché domestique et surtout régional, qui est capable d'absorber une part croissante du produit de cette industrie.

Malgré un début de sédentarisation, l'élevage tchadien est encore dominé par la transhumance (près de 80% du cheptel). Une part substantielle du produit est exportée (ventes de bœuf sur pied au Nigeria). Ces méthodes de production et de commercialisation sont très

économiques. A l'inverse de l'agriculture, le développement de l'élevage est moins pénalisé par les coûts de transport élevés.

L'avenir à court et moyen terme de l'élevage dépend d'abord d'une valorisation des méthodes traditionnelles, grâce notamment au renforcement des acquis en matière de santé animale et à une gestion optimale des ressources pastorales existantes. Le développement à long terme nécessitera une modernisation progressive des techniques de production, de transformation et de commercialisation du produit. Dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, un effort spécial sera aussi fait pour promouvoir l'aviculture et l'élevage des petits ruminants.

A) *Renforcement des acquis en matière de santé animale*

Bien que le pays ait réussi à maîtriser la peste bovine, la persistance de nombreuses autres pathologies occasionne d'importantes pertes de cheptel. La première priorité du secteur est donc à la fois de conserver au Tchad le statut de pays indemne de la peste bovine et de mieux lutter contre les autres pathologies. A cette fin, le Gouvernement compte renforcer les services vétérinaires publics et stimuler le développement de services vétérinaires de proximité (vétérinaires et auxiliaires) qui suivent les troupeaux et conseillent les éleveurs. Au début des années 1990, la privatisation du service vétérinaire a échoué. La plupart des vétérinaires publics qui se sont installés ont ensuite abandonné. L'un des moyens d'encourager la relance de services vétérinaires privés pourrait être le rétablissement du mandat sanitaire qui leur confie un certain nombre de fonctions critiques pour la prévention et la lutte contre la maladie. Rémunéré par l'Etat, l'exercice de ces fonctions garantirait aux privés un complément de recettes qui pourrait faciliter le développement de la profession.

B) *Gestion optimale des ressources pastorales*

Deux types de problèmes affectent l'avenir du système pastoral traditionnel. D'une part la croissance du troupeau entraîne un début de surpâturage dans les zones exploitées. D'autre part l'évolution des conditions climatiques incite les transhumants à allonger leur parcours et à descendre plus tôt vers les zones de culture, avant la fin des récoltes, aggravant ainsi les conflits avec les agriculteurs. Une première série d'interventions concerne l'ouverture de nouveaux pâturages aux transhumants, grâce à la mise en œuvre d'un programme d'hydraulique pastorale, qui permettra de sécuriser la mobilité du bétail et de ralentir la descente sur les zones agricoles. On estime que les pâturages du Tchad pourraient supporter un accroissement de cheptel équivalent à 2.300.000 bovins, une augmentation substantielle qui prolongerait la viabilité écologique et économique des systèmes pastoraux traditionnels.

Le deuxième type d'action est la promotion d'une gestion concertée des ressources basée sur la mise en place de cadres de concertation entre toutes les parties concernées. L'approche mise en œuvre dans le cadre de projets récents d'hydraulique pastorale sur financement bilatéral semble apporter des éléments de solution aux problèmes de gestion durable des ressources pastorales.

C) *Modernisation progressive du sous-secteur*

L'importance du cheptel tchadien et l'existence de grands marchés régionaux au Nigeria et dans les pays de la CEMAC pour la viande et les autres produits de l'élevage permettent d'envisager une évolution progressive de cette industrie vers des formes plus modernes d'élevage (utilisation des sous-produits agricoles et agro-industriels pour le développement de l'embouche) et de transformation (locale) des produits de l'élevage qui augmentera la contribution du secteur au PIB et aux revenus des ménages. Jusqu'à présent ce type d'activité n'a guère intéressé les éleveurs et les commerçants tchadiens. On constate cependant une augmentation de l'emploi de tourteaux de coton, dont la production est insuffisante pour satisfaire la demande des éleveurs. En coopération avec le secteur privé et les associations de

producteurs, le Gouvernement encouragera le développement de projets pilotes qui permettront de donner une impulsion nouvelle à de telles activités.

D) Promotion de l'aviculture et de l'élevage de petits ruminants

L'aviculture locale est peu productive ; des unités de production moderne installées à N'Djamena sont nettement plus performantes, mais ce type d'élevage est vulnérable à toutes sortes de maladies. L'élevage de porcs et de petits ruminants est mal connu, mais a l'avantage d'être accessible aux populations les plus pauvres. Des expériences de promotion de l'élevage de petits ruminants par des prêtres d'animaux aux populations pauvres, accompagnés de conseils en matière de logement, d'alimentation et de suivi sanitaire des animaux ont été faites. Le Gouvernement encouragera la poursuite et l'extension de telles expériences.

6.4 La pêche

Entièrement géré par le secteur informel, le secteur de la pêche est particulièrement mal connu. Sauf des opérations ponctuelles dans le cadre de projets spécifiques, toutes les recherches halieutiques systématiques ont été suspendues depuis la fin des années 1970. Vers le milieu des années 1990, on estimait que la pêche occupait environ 300 000 personnes, sans compter des milliers d'emplois dans des activités induites. Il semble que le nombre de pêcheurs et autres actifs employés par le secteur augmente constamment. Les femmes occupent une place dominante dans la transformation et le commerce du poisson.

Premier pays du CILLS en ce qui concerne l'étendue des plans d'eau, le Tchad dispose de conditions climatiques favorables et les populations ichtyologiques sont propices à une forte productivité. Au poisson s'ajoutent d'autres ressources telles que la spiruline, algue riche en protéines, commercialisée par les femmes.

Tributaire des crues des fleuves, la production de poisson est fortement influencée par les conditions climatiques. Les sécheresses et l'ensablement rétrécissent le réseau hydrographique et auraient supprimé 210.000 hectares de zones de fraie. On estime que la production a chuté d'environ 200.000 tonnes au début des années 1960 à 60.000 -120.000 tonnes aujourd'hui. La raréfaction de certaines espèces et le faible pourcentage de juvéniles capturés semblent confirmer ce jugement. Outre les conditions climatiques, l'augmentation du nombre de pêcheurs et l'emploi généralisé de sennes de plage à petites mailles et d'engins actifs détruisent le potentiel à long terme du secteur. Les pertes après capture affectent sa rentabilité immédiate.

Pour l'avenir la première priorité est d'abord de mieux connaître le secteur. C'est aussi de tester et de promouvoir des méthodes permettant à la fois d'optimiser la gestion du secteur et d'améliorer la commercialisation du poisson.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a lancé le projet de développement de la pêche (PRODEPECHE). Inspiré par l'expérience de programmes de gestion décentralisée de pêcheries du Mayo Dallah, du Lac et de la Kabbia, le projet encourage l'élaboration de plans d'aménagement intégrés visant à responsabiliser les parties prenantes pour assurer la durabilité de la ressource. Les promoteurs du projet espèrent que sa mise en œuvre réduira le pourcentage de juvéniles, rendra possible une production soutenable de 120 000 tonnes/an, nettement supérieure à la moyenne des dernières années, augmentera les ventes de poisson frais et valorisera la production (diminution des pertes après capture). Le succès du projet

dépend de l'adhésion de tous et du respect des mesures de contrôle par des pêcheurs conscients des effets dévastateurs d'une surexploitation de la ressource.

6.5 Protection de l'environnement

La protection des écosystèmes est indispensable pour garantir au monde rural la pérennité des ressources naturelles dont dépendent ses activités économiques et sa vie sociale. L'intensification des systèmes de production agricole, une gestion rationnelle des pâturages naturels et des ressources halieutiques et la protection des ressources fauniques figurent donc parmi les grandes priorités d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Mais le problème le plus urgent est probablement celui de la disparition rapide du couvert forestier menacé à la fois par l'extension des cultures et de l'élevage et par l'emploi de combustibles ligneux comme principale source d'énergie pour les ménages tchadiens. Il semblerait qu'un tiers des formations forestières naturelles ait disparu dans les années 90.

Au Tchad, des quantités importantes de produits de nature diverse sont couramment utilisés dans différents secteurs : agriculture, santé, élevage, industrie et cosmétique. Cette utilisation massive et incontrôlée a des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Elle génère des déchets dont la gestion pose des problèmes délicats. Des quantités considérables de sacs plastiques en polyéthylène (PET) importés, appelés communément «leydas », sont utilisées par toutes les couches de la population comme emballages et se répandent partout dans les grands centres urbains et même en milieu rural. Dans la ville de N'Djaména, deux (2) tonnes sont consommées par jour. C'est un produit non biodégradable qui est un véritable problème d'environnement et de santé publique dont l'une des conséquences est le risque de pollution des sols.

A cela s'ajoutent les risques des changements climatiques engendrés par certaines intempéries, notamment les vents violents, les fortes pluies, les vents secs et chauds, les longues périodes de temps sec. Tous ces phénomènes ont des conséquences néfastes sur les activités agro-sylvo-pastorales. C'est pourquoi, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement est une impérieuse nécessité pour le pays.

Par ailleurs, les travaux liés à l'agropastoralisme (feux de brousse, cultures sur brûlis, combustion de la biomasse), la production des briques cuites, la métallurgie artisanale sont des activités responsables de l'émission des dioxines et de furane qui ont des conséquences dramatiques sur la biodiversité.

S'agissant des risques liés aux déversements accidentels des hydrocarbures, le Tchad a élaboré en juillet 2003 son Plan National d'Intervention en cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNIDAH) dont l'objectif est d'assurer un traitement rapide et efficace des déversements accidentels d'hydrocarbures dans le pays. La mise en œuvre du PNIDAH devrait faciliter un traitement approprié des déversements d'hydrocarbures, tout en réduisant au maximum les coûts socio économiques et environnementaux liés aux cas d'urgence.

La première condition d'une politique efficace de protection des écosystèmes est une meilleure connaissance de leur évolution, c'est à dire du rythme de leur dégradation et des facteurs qui l'influencent. C'est aussi la mise en place de stratégies de développement local – basées sur une approche participative – par lesquelles les communautés concernées s'entendent pour planifier et gérer en commun l'emploi des ressources disponibles. De telles méthodes ont été testées dans le cadre de projets dans la zone d'Abéché et dans le Mayo Kebbi.

Chapitre 7 : Faire des infrastructures un levier de la croissance

Les infrastructures tchadiennes sont gravement sous-développées. Le développement d'un système de transports moins coûteux et plus efficace est la clé de l'essor de l'agriculture tchadienne et de l'émergence d'un secteur secondaire et tertiaire performant. L'accès à l'eau potable est indispensable pour stimuler le développement économique et social du pays, améliorer la santé publique et réduire la pauvreté. L'énergie chère et rare est l'un des principaux obstacles à l'essor d'un secteur privé dynamique. L'expansion des télécommunications conditionne l'accès aux nouvelles technologies de l'information. Une meilleure performance du système postal est indispensable pour le développement rural et les communautés les plus pauvres du pays. La population urbaine dépasse à peine 20% de la population tchadienne, mais elle croît rapidement. Le développement urbain est en train de devenir un élément essentiel de la croissance économique du pays. Les besoins des quartiers pauvres doivent être au premier plan de ce type de développement.

7.1 Les transports

7.1.1 Diagnostic

Les coûts de transport au Tchad et sur les axes internationaux reliant le Tchad à ses principaux débouchés maritimes sont parmi les plus élevés du monde. Le sous-développement du réseau routier, la nature instable de certains sols, obstacle majeur à la construction de routes en terre dans les régions les plus actives du pays, l'âge du parc automobile, le manque de professionnalisme des transporteurs, l'insécurité et les prélèvements légaux et illégaux effectués sur les transports routiers sont les principales raisons du sous-développement du secteur.

Néanmoins, le secteur a connu quelques améliorations lors des années récentes à cause de quelques actions du Gouvernement : (i) le département des infrastructures est dirigé par une équipe stable de professionnels tchadiens appuyés par des experts internationaux ; (ii) le Gouvernement y consacre une part importante de ses ressources ; (iii) une stratégie sectorielle cohérente a été adoptée en 1999 et actualisée en 2005 ; et (iv) cette stratégie établit les bases d'une coordination efficace des activités des bailleurs de fonds.

Des résultats significatifs ont donc été obtenus depuis le début des années 2000. En particulier, la réforme du Fonds d'Entretien Routier a permis d'augmenter de façon substantielle les fonds consacrés à cette activité, d'étendre la longueur du réseau de routes entretenues et d'améliorer sa qualité. A l'heure actuelle, le réseau de routes entretenues se situe autour de 3000 km. Une innovation intéressante est l'introduction du système GeNis qui demande aux entreprises de maintenir de façon permanente un certain niveau de service.

Aussi, le réseau de routes bitumées – très modeste si on le compare à celui des autres pays africains – a presque doublé en 5 ans (de 346 km en 2000 à 559 km en 2003, 669 km en 2005, et 1 021 km à fin 2006).

En dépit de ces progrès, le réseau routier reste sous-développé par rapport à la superficie et aux besoins du pays. En outre, le réseau de pistes rurales, essentiel pour faciliter l'accès des produits vivriers aux marchés régionaux et à celui de N'Djaména, demeure limité. On

constate également une absence d'effort significatif en faveur de la réhabilitation et de l'entretien des routes régionales et locales, notamment les pistes cotonnières autrefois entretenues par Cotontchad.

D'importants efforts ont été faits dans le domaine de la sécurité routière, notamment l'interdiction des transports mixtes (fret et passagers), même si l'application sur le terrain rencontre encore de sérieuses difficultés.

L'aire de mouvement de l'aéroport de N'Djamena a été réhabilitée en 2003 et l'ASECNA a accompli un important programme de modernisation de son équipement. Enfin, fortement déficitaire, la compagnie Air Tchad a été liquidée et remplacée par Toumai Air Tchad, société d'économie mixte, qui relie N'Djamena à plusieurs capitales de la région.

7.1.2 Priorités

L'évolution des trois dernières années montre que le secteur a une forte capacité d'absorption et les besoins demeurent considérables. La taille des programmes futurs dépendra donc surtout des moyens financiers disponibles.

Six (6) grandes priorités domineront le programme du Gouvernement en matière de transport:

- 1) Protéger le capital existant par une forte augmentation des ressources consacrées à l'entretien routier, notamment l'entretien périodique des routes bitumées jusqu'à présent totalement négligé.
- 2) Poursuivre le bitumage des grands axes structurants et porter le réseau de routes bitumées de 1.021 km en 2006 à 1.546 km en 2011. Ce programme comportera notamment les réalisations suivantes : (i) achever progressivement le bitumage de la route N'Djamena-Abéché, (ii) relier les villes de la région cotonnière à l'axe N'Djamena-Moundou-Cameroun, et (iii) poursuivre la construction de la route N'Djaména vers Bol et la liaison de Sarh vers Abéché.
- 3) Réhabiliter et entretenir un réseau de routes régionales et locales qui relient les principales régions de production agricole au réseau national et à ce titre réhabiliter 274 km de routes en terre d'ici 2011.
- 4) Exécuter un programme pluriannuel de réhabilitation de pistes rurales d'au moins 4,5 milliards de FCFA par an. La structure du programme et le choix des pistes à réhabiliter seront définis en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et Cotontchad.
- 5) Améliorer la gestion des corridors de désenclavement essentiels pour le développement des échanges internationaux du Tchad. Il s'agit notamment d'assainir les conditions d'exploitation du corridor camerounais par lequel transite l'essentiel des importations et des exportations du pays, au moyen des mesures de facilitation.
- 6) Assurer le désenclavement du pays par le maintien d'un niveau d'accessibilité par air pour toutes les zones qui ne disposent pas de liaison routière permanente en particulier en saison de pluie, avec une couverture minimale du niveau de sécurisation de l'aviation civile conformément aux exigences de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI).

La mise en œuvre de ces grandes priorités sera complétée par les mesures et initiatives suivantes :

- (i) Le Gouvernement continuera d'améliorer la base d'information sur le réseau routier (base de données routières) et du système de transport (offre, demande, coûts de

transport) en vue de renforcer la planification des investissements, des dépenses et des politiques du secteur.

(ii) L'étude sur les sources de croissance a montré que l'industrie des transports était l'une des filières à fort potentiel qui méritait d'être exploitée de façon systématique. Le parc est vétuste et pléthorique. Le nombre de véhicules gros porteurs est d'environ 2000. Plusieurs facteurs freinent le développement de cette activité : c'est non seulement l'état des routes, mais aussi l'insécurité et l'accès difficile des transporteurs au crédit. Dans le cadre d'un dialogue permanent avec le secteur privé, le Gouvernement accordera une attention spéciale aux problèmes des transporteurs en vue d'identifier les mesures que le secteur public et les entreprises peuvent prendre ensemble pour redynamiser l'une des industries les plus importantes pour la relance de l'économie tchadienne.

(iii) Dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté et de promotion de l'emploi, le Gouvernement confiera aux PME une part croissante des travaux de réhabilitation et d'entretien de routes rurales et encouragera les entreprises à utiliser des méthodes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

7.2 Aménagement du cadre de vie - Aménagement du territoire, urbanisme, habitat et assainissement

7.2.1 Diagnostic

Aménagement du territoire. La définition des plans/schémas nationaux, régionaux et locaux basés sur une bonne connaissance des ressources, des contraintes et des besoins de la population est un instrument indispensable pour une politique de réduction de la pauvreté et de réduction des disparités régionales. Ces plans sont un outil essentiel pour accompagner le processus de déconcentration et de décentralisation récemment initié.

Le Tchad ne dispose pas encore d'un tel outil et l'évolution du pays reflète le manque de cohérence des programmes sectoriels, le blocage des interdépendances entre l'espace rural et urbain, le contraste entre le dynamisme relatif des économies urbaines et les progrès plus lents des économies rurales. Les zones d'influence des pôles de développement sont limitées par les déficiences du système de transports et de vastes espaces au nord et au nord-ouest du pays ne disposent pas de véritables capitales régionales.

En l'absence d'une Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire, le Gouvernement opère sur la base d'une Stratégie Nationale du Logement qui date de 1999 et d'une Stratégie Nationale du Développement Urbain de 1998, dont les priorités sont : (i) l'amélioration de la qualité du logement et de l'habitat ; (ii) l'appui au développement urbain et à l'aménagement du territoire et (iii) le renforcement des capacités du secteur.

Urbanisme et Habitat. Le taux d'urbanisation (environ 20% de la population totale) est encore faible, mais progresse rapidement. En effet, depuis le milieu des années 1990, le taux de croissance de la population urbaine est en moyenne de 4,5% par an, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne africaine. A N'Djamena, le taux de croissance de la population est encore plus rapide : il atteint désormais 6,5% par an.

Jusqu'à présent, le développement urbain n'a guère été encadré par des plans de développement cohérents. Quelques plans d'urbanisme ont été élaborés dans les années 1990, mais ils n'ont pas été suivis de programmes d'investissement et sont aujourd'hui totalement obsolètes.

Le cadre juridique du développement urbain est mal défini. La législation foncière et domaniale n'a guère été mise à jour depuis 1967 et les textes existants ne sont guère

respectés. La coexistence d'un droit dit moderne et du droit coutumier ne permet pas de gérer correctement le développement des villes et les aménageurs publics sont incapables de conduire dans de bonnes conditions les aménagements nécessaires, notamment la préservation de réserves foncières pour des investissements publics ou privés prioritaires.

Les méthodes d'aménagement foncier généralement pratiquées tendent à créer des parcelles relativement surdimensionnées, ce qui présente de sérieux inconvénients en ce qui concerne le coût des aménagements (voirie, viabilisation progressive des parcelles, etc.). La plupart de ces parcelles ne sont d'ailleurs pas équipées et sont souvent situées dans des zones inondables.

Selon l'ECOSIT2, environ 90% des ménages tchadiens vivent dans des logements dont les murs sont en matériaux traditionnels non durables, 76% des logements ont un toit en paille ou en secko et 69% des ménages ne disposent pas de latrines. La plupart des logements sont construits par le secteur informel (auto-construction). Le coût exceptionnellement élevé des matériaux modernes de construction et l'absence de tout mécanisme de crédit au logement rendent très difficile l'accès à la propriété pour les populations à faible revenu, notamment les femmes, et expliquent la situation précaire du secteur de l'habitat.

Assainissement. Les analyses montrent que le manque d'eau potable et les mauvaises conditions d'hygiène sont les principales causes de morbidité et de mortalité. Il est donc important d'améliorer la situation de ce secteur qui dorénavant sera au centre des préoccupations du Gouvernement.

Assainissement en milieu urbain. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 1993) montrait que seulement 1% de la population urbaine était connectée à un réseau d'assainissement. Encore aujourd'hui la situation tchadienne est dominée par le sous-développement des réseaux d'évacuation des eaux usées.

L'écoulement des eaux de pluies (eau de ruissellement) pose aussi de graves problèmes dans la quasi totalité des villes. Le RGPH de 1993 estimait que la proportion de la population ayant accès à un réseau d'évacuation d'eau de pluies ne dépassait pas 5%. Une grande partie de plusieurs centres urbains est inondée tout au long de la saison des pluies et des quartiers entiers sont considérés comme sinistrés. La stagnation de ces eaux en mares et l'inondation des latrines et puisards favorisent la prolifération des moustiques, vecteurs du paludisme, de la fièvre jaune, de l'encéphalite et de la typhoïde. Il arrive que ces eaux sales, par infiltration, contaminent les eaux souterraines.

Les ordures ménagères sont collectées dans des poubelles puis évacuées vers des dépotoirs publics qui servent de postes de transit en attendant l'évacuation finale. Certains centres urbains ont des Comités d'assainissement. L'enquête ECOSIT2 montre que 3% des pauvres utilisent la voirie municipale ou privée (associations) contre 8,3% des non pauvres. Le système de collecte est incomplet. On trouve dans les grandes artères des carcasses de camions et véhicules qu'il est impossible d'évacuer faute de cimetières pour véhicules et de moyens de manutention.

Les excréta, quand ils ne sont pas déposés dans la nature, se font dans des latrines traditionnelles, en réalité de simples fosses d'aisance ou puisards, dont la durée d'utilisation dépend de la profondeur et du nombre d'usagers. Le péril fécal est un problème sanitaire majeur.

Assainissement en milieu rural. En milieu rural, la grande majorité des ménages tchadiens ne dispose ni de toilettes (88,5% utilisent la nature comme lieu d'aisance) ni de systèmes d'évacuation des excréta, des déchets solides et des eaux usées. C'est un domaine dans lequel peu de projets ont été réalisés. Des efforts importants seront faits pour construire des

infrastructures sanitaires, vulgariser auprès des populations rurales les règles élémentaires d'hygiène et créer un environnement sain en milieu villageois.

7.2.2 Réalisations

Le Gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour réviser le cadre juridique, préparer des plans et des projets, lotir des parcelles et réaliser des infrastructures. En effet :

- (i) Un certain nombre de textes juridiques ont été élaborés : projet de loi sur les principes fondamentaux de l'urbanisme, projet de code foncier et domanial, projet de déclaration de politique de l'urbanisme.
- (ii) Plusieurs nouveaux projets ont été préparés : aménagement du 9ème arrondissement de N'Djamena ; plans de lotissement de 19.000 lots ; projet d'extension de la ville vers l'Est et le Sud avec la construction d'un nouveau pont sur le Chari ; actualisation de la carte de N'Djamena.
- (iii) Plus de 60.000 parcelles d'habitation ont été loties et attribuées depuis 1999 ; deux anciens quartiers à N'Djamena ont fait l'objet de travaux de restructuration, avec des espaces réservés à la voirie, aux aménagements et équipements ; des lotissements ont été exécutés dans huit villes secondaires.
- (iv) Enfin le Gouvernement a achevé un certain nombre de travaux d'infrastructures : canal primaire de drainage des eaux pluviales et de canaux secondaires, bitumage de la voie le long du canal de Ndjari, ouvrage de drainage des eaux pluviales à Moundou et Sarh.

7.2.3 Priorités

Le Gouvernement va entreprendre la révision du cadre juridique et institutionnel. L'un de ses objectifs sera de rapprocher les services publics des collectivités et de renforcer les capacités des municipalités et acteurs locaux. En outre, il mettra l'accent sur l'achèvement et l'expansion d'un certain nombre de programmes déjà lancés dans les trois domaines de l'aménagement du territoire et du développement urbain, de l'habitat et de l'assainissement.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'urbanisme, il donnera la priorité à :

- (i) la production d'outils de gestion spatiale du territoire (Schéma National/Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, Plans Urbains de Référence, Plans de Développement Local) et
- (ii) la réalisation d'infrastructures d'assainissement, d'adduction d'eau et de voirie dans plusieurs grandes villes et villes secondaires, à la restructuration des quartiers anciens et à la construction d'équipements marchands.

En ce qui concerne l'habitat,

- (i) il organisera la mise en place de la SOPROFIM, dont la structure a été définie dans le cadre du projet DURAH ; il créera un observatoire de l'habitat et du développement urbain (OHDU) et étudiera la possibilité de lancer des fonds de promotion de l'habitat et des mécanismes de bonification d'intérêt ;
- (ii) il poursuivra la restructuration de quartiers anciens (concessions) et la production de parcelles assainies, et régularisera environ 1000 parcelles par an ;
- (iii) il appuiera la rénovation de logements anciens, mais aussi la construction de logements neufs et établira les bases de mécanismes de crédits à la construction.

En ce qui concerne l'assainissement,

- (i) il entreprendra la mise en œuvre progressive de l'assainissement autonome en milieu urbain et semi urbain ;
- (ii) il mettra en place des équipements d'assainissement urbain et semi urbain dans les principales villes du pays (réseau d'évacuation des eaux pluviales, de collecte des eaux usées, système d'évacuation des déchets) ;
- (iii) il encouragera la promotion de mesures de base en matière d'assainissement villageois par la diffusion de programmes d'éducation sanitaire et la construction de systèmes à faible coût.

7.3 Hydraulique et Assainissement

7.3.1 Diagnostic

L'accès à une eau saine est essentiel pour promouvoir le développement et améliorer les conditions sanitaires de la population. Des progrès significatifs ont été faits au cours des dernières années tant en ce qui concerne l'hydraulique villageoise, que l'hydraulique urbaine et semi urbaine.

Dans le domaine de l'hydraulique villageoise, les programmes en cours sont axés sur les villages de plus de 300 habitants. La réalisation de 2581 forages, équipés de pompes à motricité humaine, a permis d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 17% en 2000 à 30% en 2006.

A N'Djamena et dans plusieurs autres grandes villes, la gestion et la distribution de l'eau est concédée à la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE). En 2000, le taux de desserte était déjà estimé à 40%. Compte tenu de l'expansion rapide de la ville de N'Djamena, cinq systèmes AEP "places à vivre" ont été réalisés dans les quartiers périphériques.

L'hydraulique semi urbaine et urbaine du secteur non concédé à la STEE vise à desservir en eau saine les agglomérations de plus de 2000 personnes. Des progrès ont également été réalisés dans ce domaine.

Au total, le taux global d'accès à l'eau résultant de l'agrégation des données du secteur concédé et du secteur non concédé est passé de 21% de la population tchadienne en 2000 à 31% en 2005.

Les crises climatiques comme les sécheresses ont déclenché de grandes mobilités des éleveurs dans tout le pays. Pour faciliter l'accès aux ressources en eau, tout aménagement et/ou équipement réservé aux éleveurs transhumants doit nécessairement être accompagné de voies d'accès parfaitement délimitées et balisées afin qu'ils puissent accéder à l'eau, et au niveau desquelles aucun intérêt agraire serait toléré.

7.3.2 Priorités

Pour atteindre les OMD, le taux d'accès à l'eau potable devra être porté à 60% d'ici 2015. Le Gouvernement a élaboré un Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement au Tchad (SDEA) pour la période 2003-2020. L'objectif fondamental du SDEA est de contribuer à la croissance et à la réduction de la pauvreté en améliorant durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et en participant à l'exploitation rationnelle et équitable des ressources pastorales et agricoles dans le respect et la protection des écosystèmes. Cet objectif est réaliste dans la mesure où le pays utilise seulement 2,7% des réserves renouvelables pour la satisfaction des besoins de l'hydraulique villageoise, pastorale, agricole et industrielle. La

stratégie est axée sur l'extension de l'accès à l'eau en milieu urbain et en milieu rural et sur la responsabilisation des populations dans la gestion de la ressource. Le but du Gouvernement est de satisfaire les besoins en eau de tous les villages de plus de 300 habitants.

Par ailleurs, il est prévu dans le SDEA de doter en adductions d'eau potable (AEP thermiques) environ 225 agglomérations de plus de 2.000 habitants, de construire environ 12 000 forages équipés de pompes manuelles à motricité humaine (PMH), et 2000 puits modernes dans le secteur non concédé, afin de desservir environ 5,2 millions d'habitants.

Telle sera la priorité du Gouvernement pour les prochaines années. A cette fin, il compte organiser une Table Ronde de l'Eau pour mobiliser des ressources additionnelles évaluées à environ 250 milliards de FCFA.

Les ouvrages hydrauliques à usage pastoral sont surtout concentrés à l'ouest du pays dans une bande Nord-Sud, la densité des points d'eau pastoraux modernes diminuant vers l'Est du pays. Les stratégies retenues sont entre autres: (i) la répartition des ouvrages de l'hydraulique pastorale selon les besoins en eau des cheptels tout en tenant compte des capacités de charge de pâturage naturel; (ii) l'équipement des axes de mobilité des éleveurs et des pistes commerciales en points d'eau pour sécuriser les mouvements pastoraux annuels et exceptionnels; (iii) le renforcement du cadre légal et réglementaire par l'insertion, dans le Code de l'Eau, des textes relatifs aux divers usages pastoraux et agropastoraux et le renforcement du cadre institutionnel par la clarification des attributions des différents services concernés par l'aménagement et la gestion des ressources pastorales.

En ce qui concerne l'assainissement, les interventions du ministère se limitent à l'hygiène obligatoire autour des points d'eau et à la promotion des latrines en milieu rural et/ou urbain. Les stratégies du secteur consistent à : poursuivre les consultations amorcées avec les partenaires pour asseoir un cadre de coordination; organiser un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et renforcer l'appropriation nationale des programmes y afférents.

En dépit de l'existence du Comité National de Gestion de l'Eau (CNGE) et du Comité Technique Inter –sectoriels de l'Eau (CTIE), le secteur souffre encore de difficultés réelles de coordination des actions de tous les intervenants, auxquelles le Gouvernement s'évertuera à remédier.

7.4 Energie

7.4.1 Diagnostic

Le secteur de l'énergie est peu développé au Tchad. La consommation d'énergie a augmenté au cours de la dernière décennie, d'abord lentement (de 200 kep/habitant en 1993 à 240 en 2002), puis de façon accélérée (292 kep/habitant en 2005). L'essentiel de cette consommation (74%) est dans les zones rurales.

La consommation nationale d'énergie est dominée à concurrence de 96,5% par la consommation de combustibles ligneux, avec des conséquences désastreuses pour le couvert forestier et l'environnement. Les énergies conventionnelles occupent une part négligeable dans le bilan énergétique national. La consommation de produits pétroliers représente 3% de la consommation totale et celle d'électricité seulement 0,5%.

Plus de 80% de la production d'électricité est consommée par N'Djaména. Toutefois, c'est seulement le tiers de la ville qui est électrifié. Une dizaine de villes et centres secondaires disposent de réseaux indépendants. Il n'y a pas de réseau interconnecté dans le pays. Le taux d'accès à l'électricité ne dépasse guère 2-3% de la population.

Encadré 7 : Situation de la STEE

Le rôle de la STEE est d'améliorer l'accès à l'électricité et à l'eau d'une manière durable et financièrement viable. La STEE a pu augmenter sa capacité de production thermique de 9 MW en 2004 à 25 MW en 2006 et a achevé en Septembre 2006, la construction d'une nouvelle centrale diesel de 21 MW à Farcha, sur financement de la Banque Islamique de Développement (BID). La STEE dispose d'une capacité de production théorique de plus de 40 MW. Sur la période 2003-2006, la clientèle électricité de la STEE, localisée à plus de 80% à N'Djamena, est passée de 17 500 en 2003 à 22 400 à fin décembre 2006, soit une augmentation de 28%.

Les performances opérationnelles de la STEE demeurent préoccupantes : l'approvisionnement irrégulier en carburant, le mauvais état des réseaux, les pannes au niveau de la production et du transport d'électricité conduisent à des délestages fréquents, les pertes techniques et commerciales d'énergie sont élevées (32%) et les coûts de distribution de la STEE (52 centimes de US\$/kWh) dépassent de loin le tarif moyen (33 centimes de US\$/kWh). En outre, de nombreux clients privilégiés ne paient pas leurs factures. Par conséquent, la STEE dépend largement des subventions de l'Etat (10 milliards en 2006 et 18 milliards en 2007) et du financement des bailleurs de fonds pour financer ses opérations.

Le prix élevé du combustible et les difficultés d'approvisionnement se traduisent par un coût de production du kwh très élevé et le déséquilibre entre les prix de revient et les recettes crée un déficit structurel. Cependant, les résultats de l'entreprise sont aussi influencés par des déficiences fondamentales dans toutes ses fonctions essentielles (planification, action commerciale, personnel, production, transport et gestion financière). En outre, les relations financières avec l'Etat, principal client de la société, sont marquées par une sous budgétisation des consommations d'eau et d'électricité des services publics, un retard dans le paiement des factures et le non paiement par le Trésor Public des chèques des institutions et municipalités à gestion autonome. Enfin, la performance de la STEE a également été affectée par des rotations trop fréquentes de ses Directeurs généraux (tous les six mois en moyenne).

La consommation d'électricité est l'une des plus faibles du monde et les tarifs parmi les plus élevés. Le principal facteur est le coût du gasoil importé qui absorbe la quasi totalité des recettes de la STEE, l'entreprise publique chargée de la production et de la distribution de l'eau et de l'électricité dans les centres urbains. Un deuxième facteur est la performance médiocre de la STEE en matière de recouvrement des créances et les pertes commerciales dues aux branchements illégaux (voir encadré).

Les énergies renouvelables ne sont guère exploitées. Elles représentent pourtant un potentiel important. En effet, le Tchad se situe dans la zone d'ensoleillement supérieur de l'Afrique : 2850 à 3750 heures d'ensoleillement par année et une intensité de rayonnement global de 4,5 à 6,5 kwh/m². En ce qui concerne l'énergie éolienne, le potentiel tchadien est relativement modeste : la vitesse des vents calmes varie de 1,4 m/s à 5 m/s du sud au nord.

7.4.2 Priorités

Les priorités du Gouvernement sont : (i) le développement d'un système de production d'électricité plus économique et plus fiable, (ii) une gestion rationnelle du potentiel forestier, et (iii) la promotion d'énergies alternatives.

Développement d'un système de production d'électricité économique et fiable. Ce développement est la condition d'une modernisation de l'économie tchadienne et de l'expansion des activités du secteur privé. Il est possible et l'étude sur les sources de croissance place l'énergie électrique parmi les filières porteuses de deuxième génération.

A court terme, les mesures les plus urgentes pour réduire les pertes d'exploitation sont l'amélioration des performances de la STEE. L'entreprise a besoin de rentrées de fonds substantielles pour couvrir ses coûts de fonctionnement, financer ses investissements et le développement de ses services et mettre en place des mesures permettant d'améliorer ses systèmes d'information et de gestion. Les actions à prendre sont la réhabilitation des installations de production et de distribution défectueuses et l'extension des ouvrages,

l'amélioration de la facturation et le recouvrement des factures, notamment par la mise en place d'un logiciel de gestion commerciale et par la lutte contre les fraudes, avec l'appui résolu du Gouvernement. Il est essentiel que l'Etat paye à temps ses factures, que les subventions soient fixées à un niveau raisonnable et versées dans les délais requis.

A terme, un redressement fondamental de la situation financière de l'entreprise et de l'efficacité de ses services dépend d'une réduction significative des coûts de production. Le plus urgent est de négocier les modalités de la mise en œuvre du projet Topping Plant avec Esso. En effet, l'utilisation d'un distillat local et de fuel lourd réduirait sensiblement les coûts de la STEE pour une part substantielle de sa production.

D'autres options sont également envisagées : (i) la construction d'une raffinerie à Djermaya, alimentée par l'exploitation du champ de Sédigui et d'autres gisements récemment découverts (avec l'aide de la Chine) ; (ii) la relance des négociations avec le Cameroun pour une interconnexion avec la centrale de Lagdo ; mais des problèmes de sédimentation limitent la capacité de cette centrale.

La RDC et le Nigeria envisagent de construire une ligne de transmission qui connecterait le barrage d'Inga au réseau nigérian. Si ce projet se réalise, le Tchad négociera une connexion de son réseau à cette ligne qui traverserait le Cameroun entre Garoua et Maroua.

Le ministère élabore un plan stratégique d'amélioration de la gestion et de la gouvernance de l'énergie. Ce plan comprendra la constitution d'une banque des projets et des appuis aux capacités de planification et de pilotage des projets.

Gestion rationnelle du potentiel forestier. Ce sujet a été évoqué dans le chapitre sur le développement rural et l'environnement. Il s'agit d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du projet géré par l'AEDE et de déterminer dans quelle mesure des programmes similaires peuvent être améliorés et multipliés.

Promotion d'énergies alternatives. En 2000, le Gouvernement a lancé à N'Djamena un programme visant à remplacer l'emploi de combustibles ligneux par l'utilisation du gaz butane. Le projet a eu un certain succès : l'utilisation du gaz butane progresse plus vite que le montant des subventions nécessaires à sa survie et à son expansion à N'Djamena et dans d'autres villes. Compte tenu de l'épuisement rapide des ressources forestières du pays, il paraît indispensable d'augmenter ces subventions tant que des méthodes efficaces ne pourront pas être mises au point pour assurer une gestion rationnelle du couvert forestier.

Le Tchad est impliqué dans le Programme Régional Solaire des pays du CILSS. Le Gouvernement et certains bailleurs de fonds appuient quelques programmes basés sur l'énergie solaire. A ce stade leur impact est encore limité, mais le Gouvernement envisage de les multiplier.

7.5 Postes, Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication

7.5.1 Diagnostic

Le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) est une condition essentielle du développement économique et social, de l'intégration du pays dans l'économie mondiale et de la modernisation des secteurs public et privé. L'étude sur les sources de croissance place d'ailleurs ce secteur dans les filières de première génération, celles dont le potentiel peut avoir un impact significatif sur la croissance du pays pendant la période de la deuxième SNRP. Le développement d'un système postal accessible et efficace est particulièrement critique dans un pays où près de 80% de la

population réside en zone rurale et où la poste est le principal instrument de communication pour les populations les plus pauvres. L'expansion des télécommunications, des TIC et des services postaux a donc un rôle important à jouer dans une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Mais les progrès réalisés jusqu'à présent sont inégaux selon les domaines considérés.

La libéralisation du secteur des télécommunications en 1999 a permis un développement rapide de la téléphonie mobile avec deux opérateurs privés (Celtel et Millicom) en concurrence sur le marché tchadien. Le nombre d'abonnés mobiles a augmenté de 5.000 en 2000 à 528 000 à fin 2006 (CELTEL 348 000 et MILLICOM 180 000 selon l'Office Tchadien de Régulation des Télécommunications) et le chiffre d'affaires de ces entreprises avoisinent 50 milliards de FCFA. L'expansion des réseaux et la concurrence ont rendu possible une baisse sensible du prix des appels internationaux.

La SOTEL-Tchad, société publique, gère le réseau de téléphonie fixe. En dépit de mesures de restructuration, la société rencontre encore de graves difficultés financières qui l'empêchent de mettre en œuvre un programme cohérent d'investissements basé sur une stratégie à long terme efficace. Le nombre de lignes fixes augmente lentement (de 10.300 en 2000 à 13.134 en 2006). Les frais d'installation et le coût des appels locaux et internationaux diminuent, mais restent plus élevés que dans la plupart des pays de la sous région. En 2004, le Gouvernement a tenté de privatiser la SOTEL, mais l'opération n'a pas attiré de candidats sérieux.

L'Internet progresse lentement malgré le déploiement de réseaux WiFi par trois opérateurs privés et de réseaux GSM. Le nombre d'internautes augmente (de 2 500 en 2004 à 34 000 en 2006), mais l'indicateur d'accès numérique (DAI) ne dépasse pas le niveau très faible de 0,1.

La STPE est responsable de la gestion des services postaux. Le sous-développement de la poste est un obstacle au développement des villes secondaires et du monde rural. Le nombre de bureaux de poste n'augmente guère et le taux de couverture (1 bureau pour 220 000 habitants) est très inférieur à celui des autres pays de la sous-région. La STPE gère aussi un service de chèques postaux dont l'efficacité a été gravement affectée par le gel des fonds déposés d'abord vers la fin des années 1970, puis au début des années 1990.

7.5.2 Priorités

Dans le secteur des télécommunications et des TIC, la grande priorité est l'intégration du Tchad dans le réseau de communication international par fibre optique qui contourne le continent. Il s'agit tout d'abord d'étendre dans le pays le câble déjà posé le long de l'oléoduc Kribi-Doba. Il s'agit aussi de mettre en place un réseau sous-régional à haut débit, projet dont les Chefs d'Etat du Tchad, du Cameroun et de la République Centrafricaine ont approuvé le principe en avril 2007. L'accès à un réseau haut débit et à faible



coût donnera au Tchad un avantage comparatif dans l'utilisation de l'autoroute des communications et dans l'exportation des données électroniques.

Ce développement sera prolongé par des efforts pour populariser l'emploi des nouvelles technologies de l'information et des communications en milieu urbain et aussi en milieu rural, par la création de télé-centres communautaires polyvalents. C'est dans cet esprit que le Gouvernement souhaite lancer une réflexion pour la définition d'une stratégie du service universel.

L'assainissement durable des entreprises publiques du secteur est aussi un objectif prioritaire de la stratégie. En ce qui concerne la STPE, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'expansion des services postaux et organiser la relance d'un système efficace et fiable de chèques postaux.

Chapitre 8 : Valoriser les ressources humaines

Le développement des ressources humaines est à long terme la première priorité de toute stratégie de réduction de la pauvreté. Le développement de l'éducation est la condition de la modernisation de l'économie tchadienne, de la consolidation du processus démocratique et d'une croissance inclusive, à laquelle participe une grande majorité de la population. La situation sanitaire influence la production, la productivité de l'agriculture et l'efficacité de tous les autres secteurs productifs. Améliorer la condition de la femme, renforcer son rôle dans la vie économique et sociale du pays, appuyer les populations vulnérables, faciliter la réinsertion économique et sociale des exclus sont une composante importante de la stratégie.

8.1 Education

L'une des principales conclusions de l'analyse des déterminants de la pauvreté est que l'incidence diminue considérablement lorsque le niveau d'éducation du chef de famille augmente. Cet effet est encore plus prononcé pour l'éducation secondaire et supérieure. Sans doute, le fait le plus frappant est qu'environ 92% des pauvres sont dans des familles dont le chef est sans instruction ou n'a pas dépassé le primaire.

Selon l'EDST2 de 2004, 73% des femmes et 54% des hommes sont analphabètes, sans compter l'analphabétisme de retour pour 34% des femmes et 23% des hommes qui n'ont pas achevé le cycle primaire.

8.1.1 Stratégies de l'éducation

En 1993, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie intégrée «Education-Formation-Emploi» pour améliorer l'efficacité du système. Les résultats de cette stratégie ont été mitigés, mais ont tout de même conduit à l'adoption d'une nouvelle politique éducative, qui a inspiré le Programme d'Appui à l'Education et à la Formation (PAEF). Le PAEF vise trois objectifs : (i) améliorer l'accès à l'éducation et rendre le système plus équitable, (ii) améliorer la qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage; et (iii) renforcer les capacités de planification et de gestion du système.

En février 2002, le Gouvernement a préparé une Lettre de Politique Sectorielle visant à universaliser l'éducation primaire en 2015. Elle prévoit : (i) une augmentation substantielle de la part du PIB consacrée à l'éducation (4 % en 2015), (ii) une croissance de 20% par an des dépenses de fonctionnement hors salaires, (iii) l'affectation de la moitié du budget de l'éducation à l'enseignement de base et (iv) une série de réformes concernant les priorités budgétaires et le partage des responsabilités entre l'État, les communautés et les collectivités territoriales décentralisées.

Enfin, le Gouvernement a développé un programme compréhensif pour la réforme du secteur de l'éducation. Ce programme (Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Education, PARSET), basé sur le PAEF, comprend deux phases. La première (2002-2006) met l'accent sur les mesures nécessaires pour établir les bases d'une éducation primaire universelle de qualité en 2015. La deuxième (2007-2010) comprend en outre des programmes pour la promotion de la scolarisation des filles, l'alphabétisation, le développement des langues nationales, la santé et la nutrition scolaires et l'éducation à distance. Elle vise également à soutenir l'expansion de l'enseignement secondaire et supérieur.

8.1.2 Contraintes

En dépit du progrès rapide des effectifs et des taux de scolarisation primaire, l'enseignement de base tchadien connaît plusieurs faiblesses. La première est l'inégalité du système et notamment la disparité entre les taux bruts de scolarisation des garçons et des filles. Malgré les progrès rapides des taux de scolarisation des filles au cours des cinq dernières années, l'inégalité reste importante. En 2005, le TBS des garçons atteignait déjà 100,9% alors que celui des filles n'était seulement que de 67,9%. Mais le problème important est celui de la qualité qui affecte tous les cycles du système.

Le problème de qualité se pose d'abord *au niveau de l'enseignement de base*. Sur tous les plans – efficacité interne du système, taux de redoublement, taux d'achèvement, et taux de survie – les résultats obtenus ne sont pas encore satisfaisants. Environ 62% des tchadiens entrent dans la vie active sans avoir reçu un enseignement primaire complet et 47% de ceux qui achèvent le cycle primaire restent analphabètes. L'évolution récente de quelques indicateurs indique une légère amélioration de la qualité de l'enseignement primaire dans les années 2000. En particulier, le taux de redoublement a chuté de 31% en 2000 à 22% en 2004-2005. Mais l'essentiel de cette amélioration est intervenu entre 2000 et 2003. Depuis cette période, le taux de redoublement n'a guère diminué.

Plusieurs facteurs expliquent la qualité inadéquate de l'enseignement primaire. Le principal est la diminution du pourcentage de maîtres qualifiés avec l'augmentation rapide du nombre de maîtres communautaires sans formation complémentaire adéquate. D'autres facteurs sont liés aux conditions d'accueil des élèves : le ratio élèves/maîtres (69/1 en 2003-2004), le pourcentage d'élèves ayant une place assise (21%) ou disposant de manuel scolaire (1 sur 2).

Plusieurs mesures ont été prises pour résoudre ces différents problèmes. La principale est le lancement d'un programme de formation accélérée des maîtres communautaires (plus de 2000 enseignants par an depuis 2004). Une autre mesure importante est la production par le Centre National des Curricula (CNC) de manuels scolaires adaptés au contexte socio-culturel tchadien et la distribution gratuite de ces manuels aux enfants du CP dès l'année scolaire 2005-2006, en vue de ramener les ratios élèves/livres (qui, tous, dépassaient 5 en 2000) à 1 livre de lecture et 1 livre de calcul par élève, et 1 livre de science pour 2 élèves. Trois millions de manuels ont ainsi été produits et distribués en 2006-2007.

L'augmentation des taux de scolarisation primaire a eu pour conséquence une augmentation plus rapide encore des effectifs de *l'enseignement secondaire (13% par an)* : de 45.000 élèves en 1989 à 121.000 élèves en 2005 et à 215.004 en 2006. En effet, les mécanismes existants n'ont pas permis de réguler les flux d'élèves entre les cycles. C'est 57% des élèves ayant achevé le cycle primaire qui entrent au collège et le taux de transition pour l'entrée au lycée est passé de 47% en 2000 à 73% en 2005.

L'expansion des effectifs a incité le Gouvernement à recruter et former un plus grand nombre d'enseignants du secondaire. Il a aussi lancé un programme annuel de recrutement de 1.000 volontaires (essentiellement des diplômés de l'université sans emploi), qui a par la suite été abandonné. Ces mesures n'ont d'ailleurs pas empêché une détérioration rapide des ratios élèves/enseignant : en 2005 plus de 500 élèves par enseignant dans les disciplines littéraires et 1 000 pour un seul enseignant dans les matières scientifiques. En outre, le développement des infrastructures et la fourniture d'équipements n'ont pas suivi la croissance des effectifs. L'augmentation modeste des ressources affectées au secteur a d'ailleurs été partiellement compensée par l'augmentation des coûts unitaires des constructions scolaires.

L'enseignement supérieur a subi la même évolution. De 2 356 étudiants en 1995-96, les effectifs sont passés à 5.280 en 2001, et à 12 300 étudiants en 2005. Près des trois quarts (9 500) étudient à N'Djamena où ils sont accueillis dans des structures initialement prévues

pour moins de 1.000 étudiants. L'augmentation des effectifs ne s'est pas traduite par une amélioration de la structure du système. Plus de 70% des étudiants font des études littéraires et le nombre d'étudiants formés dépasse beaucoup les créations d'emplois de cadres. Sur 3.000 sortants en 2003, seuls 300 ont obtenu un emploi dans le secteur moderne dont l'importance économique reste très limitée.

8.1.3 Les nouvelles orientations

Sur la base des leçons de la SNRP1 et des évaluations de la performance du système éducatif, six nouveaux axes stratégiques ont été définis pour le développement du secteur : (i) accélérer les progrès vers la scolarisation primaire universelle; (ii) établir les bases d'une éducation de qualité dans tous les cycles; (iii) responsabiliser les communautés dans la gestion des écoles, dans le suivi de la qualité et la mobilisation des ressources; (iv) réorienter l'enseignement supérieur et la formation professionnelle en fonction des besoins du marché de travail; (v) éliminer progressivement les inégalités riches/pauvres, garçons/filles, disparités régionales et prendre en compte les besoins des groupes vulnérables (les exclus) et (vi) renforcer les capacités de planification, de gestion et de pilotage du système.

Concrètement, la nouvelle politique vise à atteindre les résultats ci-après.

A) Dans l'enseignement fondamental⁶

L'expansion des effectifs et la réduction des inégalités auront pour effets : l'augmentation des taux bruts de scolarisation de 84% en 2005 à 98% en 2011 ; la hausse du ratio filles/garçons de 0,67 en 2005 à 0,87 en 2011 ; la proportion d'élèves issus du milieu nomade passera de 0,17% en 2004 à 0,5% en 2011, et 80.000 adultes seront alphabétisés, dont 80% de femmes en milieu rural.

En outre, on attend une augmentation du taux d'achèvement de 35% en 2005 à 59% en 2011, et une diminution du taux de redoublement de 22% en 2005 à 10% en 2011

Pour atteindre ces objectifs quantitatifs, le Gouvernement harmonisera la carte scolaire et a déjà décidé la gratuité des inscriptions. Le Gouvernement a identifié 25 zones d'interventions prioritaires (où le déficit de scolarisation est particulièrement élevé),⁷ et prévoit des apports complémentaires en matière de santé et de nutrition en fonction des carences alimentaires constatées. Enfin, il fera des efforts particuliers en faveur des exclus du système (milieux nomades, enfants très pauvres déscolarisés).

La qualité de l'enseignement sera améliorée grâce aux mesures suivantes : l'augmentation du pourcentage d'enseignants qualifiés (de 33% en 2005 à 64% en 2011), grâce à l'expansion des Instituts de Formation, à la généralisation de la formation des maîtres communautaires de niveau 1, et au suivi régulier de ces maîtres dans leurs classes ; la réduction de la taille moyenne des classes (de 59 à 54) ; et des mesures concernant les manuels scolaires et les équipements.

Par ailleurs, des mesures seront prises pour favoriser l'implication des parents d'élèves dans la gestion de l'éducation. Le Gouvernement encouragera la formation de 1000 COGES (Comité de Gestion des Etablissements Scolaires) et formera 2.000 responsables des APE.

⁶ L'enseignement fondamental comprend l'enseignement primaire et le 1^{er} cycle du secondaire (cf Loi N°16 /PR/07 portant orientation du système éducatif national).

⁷ Voir à ce sujet dans le RESEN la carte des zones où le déficit en termes de taux d'accès et de taux d'achèvement est particulièrement fort.

B) Dans l'enseignement secondaire

Le Gouvernement compte augmenter le taux de scolarisation au premier cycle de 30% en 2005 à 39% en 2011 et la parité filles/garçons de 0,32 en 2005 à 0,61 en 2011. Il espère aussi donner accès aux cantines scolaires à 5% des élèves (contre 0% en 2005).

Concernant la qualité, le Gouvernement espère réduire le taux d'abandon de 17% en 2005 à 10% en 2011. A cette fin, il réduira le ratio élèves/classes de 64 en 2005 à 56 en 2011, et le ratio élèves/professeurs de 80 en 2005 à 62 en 2011. Il portera à 6% le pourcentage d'élèves ayant accès aux laboratoires et bibliothèques (contre 0,01% en 2005).

Enfin il développera l'enseignement technique et professionnel, qui accueille les sortants du fondamental, favorisant leur intégration dans la vie active.

C) Dans l'enseignement supérieur

Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour ouvrir l'enseignement supérieur à plus de 15.000 jeunes et reformera le système des bourses universitaires pour qu'elles puissent être attribuées dès la première année, mais soient basées sur le mérite des candidats. Il encouragera la professionnalisation de l'enseignement supérieur et développera des modules de formation adaptés aux besoins du marché dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme LMD (Licence-Maîtrise-Doctorat).

8.2 Santé

8.2.1 Stratégies, résultats obtenus, contraintes

Le but de la politique de santé du Gouvernement est d'assurer l'accès de la population à des services de base de qualité. A cette fin, la Politique Nationale Sanitaire (PNS) pour 1998-2001 était axée sur les orientations suivantes : (i) compléter la couverture sanitaire en assurant progressivement la fonctionnalité de tous les Districts ; (ii) consolider la mise en œuvre du PMA et du PCA,⁸ notamment dans les domaines de la santé maternelle et infantile ; (iii) assurer la disponibilité du système en ressources humaines qualifiées ; (iv) poursuivre la mise en œuvre des mesures prises en ce qui concerne les médicaments dans le cadre de la politique pharmaceutique nationale ; (v) améliorer la participation des populations au fonctionnement des services ; (vi) renforcer les acquis de la lutte contre les maladies localement endémiques ; (vii) renforcer le contrôle des épidémies (notamment la méningite et le choléra) ; (viii) poursuivre la lutte contre les IST/VIH/SIDA dans un cadre multi sectoriel, et (ix) renforcer les activités d'Information, Education et Communication (IEC).

Des progrès ont été réalisés sur le plan des taux de couverture et de la qualité des services. Mais l'accès aux soins de base reste limité en raison de l'éloignement des centres de santé, soit du manque de personnel qualifié, ou du coût élevé des services. En outre les disparités régionales sont importantes. Dans les provinces septentrionales, l'insécurité alimentaire, plus que la santé, est la principale préoccupation des populations. Les provinces du sud sont mieux desservies, mais – sauf dans les grandes villes – ont été affectées par la dégradation des services de santé au début des années 1990. L'une des conséquences de ces évolutions est le recours fréquent des populations les plus pauvres à l'automédication (médicaments *trottoir*) et à la médecine informelle.

⁸ Le PMA est le paquet minimum d'intervention accessible au niveau périphérique (centres de santé et districts). Le PCA est le paquet complémentaire d'intervention offert au niveau des hôpitaux.

Les principales contraintes à l'amélioration du système sont les suivantes : tout d'abord le manque de ressources et sa faible mobilisation compte tenu de l'ampleur des problèmes de santé du pays et des besoins de la population, ainsi que la faible capacité de planification, de coordination et de suivi des programmes et des projets. Ensuite, le manque de personnel qualifié et sa concentration à N'Djamena. C'est ce facteur qui explique la faiblesse des indicateurs relatifs aux principales interventions telles que les CPN (consultations prénatales), les accouchements assistés, le traitement correct des cas de paludisme, d'IRA (infections respiratoires aiguës) et de diarrhée. La qualité inadéquate des soins augmente l'insatisfaction de la population et affecte les taux d'utilisation des services.

Les facteurs socio-culturels constituent aussi des contraintes aux performances du système de santé. Dans un pays où le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 61%, les systèmes d'information sanitaires actuels sont mal adaptés aux besoins. En outre, les pratiques traditionnelles néfastes (près d'une femme sur deux est excisée et 37% des adolescentes de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie féconde) posent aussi un problème de santé. Notons aussi l'impact des conflits armés qui ont déclenché un afflux de réfugiés, déplacé des familles tchadiennes et désorganisé les services de santé dans les régions concernées.

8.2.2 Nouvelles orientations

En mai 2007, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique sanitaire. Cette politique met l'accent sur une meilleure organisation du système national de santé, sur l'accès équitable à une offre de soins de qualité, sur des actions vigoureuses en matière de santé maternelle et infantile et dans la lutte contre les principales maladies, et, de façon plus générale, sur une meilleure gestion des ressources (ressources humaines et médicaments).

Le renforcement de l'organisation du système national – en coopération avec le secteur privé et la médecine traditionnelle – sera axé sur une décentralisation effective pour un développement harmonieux des trois niveaux du système. L'accès à la disponibilité de services de qualité aura pour but de réduire ou d'éliminer les disparités géographiques, économiques et culturelles.

Une haute priorité sera accordée à la santé maternelle et infantile. La feuille de route d'août 2007 a pour but d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en sécurisant les grossesses, les accouchements et les suites de couches pour toutes les femmes tchadiennes quelles que soient leurs origines et leurs situations économiques et sociales.

Une offre intégrée de soins de santé primaire et de soins hospitaliers permettra de renforcer la lutte contre le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA, la HTA (hypertension), le diabète et les autres maladies transmissibles et non transmissibles.

La gestion des ressources humaines jouera un rôle capital dans cette stratégie. Le Gouvernement mettra l'accent sur un déploiement équilibré du personnel de santé et sur sa motivation à tous les niveaux. Il accordera aussi une grande priorité à l'offre et l'emploi rationnel de médicaments.

Les moyens employés comprendront: (i) L'offre de médicaments de qualité à des prix abordables pour les populations de 25 districts prioritaires; (ii) le recrutement – et un déploiement privilégiant les zones rurales – de 200 médecins, 800 infirmiers qualifiés et 100 sages femmes; (iii) la construction de centres de santé (essentiellement en zones rurales), d'hôpitaux de district, d'hôpitaux régionaux et d'hôpitaux de référence nationale et (iv) la formation de 2000 COGES.

Dans le cadre d'une politique visant à améliorer l'accès à la santé des plus pauvres, le Gouvernement a décidé la gratuité des services d'urgence et de l'accès aux anti-rétroviraux.

C'est un partenariat avec tous les acteurs du système qui permettra de mettre en œuvre cette politique dont les résultats attendus sont : (i) une forte réduction de la mortalité maternelle (de 1099/100 000 en 2004 à 500 en 2011) grâce à un plan d'urgence pour 1 300 000 femmes du monde rural et à un paquet minimum de soins de santé prénatal pour 650 000 femmes enceintes; (ii) une forte réduction de la mortalité infantile (de 10 points tous les ans) par des soins intégrés pour 150 000 enfants de moins de 5 ans et des mécanismes favorisant l'accès au PMA aux populations défavorisées; (iii) la réduction de la transmission du VIH grâce à un plan d'urgence en faveur des zones urbaines et des pauvres du monde rural; (iv) des progrès significatifs dans la lutte contre le paludisme, la tuberculose et autres maladies prioritaires, grâce à des programmes favorisant les plus pauvres.

8.3 Protection sociale et promotion du genre

8.3.1 Principaux objectifs de la protection sociale et promotion du genre

La protection sociale et la promotion du genre sont des secteurs transversaux qui touchent plusieurs catégories des personnes : les femmes, les jeunes déscolarisés et les diplômés sans emploi, les personnes de troisième âge, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées du fait des conflits armés et des calamités naturelles, les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) du VIH/SIDA et les groupes des exclus et autres marginalisés.

C'est donc une responsabilité particulièrement difficile qui incombe au Ministère de l'Action Sociale compte tenu de la diversité des mesures à prendre pour faire face à toutes les situations de vulnérabilité. Toutefois, dans l'accomplissement de sa mission, le Ministère dispose de deux atouts : d'une part la haute priorité que le Gouvernement accorde à la protection sociale et au genre et d'autre part l'appui des partenaires, notamment les ONG et autres partenaires au développement qui opèrent dans ce secteur sur une grande partie du territoire national. Compte tenu de la diversité des groupes vulnérables, la stratégie de protection sociale devra être bien harmonisée avec les autres stratégies sectorielles de la SNRP. Cela signifie que le rôle du Ministère de l'Action Sociale est beaucoup plus de coordination et de suivi de la mise en œuvre de programmes en partenariat étroit avec les autres ministères.

Les orientations en matière de protection sociale et de promotion du genre sont contenues, au niveau international et régional dans les déclarations du Sommet mondial pour les enfants (1990), le plan d'action de la Conférence Internationale pour la Population et le Développement (CIPD), les plates-formes de Dakar et de Beijing ainsi que le Plan d'Action Africain pour accélérer leur mise en œuvre, et la Déclaration des Chefs d'Etats de l'Union Africaine (UA) sur le genre (2005). Au niveau national, elles sont tirées de la Politique Nationale de Population et la Politique d'Intégration de la Femme au Développement (1995), reprises dans les textes organiques du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille. Ces orientations sont des signes de la volonté politique du Gouvernement d'améliorer la situation socio économique des populations défavorisées

Dans le passé, le ministère a agi sur la base de ces textes organiques et des conclusions de grands débats internationaux cités ci-dessus. Il a axé ses interventions sur les activités et objectifs suivants :

- 1) En ce qui concerne les groupes vulnérables et défavorisés : (i) la protection juridique et sociale de ces groupes, (ii) l'amélioration des conditions de vie, notamment la réinsertion économique et sociale des jeunes en difficulté et (iii) l'insertion socioprofessionnelle des handicapés.

- 2) En ce qui concerne la promotion du genre : (i) la promotion juridique et socio-économique de la femme, (ii) sa participation au processus de développement et la prise en compte de la dimension genre dans les programmes et projets et (iii) le renforcement des compétences dans certains secteurs et l'appui aux femmes en milieu rural.
- 3) En ce qui concerne la protection et la promotion de la famille : (i) l'éducation à la vie familiale, (ii) la santé maternelle et la santé de la reproduction, (iii) la lutte contre le VIH/SIDA et (iv) l'autopromotion des organisations de base.

8.3.2 Stratégie pour 2008-2011

En dehors de la PIFD qui n'a pu être mise en œuvre faute d'un plan d'action conséquent, le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille ne dispose pas de politiques sectorielles. Ainsi les orientations, les objectifs et les actions entreprises au niveau de ces secteurs d'activités ont été élaborés sur la base des engagements internationaux et nationaux, des récents budgets de programmes du secteur et sur la base des OMD.

Dans la perspective de développement d'une Politique Nationale de Protection Sociale et d'une Politique Nationale Genre en lien étroit avec la réduction de la pauvreté, quatre grandes orientations sont retenues:

- Développer un ensemble de programmes complémentaires et réalistes en vue, d'une part, d'aider les familles à mieux gérer les risques climatiques, environnementaux, socio-économiques et politiques, et d'autre part, de protéger les populations les plus vulnérables.
- Développer un ensemble d'interventions complémentaires en vue de réduire les inégalités entre les sexes, *notamment en matière d'accès à l'éducation, aux services de santé (y compris la santé de la reproduction), aux revenus, à l'information et au processus de prise de décision.*
- Créer un environnement propice, afin de rendre effectif l'ensemble des programmes mis en place (renforcement de la responsabilité publique et sociale, partenariat public et privé, rôle des communautés, renforcement des capacités, mobilisation des ressources).
- Instituer un système de suivi de la vulnérabilité et des évaluations des programmes.

Les objectifs poursuivis à travers ces orientations sont :

Pour la protection du jeune enfant et de l'adolescent ;

- Assurer la réinsertion et la prise en charge d'au moins 10 000 jeunes en difficultés dans la vie économique et sociale par la mise en œuvre d'un programme d'insertion sociale des enfants victimes de violence, d'abus, d'exploitation et de discrimination ainsi que la création et la gestion d'un système d'information sur les orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA.
- Assurer l'encadrement de qualité d'au moins 7% des enfants de 0 à 6 ans avec la réalisation du programme de développement de la petite enfance.
- Assurer l'enregistrement à la naissance de 100% des enfants par la mise en œuvre accélérée du programme d'appui à l'Etat civil.
- Mettre en place le cadre juridique et social pour la protection de l'enfant.
- Assurer la prise en charge globale d'au moins 50.000 enfants OEV (orphelins de VIH/SIDA).

Pour la promotion de la femme et de l'intégration du Genre :

- Mettre en place le cadre juridique et institutionnel pour assurer l'autonomisation de la femme par la création d'un fonds d'appui à la promotion du genre.
- Adopter et faire appliquer le Code des Personnes et de la Famille.
- Elaborer, adopter et mettre en œuvre la Politique Nationale Genre.

Pour la protection des personnes handicapées :

- Assurer la prise en charge et la réinsertion d'au moins 4.000 personnes handicapées avec la construction de 6 centres d'handicapés dans les principales villes du pays dont 2 à N'Djaména.

Pour la protection des personnes du 3^{ème} âge :

- Assurer la prise en charge des personnes du 3^{ème} âge par la construction de 6 maisons des aînés à N'Djaména, Sarh, Moundou et Abéché.

Pour la prise en charge des familles en difficulté :

- Renforcer les filets de sécurité existants avec la création d'un fonds national de lutte contre l'indigence au Tchad ainsi que le lancement d'une politique nationale d'assurance maladie
- Renforcer les structures de prise en charge des affaires sociales par notamment la construction de 20 centres sociaux (y compris les jardins d'enfants connexes).

Le secteur dispose d'atouts pour la réalisation de ces objectifs dont notamment: (i) la disponibilité des ONG œuvrant dans les mêmes domaines que le Gouvernement. Elles apportent généralement un soutien aux personnes vulnérables et démunies dans les domaines de la formation, de l'épargne crédit, de la scolarisation, d'alphabétisation, de la santé, de la technologie appropriée, etc. ; (ii) l'existence des associations féminines dont les objectifs sont la défense des droits de la femme, l'éducation et la formation des femmes dans les domaines socioprofessionnels et économiques et (iii) la volonté des partenaires au développement à accompagner le Gouvernement dans le processus de la lutte contre la pauvreté.

Troisième partie :
PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE, MISE EN
ŒUVRE ET SUIVI / ÉVALUATION

Chapitre 9 : Cadrage macroéconomique et budgétaire de la SNRP2

Les chapitres précédents ont fait l'état des lieux, analysé les performances et les contraintes à la croissance et la réduction de la pauvreté. Ils ont proposé de nouvelles orientations stratégiques pour guider la formulation des politiques macroéconomiques et sectorielles ainsi que la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires de la SNRP2. Dans le présent chapitre, on analyse les implications chiffrées de ces politiques sur :

- *le cadre macroéconomique*, notamment le profil de la croissance globale ainsi que les contributions sectorielles et le financement (Etat et ensemble de l'économie);
- *le cadre budgétaire (ou cadre des dépenses à moyen terme, CDMT)*, notamment le profil de la dépense publique résultant de l'allocation des ressources budgétaires aux secteurs/ministères pour financer les programmes prioritaires;
- *les perspectives de réduction de la pauvreté*, notamment la progression de l'incidence de la pauvreté monétaire et des autres indicateurs OMD qui résultent du profil de la croissance et des dépenses publiques.

Cette analyse comporte trois étapes : (i) la simulation d'un cadre de référence ; (ii) celle d'une variante plus « volontariste » visant à ramener et maintenir le Tchad sur le chemin des OMD (scénario OMD) et (iii) l'analyse de risques.

La préparation d'un cadre macroéconomique et budgétaire de référence. Grâce à une série de simulations des politiques et des programmes, on parvient à profiler un cadre consensuel, désirable mais crédible, et donc finançable et exécutable dans l'horizon de la programmation. Ce cadre comprend (i) un taux de croissance ciblé du PIB hors pétrole et des contributions sectorielles à la portée des secteurs de production, (ii) un profil désiré d'affectations des ressources budgétaires aux secteurs/ministères et (iii) des progressions induites et désirables du taux de pauvreté et des autres OMD. De la sorte, le cadre de référence réconcilie les objectifs stratégiques du Gouvernement (stabilité macroéconomique, croissance et développement social) et les besoins sectoriels induits, avec la capacité de financement (ressources internes et externes) ainsi que celle d'absorption des budgets et d'exécution physique des programmes sectoriels.

La simulation d'un scénario OMD. Il s'agit d'une variante du cadre de référence, qui chiffre les besoins additionnels (niveau d'exécution des programmes et financement requis) et le profil induit de la croissance, des allocations budgétaires et des indicateurs sociaux, pour remettre le Tchad d'ici 2011 sur l'orbite vers l'atteinte des OMD en 2015.

L'analyse de risques. Le scénario de référence n'est pas une prévision ferme, mais la simulation de perspectives de développement qui résulteraient de la réalisation d'un ensemble d'hypothèses sur la conjoncture d'une part (facteurs exogènes), et de l'autre sur la résolution et la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre son programme d'actions de façon rigoureuse et soutenue (facteurs endogènes). Il s'en suit que toute perturbation dans l'un ou l'autre de ces deux groupes de facteurs engendrera des déviations (souvent adverses) du cadre macroéconomique et budgétaire ainsi que des perspectives de réduction de la pauvreté par rapport au scénario de référence.

9.1 Le scénario de référence de la SNRP2

9.1.1 Les objectifs et le processus d'élaboration du scénario de référence

Comme indiqué précédemment, le scénario de référence vise à réconcilier à moyen terme trois préoccupations majeures du Gouvernement. En premier lieu, il s'agit de maintenir un cadre macroéconomique stable par la poursuite rigoureuse du programme macroéconomique du Gouvernement appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) du FMI. En deuxième lieu, le Gouvernement entend maintenir une croissance soutenue des dépenses publiques pour accompagner les politiques de diversification afin d'accélérer la croissance et réduire la pauvreté à la mesure des objectifs de la SNRP2. Cela signifie non seulement une croissance soutenue des dépenses, l'investissement en particulier, mais aussi une attention accrue aux secteurs qui constituent les leviers de la croissance et du développement social, notamment les secteurs dits prioritaires de la SNRP2 (ressources humaines, infrastructures et secteurs productifs). En troisième lieu, le Gouvernement entend évoluer vers une planification plus effective des dépenses, avec une programmation budgétaire plus prévisible et soutenue dans le temps grâce à une bonne maîtrise des dépenses de première nécessité (salaires et fonctionnement de base) et un ferme engagement à soutenir les programmes pluriannuels en cours d'exécution, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de la dépense.

Le processus participatif et itératif qui est au cœur de la préparation de la SNRP2 a aussi guidé la démarche utilisée pour les travaux techniques de préparation du cadre de référence et de sa principale variante, le scénario OMD. Ce processus s'est déroulé en quatre étapes avec plusieurs itérations pour favoriser la cohérence et la convergence.

Analyse des Programmes d'Actions Prioritaires, des impacts sur le budget et sur la croissance. Dans un premier temps, des réunions techniques ont été organisées avec les ministères sectoriels afin de s'accorder sur les actions prioritaires, d'évaluer leurs coûts et les implications budgétaires de leur programmation, et d'estimer l'impact probable des actions programmées sur les perspectives de croissance sectorielle pour la période 2008-2011.

Cadrage macroéconomique. Dans une seconde étape, et grâce à des exercices de simulation à l'aide d'un modèle macroéconomique, les estimations précédentes ont été conjuguées avec l'analyse statistique des performances sectorielles des dix dernières années pour projeter le profil de la croissance à moyen terme. Ces simulations ont ainsi permis de réviser le projet de cadrage de base préparé dans le cadre de la revue du programme FRPC avec le FMI (Octobre 2007) de façon à mieux tenir compte des objectifs de la SNRP2 sur la période 2008-2011 ainsi que des effets de croissance de la mise en œuvre des programmes prioritaires budgétisés de la SNRP2 à partir de 2008. Aussi, les hypothèses sur les objectifs de mobilisation des ressources fiscales hors pétrole ainsi que sur le PIB pétrolier ont permis de projeter les recettes de l'Etat ainsi que les soldes budgétaires sur la base de la progression des dépenses publiques (en fonctionnement et investissement) requises pour financer les programmes prioritaires. Les informations sur les financements extérieurs déjà identifiés ont ensuite permis d'équilibrer les finances publiques en faisant apparaître des besoins de financement résiduels, qui sont estimées mobilisables à moyen terme.

Cadrage budgétaire central. Sur la base des projections des ressources budgétaires et de la progression des grandes masses de dépenses comme expliqué ci-dessus, des simulations additionnelles ont été faites à l'aide d'un modèle de cadrage budgétaire (Modèle du CDMT Central) pour asseoir les principes de répartition des ressources et le profil désiré des

allocations aux secteurs. Sur cette base, les enveloppes budgétaires sectorielles sont projetées pour la période 2008-2011.

Cadrage budgétaire sectoriel et détermination des budgets de programmes cadrés. Une seconde série de discussions a alors été organisée avec les ministères sectoriels afin de cadrer les PAP, c'est-à-dire retenir à partir des « budgets de programmes bruts » les actions à programmer et à exécuter pour la période 2008-2011 compte tenu des enveloppes budgétaires sectorielles projetées dans le CDMT central comme expliqué ci-dessus. Plusieurs itérations dans ce processus ont été nécessaires pour amener une convergence de vue concernant le cadrage de référence. Les résultats sont décrits dans les sections ci-après.

9.1.2 Le cadre macroéconomique

A. Les principales hypothèses sur les leviers de la croissance

Les discussions avec les sectoriels et l'analyse des sources de la croissance et des PAP ont permis d'asseoir une série d'hypothèses concernant les leviers de la croissance à moyen terme pour la période 2008-2011.

Le secteur pétrolier. Selon les analyses du consortium, on anticipe une baisse soutenue des performances des principaux gisements (Miandoum, Bolobo et Komé), qui se traduirait par une baisse de la production pétrolière de l'ordre de 4% en moyenne sur la période 2008-2011. De même, on anticipe une baisse des cours du pétrole brut de l'ordre de 6,7% en moyenne sur la période. Ces tendances adverses seront atténuées par la mise en exploitation du champ de Maikeri depuis juillet 2007 et dont la production augmente progressivement, ainsi que les effets escomptés des investissements importants d'exploration et de développements de nouveaux gisements (en rapport avec les accords de partenariat avec la Chine), et des gains de productivité consécutifs à l'amélioration des techniques et des infrastructures, notamment dans les transports.

Le secteur de l'Energie. Des développements importants sont programmés dans ce secteur, ce qui permet d'anticiper une amélioration considérable de la capacité de production d'énergie électrique sur la période 2008-2011. Il s'agit de la mise en service en 2008 de la centrale électrique de Farcha d'une capacité de 21 Mégawatts, de l'utilisation accrue du gasoil produit à partir de la colonne de distillation de Doba pour la production d'électricité et qui permettra de couvrir 50% de la consommation de N'Djamena. De même, des gains de productivité appréciables sont attendus de la réhabilitation des unités de production actuelles ainsi que des efforts d'amélioration des moyens de transport. On estime que ces développements impulseront la croissance dans la production énergétique au rythme annuel de 8% sur la période 2008-2011, ce qui permettra de faire face aux exigences de la transformation de l'économie et aux besoins croissants des ménages.

Les infrastructures de transport. Le linéaire du réseau routier a été doublé entre 2000 et 2007, l'aéroport de N'Djamena a été réhabilité en 2003 et les projets de bitumage des liaisons sur Moundou et la frontière camerounaise ont été réalisés. De même, la poursuite des travaux de bitumage des grands axes structurants, notamment l'achèvement de la route N'Djamena-Abéché, constitue l'une des priorités du Gouvernement tchadien. De ce fait, on anticipe une croissance soutenue du secteur des infrastructures de transport avec des effets d'entraînement importants sur le secteur des BTP (8,8% sur la période).

Les télécommunications. Le PAP sectoriel indique que des développements importants sont en cours, qui permettront de catalyser la croissance dans ce secteur, avec des effets induits en gain de productivité et de compétitivité pour l'ensemble de l'économie. Il s'agit de la concrétisation du projet sous-régional regroupant le Tchad, le Cameroun et la RCA et du développement du réseau national dorsal à partir de la fibre optique qui a déjà atteint le site

pétrolier de Doba. A ces investissements importants, s'ajoutent les effets de croissance de la libéralisation accrue du secteur, de la plus grande concurrence induite dans la téléphonie et l'accès à l'Internet, de la croissance de la demande suite à la réduction des coûts et l'amélioration des services. Comme conséquence, la croissance sectorielle est projetée à 7,2% en moyenne sur la période, soit 2 points au-dessus de la tendance moyenne des dix dernières années.

Les industries. Les nouveaux accords de partenariat avec l'Inde (réhabilitation de l'usine de filature textile, de montage d'équipements agricoles, une usine de fabrication de jus de fruits, etc.) et avec la Chine (création d'une cimenterie, d'une usine de laminage, une raffinerie, travaux de recherche de l'or et de l'uranium), ainsi que les accords de paix sociale avec l'opposition (armé et civile) augurent un climat social favorable à l'accroissement des investissements étrangers. On anticipe de ce fait la reprise dans les industries agroalimentaires et textiles ainsi que dans les BTP. A ces perspectives, s'ajoutent les gains de compétitivité résultant de la baisse du coût des facteurs consécutive à l'amélioration des infrastructures de transports, de la production électrique et des télécommunications. Comme conséquence, on projette une croissance moyenne de l'ordre de 6,5% sur la période 2008-2011, soit environ 1 point au-dessus de la tendance des dix dernières années.

Les impulsions budgétaires et la production des Administrations Publiques. Malgré les aléas sur les recettes pétrolières, le Gouvernement entend maintenir un rythme soutenu des dépenses publiques, avec une orientation progressive en faveur des dépenses d'appui aux secteurs sociaux et productifs (ressources humaines, production et infrastructures). Dans le même temps, le Gouvernement entend contenir et réduire à terme le déficit primaire hors pétrole de 22% en 2007 vers la cible de 10% à l'horizon 2011.

Aussi, vu le caractère éphémère des ressources pétrolières, l'augmentation progressive des recettes non pétrolières sera l'un des principaux éléments de la politique fiscale du Gouvernement. Dans ce contexte, le Gouvernement compte prendre des mesures nécessaires en particulier la simplification et la clarification du système fiscal, ainsi que le renforcement des moyens et des capacités des Impôts et des Douanes pour relever progressivement le taux de pression fiscale. De ce fait, le taux de pression fiscale passerait de 8,6% du PIB hors pétrole en 2006 à 10-11% à l'horizon 2011.

En outre, les dépenses publiques amorcées en début de période et affectées particulièrement aux dépenses en capital allouées aux Bâtiments et Travaux Publics devraient impulser une forte croissance dans ce secteur.

La conjugaison de ces objectifs résulterait en un taux de croissance modéré de l'ensemble des dépenses (4,2% en moyenne sur la période), bien qu'en progression soutenue en faveur de l'investissement et des secteurs prioritaires de la SNRP2, notamment sur la période 2009-2011.

B. Le profil de la croissance

Le cadre référentiel qui résulte des hypothèses précédentes traduit bien la volonté du Gouvernement dans la SNRP2 de promouvoir la diversification et de prudemment accélérer la croissance afin de soutenir les efforts de réduction de la pauvreté.

Le taux de croissance annuelle du PIB non pétrolier atteint la cible de 6,5% à l'horizon 2011, soit deux fois le niveau de 2007 (3,3%) et un taux moyen de l'ordre de 5,5% sur la période 2008-2011.

Tableau 9-1 : Perspectives macroéconomique : 2008-2011

Evolution de l'économie	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2008-2011
Croissance du PIB réel	14,3	33,7	7,9	0,2	1,4	3,6	2,3	3,4	4,0	3,3
<i>PIB pétrolier</i>	253,6	292,8	1,5	-10,5	-4,0	0,6	-6,6	-5,4	-5,8	-4,3
<i>PIB non pétrolier</i>	5,6	2,2	10,9	4,7	3,3	4,6	5,1	5,9	6,5	5,5
Croissance du PIB réel par habitant	11,4	30,2	5,1	-2,4	-1,3	0,9	-0,4	0,7	1,4	0,6
Croissance du PIB réel hors pétrole par habitant	2,9	-0,5	8,0	2,0	0,6	1,9	2,4	3,2	3,8	2,8
Taux de pression fiscale hors pétrole	7,8	8,4	8,3	7,6	8,6	9,2	9,8	10,5	11,2	10,2
Taux d'investissements publics (% du PIB hp)	14,4	17,0	13,8	12,8	13,5	14,7	14,9	14,8	13,8	14,6
Solde primaire hors pétrole			-5,1	-16,6	-22,3	-17,7	-13,4	-11,2	-10,1	-13,1

Source : MEP/INSEED, 2007

Sous les perspectives d'un effort accru de mobilisation des ressources résultant de la mise en œuvre du PAP du ministère des finances, le taux de pression fiscale hors pétrole atteint la cible de 11,2% en 2011 contre 8,6% en 2007, ce qui représente une progression moyenne annuelle réaliste de 0,7 point. Grâce à cela, le solde primaire hors pétrole s'améliore considérablement, passant de -22,3% en 2007 à environ -10% à l'horizon 2011. Au total, le cadrage de référence indique que, malgré la chute graduelle des recettes pétrolières anticipée pour 2010-2011, le Gouvernement pourra impulser un rythme de croissance modérée mais soutenue des dépenses pour l'exécution de la SNRP2 tout en maintenant le taux d'investissement public aux alentours de 14 % et le solde primaire hors pétrole autour de 10 à 11% à l'horizon 2010-2011.

L'analyse des contributions sectorielles à la croissance du PIB hors pétrole rend compte des gains en termes de diversification économique. En particulier, le secteur rural qui est considéré comme prioritaire dans la SNRP2 devrait connaître une croissance soutenue de l'ordre de 5% en moyenne sur la période, soit 1 point au-dessus des tendances des 5 dernières années (4,2% entre 2002 et 2006). Les cultures vivrières (5,5% en moyenne) et l'élevage (3,7%) constitueraient les moteurs de cette croissance. L'agriculture industrielle devrait connaître une croissance plus timide durant la période, à cause d'un horizon incertain pour la culture principale, le coton, et malgré des perspectives plus favorables pour la canne à sucre (environ 7% de croissance moyenne sur la période).

La contribution du secteur secondaire demeure robuste, avec une croissance moyenne annuelle de 5,1% sur la période. Ces performances sont dues principalement au développement des industries de transformation des produits agricoles, et surtout au dynamisme des BTP (12,8% sur la période). Ce dernier bénéficie de l'effet d'entraînement des dépenses publiques dans les infrastructures, dans les secteurs sociaux, ainsi que des investissements privés importants dans les secteurs de l'énergie, du pétrole, des télécommunications et de la construction. Le secteur tertiaire connaît aussi un dynamisme notoire lié aux développements dans le secteur secondaire et dans l'administration (4,1%). Cela se traduit par une croissance soutenue des activités du commerce (5%), des transports et des télécommunications (5,7%).

Tableau 9-2 : Contributions sectorielles à la croissance

Croissance annuelle (en pourcentage)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moy. 2008- 2011
PIB réel	14,3	33,7	7,9	0,2	1,4	3,6	2,3	3,4	4,0	3,3
PIB Pétrolier	253,6	292,8	1,5	-10,5	-4,0	0,6	-6,6	-5,4	-5,8	-4,3
PIB Non pétrolier	5,6	2,2	10,9	4,7	3,3	4,6	5,1	5,9	6,5	5,5
Secteur primaire	32,8	82,4	5,6	-2,7	-2	1,9	-1,1	0,8	0,4	0,7
Secteur rural	5,2	-5,6	12,1	6,2	-0,2	3,5	4,7	5,2	5,9	4,8
Agriculture	7,0	-12,9	20,9	9,8	-3,2	3,9	5,5	6,3	6,9	5,6
<i>Vivrière</i>	14,3	-21,2	26,6	16,6	-6,2	3,5	5,4	6,3	6,9	5,5
<i>Industrielle</i>	-32,2	61,7	-4,6	-30,0	26,0	6,4	6,7	6,7	7,3	6,8
Elevage	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	3,6	3,8	4,4	3,7
Sylviculture, pêche	5,9	0,1	10,5	1,1	4,8	4,1	4,4	5,1	5,7	4,9
Exploitation pétrolière		417,5	1,1	-9,6	-3,7	0,5	-6,8	-4,1	-4,1	-3,6
Secteur secondaire	2,3	-7,6	14,7	0,7	0,8	6,2	5,2	4,3	4,9	5,1
Industrie	2,1	-16,6	36,0	-2,3	-14,9	7,8	5,3	6,2	6,8	6,5
<i>dont coton-fibre</i>	1,4	-38,5	95,8	-10,9	-44,4	13,1	6,3	6,3	6,9	8,1
Pétrole	-0,7	-26,4	8,1	-25,7	-10,9	3,8	-2,5	-33,4	-45,8	-19,
<i>dont travaux de développement</i>	-0,7	-26,4	8,1	-25,7	-10,9	3,8	-2,5	-33,4	-45,8	-19,5
Artisanat	1,8	3,8	16,4	8,6	3,9	3,5	6,5	7,1	1,8	5,3
Eau et électricité	-1,2	29,7	0,8	12,6	7,5	10,2	11,8	12,4	7,6	10,5
Bâtiment et travaux	15,5	12,1	-1,0	14,3	10,9	12,0	13,8	14,4	15,5	12,8
Secteur tertiaire	6,7	7,8	9,1	3,4	5,1	3,5	4,3	5,1	5,7	4,7
Commerce	5,0	7,0	5,1	4,2	6,3	4,1	4,7	5,2	5,8	5,0
Transport et	-11,2	1,9	15,9	4,0	4,2	4,4	5,3	6,2	6,8	5,7
Administration	18,1	11,9	10,4	1,5	5,1	2,4	3,5	5,1	5,7	4,1
Autres	5,4	6,8	14,2	3,7	2,8	3,4	3,9	4,6	5,2	4,3
Taxes nettes sur les produits	4,0	8,9	10,4	7,1	9,2	5,2	5,5	5,2	5,8	5,4

Source: Ministère de l'Economie et du Plan / INSEED/ 2007

Du côté des emplois du PIB, la mise en œuvre des programmes et des actions de reconstruction nationale et de développement des infrastructures se traduit par une progression soutenue de l'investissement public et l'investissement privé sur la période 2008-2011. Comme conséquence, le taux moyen d'investissement (hors pétrole) remonte de 16,1% en 2007 à 18,2% en 2011 soutenu par les efforts d'investissement public (4% à 6% entre 2007-2011). Parallèlement, la consommation publique et la consommation privée demeurent robustes sur la période, entraînées par le paiement régulier des salaires dans l'administration publique, le remboursement de la dette intérieure et la restauration anticipée de la sécurité et de la paix. Toutefois, leur part du PIB connaît un léger fléchissement au profit de l'épargne et de l'investissement.

Concernant le commerce extérieur, on relève que la forte baisse de la production et des exportations de produits pétroliers se traduit par la baisse de la part des exportations dans le PIB de 52 à 39,4% entre 2007 et 2011. Toutefois, cette tendance est atténuée par les perspectives d'exportation accrue de produits non-pétroliers (de 10% à 12% entre 2007 et 2011), notamment les produits agricoles (la gomme arabique et le coton, etc.), ce qui est le fruit des efforts de diversification de la croissance. Les importations demeurent élevées en proportion du PIB (de 22% en 2007 à 30% en 2011), entraînées par la hausse des importations de biens d'équipement et de produits pétroliers pour accompagner l'investissement et la croissance.

Comme conséquence, on note une dégradation de la balance commerciale sur la période. Toutefois, avec les perspectives d'allègement de la dette grâce à l'atteinte du point d'achèvement en fin 2008, les paiements d'intérêt sur la dette connaîtraient une forte diminution, ce qui implique une progression favorable du revenu net des facteurs.

Cela atténue la dégradation du compte courant consécutive à la chute des exportations de pétrole et la montée des importations de biens d'équipement.

Tableau 9-3 : Evolution des emplois.

Emplois du PIB (en pourcentage du PIB total)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2008-2011
Consommation finale	78,3	54,2	45,9	49,5	54,4	58,2	62,3	68,3	71,3	62,9
<i>Privée</i>	63,5	43,5	36,6	40,2	42,6	45,5	48,8	53,7	56,0	49,3
<i>Publique</i>	14,8	10,7	9,3	9,3	11,8	12,8	13,5	14,6	15,3	13,6
Investissement	42,0	25,8	20,3	16,0	16,1	17,9	19,1	17,5	18,2	17,8
<i>Privée</i>	35,5	20,8	16,2	12,5	12,1	13,0	13,8	11,7	12,2	12,6
dont sect. pétrolier	30,8	17,1	12,8	8,9	7,9	8,4	8,5	5,7	6,2	7,3
<i>Public</i>	6,4	5,1	4,1	3,5	4,0	4,9	5,3	5,8	6,0	5,2
Exportations	25,4	50,5	54,5	57,0	51,9	48,3	43,8	38,5	39,4	44,4
hors pétrole	16,9	11,3	10,0	10,0	9,5	10,1	10,8	11,3	12,1	10,8
Importations			-20,7	-22,5	-22,4	-24,3	-25,4	-24,4	-29,8	-25,2

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED/ octobre 2007

C. Les finances publiques

Les recettes. Les recettes totales baissent considérablement en proportion du PIB hors pétrole et perdent 11 points (de 38% à 27%) entre 2007 et 2011. Ceci est dû à la forte baisse anticipée des recettes pétrolières, que la progression favorable des recettes non pétrolières n'a pas suffi à compenser. En effet, l'augmentation des recettes fiscales induites par l'accroissement du taux de pression fiscal hors pétrole (11,9% en 2011 contre 8,5% en 2007) et la croissance soutenue du PIB hors pétrole n'a pas pu compenser la baisse anticipée des recettes pétrolières, bien qu'elle ait atténué le fléchissement des recettes globales.

Tableau 9-4 : Evolution des recettes publiques

% du PIB non pétrolier	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes totales	17,6	32,3	37,8	37,8	28,1	27,4	26,7
Recettes pétrolières	7,9	23,7	28,5	27,8	16,6	15,1	13,7
Recettes non pétrolières	9,7	8,6	9,4	10,0	11,5	12,3	13,1
Dont Recettes fiscales	8,4	7,9	8,5	9,2	10,5	11,3	11,9
Recettes non fiscales	1,2	0,7	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1

Le Gouvernement redoublera d'efforts pour accroître d'avantage les ressources fiscales sans toutefois démotiver les investisseurs et les producteurs, d'où l'impératif d'améliorer substantiellement les rendements des régimes fiscaux. En cela et à l'instar de pays comparables, le croît moyen annuel de 0,7 points du taux de pression fiscale hors pétrole programmé pour la période 2008-2011 est ambitieux mais bien réaliste au regard du programme des réformes du Gouvernement et de la faiblesse du niveau de départ en 2008 (les 8,5% représentent la moitié du taux moyen dans les pays CEMAC et placent le Tchad au bas de l'échelle). Le Tchad peut atteindre des performances encore meilleures en matière de mobilisation des ressources par une exécution rigoureuse et soutenue de son programme d'actions prioritaires dans ce domaine.

Les dépenses. La progression des grandes masses de dépenses traduit bien les préoccupations du Gouvernement mais met aussi en exergue les difficultés à surmonter pour éviter des dérapages à l'horizon. On peut noter un effort perceptible pour contenir les dépenses courantes et libérer des ressources pour les investissements sous la contrainte de la réduction du solde primaire vers la cible de 10%. En effet, on relève que l'objectif de ramener le solde primaire hors pétrole aux alentours de 10% (soit une réduction de 12 points) est partiellement accompli grâce à la remontée du taux de pression fiscale hors pétrole de 2,6 points (de 8,6 à 11,2% entre 2007 et 2011), et que le reliquat (8,9 points) provient d'une baisse relative des dépenses courantes primaires sur la période.

Tableau 9-5 : Evolution des dépenses

<i>% du PIB non pétrolier</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses totales	24,5	35,3	39,6	34,4	32,2	31,6	30,6
Dépenses courantes	11,4	20,2	23,1	19,8	17,3	16,7	15,9
Salaires	6,1	7,0	7,9	8,0	7,9	7,5	7,0
Biens et services	6,1	7,0	7,9	8,0	7,9	7,5	7,0
Transferts (- dép. exceptionnelle)	2,5	9,0	10,5	7,6	5,4	5,4	5,4
Intérêt	0,6	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Dépenses d'investissement	13,2	15,0	16,5	14,6	14,9	14,9	14,7
Financement intérieur	4,2	6,5	9,0	8,6	8,7	8,6	8,5
Financement extérieur	9,0	8,6	7,5	6,1	6,2	6,2	6,2
Solde primaire total	2,64	6,19	10,53	12,68	2,56	2,53	2,73
Solde primaire hors pétrole	-5,1	-16,6	-21,6	-16,9	-12,9	-11,5	-10,1
Solde global (base engagement)	-6,9	-2,9	-1,7	3,2	-3,9	-3,8	-3,6

L'analyse du profil des grandes masses de dépenses (Tableau 9-5) indique que le gain de 9 a été réalisé essentiellement au détriment des dépenses courantes primaires qui ont perdu 7,2 points sur la période, contre seulement 0,5 pour les investissements financés sur ressources intérieures. Ceci traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre ses efforts d'assainissement des finances publiques principalement par la maîtrise des dépenses courantes et sans sacrifier les investissements.

Au total, l'analyse de la progression des grandes masses de recettes et de dépenses montre que le Gouvernement parvient à moyen terme, non sans difficulté, à réconcilier les objectifs de stabilité macroéconomique et ceux de soutien à la croissance et la réduction de la pauvreté, dans le contexte de la baisse programmée des recettes pétrolières. Le Gouvernement est conscient de l'importance d'accorder une attention accrue à la composition des dépenses et à la maîtrise de certains postes de dépenses courantes, plus particulièrement les salaires et les transferts, afin de se donner une plus grande marge de manœuvre et dégager davantage de ressources pour soutenir les programmes prioritaires pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Les analyses ci-après sur les allocations des dépenses par secteurs (CDMT central) permettront de mieux éclairer cette question importante de la structure optimale des dépenses et son adéquation aux objectifs de la stratégie.

9.1.3 Le cadre budgétaire à moyen terme

Après l'évaluation de la progression des grandes masses de recettes et de dépenses publiques pour en apprécier la soutenabilité à moyen terme, on s'attelle à présent à analyser le profil de l'allocation des ressources budgétaires à moyen terme aux différents secteurs et ministères.

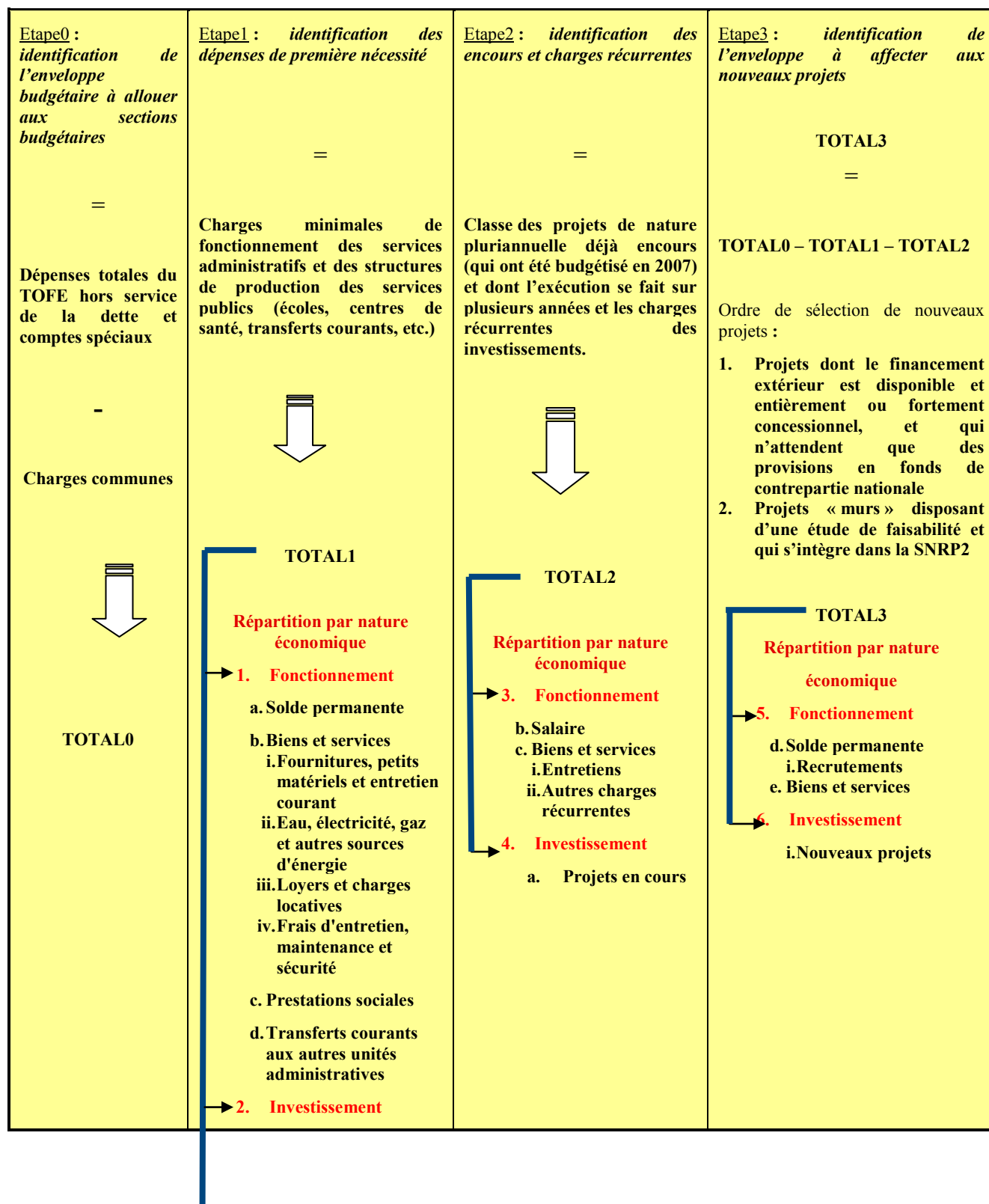
L'objectif de cette partie de l'analyse des finances publiques est d'apprécier comment le Gouvernement entend répondre aux besoins de financement des programmes sectoriels tout en tenant compte des contraintes de ressources d'une part, et des priorités de la SNRP2 de l'autre.

A. *La méthodologie.*

Pour éclairer ces choix, on entreprend un exercice de programmation budgétaire à moyen terme à l'aide d'un modèle de simulation budgétaire (modèle du CDMT Central). L'exercice comporte trois phases :

- *La détermination de l'enveloppe à allouer.* On reconstitue l'enveloppe budgétaire globale (les recettes de l'Etat et les financements interne et externe), sur la base du TOFE dérivé du cadre macroéconomique de référence. Ensuite, on déduit de cette enveloppe les dépenses de service de la dette et autres interventions afin d'obtenir l'enveloppe de ressources à allouer aux sections budgétaires et aux dépenses communes.
- *L'analyse des besoins et des performances des sectoriels.* On interroge les PAP et leurs chiffrages (CDMT sectoriels) pour apprécier les besoins des secteurs et on analyse les programmes passés pour évaluer les performances des secteurs quant à l'exécution des budgets, des programmes d'actions, et de l'efficacité de ces actions (atteinte des objectifs ciblés dans les tableaux d'indicateurs).
- *L'affectation des enveloppes aux secteurs et ministères.* On simule alors les affectations budgétaires intersectorielles sur les années de programmation, en tenant compte : (i) des besoins de première nécessité des ministères (salaires et entretien courant, cf. Encadré 8), (ii) des dépenses d'accompagnement des programmes en cours et les charges récurrentes liés aux investissements et (iii) à la marge à affecter aux nouveaux projets sur la base des ressources encore disponibles, des priorités de la SNRP2 et des performances des secteurs (voir encadré 9).

Encadré 8 : Les étapes dans l'affectation des ressources du CDMT central



Encadré 9 : Principes directeurs de budgétisation de nouveaux projets

Priorité de niveau 1 : les projets dont le financement extérieur est disponible et entièrement ou fortement concessionnel, et qui n'attendent que des provisions en fonds de contrepartie nationale

Priorité de niveau 2 : les projets « murs » disposant d'une étude de faisabilité et qui s'intègre dans la SNRP2. Leur sélection est fonction de :

(i) La référence à la SNRP et autres orientations stratégiques nationales.

Il s'agit ici de réconcilier les dotations ministérielles avec les orientations stratégiques du Gouvernement en s'assurant que les lignes budgétaires sont une traduction chiffrée effective des priorités de la SNRP2.

(ii) L'expression des besoins.

Il s'agit de s'assurer que les allocations budgétaires auront des points d'application explicites orientés à l'atteinte des objectifs stratégiques sectoriels. La qualité de l'expression des besoins est fonction de l'existence d'une vision stratégique sectorielle, d'un PAP assurant l'opérationnalisation de la stratégie et d'une programmation pluriannuelle à travers un CDMT.

(iii) Les performances historiques.

Il s'agit ici de tenir compte de la capacité d'absorption des crédits du ministère traduite par les lois de règlement et de réalisation physique révélée par les rapports d'exécution physico-financière des départements ministériels.

Source : « Tchad : Rapport de Programmation Budgétaire pour la mise en œuvre de la SNRP : CDMT 2008-2011 ».

B. Le profil des allocations budgétaires à moyen terme

Une série de simulations macroéconomiques et budgétaires à l'aide du CDMT central a permis d'obtenir un profil d'allocations intersectorielles qui traduit les orientations budgétaires du Gouvernement en cohérence avec les contraintes de ressource globale et les priorités de la SNRP2.

Tableau 9-6 : Allocations sectorielles (en % du budget alloué aux ministères + dépenses communes)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Secteurs sociaux	23,7	24,0	23,8	25,9	26,1	26,3
Education	15,4	14,6	14,1	15,7	15,9	16,0
Santé	5,6	5,6	6,7	7,0	7,1	7,2
Développement Social et Culturel	2,7	3,8	3,0	3,2	3,2	3,2
Production et commerce	17,5	17,8	13,8	13,9	14,3	14,6
Infrastructures Productives	14,1	17,5	16,9	17,2	17,4	17,9
Administration générale et financière	10,0	9,4	10,0	10,1	9,9	9,3
Défense et Sécurité	16,3	13,1	14,8	14,3	14,2	14,1
Souveraineté et Gouvernance	13,8	11,2	10,6	11,0	11,1	11,3
Souveraineté	10,0	7,5	7,4	7,5	7,5	7,7
Gouvernance	3,8	3,7	3,2	3,4	3,5	3,6
Total Ministères	95,3	93,1	90,0	92,5	93,0	93,5
Dépenses Communes	4,7	6,9	10,0	7,5	7,0	6,5
Total ministères & dépenses communes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dont : Total prioritaires	55,9	60,8	55,5	57,2	58,2	59,1
Total non prioritaires	44,1	39,2	44,5	42,8	41,8	40,9

L'analyse des allocations indique que malgré le poids élevé des dépenses de première nécessité, les salaires notamment, le Gouvernement a consenti un effort notoire pour soutenir les dépenses de développement en affectant une part croissante des ressources « discrétionnaires » (i.e. hors première nécessité) aux secteurs prioritaires de la SNRP2. Comme conséquence (Tableau 9-6), la part du budget affecté aux secteurs sociaux augmente de 0,6 point en moyenne annuelle sur la période 2008-2011 (de 24% à 26,3 %), et celles des secteurs productifs et des infrastructures productives se relève à partir de 2009 après l'ajustement important de 2008. Il s'en suit que globalement, les secteurs prioritaires de la SNRP2 gagnent presque un point (0,9) en moyenne par an sur la période, ce qui porte leur part des ressources internes de 55,5% en 2008 à 59 à l'horizon 2011 tandis que celle des autres secteurs fléchit légèrement sur la période (de 44,5 à 41%).

L'analyse des parts, toutes ressources confondues (internes et externes, Tableau 9-7), confirme les grandes orientations budgétaires du Gouvernement dans le cadre de la SNRP2. En particulier, on note que la part des dépenses prioritaires (y compris le service de la dette) relative à l'enveloppe budgétaire globale (ressources externes et service de la dette compris) se situe à 68,7% à l'horizon 2011, ce qui approche la valeur cible de 70% visée par le Gouvernement. Ceci traduit la résolution du Gouvernement de consacrer un minimum de deux tiers du budget aux dépenses qui ont le plus d'effets escomptés sur la croissance et la réduction de la pauvreté, et de mettre en œuvre cette vision dans une approche plus stratégique (la SNRP2) et dans un cadre opérationnel plus analytique, flexible et évolutif (le PAP et le CDMT).

Tableau 9-7 : Répartition de l'enveloppe budgétaire selon les priorités de la SNRP

Ressources Secteurs	2007			2008			2009			2010			2011		
	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total
En milliards de Francs CFA															
Prioritaires	291,6	130,9	422,6	310,2	137,7	447,9	315,8	138,1	453,9	337,3	149,1	486,4	349,3	161,0	510,3
Autres	187,7	20,5	208,1	247,7	15,3	263	236,7	15,3	252,0	237,5	16,6	254,1	237,3	18,0	255,3
Service dette	67,4	-	67,4	54,1	-	54,1	50,0	-	50,0	50	-	50,0	50	-	50,0
Total	546,7	151,4	698,1	612	153	765	602,4	153,4	755,8	624,8	165,7	790,5	636,6	179,0	815,6
En pourcentage du total															
Prioritair.+dette	70,2			65,6			66,7			67,9			68,7		
Autres	29,8			34,4			33,3			32,1			31,3		
Total	100			100			100			100			100		

9.1.4 La progression de la pauvreté et des autres OMD

Concomitamment à l'élaboration du cadrage macroéconomique et budgétaire de ce scénario de référence, des simulations additionnelles ont été faites pour estimer les conséquences du profil de la croissance et des choix budgétaires décrits ci-dessus sur les perspectives à moyen terme pour la réduction de la pauvreté et la marche du Tchad vers l'atteinte des OMD en 2015. Les estimations concernent (i) l'évolution de l'incidence globale de la pauvreté (taux de pauvreté monétaire) et (ii) la progression des autres principaux OMD, notamment ceux de l'éducation et de la santé.

Encadré 10 : La méthodologie de projection des indicateurs OMD

A cause des problèmes de données, on a adopté une méthodologie simplifiée (mais relativement robuste pour les données agrégées) pour réaliser ces projections. La méthodologie repose sur un modèle simple reliant l'évolution du taux de pauvreté à ses principaux déterminants, notamment la croissance du revenu par tête et la distribution des revenus. Par souci de simplification, on s'est seulement concentré sur l'effet de croissance, qui est l'élément dominant dans la dynamique de l'incidence de la pauvreté.

Projection de l'incidence de la pauvreté monétaire. Pour ce faire, on dispose à partir de l'analyse du profil de la croissance (cf. section 9.1.2) des informations nécessaires sur les taux moyens de croissance sectorielle tant sur le passé que sur la période de programmation (2008-2011). On dispose également, grâce aux analyses quantitatives sur le profil de la pauvreté des estimations des taux de pauvreté monétaire par secteur d'activités pour les années 1996 et 2003. Ensuite, et nonobstant les problèmes méthodologiques de comparabilité des résultats des deux enquêtes, on a pu faire une analyse sommaire de la progression de la pauvreté entre les deux enquêtes et par secteurs d'activité. En croisant les informations sur les taux de croissance sectorielles et les variations des taux de pauvreté par secteur d'occupation entre 1996 et 2003, on a pu estimer les élasticités de l'incidence de la pauvreté à la croissance du revenu par tête par secteur ainsi que pour l'ensemble de l'économie. Ces élasticités sont ensuite appliquées aux taux de croissance projetés dans les secteurs pour la période de programmation (2008-2011) pour estimer la variation du taux de pauvreté entre 2007 et 2011, et par agrégation, obtenir l'incidence globale de la pauvreté sur cette période. Compte tenu des imprécisions dans l'estimation des élasticités, on a opéré des analyses de sensibilité en variant les élasticités, prenant comme repères les résultats obtenus dans d'autres pays et/ou par des études plus détaillées sur ces questions. On a pu ainsi estimer le taux de pauvreté dans un intervalle de confiance pour la période de programmation de la SNRP2 (2011) et pour l'horizon des OMD (2015).

Projection des autres indicateurs OMD. Une approche similaire basée sur les élasticités a été utilisée pour projeter les autres OMD à partir du profil de la croissance et des dépenses publiques. La méthodologie repose sur un modèle simple reliant la dynamique des OMD à la croissance du revenu par tête (*effet du « profil de la croissance »*) et celle des dépenses publiques par tête affectées aux secteurs particuliers à qui incombe principalement la réalisation de chaque OMD (*effet du « profil des dépenses »*). Par exemple, la progression des OMD du secteur de l'éducation dépend de celle du revenu par tête (croissance du PIB par tête, hors pétrole) et des allocations du CDMT central au secteur de l'éducation.

Les analyses sur les quinze dernières années (depuis 1995) ont permis de calculer le taux moyen de croissance du revenu par tête ainsi que la croissance réelle par tête des dépenses publiques affectées aux secteurs spécifiquement ciblés par les OMD, notamment l'éducation, la santé, les infrastructures et l'agriculture. Parallèlement, les travaux sectoriels et de suivi des OMD ont permis d'obtenir des repères pour ces objectifs pour les années 1995 et sur les années 2000 (spécifiquement pour 2003). De ces calculs, on a pu estimer un modèle simple expliquant la progression des OMD comme la résultante des effets de croissance (croissance du revenu par tête) et de la distribution des dépenses publiques (croissance des dépenses allouées aux secteurs ciblés dans les OMD). En projection, les élasticités ainsi obtenues ont été appliquées aux taux de croissances des enveloppes budgétaires du CDMT central sur les années de programmation afin d'inférer la progression des OMD à l'horizon 2011, et ensuite, par extrapolation, pour la période 2012-2015. Les résultats de ces calculs sont consignés dans le tableau 9.8.

A. La progression de l'incidence de la pauvreté monétaire

Les résultats des simulations indiquent qu'avec la réalisation des hypothèses du scénario de référence, le Tchad parviendrait à réduire la pauvreté monétaire et à améliorer les indicateurs de développement social de façon significative et soutenue, mais sans toutefois « converger » sur les OMD. En effet, l'hypothèse d'un taux moyen de croissance de l'ordre de 5,5% entre 2008 et 2011 et 6,5% de 2012 à 2015 du scénario de référence se traduit par un taux moyen de croissance du revenu par tête de 3% environ sur 2008-2011 et 4% de 2012 à 2015. Avec des hypothèses réalistes sur les degrés de transmission pour l'économie Tchadienne (on estime une élasticité hors effet de distribution comprise entre -1,0 et -1,88 - la moyenne pour

les pays de la zone), les simulations indiquent que le taux de pauvreté baisserait de 7 à 8 points entre 2007 et 2011. Dans un cas (transmission modérée, élasticité à -1,3), le taux de pauvreté monétaire diminuerait substantiellement de 47,4% en 2007 à 40,3% en 2011. Toutefois, avec l'hypothèse d'une croissance plus redistributive (transmission forte, élasticité à -1,88), le taux de pauvreté atteindrait la cible OMD de 27% en 2015.

Tableau 9-8: Evolution de l'incidence de la pauvreté

Variables	Niveau à l'année de référence	Niveau en 2007	Scénario de référence 2008-2011	Scenario OMD 2008-2011
Croissance moyenne annuelle du revenu				
Population			2,6	2,6
PIB hors pétrole			5,5	6,6
PIB hors pétrole par tête			2,8	4,0
Croissance réelle moyenne annuelle des Dépenses Publiques par tête				
Education			1,4	13,3
Santé			1,0	19,6
Agriculture			2,2	15,2
Infrastructures d'eau potable			4,7	14,2
Taux de pauvreté (en fin de période)				
Elasticité de réduction de la pauvreté à -1,3	55% en 2003	47,4%	40,3%	28,3%
Elasticité de réduction de la pauvreté à -1,8		44,0%	34,5%	19,9%
Autres OMD ^(*)				
Education				
Taux brut de scolarisation au primaire	39,5% en 1995	69,7%	72,4%	83,5%
Taux d'achèvement au primaire	15,8% en 1995	43%	46,6%	65,5%
Santé				
Taux de mortalité infanto-juvénile	102,6 en 1996	102	96,5	59
Taux de mortalité	827,0 en 1996	1099	1014,7	586
Agriculture et élevage				
Kilocalories	44,2% en 1995	40%	40,5%	30,0%
Eau et assainissement				
Taux d'accès a l'eau potable	21,0% en 2000	35%	41,3%	45,0%
(*) : Résultats des simulations				

B. La progression des autres indicateurs OMD

Avec le scénario de référence, la croissance moyenne réelle des dépenses « OMD » par tête est de l'ordre de 4% entre 2007 et 2015. Cet effort soutenu permet de rattraper en partie le retard accumulé sur certains des OMD entre 1995 et 2007. Par exemple et comme indiqué dans les chapitres précédents, entre 1995 et 2007, les OMD santé ont stagné (le taux de mortalité infanto-juvénile a stagné autour de 100 pour 1000 naissances) ou se sont même détériorés (le taux de mortalité maternelle a augmenté de 827 à 1099 pour 100 000 naissances).

De façon générale, la croissance soutenue du revenu par tête et des dépenses « OMD » a permis de redresser ces tendances sur la période 2008-2011. Par exemple, le taux brut de scolarisation primaire a rapidement progressé de 40% environ en 1995 à 70% en 2007 et approche 100% (98) à l'horizon 2015. Par contraste, le taux d'achèvement du cycle primaire qui était à un niveau particulièrement bas en 1995 (16% environ) et en 2007 (43%), se situe encore au voisinage de 60% en 2011 et 80% en 2015.

Au total, les résultats sur la progression de l'incidence de la pauvreté monétaire et des indicateurs sociaux montrent que malgré des efforts déjà considérables consentis par le Tchad lors des années récentes et des efforts additionnels importants programmés dans le cadre du scénario de référence de la SNRP2, beaucoup reste encore à faire tant en mobilisation de ressources qu'en gain d'efficacité des politiques pour assurer que le Tchad demeure dans l'orbite vers l'atteinte des OMD. Les analyses ci-après permettent d'apprécier l'ampleur de ces efforts.

9.2 Le scénario OMD

Dans le présent scénario, on entreprend une série de simulations pour estimer le rythme de croissance du revenu par tête et des allocations budgétaires requis pour assurer que les indicateurs de pauvreté et de développement humain convergent bien vers les niveaux ciblés dans les OMD en 2015.

Encadré 11 : La méthodologie pour la projection du scénario OMD

Enveloppe et profil des « dépenses OMD ». Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a développé et mis en place dans les pays membres un modèle d'estimation du coût d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ce modèle a été utilisé par les ministères sectoriels concernés par les OMD (ministères OMD) afin d'évaluer le coût des interventions pour l'atteinte des OMD au Tchad. Ce chiffrage a permis d'élaborer un « CDMT OMD » où les « secteurs OMD » reçoivent l'intégralité des ressources requises pour financer les interventions programmées pour l'atteinte des OMD. Par hypothèse, les dépenses non-OMD sont supposées évoluer au même rythme que dans le scénario de référence. De ceci, on tire le taux de croissance des dépenses totales, en fonctionnement et en investissement.

Profil de la croissance OMD. Il reste ensuite à mettre en cohérence le profil de la croissance du PIB avec le profil des dépenses publiques déterminée ci-dessus, l'enveloppe aussi bien que dans les affectations sectorielles. Pour ce faire, on a simulé le modèle de cadrage à partir du scénario de référence, mais avec un nouveau profil de « dépenses publiques OMD ». La croissance du PIB hors pétrole ainsi obtenue (et son profil sectoriel) assure donc l'atteinte des OMD sectoriels (éducation, santé, etc.) qui sont ciblés par les dépenses publiques. On fait ensuite une vérification à posteriori à l'aide du modèle d'élasticité discuté plus haut pour assurer que ce taux et profil de croissance estimés sur la base des dépenses OMD permettent également d'atteindre l'OMD 1, c'est-à-dire un taux de pauvreté convergeant vers la cible de 27% à l'horizon 2015.

Besoins de financement OMD. Une fois que le PIB hors pétrole est ainsi estimé, on applique les mêmes hypothèses de politique fiscale que dans le scénario de référence pour dériver les recettes propres de l'Etat. On obtient ainsi un « TOFE OMD », dont le gap de financement est par hypothèse comblé par les ressources extérieures. Le profil de la croissance, le TOFE et le CDMT « OMD » sont résumés dans les Tableaux 9-10 à 9-12. Le tableau ci-dessus récapitule les indicateurs clés du scénario, dont les taux de croissance du revenu par tête, des dépenses OMD par tête et la progression des indicateurs OMD.

A. Le profil de la croissance

Avec les mêmes hypothèses que celles sur les leviers de croissance du scénario de référence, mais avec une plus forte progression des dépenses à cause de la composante « OMD » comme expliqué précédemment, le taux de croissance annuelle du PIB non pétrolier atteint, à partir du niveau de 3,3% en 2007, la cible de 8% à l'horizon 2011, soit un taux moyen de l'ordre de 6,5% sur la période 2008-2011. Les calculs sur la base des élasticités indiquent que ce taux moyen de croissance permet en effet d'atteindre un taux de pauvreté dans l'intervalle de 20% à 30% selon le degré de transmission (élasticité variant de -1,3 à -1.88), ce qui est bien sur la trajectoire de la cible OMD de 27%.

Tableau 9-9 : Evolution du Taux de croissance réelle (scénario OMD)

	2008	2009	2010	2011
Secteur primaire	2,0	-2,2	1,1	2,2
Agriculture	5,6	7,9	5,5	6,6
Elevage	2,8	7,6	6,7	8,2
Pêche et mines	4,1	5,1	6,6	8,0
Pétrole	0,5	-8,9	-2,9	-2,4
Secteur secondaire	6,2	7,7	6,2	7,5
Manufacturier et artisanat	3,4	5,1	6,7	7,9
Eau et électricité	7,5	19,4	7,4	8,0
Bâtiment et travaux publics	10,5	10,0	5,4	6,8
Secteur tertiaire	5,9	4,9	7,9	8,9
Commerce et transport	6,3	2,9	6,2	7,3
Administrations publiques	6,2	12,0	15,0	15,0
Services	3,9	4,1	5,5	6,4
Somme des valeurs ajoutées	3,7	1,0	3,9	5,1
PIB au prix du marché	3,4	1,0	3,9	5,1
PIB non pétrolier	4,9	6,0	6,9	8,0

B. *Le profil des dépenses*

L'analyse de la répartition sectorielle des dépenses montre que la forte progression des dépenses dans les « secteurs OMD » a résulté en une augmentation significative de leur part dans l'enveloppe globale (Tableau 9-10). Comme conséquence, la part des dépenses allouées aux secteurs « prioritaires » de la SNRP2 s'est améliorée, passant de 68% en 2011 pour le scénario de référence à 73,5% dans la variante OMD. On relève aussi que les dépenses courantes ont été contenues au profit des dépenses d'investissement, qui ont gagné deux points (13% à 15%) en 2011 d'un scénario à l'autre.

Tableau 9-10 : Affectation des ressources dans le scénario OMD (en pourcentage)

	2007			2008					2009			2010			2011		
Ressources	Total	Total	Total	Ord.	Pét.	Total		Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
	Int.	Ext.	2007			Int.	Ext.										
Total prioritaires	291,6	130,9	422,6	232,0	78,1	310,2	137,7	447,9	331,9	189,2	521,2	360,1	225,0	585,1	396,1	261,4	657,6
Total non prioritaires	187,7	20,5	208,1	258,1	0	247,7	15,3	263	236,2	15,3	251,5	237,5	16,6	254,1	237,6	18,0	255,6
Service de la dette	67,4	-	67,4	50	0	54,1	-	54,1	50,0	-	50,0	50	-	50,0	50	-	50,0
Total	546,7	151,4	698,1	540,1	78,1	612	153	765	618,1	204,5	822,6	647,6	241,6	889,2	683,7	279,4	963,1
En pourcentage du total																	
Total prioritaires	53,3	86,5	60,5	43	100	50,7	90	58,5	53,7	92,5	63,4	55,6	93,1	65,8	57,9	93,6	68,3
Total non priori.	34,3	13,5	29,8	47,8	0	40,5	10	34,4	38,2	7,5	30,6	36,7	6,9	28,6	34,7	6,4	26,5
Total priori + dette	70,2			65,6					69,4			71,4			73,5		

C. *La progression des indicateurs OMD*

Concernant les OMD, les estimations faites avec le modèle décrit plus haut confirment bien que le taux moyen de croissance du revenu par tête et la progression des dépenses publiques « OMD » suffisent en effet à faire converger les indicateurs vers les cibles OMD respectivement pour l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable.

D. *Les besoins de financement*

Les hypothèses en terme d'objectif de mobilisation des ressources hors pétrole sont les mêmes que dans le scénario de référence. Néanmoins, la plus forte croissance du PIB hors pétrole dans le scénario OMD (6,5% en moyenne annuelle contre 5% dans le scénario de

référence) permet de dégager des ressources internes additionnelles pour soutenir le rythme de croissance des dépenses OMD.

Toutefois, la progression favorable des recettes ne suffit pas à compenser la plus forte progression des dépenses, qui, pour 2011, atteignent un tiers du PIB hors pétrole (32,0%), contre 28% dans le scénario de référence. Il en résulte un gap de financement qui progresse de 35 milliards de FCFA en 2008 (soit environ 2% du PIB hors pétrole) à 175,7 milliards de FCFA en 2011 (6,0% du PIB non pétrolier).

Ces résultats indiquent que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour accroître les ressources internes afin de relever le niveau des recettes hors pétroles (par exemple vers l'objectif de 12% pour les recettes fiscales). De façon concomitante, les efforts d'amélioration de la qualité des dépenses permettront d'en accroître l'impact sur les objectifs de développement. L'efficacité accrue pourra alors permettre d'atteindre les OMD à moindre coût, donc avec un niveau plus soutenable de dépenses. Parallèlement, un effort concerté devra être organisé dans le cadre de la mise en œuvre de la SNRP2 afin de mobiliser davantage de ressources externes pour permettre au Tchad de cheminer vers les OMD de façon soutenable.

Tableau 9-11 : Profil des Finances publiques, scénario OMD

% du PIB non pétrolier	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes	17,3	31,1	37,0	36,1	26,8	26,1	25,4
Pétrole	7,8	22,8	27,8	26,5	15,3	13,8	12,4
Non-pétrole	9,5	8,3	9,1	9,5	11,5	12,4	13,0
<i>recettes fiscales</i>	8,3	7,6	8,3	8,7	10,5	11,3	11,9
<i>recettes non fiscales</i>	1,2	0,6	0,9	0,8	1,0	1,1	1,1
Dépenses totales	24,2	33,9	38,7	36,2	30,7	30,1	32,0
Dépenses courantes	11,2	19,5	22,6	21,2	16,8	16,2	17,3
Salaires	6,0	6,8	7,7	7,6	7,5	7,0	6,9
Biens et services	2,0	3,2	4,0	3,8	3,2	3,0	3,6
Transferts (- dép. exceptionnelle)	2,5	8,7	10,3	9,6	5,4	5,4	6,1
Intérêt	0,6	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5
Dépenses d'investissement	13,0	14,5	16,1	15,0	13,9	13,8	14,8
Financement intérieur	4,1	6,2	8,8	8,8	8,2	8,1	8,4
Financement extérieur	8,9	8,3	7,3	6,2	5,8	5,7	6,3
Solde primaire total	2,6	6,2	6,2	9,6	2,4	2,3	2,3
Solde primaire hors pétrole	-5,1	-16,6	-21,6	-16,9	-12,9	-11,5	-10,1
Besoin de financement (en pourcentage du PIB hors pétrole)	0	0	0	1,6	3,0	4,8	6,0

9.3 Analyse des risques

Le scénario de référence ainsi que sa variante « OMD » sont des projections du profil de la croissance et des indicateurs de développement social faites sur la base d'hypothèses sur l'environnement économique national et international et la mise en œuvre effective des programmes de la SNRP2. Il suit que tout changement important dans l'environnement ou dans le rythme d'exécution des programmes causera des déviations dans les réalisations – croissance, pauvreté et développement social - par rapport aux niveaux ciblés dans le scénario de référence. La section ci-après analyse l'ampleur de ces déviations selon les différents facteurs de risque, notamment des facteurs exogènes tels que les fluctuations adverses du prix du pétrole ou un choc climatique affectant la production agricole, ou des facteurs endogènes liés à l'exécution des programmes et des budgets correspondants.

A. Baisse du prix du pétrole par rapport à la référence

Au regard des tendances ascendantes du prix du pétrole, l'hypothèse retenue dans le scénario de référence est plutôt pessimiste. Néanmoins, à cause de son importance sur les recettes et la soutenabilité financière du programme du Gouvernement, une diminution du prix du pétrole d'environ 10 pourcent par an par rapport à la référence aura comme conséquence immédiate une réduction des recettes et donc une diminution correspondante des dépenses financées sur ressources pétrolières. Cette baisse des dépenses affecte négativement la réalisation des programmes et projets, notamment dans les secteurs productifs, les infrastructures de base et les secteurs sociaux, ce qui affecte négativement la croissance du PIB et les réalisations dans les OMD.

B. Chocs pluviométriques sur la production agricole

Même dans la perspective d'une bonne exécution et efficacité des programmes de développement du secteur rural, les conditions climatiques continueront d'être un facteur déterminant dans la croissance de la production agricole. Une forte baisse de la pluviométrie par rapport à la moyenne des dix dernières années affectera directement le PIB agricole et donc le PIB hors pétrole, ainsi que les recettes hors-pétrole, entraînant une révision à la baisse des dépenses publiques financées sur ressources hors-pétrole. Compte tenu du caractère cyclique des chocs (tous les trois ans, les deux derniers datant respectivement de 2004 et 2007), un prochain pourrait avoir lieu en 2010, avec des répercussions sur 2011.

C. Moindre exécution des PAP dans les secteurs prioritaires

Une moindre exécution des programmes d'actions prioritaires des ministères sectoriels, se traduisant par une exécution de 75% ou moindre du budget d'investissement programmé (effet volume) et une moindre efficacité des dépenses publiques (moindre effet « multiplicateur » de la consommation et de l'investissement publiques) entraînera un retard dans l'exécution des programmes et des projets publics susceptibles de créer des conditions favorables aux investissements privés, à la croissance de la richesse nationale et à l'amélioration de l'accès aux services sociaux.

D. Modification importante de la composition des dépenses

Par exemple si les problèmes d'insécurité persistent, les dépenses militaires pourraient augmenter par rapport à la progression programmée dans le scénario de référence. Cela se traduirait par une réduction compensatrice des dépenses courantes dans les autres secteurs ou des dépenses d'investissement dans les secteurs prioritaires. En effet une hausse des dépenses militaires plus importante par rapport au scénario de référence conduirait, certes, à une

hausse du PIB hors pétrole à la première année (2009), mais suivie d'une baisse significative sur les deux années suivantes (2010-2011). Cela est dû au plus grand effet multiplicateur à court terme des dépenses militaires (forte augmentation de la consommation publique), et des effets négatifs sur les investissements productifs et donc le PIB sur le moyen terme.

En conclusion, il apparaît que le chemin vers l'atteinte des objectifs et cibles de la SNRP2 et des OMD comporte des risques liés aux chocs externes ou climatiques ainsi qu'au rythme et efficacité dans l'exécution des programmes. Le Tchad pourrait dévier du profil de croissance et de développement social de référence et donc du chemin critique vers l'atteinte des OMD en cas de chocs climatiques, de développements contraires sur le marché du pétrole, et de retard dans la mise en œuvre des programmes prioritaires. Certes, le Gouvernement n'a pas la maîtrise des facteurs exogènes tels que le prix du pétrole ou les conditions climatiques, mais il peut en mitiger les conséquences en mettant résolument en œuvre les programmes de la stratégie pour accélérer la diversification de l'économie.

Chapitre 10 : Cadre institutionnel, mécanismes de suivi, d'évaluation et de révision de la stratégie

10.1 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de suivi/évaluation de la SNRP2 est composé du Haut Comité de Supervision de la SNRP, d'un Comité Etat/Partenaires et d'un Observatoire de la Pauvreté.

10.1.1 Le Haut Comité de supervision de la SNRP

Le Haut Comité de Supervision de la SNRP est l'organe politique qui supervise la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie. Il est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et comprend les ministres responsables de la gestion des secteurs prioritaires, et le Secrétaire Général de la Présidence de la République. Il est chargé notamment : (i) de définir les grandes orientations de la politique de lutte contre la Pauvreté, (ii) de superviser la mise en œuvre de la Stratégie, (iii) de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement des services impliqués dans l'accomplissement des objectifs de la SNRP et (iv) d'appuyer la mobilisation des fonds nécessaires pour financer les activités de réduction de la pauvreté et le fonctionnement des structures mises en place pour le suivi de la Stratégie.

Il examine et adopte les rapports et documents produits par le Comité de Pilotage de la SNRP. Les décisions prises à l'issue de ses délibérations sont traduites en actes du Gouvernement selon les procédures en vigueur et exécutées par les institutions et services concernés. Son secrétariat est assuré par le Coordonnateur de la Cellule Economique qui prépare les réunions et établit les comptes rendus. Le Haut Comité se réunit une fois tous les six mois en séance ordinaire. Il peut tenir des séances extraordinaires en cas de nécessité.

10.1.2 Le Comité Etat/Partenaires

Ce comité est une instance de concertation entre les ministres responsables des secteurs prioritaires, les partenaires au développement, les partenaires sociaux et le secteur privé. Il permet aux représentants de l'Etat de consulter leurs partenaires sur les programmes et projets en cours concernant la lutte contre la pauvreté, sur la mobilisation des ressources correspondantes et sur l'évaluation de la mise en œuvre de la SNRP. Il peut aussi proposer de nouvelles orientations pour renforcer l'efficacité de la stratégie. Le comité se réunit une fois tous les trimestres. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et du Plan. Le Ministre des Finances en assure la Vice Présidence. Son secrétariat est assuré par le Coordonnateur de la Cellule Economique.

10.1.3 L'Observatoire de la Pauvreté

L'Observatoire de la Pauvreté est l'organe technique du dispositif. Il suit la mise en œuvre de la Stratégie, l'évalue et propose les ajustements et corrections nécessaires pour améliorer l'impact des programmes et activités de réduction de la pauvreté au service des objectifs de la Stratégie. L'Observatoire comprend un Comité de Pilotage, un Secrétariat Technique et des instances sectorielles et locales d'interface technique. Il produit tous les ans un rapport de suivi de la mise en œuvre de la SNRP et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il produit et diffuse le rapport sur le Développement Humain Durable (DHD).

Le Comité de Pilotage de la SNRP est l'organe central de l'Observatoire de la Pauvreté avec les fonctions suivantes :

- vulgariser la SNRP, les OMD et le Développement Humain Durable et veiller à leur appropriation par tous les acteurs concernés et par l'ensemble de la population ;
- veiller à la cohérence des projets et programmes sectoriels, intersectoriels, régionaux et locaux en matière de réduction de la pauvreté ;
- évaluer l'impact de la mise en œuvre de la SNRP sur les bénéficiaires ;
- orienter et superviser les activités du Secrétariat Technique de l'Observatoire de la Pauvreté et lui apporter l'appui dont il a besoin.

Le Comité de Pilotage comprend des représentants du secteur public, du secteur privé, des organisations de la société civile, des ONG, du Parlement et du Collège de Contrôle et Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP). D'autres institutions tels que la Présidence de la République, la Primature, le Conseil Economique, Social et Culturel, l'Université, la Mairie de N'Djamena, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et les banques primaires sont aussi représentées. Le Comité est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et du Plan. Son secrétariat est assuré par le Directeur Général de l'Economie et du Plan. Il se réunit une fois par trimestre pour évaluer la mise en œuvre de la SNRP et l'impact sur les bénéficiaires des projets conçus pour lutter contre la pauvreté. Les ministères des secteurs prioritaires sont représentés par leurs secrétaires généraux. Le Directeur Général de l'INSEED, les Directeurs Généraux chargés de la Planification des ministères de la Santé et de l'Education Nationale, le Coordonnateur de la Cellule de suivi du secteur des transports et le Coordonnateur de la Cellule permanente du secteur du développement rural sont membres du Comité. Les partenaires du développement participent aux travaux.

Le Comité de Pilotage de la SNRP est structuré en sous comités chargés du suivi des activités prioritaires programmées selon les axes principaux de la SNRP. Les Directeurs des Etudes et de la Planification des ministères des secteurs prioritaires et/ou les points focaux sont membres des sous comités de suivi. Les organisations de la société civile et le secteur privé sont représentés sur les mêmes bases que pour leur représentation au Comité de Pilotage. Les sous comités de suivi se réunissent une fois par trimestre et sont appuyés par le Secrétariat Technique de l'Observatoire de la Pauvreté.

Le Secrétariat Technique de l'Observatoire de la Pauvreté est une structure légère chargée d'appuyer l'Observatoire et le Comité de Pilotage dans toutes leurs activités, notamment :

- la préparation des réunions du Comité de Pilotage et des sous comités ;
- la rédaction des rapports de suivi de la SNRP, des OMD et du DHD ;
- le renforcement des capacités des structures composant les instances sectorielles et locales d'interface technique et des partenaires sociaux de l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté et ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur la SNRP, les OMD et le DHD.

Le Secrétariat Technique est la cheville ouvrière du dispositif. Il comprend une équipe d'experts multisectoriels intervenant dans les ministères sectoriels prioritaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets destinés à la réduction de la pauvreté. Il s'appuie sur les services techniques des ministères concernés dans le suivi des actions prioritaires de la SNRP et collecte les informations nécessaires à la production des rapports sur la SNRP, les OMD et le DHD.

Les instances sectorielles et locales d'interface technique sont des structures chargées de fournir au Comité de Pilotage des informations sur la mise en œuvre de la SNRP par l'intermédiaire des départements ministériels et des unités administratives. Elles comprennent essentiellement l'INSEED, la Direction Générale du Budget, la Direction Générale du Trésor, les Directions des Etudes et de la Planification des ministères des secteurs prioritaires, les Directions des Affaires Administratives et Financières et les délégations régionales des ministères concernés. Elles fournissent des informations sur l'évolution de la pauvreté et sur l'impact des projets sur les bénéficiaires dans des localités déterminées. Elles suivent les progrès et les conclusions des revues des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires, ainsi que l'élaboration et l'exécution des programmes d'actions prioritaires des ministères concernés.

Au niveau des unités administratives, les comités locaux, qui ont été créés dans les 18 chefs lieux des régions, ont pour but : (i) de sensibiliser la population sur les objectifs de la SNRP, (ii) d'établir un diagnostic de la pauvreté locale et (iii) de produire des rapports sur l'exécution des activités régionales et locales entreprises dans le cadre de la Stratégie. Ils comprennent des représentants des services publics, du secteur privé, de la société civile, des ONG et des collectivités territoriales décentralisées. Le dispositif devra être étendu, dans la mesure du possible, aux départements et aux sous-préfectures pour un suivi local efficace des activités économiques et sociales de base axées sur la lutte contre la pauvreté.

Le suivi de la SNRP dépendra beaucoup de la contribution des ministères sectoriels. Ils doivent donc être pleinement impliqués dans cette tâche et responsabilisés. A cet effet, les ministères des secteurs prioritaires devront élaborer périodiquement un rapport sur l'exécution de leur stratégie et sur sa contribution à la réduction de la pauvreté. Pour pérenniser le système de suivi de la SNRP et des OMD, des points focaux seront désignés dans chaque secteur pour servir d'interface technique avec l'Observatoire de la Pauvreté.

10.2 Mécanismes de mise en œuvre et de suivi

10.2.1 Définition des objectifs

Le suivi de la SNRP1 a été rendu difficile dans la mesure où les secteurs prioritaires n'avaient guère défini des objectifs sectoriels précis accompagnés d'indicateurs de suivi et de résultats mesurables. La SNRP2 a donc défini des objectifs et résultats à réaliser à l'horizon 2011.

10.2.2 Mise en œuvre de la SNRP

La SNRP sera mise en œuvre à travers les programmes d'actions prioritaires en tenant compte des contraintes de ressources et des principes de stabilisation des dépenses. Les ministères sectoriels – en collaboration avec les partenaires au développement, le secteur privé, et les organisations de la société civile impliquées dans ces secteurs – exécutent les PAP et produisent des rapports de suivi destinés à informer l'opinion sur le déroulement des activités réductrices de pauvreté.

Des dispositions seront prises pour traduire en lignes budgétaires les activités de la SNRP afin de faciliter leur financement, leur mise en œuvre et leur suivi. Le Ministère des Finances identifiera dans le fascicule budgétaire les programmes, projets et activités de la SNRP. Le CID améliorera le format du fascicule et établira un tableau de correspondances permettant de suivre l'exécution budgétaire des activités SNRP. Il sera donc nécessaire d'identifier au préalable les dépenses pro-pauvres dans le CDMT et les budgets sectoriels afin d'en suivre l'exécution.

10.2.3 Le suivi de la SNRP

Les opérations de suivi étudieront les tendances et les résultats obtenus sur la période, dans des zones et au bénéfice de groupes de population déterminés. Elles collecteront et traiteront les informations permettant d'identifier les facteurs qui influencent l'accomplissement des objectifs et donneront aux décideurs les informations dont ils ont besoin sur l'efficacité relative des mesures prises et sur d'éventuelles corrections à envisager. Le suivi portera sur les axes stratégiques et les activités et utilisera les indicateurs de suivi qui ont été définis et acceptés par tous les intervenants.

Il est essentiel que le suivi fonctionne dès la première année pour chacun des axes stratégiques et pour chacune des activités retenues. Il s'agira de vérifier : (i) que les moyens nécessaires à la réalisation des actions prioritaires programmées sont disponibles, (ii) que les activités prévues sont exécutées de façon satisfaisante et (iii) que les activités non exécutées ou qui rencontrent des difficultés feront l'objet de révisions et corrections appropriées.

Le suivi comprendra : (i) un suivi opérationnel des activités programmées, (ii) un suivi des dépenses publiques, (iii) un suivi plus spécifique des dépenses jusqu'à leur destination et (iv) un suivi statistique.

A) *Suivi opérationnel*

Il s'agit d'assurer le suivi des programmes et des projets (notamment des programmes prioritaires) prévus dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Les structures de coordination et de pilotage des projets et programmes fourniront les données nécessaires au Secrétariat Technique pour lui permettre d'apprécier si les choix stratégiques ont été traduits en actions concrètes identifiables matériellement et financièrement. Le suivi opérationnel permettra de vérifier très tôt que les actions requises pour la mise en œuvre des programmes ont été effectivement lancées. Il aura également pour avantage d'inciter les partenaires du développement à participer activement à l'exécution et au suivi de la SNRP.

B) *Suivi budgétaire*

Les revues des dépenses publiques permettront d'évaluer les efforts financiers faits par l'Etat pour la réduction de la pauvreté (les choix budgétaires inter- et intra-sectoriels faits par le Gouvernement et les secteurs et leur mise en œuvre). Ces revues seront entreprises de façon régulière globalement et dans tous les secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté. Les rapports seront largement diffusés et feront l'objet de débats dont les conclusions influenceront les choix budgétaires futurs. Le Gouvernement envisage de procéder à une identification précise des lignes budgétaires correspondant aux dépenses pro-pauvres. Quand ces données seront disponibles, les revues des dépenses publiques les utiliseront systématiquement pour évaluer les progrès réalisés vers des budgets et des programmes de dépenses de plus en plus orientés vers la réduction de la pauvreté.

C) *Suivi des dépenses à destination*

Ce suivi permettra de déterminer dans quelle mesure les crédits budgétaires atteignent effectivement les usagers, notamment les usagers des services de base et les populations les plus pauvres. Il permettra également d'identifier les obstacles à la circulation de la dépense jusqu'à la périphérie, notamment dans les zones les plus pauvres. Il permettra aussi d'évaluer dans quelle mesure les populations pauvres sont satisfaites du service (accès et qualité). Le système sera progressivement étendu à tous les secteurs prioritaires.

D) *Suivi statistique*

Le Système Statistique National en général et l'INSEED en particulier seront chargés de la production des données relatives au suivi des indicateurs, à travers l'exécution d'enquêtes ou de collectes de données de sources administratives. L'INSEED, en tant que coordonnateur du système, veillera à ce que le système d'information permette un guidage fin et régulier. Un programme statistique minimal notamment l'organisation du recensement général de la population et de l'habitat, d'enquêtes de types ECOSIT et EDST est requis pour la production des données.

10.2.4 Indicateurs de suivi

Le suivi et l'évaluation de la SNRP2 se feront sur la base d'indicateurs distinguant clairement trois niveaux : (i) activités ; (ii) résultats et (iii) impact. Une batterie d'indicateurs adaptés est construite permettant de : a) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires et les processus de gestion des ressources ; b) mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs et c) évaluer l'impact sur les indicateurs monétaires et non monétaires de la pauvreté.

Le choix des indicateurs a été fait en fonction de leur pertinence, de leur disponibilité et de leur observabilité.

Les indicateurs d'impact résumeront les changements dans les différentes dimensions de la pauvreté. Ils présenteront un panorama de réussite ou d'échec par rapport à ce qui est considéré comme des éléments majeurs de bien être des populations et qui se situent dans le moyen et le long termes.

Les indicateurs de résultats permettront de suivre avec précision les effets de la SNRP2 à court et moyen termes et portent sur les éléments qui influencent le plus les indicateurs d'impact. Certains d'entre eux sont susceptibles d'évolutions rapides à court terme (exemple : vaccination) ; d'autres offrent peu de marge de manœuvre (exemple : taux de fréquentation des centres de santé).

Les indicateurs d'activités sont associés aux indicateurs de résultats (les activités conduisant aux résultats) et sont intimement liés à la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires. Ils comprennent des éléments qui s'apparentent à des intrants (nombre d'écoles construites ou réhabilitées, nombre de kms de routes construites ou entretenues, etc.) et au processus (nombre d'heures hebdomadaires effectives d'enseignement, disponibilité de médicaments essentiels, etc.).

10.3 Evaluation de la SNRP - Révisions intermédiaires

L'évaluation de la SNRP2 aura pour but de comparer les objectifs et les résultats obtenus, d'expliquer les écarts et déviations et de proposer des mesures correctives pour améliorer l'efficacité des politiques et des programmes. Une telle évaluation pourra être faite dès 2010. Elle mesurera les tendances que révèlent les indicateurs, permettra d'estimer la qualité ou l'inadéquation des actions programmées. Elle sera basée sur les données produites par des enquêtes légères réalisées en 2008 et 2009.

Le but du suivi et de l'évaluation n'est pas seulement de mesurer les taux de réussite ou d'échec des actions engagées, mais d'opérer les corrections nécessaires en cas d'écarts notables. Le suivi et l'évaluation seront donc des instruments opérationnels qui permettront aux instances de pilotage et de supervision de prendre les dispositions appropriées. Par conséquent, la stratégie fera l'objet de révisions d'importance variable tout au long de sa mise en œuvre, quand des obstacles imprévus, un manque de ressources ou des circonstances nouvelles le justifieront.

L'une des bases de cette révision sera les réflexions stratégiques nouvelles que les secteurs prioritaires engageront périodiquement sur leurs objectifs et leurs priorités. Le Gouvernement encouragera de telles réflexions en fonction des besoins particuliers de chaque secteur. Pour que ces nouvelles réflexions s'intègrent dans une politique efficace de réduction de la pauvreté, elles seront toujours précédées de consultations approfondies avec la société civile et les représentants des usagers des services et analyseront soigneusement les implications budgétaires des nouvelles stratégies sectorielles, dans le cadre des CDMT approuvés par le Gouvernement.

10.4 Préparation de la SNRP 2011-2015

La préparation de la troisième SNRP sera entamée très tôt. En effet, il est souhaitable de donner à l'Observatoire de la Pauvreté, aux institutions et ministères économiques et financiers, aux ministères sectoriels et à la société civile le temps nécessaire pour une analyse critique des priorités macroéconomiques et sectorielles futures de la lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement entend donc lancer dès l'année 2010 les travaux préparatoires pour la troisième stratégie et les plans d'action 2011-2015. Ces travaux préparatoires seront basés : (i) sur les leçons des évaluations périodiques et sur les nouvelles réflexions stratégiques engagées par les secteurs prioritaires, (ii) sur l'évolution de la situation économique et sociale nationale, régionale et internationale, (iii) sur l'analyse des ressources financières présentes et futures du Gouvernement et de leur emploi, (iv) sur l'évolution et les perspectives de l'aide au développement, (v) sur l'analyse du renforcement des capacités des institutions publiques et privées impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie et (vi) sur les progrès du partenariat entre le Gouvernement, le Parlement et la société civile et de la coordination des aides extérieures.

Annexes

I.	PROGRAMME D’ACTIONS PRIORITAIRES.....	126
II.	CADRAGE BUDGETAIRE ET CDMT.....	176
III.	INDICATEURS DE SUIVI.....	183
IV.	MATRICE DES MESURES ET DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	189

ANNEXE I

Programmes d'Actions Prioritaires 2008-2011

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	133
Axe I : Promouvoir la bonne gouvernance pour favoriser la cohésion sociale et l'efficacité des politiques	135
I.1 Consolider la gouvernance politique	135
Programme 1.1.1 : Renforcement des institutions démocratiques.....	135
Programme 1.1.2 : Résolution des conflits	136
Programme 1.1.3: Renforcement des forces de défense et de sécurité	136
I.2 Améliorer la gouvernance administrative	136
Programme 1.2.1 : La Reforme administrative.....	137
Programme 1.2.2 : Amélioration du cadre de développement stratégique.....	137
Programme 1.2.3 : Amélioration du dialogue social.....	137
Programme 1.2.4 : Amélioration de la protection sociale.....	137
Programme 1.2.5 : Système d'information et de gestion du marché de travail	138
Programme 1.2.6 : Décentralisation.....	138
I.3 Accélérer la réforme de la justice	138
Programme 1.3.1: Renforcement des services extérieurs.	138
Programme 1.3.2: Amélioration de l'administration judiciaire	139
Programme 1.3.3: Reforme législative et judiciaire	139
Programme 1.3.4: Amélioration des affaires judiciaires et des grâces.....	139
Programme 1.3.5: La réforme du système pénitentiaire.....	140
I.4 Renforcer la gouvernance économique	140
Programme 1.4.1 : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté.....	140
Programme 1.4.2 : Lutte contre la corruption et promotion de la transparence.....	141
Axe II. Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée	141
Programme 2.1. : Cadrage macroéconomique.....	141
Programme 2.2. : Dynamisation du secteur privé	142
Programme 2.3 : Promotion de l'emploi en milieu urbain et rural.....	142
Programme 2.4 : Programme Modernisation des finances publiques (PAMFIP).....	143
Programme 2.5. : Intégration régionale	143
Axe III. Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural.....	143
III.1 Agriculture.....	144
Programme 3.1.1. : Maîtrise de l'eau.....	144
Programme 3.1.2 : Intensification et diversification de la production.....	144
Programme 3.1.1.3 : Sécurité alimentaire.....	144
Programme 3.1.4 : Vulgarisation agricole.....	145
Programme 3.1.5 : Recherche agricole	145
Programme 3.1.6 : Formation rurale	145
Programme 3.1.7 : Appui à la filière coton :	146
Programme 3.1.8 : Amélioration de l'environnement socio-économique des Populations rurales pauvres:	146
Programme 3.1.9 : Administration du sous secteur.....	147
Programme 3.1.10 : Système d'information	147
III.2 Elevage:	147
Programme 3.2.1: Développement des systèmes de l'élevage:.....	147
Programme 3.2.2 : Renforcement des capacités des services d'appui et des professionnels de l'élevage	148
III.3 Pêche et ressources en eau:	148

Programme 3.3.1: Développement de la Pêche	148
Programme 3.3.2: Promotion de l'aquaculture	149
Programme 3.3.3 : Ressources en eau et météorologie	149
Programme 3.3.4 : Gestion du sous secteur	149
III.4 Environnement, Qualité de vie et Parcs nationaux	150
Programme 3.4.1: Renforcement des capacités et suivi du sous secteur	150
Programme 3.4.2 : Gestion des ressources forestières et Lutte contre la désertification	150
Programme 3.4.3 : Gestion de la Faune et des aires protégées	151
Programme 3.4.4. Evaluation Environnementale et Lutte contre les Pollutions	151
Axe IV Faire des infrastructures un levier de la croissance	152
IV.1 Transports	152
Programme 4.1.1 : Infrastructures routières :	153
Programme 4.1.2 : Amélioration de la sécurité routière et développement des transports de surface	153
Programme 4.1. : Administration et gestion du secteur:	154
Programme 4.1.4 : Aéroports :	154
IV.2 Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat	154
Programme 4.2.1: Administration et gestion du secteur :	154
Programme 4.2.2: Développement urbain et aménagement du territoire:	155
Programme 4.2.3: Amélioration de la qualité du Logement et de l'Habitat:	155
IV.3 Hydraulique et Assainissement	156
Programme 4.3.1 : Fourniture d'eau potable et assainissement	156
IV.4 Mines et Energie	157
Programme 4.4.1 : Production énergétique	157
Programme 4.4.2 : Combustibles	157
Programme 4.4.3 : Promotion des énergies renouvelables et de substitution	158
Programme 4.4.4 : Energie atomique	158
Développement du secteur minier	158
Programme 4.4.5 : Amélioration du cadre juridique	159
Programme 4.4.6.: Recherches géologiques	159
Programme 4.4.7 : Promotion du secteur minier	159
Programme 4.4.8 : Gestion du secteur	159
IV.5 Postes et télécommunications, NTIC	160
Programme 4.5.1. : Réseau à fibre optique	160
Programme 4.5.2 : Gouvernance électronique	161
Programme 4.5.3 : Développement des TIC	161
Programme 4.5.4 : Renforcement des capacités	161
Programme 4.5.5 : Réduction de la densité postale et amélioration de la qualité du service postal	162
Axe V : Valoriser les ressources humaines	162
V.1 Education, formation et alphabétisation	163
Programme 5.1.1 : Enseignement fondamental	163
Programme 5.1.1.1 : Enseignement primaire	163
Programme 5.1.1.2 : Enseignement secondaire 1 ^{er} Cycle	164
Programme 5.1.2 : Alphabétisation des adultes	164
Programme 5.1.3 : Enseignement secondaire technique et formation professionnel	165
Programme 5.1.4 : Enseignement supérieur et formation professionnelle	165
Programme 5.1.5: Planification et gestion	166
V.2 Santé	167
Programme 5.2.1 : Ressources humaines et formation	168

<i>Programme 5.2.2 : Opérationnalité des Districts Sanitaires.....</i>	<i>168</i>
<i>Programme 5.2.3 : Médicaments et vaccins</i>	<i>169</i>
<i>Programme 5.2.4 : Lutte contre les maladies</i>	<i>170</i>
<i>Programme 5.2.5 : Autonomie des hôpitaux.....</i>	<i>171</i>
<i>Programme 5.2.6 : Administration et gestion.....</i>	<i>171</i>
V.3 Protection sociale, promotion de la femme et du genre.....	172
<i>Programme 5.3.1 : Protection et développement du jeune enfant et de l'adolescent.</i>	<i>172</i>
<i>Programme 5.3.2 : Protection et promotion des personnes handicapées.....</i>	<i>173</i>
<i>Programme 5.3.3 : Promotion de la femme et du genre</i>	<i>174</i>
<i>Programme 5.3.4 : Protection et promotion de la famille</i>	<i>175</i>
<i>Programme 5.3.5 : Renforcement des capacités institutionnelles</i>	<i>176</i>

ACRONYMES

APE	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
BET	BORKOU ENNEDI TIBESTI
CAT	CENTRE D'APPUI TECHNIQUE
CDMT	CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME
CNAR	CENTRE NATIONAL D'APPREILLAGE
CNS	CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE
COGES	COMITE DE GESTION SCOLAIRE/COMITE DE GESTION SANITAIRE
COTONTCHAD	SOCIETE COTONNIERE DU TCHAD
CP 1	COURS PREPARATOIRE DE NIVEAU 1
CP 2	COURS PREPARATOIRE DE NIVEAU 2
CPA	CENTRALE PHARMACEUTIQUE D'ACHAT
CSDR	CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
DAI	INDICATEUR D'ACCES NUMERIQUE
DEAFPR	DIRECTION DES ETUDES AGRICOLES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DPIFD	DECLARATION DE POLITIQUE D'INTEGRATION DE LA FEMME DANS LE DEVEPT
DRHF	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION
ECOSAB	ECOLE DE SANTE DE BILTINE
ECOSIT	ENQUETE DE CONSOMMATION ET SUR LE SECTEUR INFORMEL AU TCHAD
ENASS	ECOLE NATIONALE DE FORMATION DES ASSISTANTS SOCIAUX ET DE SANTE
ENPS	ENFANT NECESSITANT PROTECTION SPECIALE
EPT	EDUCATION POUR TOUS
ETFP	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE
EVF	EDUCATION A LA VIE FAMILIALE
FID	FORMATION INITIALE DECENTRALISEE
FONAREST	FONDS NATIONAL D'APPUI A LA RECHERCHE
FONDEG	FOND DE DEVELOPPEMENT DU GENRE
HGRN	HOPITAL GENERAL DE REFERENCE NATIONAL
IDH	INDICE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN
ITRAD	INSTITUT TECHNIQUE DE RECHERCHE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT
MASSNF	MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE
MEN	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MEQVPN	MIN DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA QUALITE DE LA VIE ET DES PARCS NATIONAUX
OEV	ORPHELINS ET ENFANTS VULNERABLES
OMD	OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT
ONDR	OFFICE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
OP	ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
OPJ	OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE
PAN/LCD	PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
PAP	PROGRAMMES D' ACTIONS PRIORITAIRES
PARSET	PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DU SECTEUR DE L'EDUCATION AU TCHAD
PCA	PAQUET COMPLEMENTAIRE D'ACTIVITES
PCIME	PRISE EN CHARGE INTEGRE DE LA MALADIE DE L'ENFANT
PIB	PRODUIT INTERIEUR BRUT
PMA	PAQUET MINIMUM D'ACTIVITES

PMTRA	PROGRAMME DE RECHERCHE A MOYEN TERME
PNAE	PLAN NATIONAL D'ACTION ENVIRONNEMENTAL
PNSA	PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE
PROADEL	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL
PROSE	PROGRAMMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SECTEUR
PTME	PREVENTION DE LA TRANSMISSION MERE ET ENFANT
PVHIV	PERSONNE VIVANT AVEC LE VIH/SIDA
RCA	REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINE
RDP	REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES
RH	RESSOURCES HUMAINES
SDA	SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
SN/DB	STRATEGIE NATIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
SNA	SEMAINE NATIONALE DE L'ARBRE
SNRP	STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE
SOTEL	SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS
SSDD	SYSTEME DE SUIVI DES DEPENSES JUSQU'A DESTINATION
STPE	SOCIETE TCHADIENNE DE LA POSTE ET DE L'EPARGNE
TIC	TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
TOFE	TABEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

INTRODUCTION

VISION ET PRIORITES

La vision stratégique du Gouvernement est de promouvoir à moyen et long terme une croissance économique réductrice de la pauvreté et de la vulnérabilité. L'impératif d'apporter des réponses urgentes aux aspirations de la population tchadienne en matière de santé et de longévité, d'éducation, de bien-être et de liberté, nécessite de relever trois défis majeurs. Il s'agit d'abord, d'un défi écologique consistant à protéger l'environnement et les ressources naturelles -en terres, eaux, animales ou pastorales- sur lesquelles le Tchad repose ses espoirs de diversification. Il s'agit ensuite d'un défi politique qui consiste à résoudre et prévenir les conflits, consolider la paix et la concorde sociale afin d'impulser le développement économique et social du pays. Enfin, il s'agit d'un défi économique qui consiste à définir et mettre en œuvre un ensemble cohérent de politiques sectorielles pour accélérer la croissance, renforcer le secteur social et réduire la pauvreté à la mesure de l'attente des populations et des objectifs du millénaire.

L'opportunité de l'ère pétrolière vient compléter ce tableau par un défi de développement : le secteur public, le secteur privé, la société civile et les populations devront conjuguer leurs efforts pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 par rapport à son niveau de 2003 qui était de 55% et pour consolider les bases d'une économie suffisamment diversifiée en vue de contenir le choc de l'ère post-pétrolière. Comme cible à l'horizon 2011, le défi autour duquel convergeront tous les efforts du Gouvernement est celui de réaliser un taux de croissance moyen du PIB non pétrolier de 5,5% afin de rabaisser la proportion des tchadiens vivant en dessous du seuil de pauvreté de 55% (base 2003) à 40,3%.

La Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP2) est considérée comme le principal instrument de mise en œuvre des OMD au Tchad. Partant des leçons tirées de la mise en œuvre des politiques publiques antérieures, la SNRP deuxième génération accorde la première priorité à l'agriculture et à la promotion du monde rural où se trouvent 87% de la population pauvre. Ainsi, accroître la production vivrière et les revenus paysans est une condition essentielle de réduction de la pauvreté. L'accroissement de la productivité du secteur agricole est intimement lié aux investissements conséquents pour accroître l'accès aux moyens de transports, à l'information et aux communications, à l'eau potable et à l'assainissement, aux formes modernes d'énergie et à la valorisation des eaux de surface. Tout cela se fera dans les conditions rationnelles de préservation de la nature et des écosystèmes.

A moyen et long terme, il est essentiel de développer les ressources humaines en vue de permettre aux populations de pleinement participer et de tirer profit de la croissance économique. A terme, il est question d'assurer à tous les enfants tchadiens une éducation primaire universelle de qualité, d'éliminer les inégalités d'accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition et à l'emploi non agricole et de mettre en place les filets sociaux indispensables à l'amélioration des conditions de vie des enfants de la rue, des handicapés, des femmes, des personnes du 3^{ème} âge et autres déshérités de la société.

Enfin, l'impératif de préserver les intérêts des générations futures nécessite l'intégration de la protection de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles, en promouvant des investissements directs en vue de réduire la dégradation environnementale et améliorer la surveillance écologique.

LES OBJECTIFS ET FONCTIONALITES DU PAP

Comme expliqué dans le document principal, les objectifs et priorités sectoriels de la SNRP2 n'ont guère changé par rapport à ceux de la première édition de la stratégie (SNRP1). Sans aucun doute la plus grande particularité de la SNRP2 est l'accent mis par les autorités sur l'opérationnalisation de la stratégie afin d'assurer l'exécution effective de ses programmes et l'atteinte des objectifs et cibles.

La grande faiblesse de la SNRP1 est non dans la substance et la pertinence des politiques et des programmes, mais dans leur programmation et exécution. Le PAP est conçu pour corriger ces faiblesses. Il a été développé avec la participation effective des ministères sectoriels sous la coordination des ministères centraux (Economie et Plan, et Finances). Il traduit les orientations stratégiques et les politiques de la SNRP2 en plans quadriennaux d'actions sectoriels et ministériels, avec des objectifs et cibles spécifiques étalés sur les quatre années de programmation, qui sont budgétisés (budgets de programmes), exécutés et révisés annuellement.

En effet, le PAP est d'abord un instrument de programmation multisectorielle. Il rassemble les programmes prioritaires de tous les secteurs/ministères, s'assure de leur arrimage aux orientations stratégiques de la SNRP2, les décline en projet et activités pour l'atteinte de cibles spécifiés dans le temps. Des discussions sont organisées autour de la préparation du PAP afin de revoir les programmes et projets et les mettre en cohérence non seulement au sein de chaque ministère, mais surtout au sein d'un secteur et aussi entre secteurs (par exemple la cohérence des programmes de développement rural avec ceux de développement des infrastructures et des ressources humaines en zone rurale ; ou la cohérence et la complémentarité entre les stratégies rurales et urbaines, avec les programmes de transformation de produits agricoles -liens agriculture/industries/services- ou les mouvements de population entre régions -liens exode rurale et politique urbaine, etc.). Le PAP est donc l'instrument principal de programmation et de mise en cohérence des actions, dans la substance des programmes comme dans les séquences des chronogrammes d'exécution. Il permet de minimiser les frictions, maximiser les complémentarités et les synergies, et grâce à cela, d'assurer la convergence des moyens vers les buts ciblés dans les stratégies et donc l'efficacité de l'ensemble des interventions du Gouvernement dans le cadre de la SNRP.

Ensuite, le PAP est un instrument de « cadrage stratégique » du CDMT et donc d'aide à la budgétisation des programmes (préparation des budgets de programmes). Les modules sectoriels du PAP servent à définir de façon détaillée les activités constitutives des programmes et projets, ce qui sert à chiffrer toutes les opérations relatives à ces projets, et donc à préparer les budgets de programmes (CDMT sectoriels). Il fait donc le pont entre la stratégie et le cadrage budgétaire à travers le CDMT. Dans cette fonction budgétaire importante, le PAP contribue à un meilleur alignement du Budget sur les priorités de la stratégie (cadrage stratégique du budget).

Enfin le PAP est un instrument d'aide au suivi de l'exécution des programmes de la SNRP. Chaque ministère accompagne son PAP d'une matrice d'actions avec la liste, des cibles, des indicateurs de moyens engagés, de résultats atteints dans le passé et ciblés pour le futur, et éventuellement, d'impacts attendus. Le dispositif de suivi de la SNRP stipule que chaque ministère doit produire un rapport annuel d'exécution de son PAP, qui comprend l'analyse des programmes, des réalisations physiques, des budgets et, de cela propose des révisions opportunes des programmes. Dans ce sens, le rapport de suivi du PAP constitue la pièce maîtresse dans le dispositif de suivi de la mise en œuvre de la SNRP2. En fait, le rapport d'exécution de la SNRP2 n'est autre que la synthèse des rapports d'exécution des PAP sectoriels.

Grâce au PAP, les ministères sectoriels sont mieux responsabilisés dans la définition, la budgétisation, l'exécution, le suivi et la révision périodique des programmes de la SNRP. Comme indiqué dans le dispositif de suivi, la revue complète de la SNRP, y compris les revues des stratégies et politiques sectorielles et les analyses d'impacts n'a lieu qu'au terme des quatre années d'exécution et en vue de la préparation d'une nouvelle édition de la SNRP.

Le plan du PAP suit celui de la SNRP2. Les objectifs, programmes et projets sont regroupés selon les piliers de la SNRP, notamment par programmes concernant : (i) la gouvernance politique et sécuritaire, administrative, et judiciaire ; (ii) la diversification de l'économie et l'implication pour les secteurs de production de l'agriculture aux services ; (iii) les infrastructures ; (iv) le secteur rural ; et (v) les secteurs sociaux.

LES AXES STRATEGIQUES DE LA SNRP 2

Quelque soit la pertinence des programmes d'actions développés, leur mise œuvre réussie est intimement conditionnée par la bonne gouvernance. Ainsi, la promotion d'une bonne gestion des affaires et des ressources publiques figure au premier rang des axes d'interventions prioritaires ci-après :

1. Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques.
2. Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée
3. Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural.
4. Développer les infrastructures au service de la croissance.
5. Valoriser les ressources humaines.

Sous la supervision du Comité de Pilotage, ces axes ont été déclinés en programmes d'actions prioritaires élaborés en étroite collaboration avec les responsables des secteurs prioritaires de réduction de la pauvreté, la Direction Générale du Budget et les cadres du Ministère de l'Economie et du Plan, mais aussi avec la contribution des organisations de la Société Civile.

Axe I : Promouvoir la bonne gouvernance pour favoriser la cohésion sociale et l'efficacité des politiques

La stratégie préconise prioritairement des actions suivantes : (i) consolider la gouvernance politique, (ii) accélérer la réforme de la justice, (iii) améliorer la gouvernance administrative et (iv) renforcer la gouvernance économique.

I.1 Consolider la gouvernance politique

Pour consolider la gouvernance politique, trois programmes majeurs sont prévus. Il s'agit : (i) du renforcement des institutions démocratiques, (ii) de la résolution des conflits et (iii) du renforcement des forces de défense et de sécurité.

Programme 1.1.1 : Renforcement des institutions démocratiques

Priorités et Objectifs

- Améliorer le processus démocratique et le consolider.
- Renforcer le partenariat entre l'Etat, la société civile et le secteur privé.

Projets (Mesures /actions)

- Mise en œuvre des accords politiques visant la stabilité et la paix.
- Recensement électoral.
- Mise en place d'un Fonds de Renforcement des capacités partenariales des acteurs du secteur public, privé et de la société civile.

Résultats attendus

- Etat de droit renforcé.
- Responsabilité publique et sociale accrue.
- Climat politique favorable à la paix et à la sécurité.

Programme 1.1.2 : Résolution des conflits

Priorités et Objectifs

- Améliorer le climat social et favoriser la cohabitation pacifique entre les différentes communautés.

Projets (Mesures /actions)

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui institutionnel au Conseil Economique, Social et Culturel.
- Révision de la Loi sur la transhumance.
- Adoption de la Loi renforçant les capacités du Médiateur national.
- Signature d'un accord de partenariat entre le Médiateur et la Croix Rouge du Tchad pour la promotion des valeurs humanitaires.

Résultats attendus

- Climat apaisé entre agriculteurs et éleveurs.
- Baisse de la fréquence des conflits inter et intra-communautaires et/ou religieux.
- Au moins 100.000 personnes déplacées prises en charge.

Programme 1.1.3: Renforcement des forces de défense et de sécurité

Priorités et Objectifs

- Réformer l'armée Nationale Tchadienne
- Améliorer les capacités d'interventions de la Police et de la Gendarmerie;

Projets (Mesures /actions)

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui à la réforme de l'Armée Nationale Tchadienne (PARANT).
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités de forces de la gendarmerie.
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui au renforcement des capacités de forces de la Police.
- Renforcement du Programme National de déminage.

Résultats attendus

- Émergence d'une armée de métiers au service du développement
- Capacités de prévention, d'intervention et de renforts accrus ;
- Superficie sécurisée accrue sur le territoire.

1.2 Améliorer la gouvernance administrative

L'amélioration de la gouvernance administrative passe par : (i) la réforme administrative; (ii) l'amélioration du cadre de développement stratégique ; (iii) l'amélioration du dialogue social ; (iv) l'amélioration de la protection sociale ; (v) le renforcement du système d'information de gestion du marché de travail et (vi) la décentralisation.

Programme 1.2.1 : La Reforme administrative

Priorités et Objectifs

- Améliorer le fonctionnement de l'administration.

Projets (Mesures/actions)

- Mise en œuvre des recommandations de l'audit des neuf ministères.
- Mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel et institutionnel des 14 autres ministères.
- Mise en œuvre des cahiers des charges du système d'information des 5 ministères pilotes.

Résultats attendus

- Au moins 50% des profils de postes renforcés dans les 9 ministères audités.
- Capacités des 14 autres ministères renforcées.
- Système d'information des 5 ministères validé et mis en oeuvre.

Programme 1.2.2 : Amélioration du cadre de développement stratégique

Priorités et Objectifs

- Renforcer les capacités des structures de l'emploi.

Projets (Mesures/actions)

- Formation de 30 conseillers en emploi.
- Recrutement de 20 économistes, statisticiens et planificateurs.
- Construction et équipement d'un bâtiment abritant les structures de l'emploi.

Résultats attendus

- Une stratégie nationale de l'Emploi adoptée et mise en œuvre à partir de 2009.

Programme 1.2.3 : Amélioration du dialogue social

Priorités et Objectifs

- Renforcer les capacités du dialogue social.

Projets (Mesures/actions)

- Création du Comité Nationale du Dialogue Social.
- Formation des acteurs.

Résultats attendus

- Textes portant création du Comité National du Dialogue Social signés et publiés.
- Principaux acteurs du dialogue social formés.

Programme 1.2.4 : Amélioration de la protection sociale

Priorités et Objectifs

- Renforcer la protection socio-professionnelle des travailleurs.

Projets (Mesures/actions)

- Restructuration de la CNPS.
- Adaptation des produits de la CNPS.
- Conception de nouveaux dispositifs opérationnels de protection sociale.

Résultats attendus

- Audit stratégique réalisé.
- De nouvelles prestations de la CNPS proposées.
- Deux (2) nouveaux dispositifs de protection sociale créés et opérationnels.

Programme 1.2.5 : Système d'information et de gestion du marché de travail

Priorités et Objectifs

- Contribuer à une meilleure connaissance du marché du travail.

Projets (Mesures/actions)

- Elaboration d'un cadre logique.
- Constitution d'une base de données sur l'emploi.
- Formation du personnel.

Résultats attendus

- Système d'information mis en place et fonctionnel.

Programme 1.2.6 : Décentralisation

Priorités et Objectifs

- Achever le processus de décentralisation.

Projets (Mesures/actions)

- Mise en œuvre du Plan d'action de la décentralisation.

Résultats attendus

- Collectivités décentralisées mises en place et fonctionnelles.

1.3 Accélérer la réforme de la justice

Suite aux Etats Généraux de la Justice tenus en juin 2003, le Gouvernement a adopté en février 2005 un Programme de Réforme de la Justice. La première priorité de la réforme est la formation des ressources humaines et le renforcement de l'accès à travers la mise en place d'un système de proximité. La mise en œuvre de ce programme comprend : (i) le renforcement des services extérieurs, (ii) l'amélioration de l'administration judiciaire, (iii) la réforme législative et judiciaire (iv) l'amélioration des affaires judiciaires et des grâces, (v) la réforme du système pénitentiaire et (vi) la protection juridique et judiciaire de l'enfant.

Programme 1.3.1: Renforcement des services extérieurs.

Priorités et Objectifs

- Traiter avec célérité les dossiers.
- Rapprocher les justiciables de la justice.
- Suivre l'exécution des décisions judiciaires.

Projets (Mesures /actions)

- Renforcement des compétences du personnel (formation initiale et continue de 100 magistrats et 100 greffiers y compris le personnel d'appui).
- Construction et équipement de 3 cours d'appel (Moundou, Abéché et Koumra) et de 18 tribunaux.

Résultats attendus

- Capacité du ministère public renforcé en matière de déclenchement de l'action publique, soutenance de l'accusation, de réquisition des peines et suivi de l'exécution des décisions judiciaires.

Programme 1.3.2: Amélioration de l'administration judiciaire

Priorités et Objectifs

- Améliorer les performances de gestion et de productivité des structures fonctionnelles par la coordination, le contrôle interne et la gestion administrative, financière et matérielle des services.

Projets (Mesures /actions)

- Construction du Ministère de la Justice.
- Formation et recrutement de 10 agents d'administration et de gestion.

Résultats attendus

- Coordination et suivi efficace des activités des services.
- Gestion optimale des ressources humaines et matérielles.

Programme 1.3.3: Reforme législative et judiciaire

Priorités et Objectifs

- Adapter les textes et l'appareil judiciaire au contexte et à l'évolution actuels (toiletage de textes régissant les activités de la justice).
- Elaborer les textes appropriés pour combler le vide dans certains domaines.

Projets (Mesures /actions)

- Révision et élaboration de 13 textes juridiques (code civil notamment, code de la famille, code pénal, code de procédure pénale, code de procédure civile, texte portant organisation et fonctionnement du casier judiciaire, loi portant statuts de la magistrature, la loi portant sanctions applicables aux infractions prévues par les actes uniformes de l'OHADA, décret portant tarification des actes notariés, le décret portant tarification des actes d'huissier, texte relatif à l'assistance judiciaire, mise en conformité des textes nationaux avec les conventions internationales ratifiées et loi portant organisation de la procédure applicable devant les juridictions administratives).

Résultats attendus

- Environnement institutionnel et judiciaire rénové.
- Climat des affaires sécurisant et favorisant l'attrait des investissements étrangers.

Programme 1.3.4: Amélioration des affaires judiciaires et des grâces

Priorités et Objectifs

- Garantir le respect des droits reconnus à autrui par les lois positives à travers les libérations conditionnelles, réhabilitations, grâces, amnisties.
- Définir une politique criminelle par rapport à la réalité sur la base des statistiques des diverses juridictions.
- Assurer la bonne administration de la justice.
- Renforcer la gestion des sceaux et armoiries de l'Etat.

Projets (Mesures /actions)

- Elaboration de la carte judiciaire.

Résultats attendus

- Constitution d'un système d'information à jour, sur l'activité des diverses juridictions, mettant en évidence leur capacité ou non à faire face dans les délais raisonnables au volume des affaires qui se présentent, la qualité technique de leur production et par voie de conséquence, une approche réaliste des besoins de formation continue des magistrats et une estimation cohérente des besoins réels en effectifs de magistrats comme greffiers.

Programme 1.3.5: La réforme du système pénitentiaire.

Priorités et Objectifs

- Adapter le système pénitentiaire tchadien aux normes internationales, dans le respect des conventions et principes énoncés par la Loi fondamentale.

Projets (Mesures /actions)

- Regroupement régional des Établissements pénitentiaires (de 53 à 33).
- Programme d'activités de production et de réinsertion des détenus.

Résultats attendus

- Passage d'une incarcération pure et dure à une forme de rééducation, d'apprentissage de métiers et de formation professionnelle.
- Système pénitentiaire rénové, au service du développement social.

Programme 1.3.6: Protection juridique et judiciaire de l'Enfant.

Priorités et Objectifs

- Assurer la protection juridique et judiciaire de l'enfant par la mise en place des structures répondant aux normes standards.
- Harmoniser effectivement les textes nationaux aux textes internationaux protégeant les droits des enfants et faire une large vulgarisation de ces instruments.

Projets (Mesures /actions)

- La mise en d'un système de coordination efficace entre les différents acteurs intervenant dans la protection de l'enfant.
- Recensement et collecte des textes internationaux et nationaux intéressant le domaine de l'enfant ainsi que l'achat des manuels de protection juridique de l'enfant.
- Elaboration des projets de textes relatifs à l'assistance éducative, révision de certaines dispositions du code pénal.
- Élaboration d'une politique de protection carcérale du mineur.

Résultats attendus

- Cadre institutionnel pour la protection juridique et judiciaire de l'enfant mis en place.

I.4 Renforcer la gouvernance économique

Renforcer la gouvernance économique demande : (i) la mise en œuvre de la SNRP2 et (ii) la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence.

Programme 1.4.1 : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté

Priorités et Objectifs

- Réduire sensiblement la pauvreté et améliorer conséquemment les conditions socioéconomiques des populations.
- Réaliser des progrès vers l'atteinte des OMD.

Projets (Mesures/actions)

- Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre et le suivi de la SNRP en vue de la réalisation des OMD.
- Développement de la statistique.

- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).
- Réalisation d'enquêtes (ECOSIT3, EDST 3, etc.).

Résultats attendus

- Capacités des ministères des secteurs prioritaires renforcées pour la mise en œuvre et le suivi de la SNRP2.
- Indicateurs fiables de suivi et d'évaluation de la SNRP2 et des OMD disponibles
- Rapports de suivi SNRP et OMD régulièrement produits.
- Instruments de cadrage de la programmation budgétaire (cadre macro-économique, cadre de dépenses à moyen terme, budgets de programmes) sont d'usage courant dans les secteurs prioritaires.

Programme 1.4.2 : Lutte contre la corruption et promotion de la transparence

Priorités et Objectifs

- Mettre en place des instruments stratégiques de renforcement de l'intégrité morale de la société et des institutions.
- Combattre les pratiques de concussions, les trafics d'influence, les abus de pouvoir et des biens sociaux ainsi que les détournements des deniers publics.

Projets (Mesures/actions)

- Enquête nationale de perception de la corruption.
- Elaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- Création des comités d'éthique et de déontologie dans les secteurs publics et para-publics.
- Elaboration des lois sur l'enrichissement illicite, les textes d'application et règlements sur la déclaration des biens.
- Elaboration du Code d'éthique et de déontologie
- Elaboration et adoption d'un manuel de procédures de contrôle et de vérification financière.

Résultats attendus

- Transparence des marchés publics favorisant la baisse des coûts des investissements.
- Corruption en régression dans le pays.

Axe II. Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée

Au regard de la fin de la période d'investissement et de la stabilisation de la production pétrolière qui se traduira par un ralentissement de la croissance économique, il est important d'accroître la compétitivité de l'économie tchadienne et d'assurer son intégration dans les marchés régionaux et mondiaux. Aussi, afin de soutenir une croissance forte, durable et facteur de réduction de la pauvreté, la stratégie fixe quatre objectifs : (i) stabiliser et renforcer le cadre macroéconomique; (ii) dynamiser le secteur privé ; (iii) promouvoir l'emploi en milieu urbain et rural et (v) promouvoir l'intégration régionale.

Programme 2.1. : Cadrage macroéconomique

Priorités et Objectifs

- Améliorer les instruments de gestion et de suivi des politiques macroéconomiques.

- Rendre disponible un outil de projections macroéconomiques commun à l'INSEED, à la Direction des Etudes et de la Prévision, et à l'Observatoire de la Pauvreté.

Projets (Mesures/actions)

- Rénovation de la méthodologie d'élaboration des comptes nationaux par l'utilisation du modèle ERETES (Equilibre Ressources Emploi et Tableau Entrées Sorties).
- Rénovation de la méthodologie de prévision macroéconomique afin de la rendre plus souple et moins complexe.

Résultats attendus

- Un modèle basé sur la méthode ERETES disponible pour l'élaboration des comptes nationaux.
- Un modèle de prévision macroéconomique souple et d'usage courant disponible.

Programme 2.2. : Dynamisation du secteur privé

Priorités et Objectifs

- Promouvoir un secteur privé dynamique comme moteur de création de richesse et d'emplois.

Projets (Mesures/actions)

- Mise en place du cadre de dialogue permanent entre l'Etat et le secteur privé.
- Réforme du système fiscal et douanier.
- Mise en œuvre de la Charte des Investissements.
- Création de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations.
- Opérationnalisation du guichet unique.

Résultats attendus

- Environnement des affaires amélioré.
- Nombreux emplois créés.
- Chute du taux de chômage des jeunes.

Programme 2.3 : Promotion de l'emploi en milieu urbain et rural

Priorités et Objectifs

- Renforcer les initiatives de création de micro et petites entreprises.
- Intégrer la technique HIMO dans les programmes d'investissements d'envergure.

Projets (Mesures/actions)

- Mise à disposition des promoteurs de centres d'incubation et de pépinières d'entreprises.
- Facilitation de l'accès au financement et l'appui dans la formalisation.
- Soutien aux structures d'encadrement et d'accompagnement existantes.
- Elaboration et adoption des textes et règlements instituant la technique HIMO.

Résultats attendus

- Des emplois massifs offerts aux jeunes dans les milieux urbain et rural.
- Recul du taux de chômage et de l'exode rural.

Programme 2.4 : Programme Modernisation des finances publiques (PAMFIP)

Priorités et Objectifs

- Aider le Gouvernement à réformer sa gestion des finances publiques pour plus de transparence et d'efficacité.

Projets (Mesures/actions)

- Préparation de CDMT et de budgets programmes et des allocations de dépenses largement basées sur les priorités de la SNRP2.
- Respect du calendrier de préparation et d'approbation des budgets.
- Renforcement des capacités du ministère des Finances et des Directions des Affaires administratives et Financières des ministères techniques et l'amélioration du système informatisé de gestion financière.
- Renforcement des institutions de contrôle et d'audit, notamment la Chambre des Comptes et le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers.
- Consolidation du nouveau cadre institutionnel de passation des marchés publics.

Résultats attendus

- Structures des budgets améliorés et liens avec la SNRP renforcés.
- Au moins 85% des budgets des programmes prioritaires exécutés, base caisse.
- Suivi quasi permanent de l'évolution des dépenses publiques, de la situation de la trésorerie et de la performance financière du Gouvernement (Tableau des 4 phases renforcé).
- Au moins 10 CDMT sectoriels basées sur des revues des dépenses réalisées pas an.

Programme 2.5. : Intégration régionale

Priorités et Objectifs

- Promouvoir la coopération régionale.

Projets (Mesures/actions)

- Rationalisation de la structure tarifaire au Tchad et dans la CEMAC.
- Mise en place d'un mécanisme de taxation réduite des inputs utilisés par les entreprises exportatrices.
- Modernisation les divers codes de régulation des entreprises notamment le code du commerce, le code des mines, le code du travail, le code des télécommunications, le code de l'énergie, etc. en les intégrant dans les procédures CEMAC.

Résultats attendus

- Une meilleure intégration politique et économique assurée.

Axe III. Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural

En matière de développement rural, le Tchad s'est doté d'une stratégie nationale définie lors de la Consultation Sectorielle tenue en juin 1999.

L'opérationnalisation de cette stratégie en terme de programme multisectoriel transversal cohérent qui fédère l'ensemble des interventions du développement rural au Tchad, s'est traduite par l'identification d'un Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR), dont le but principal est de réduire la pauvreté par la promotion d'un développement durable

en milieu rural, d'une part, et d'autre part, en améliorant l'accès aux services de base et aux possibilités d'activité économique au niveau local.

III.1 Agriculture

Les stratégies opérationnelles d'intervention prioritaires du secteur sont contenues dans les deux derniers documents cadres que sont le Schéma Directeur Agricole (SDA) et le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). Il s'agit de : (i) la maîtrise de l'eau ; (ii) l'intensification et la diversification de la production. (iii) la sécurité alimentaire : (iv) la vulgarisation agricole ; (v) la recherche agricole ; (vi) la formation rurale ; (vii) l'appui à la filière coton ; (viii) l'amélioration de l'environnement socio économique des populations rurales pauvres ; (ix) l'administration du sous secteur et (x) le système d'information.

Programme 3.1.1 : Maîtrise de l'eau

Priorités et Objectifs

- Valoriser les eaux de surface à travers la réalisation des aménagements hydro agricoles moins coûteux et facilement entretenables par les producteurs.

Projets (mesures/actions)

- Réhabilitation et aménagement des périmètres irrigués le long des fleuves Chari et Logone et autres sites appropriés.
- Etudes et construction de 10 barrages de retenues d'eau et/ou mares artificielles par an.

Résultats attendus

- 3000 ha / an dont 1000 en maîtrise totale et 2000 en maîtrise partielle aménagés.
- 10 barrages de retenues d'eau et/ou mares artificielles construits par an.

Programme 3.1.2 : Intensification et diversification de la production

Priorités et Objectifs

- Améliorer la productivité agricole.

Projets (mesures et actions)

- Promotion de systèmes de production pour une agriculture intensive.
- Mise en place des dispositifs de production des semences sélectionnées de qualité.
- Approvisionnement de producteurs adaptés notamment les charrues et les intrants (engrais et semences).
- Acquisition de 16.000 charrues par an.
- Mise en œuvre du plan de diversification des productions agricoles.

Résultats attendus

- Rendements des principales cultures augmentés.
- Taux d'équipement des exploitations agricoles accru de 2% l'an.
- Productions agricoles diversifiées.

Programme 3.1.3 : Sécurité alimentaire

Priorités et Objectifs

- Renforcer le dispositif de veille et d'alerte précoce.

Mesures et actions

- Mise en œuvre du PNSA.

Résultats attendus

- Stock de 35 000 tonnes de céréales disponible.
- Dispositif de veille renforcé et opérationnel.

Programme 3.1.4 : Vulgarisation agricole

Priorités et Objectifs

- Apporter aux producteurs des conseils techniques, les approvisionner en équipements agricoles et en intrants (engrais, pesticides, semences améliorées).

Projets (mesures et actions)

- Recrutement de 800 agents d'encadrement villageois à l'ONDR.
- Equipement de 39 secteurs de l'ONDR.

Résultats attendus

- Ratio d'un agent d'encadrement/ 10 – 15 villages.
- 20 à 25% des producteurs formés et organisés maîtrisent les techniques de production.

Programme 3.1.5 : Recherche agricole

Priorités et Objectifs

- Améliorer le système de recherche agricole.

Projets (mesures et actions)

- Production des techniques et technologies adéquates et pertinentes à moindre coût permettant la maximisation des productions agricoles en quantité et qualité.
- Evaluation du plan national de recherche à moyen terme (PMTRA).
- Production des semences de souches, pré-base et de base, des cultures de couverture pour améliorer la fertilité des sols produites, plants fruitiers améliorés et boutures et /ou tubercules des plantes à racine améliorés pour la conservation du noyau génétique.
- Réhabilitation des fermes.

Résultats attendus

- PMTRA évalué.
- 152 000 tonnes en moyenne de semences améliorées (pré-base et base) toutes variétés confondues de céréales produites.

Programme 3.1.6 : Formation rurale

Priorités et Objectifs

- Renforcer les capacités d'intervention de la DEAFPR à travers la réhabilitation et équipement des services centraux et déconcentrés.
- Assurer la formation des acteurs du sous secteur et promouvoir la structuration du monde rural.

Projets (mesures et actions)

- Etude diagnostique des organisations paysannes.
- Réfection des locaux.
- Equipement des structures centrales et déconcentrées de la direction de formation ;
- Réhabilitation et création des Centres de Formation et de Promotion Rurale (CFPR) dans la zone sahélienne.
- Réorganisation et relance de la formation à l'Ecole des Techniciens d'Agriculture en privilégiant la formation des femmes et restructuration du monde rural.

Résultats attendus

- ETA de Ba-Illi rénoverée, opérationnelle.
- Au moins 3 CFPR construits et 3 autres réhabilités.

Programme 3.1.7 : Appui à la filière coton**Priorités et Objectifs**

- Poursuivre avec la participation des producteurs et de leurs organisations, le processus de privatisation en cours notamment en accélérant la réalisation des actions contenues dans la feuille de route.

Projets (Mesures et actions)

- Mise en œuvre de la Feuille de route de la filière Coton.

Résultats attendus

- Production cotonnière et des rendements au champ et à l'égrenage augmentés.
- Coût de production réduit et situation financière de la Cotontchad améliorée.
- Revenus des cotonculteurs améliorés, comités de coordination locale (CCL) mieux organisés et plus représentatifs.
- Cotontchad privatisée de façon consensuelle et dans l'intérêt des producteurs

Programme 3.1.8 : Amélioration de l'environnement socio-économique des populations rurales pauvres

Ce programme matérialise l'ensemble des actions financées à travers les contreparties de d'Etat pour la réalisation des différents projets financés sur les ressources extérieures.

Priorités et Objectifs

- Intensifier la participation des communautés rurales au processus de développement par l'amélioration de leur accès aux services de base et aux possibilités d'activité économique au niveau local.
- Soutenir les organisations rurales dans la gestion durable des ressources naturelles, et restaurer le capital productif.
- Promouvoir le micro- crédit et améliorer les prestations des services de base.

Projets (Mesures et actions)

- Mise en œuvre du Programme de Développement Local (PRODEL).
- Mise en œuvre du Programme de Renforcement des capacités du Secteur (PROSE).
- Appui au mécanisme de suivi de la stratégie nationale de développement rural définie par la consultation sectorielle sur le développement rural de juin 1999.

Résultats attendus

- Zones de production désenclavées.
- Meilleure communication assurée.
- Meilleur accès aux services sociaux.
- Centres de santé construits.
- Meilleure éducation des populations rurales.
- Diminution de l'érosion des sols.
- Réduction des activités de déboisement/déforestation.

Programme 3.1.9 : Administration du sous secteur

Priorités et Objectifs

- Améliorer les capacités de conception (de gestion, de planification et de coordination des structures centrales et déconcentrées).
- Renforcer les capacités des services en ressources humaines, en infrastructures et en équipements.
- Produire des statistiques adéquates et fiables.

Projets (mesures et actions)

- Appui aux services centraux et déconcentrés (conception, maîtrise d'ouvrage, information, contrôle, suivi des politiques agricoles).
- Construction du siège du ministère.
- Construction et équipement des sièges des 10 délégations régionales.

Résultats attendus

- Capacités de planification, de gestion et de pilotage du sous secteur renforcées.

Programme 3.1.10 : Système d'information

Priorités et Objectifs

- Améliorer la qualité de l'information statistique agricole.

Projets (mesures et actions)

- Réactualisation de la base de sondage pour l'estimation fiable des productions.
- Redynamisation du réseau d'enquête agricole.
- Renforcement des capacités des techniciens en matière d'analyse et d'interprétation des données.

Résultats attendus

- Données statistiques fiables et publiées dans le délai.
- Recensement de l'agriculture réalisé.
- Systèmes de veille fonctionnels.

III.2 Elevage:

Dans le domaine de l'élevage, la stratégie préconisée vise essentiellement à augmenter durablement la production animale et à accroître les revenus des éleveurs et autres acteurs du secteur. Deux programmes soutiennent cette stratégie : (i) le développement des systèmes de l'élevage ; (ii) le renforcement des capacités des services d'appui et des professionnels de l'élevage.

Programme 3.2.1: Développement des systèmes de l'élevage:

Priorités et Objectifs

- Améliorer l'aménagement et la gestion des ressources pastorales.
- Développer des filières porteuses.
- Améliorer la santé animale.
- Renforcer la recherche vétérinaire et zootechnique.

Projets (mesures et actions)

- Construction de 90 puits pastoraux et 45 stations de pompages.
- Aménagement de 15 mares de retentions d'eau.
- Mise en place du Système d'alerte précoce de lutte contre les épizooties en particulier la grippe aviaire.

- Développement de filières porteuses.
- Recherche vétérinaire et zootechnique.

Résultats attendus

- Pâturages inexploités par manque d'eau valorisés.
- Importations des produits aviaires réduites.
- Importations des produits laitiers réduites.
- Principaux résultats de la recherche zootechnique disponibles et diffusés pour une meilleure utilisation.
- Médicaments et produits vétérinaires de qualité disponibles sur l'ensemble du territoire et accessibles.
- Taux de couverture amélioré.

Programme 3.2.2 : Renforcement des capacités des services d'appui et des professionnels de l'élevage

Priorités et Objectifs

- Appuyer les services et les organisations professionnelles.
- Renforcer les capacités des structures en charge de la collecte et de la diffusion des données.
- Renforcer les capacités des acteurs non étatiques.

Projets (mesures et actions)

- Recrutement de 405 techniciens d'élevage.
- Mise en œuvre du plan de formation de 60 cadres techniques.
- Mise en œuvre du programme de recherche et vulgarisation.
- Appui au système d'information.

Résultats attendus

- Effectifs du cheptel mieux précisés.
- L'élevage reconnu comme un véritable moteur de croissance (part dans le PIB accru).

III.3 Pêche et ressources en eau:

Quatre programmes soutiennent la stratégie en matière de pêche et de ressources en eau : (i) le développement de la pêche ; (ii) la promotion de l'aquaculture ; (iii) les ressources en eau et météorologie et (iv) la gestion du sous secteur

Programme 3.3.1: Développement de la pêche

Le programme vise la mise en œuvre du Projet de Développement de la Pêche à travers le renforcement des capacités institutionnelles, l'aménagement et la gestion durable des ressources, l'appui à la commercialisation et la gestion du projet

Priorités et Objectifs

- Préserver et conserver les écosystèmes aquatiques à travers la gestion et la surveillance participatives des ressources.
- Etablir des relations de partenariat avec les organisations des producteurs.
- Former et équiper des cadres.

Projets (mesures et actions)

- Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE)

Résultats attendus :

- 5 700 opérateurs formés dont 60% des femmes.
- 200 associations d'opérateurs de la filière créés ou redynamisés.
- 20 cadres, 60 Techniciens et 50 Agents des administrations locales formés.
- 4000 opérateurs de la filière accédant au micro crédit.
- Direction de la Pêche et de l'Aquaculture équipée et dotée en infrastructures et moyens roulants.
- 15 plans d'aménagement intégrés élaborés et validés.
- 100 comités villageois de surveillance constitués et équipés pour le suivi, la gestion et le contrôle de l'exploitation des pêcheries.

Programme 3.3.2: Promotion de l'aquaculture**Priorités et objectifs**

- Améliorer la production des ressources piscicoles et agricoles.

Projet (mesures et actions)

- Développement des filières porteuses (spiruline).
- Inventaires des ressources piscicoles et algocoles.
- Aménagement des étangs et sites piscicoles.
- Renforcement des capacités et équipement des pisciculteurs en intrants.

Résultats attendus

- Ressources piscicoles inventoriées.
- Sites piscicoles et algocoles aménagés.
- Agents piscicoles formés et équipés.

Programme 3.3.3 : Ressources en eau et météorologie

L'objectif du programme est de contribuer à l'amélioration de la production agropastorale par l'amélioration des données météorologiques et de la connaissance des eaux de surface.

Priorités et Objectifs

- Application des données agro-météorologiques.
- Application des données climatologiques.
- Maîtrise des eaux de surface et valorisation.
- Administration des services.

Projets (mesures et actions)

- Etudier le bilan hydrique des cultures.
- Etudier et publier des bulletins agro météorologiques.
- Diffuser des informations et conseils agro météorologiques

Résultats attendus

- Prévisions météorologiques quotidiennes élaborées.
- Calendriers des dates de semis de différentes cultures élaborés.
- Stations créées, entretenues et inspectées.
- Bas fonds inventoriés.

Programme 3.3.4 : Gestion du sous secteur**Priorités et Objectifs**

- Renforcer les capacités (humaines, matérielles,) du ministère, afin d'accroître l'efficience et l'efficacité de sa gestion et de ses actions, pour ainsi lui permettre

de mieux remplir les mandats qui lui sont confiés, et d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

- Améliorer les capacités de planification, de coordination et de gestion des structures centrales et déconcentrées.

Projets (mesures et actions)

- Renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles.

Résultats attendus

- Capacités de planification, de coordination et de gestion des structures renforcées.

III.4 Environnement, Qualité de vie et Parcs nationaux

L'importance des questions environnementales a été reflétée dans le document de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR) de juin 1999. D'autres politiques concernant la gestion des ressources naturelles ont également été mis en œuvre notamment: le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) ; le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD); la Stratégie Nationale de la Diversité Biologique (SN/DB) ; la Stratégie Nationale de Réduction des Gaz à Effet de Serre.

Les programmes qui soutiennent ces politiques sont : (i) le renforcement des capacités et suivi du sous secteur, (ii) la gestion des ressources forestières et la lutte contre la déforestation, (iii) la gestion de la faune et des aires protégées et (iv) l'évaluation environnementale et la lutte contre la pollution.

Programme 3.4.1: Renforcement des capacités et suivi du sous secteur

Priorités et Objectifs

- Améliorer les capacités de planification, de coordination et de gestion des structures centrales et décentralisées.
- Renforcer les capacités en infrastructures et équipements adéquats des administrations centrales et déconcentrées.
- Suivre et évaluer les actions du Ministère.

Projets (mesures et actions)

- Renforcement des capacités nationales pour une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.
- Renforcement du cadre législatif, réglementaire et juridique.
- Appui au suivi du sous secteur.
- Appui au système d'information environnemental.

Résultats attendus

- Capacités de planification, de coordination et de gestion de suivi évaluation des structures centrales et décentralisées renforcées.
- Cadre législatif et réglementaire réactualisé.

Programme 3.4.2 : Gestion des ressources forestières et Lutte contre la désertification

Priorités et Objectifs

- Gérer durablement les ressources forestières.
- Elaborer et mettre en œuvre des plans locaux d'aménagement forestier.
- Elaborer et mettre en œuvre le plan directeur de lutte contre l'ensablement.

- Sensibiliser les populations sur la protection de l'environnement et vulgariser les techniques durables (gestion des ressources naturelles, énergie, lutte anti-érosive).

Projets (mesures et actions)

- Inventaire national des ressources forestières.
- Aménagement des forêts et gestion durable des terroirs villageois.
- Défense et restauration des sols/Conservation des eaux et des sols.
- Lutte contre l'ensablement dans les régions du Kanem et du Lac ;
- Renforcement des capacités de production des huit (08) pépinières forestières au Tchad.
- Appui au développement des filières émergentes (gomme rabique, karité, apiculture, spiruline).
- Promotion des sources d'énergies alternatives.

Résultats attendus

- meilleure connaissance et suivi des ressources forestières.
- Fertilité des sols améliorée.
- Sources d'énergies diversifiées.
- Plans locaux d'aménagement forestier existants et mis en œuvre.
- Capacités de productions des 8 pépinières renforcées.
- Appuis aux filières émergentes effectifs.

Programme 3.4.3 : Gestion de la Faune et des aires protégées

Priorités et Objectifs

- Conserver la biodiversité, notamment à travers le Réseau d'Aires Protégées.
- Connaître les ressources fauniques et leurs dynamiques.
- Valoriser durablement les ressources disponibles.
- Créer de nouvelles aires protégées.

Projets (mesures et actions)

- Inventaire national des ressources fauniques.
- Aménagement et gestion des aires protégées et leurs périphéries.
- Création des nouvelles aires protégées.

Résultats attendus

- Meilleure connaissance des ressources fauniques.
- Aires protégées aménagées.
- Nouvelles aires protégées créées.

Programme 3.4.4. Evaluation Environnementale et Lutte contre les Pollutions

Priorités et objectifs

- Intégrer les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) dans les différentes phases de planification, de mise en œuvre et de suivi des projets/programmes.
- Définir les procédures et le contenu d'EIE, ainsi que les rôles de différents acteurs impliqués.
- Elaborer et mettre en œuvre un Guide National d'Evaluation et d'Audit Environnemental.
- Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Prévention et d'Intervention en cas de déversements accidentels des produits chimiques et des déchets.
- Renforcer le cadre légal pour la conduite des EIE.
- Informer, éduquer et sensibiliser les acteurs sur les EIE.

Projets (mesures et actions)

- Formation en évaluation environnementale.
- Information, Education et Communication Environnementale.
- Renforcement du cadre législatif, réglementaire et juridique.
- Elaboration et mise en œuvre du Guide National d'Evaluation et Audit environnemental.
- Elaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention et d'Intervention en cas de déversements accidentels des produits chimiques et des déchets.

Résultats attendus

- Guide National d'évaluation et audit environnemental élaboré et mis en œuvre.
- Plan National de prévention et des réponses en cas de déversements des produits chimiques et des déchets élaboré et mis en œuvre.
- Capacités des acteurs renforcées en matière d'évaluation environnementale.

Axe IV Faire des infrastructures un levier de la croissance

La SNRP2 met l'accent prioritairement sur le développement des infrastructures rurales afin d'offrir des débouchés rapides aux produits locaux vers les grands centres de consommation. Elle accorde aussi la priorité à la rationalisation de la gestion des corridors de désenclavement indispensable à l'accès des produits locaux aux marchés internationaux. L'aménagement du territoire, l'énergie, les télécommunications et l'eau potable constituent également des socles importants pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le développement des transports et de la croissance urbaine est non seulement un puissant moteur de développement des infrastructures, mais aussi une source importante de création d'emplois et de revenus.

IV.1 Transports

Les priorités de la stratégie sont :

- 1) Protéger le capital existant par une forte augmentation des ressources consacrées à l'entretien routier, notamment l'entretien périodique des routes bitumées jusqu'à présent négligées. Les fonds alloués à l'entretien routier atteindront environ 7,7 milliards FCFA dès 2008 et permettront d'entretenir au moins 4000 km des routes annuellement.
- 2) Poursuivre le bitumage des grands axes structurant et porter le réseau de routes bitumées de 1021 km en 2006 à 1.546 km en 2010. Ce programme comportera notamment les réalisations suivantes : (i) achever progressivement le bitumage de la route N'Djaména-Abéché, (ii) relier les villes de la région cotonnière à l'axe N'Djaména-Moundou-Cameroun, et (iii) initier la construction d'une route vers Bol et la frontière du Niger.
- 3) Réhabiliter et entretenir un réseau de routes régionales et locales qui relient les principales régions de production agricole au réseau national et à ce titre réhabiliter 274 km de routes en terre d'ici 2011
- 4) Exécuter un programme pluriannuel de réhabilitation de pistes rurales d'au moins 4,5 milliards de FCFA par an. La structure du programme et le choix des pistes à réhabiliter seront définis en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et la Cotontchad.
- 5) Améliorer la gestion des corridors de désenclavement essentiels pour le développement des échanges internationaux du Tchad. Il s'agit notamment d'assainir les conditions d'exploitation du corridor camerounais par lequel transite l'essentiel des importations et des exportations du pays, au moyen des mesures de facilitation.

6) Assurer le désenclavement du pays par le maintien d'un niveau d'accessibilité par air pour toutes les zones qui ne disposent de routes praticables en raison de pluie, avec une couverture minimale du niveau de sécurisation de l'aviation civile conformément aux exigences de l'OACI.

Programme 4.1.1 : Infrastructures routières

Priorités et Objectifs

- l'Entretien le réseau routier existant.
- Désenclaver le pays tant au plan intérieur qu'extérieur.
- Maintenir un linéaire suffisant de routes circulables en toutes saisons.
- Conserver l'accessibilité minimum à l'ensemble des régions du pays, en particulier en saison des pluies.

Projets (mesures et actions)

- Réhabilitation et entretien en Génis RT de 2775 Km de pistes rurales dont 2000 en zone cotonnière.
- Entretien périodique de 770 Km de routes en terre améliorée.
- Entretien courant de 4 000 km du réseau routier national.
- Réhabilitation de 260 Km de routes revêtues.
- Bitumage de 525 km de route en terre.
- Construction de ponts (1 pont à double voie sur le Chari, un pont sur le Chari à Hélli Bongo et un autre sur le Logone à Moundou).
- Mise en œuvre d'un programme de facilitation des transports sur les corridors de désenclavement.
- Réhabilitation de 274 km de routes en terre.

Résultats attendus

- Part du transport dans les coûts des importations réduite de 20%.
- Baisse de 20% du temps moyen de transit pour les importations Douala – N'Djaména.
- Baisse du coût des transports de 10%.
- 3 600 km de routes circulables en toute saison à l'horizon 2011.

Programme 4.1.2 : Amélioration de la sécurité routière et développement des transports de surface

Priorités et Objectifs

- Améliorer et promouvoir la sécurité routière.
- Soutenir le développement de l'exploitation et des modes de transports de surface.

Projets (mesures et actions)

- Appui au développement des partenaires sociaux.
- Application des textes réglementaires de circulation routière.
- Etudes du système de transports fluvio- lacustre et du transport international.
- Constructions de gares routières, 2 à N'Djaména, 1 à Abéché et 1 à Moundou.
- Appui à la promotion des moyens intermédiaires de transports (MIT).

Résultats attendus

- Accidents de circulation réduits.

Programme 4.1.3 : Administration et gestion du secteur :

Priorités et Objectifs

- renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines du secteur par le recyclage et la formation en nombre suffisant des cadres, ingénieurs et autres techniciens impliqués dans la planification et la gestion des infrastructures de base.
- Equiper les directions techniques et les délégations régionales des Infrastructures en moyens matériels nécessaires pour leur fonctionnement.

Projets (mesures et actions)

- Appui institutionnel aux structures de planification et de gestion du secteur.
- Mise en place d'un dispositif pérenne de formation et de renforcement des capacités.

Résultats attendus

- Capacités de gestion du secteur renforcées.

Programme 4.1.4 : Aéroports

Priorités et Objectifs

- Désenclaver le pays par le maintien d'un niveau minimal d'accessibilité par air pour toutes les régions du pays qui ne disposent pas de liaison routière permanente en particulier en saison des pluies, avec une couverture minimale du niveau de sécurité de la navigation aérienne conformément aux exigences de l'OACI.

Projets (mesures et actions)

- Mise à niveau des aéroports de N'Djaména, d'Abéché, de Sarh, de Moundou et de Faya.
- Maintien des aéroports secondaires.
- Appui à l'Autorité de l'Aviation Civile.

Résultats attendus

- Principaux aéroports du pays sécurisés augmentant le trafic et l'ouverture du pays.

IV.2 Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat

La vision de l'aménagement du territoire est d'optimiser l'emploi de l'espace pour un développement économique et social équilibré.

La première priorité du secteur est la formation des ressources humaines et la restauration du cadre réglementaire indispensable à la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de développement urbain. La seconde priorité vise l'aménagement du territoire en mettant l'accent sur une meilleure gestion des terroirs, la fourniture d'eau et l'assainissement, la restructuration des quartiers pauvres et la mise en place des équipements marchands. La troisième priorité est l'amélioration de la qualité du logement à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Logement (SNL).

Programme 4.2.1: Administration et gestion du secteur :

Priorités et Objectifs

- Mettre en place le cadre législatif et réglementaire du secteur de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat.
- Accroître les capacités de gestion du ministère.
- Améliorer les capacités d'exécution des programmes.

Projets (mesures et actions)

- Renforcement des capacités du ministère et des autres institutions impliquées dans le secteur.
- Elaboration et gestion des plans de formation et des carrières du personnel.

Résultats attendus

- Documents législatifs et cadre institutionnel élaborés et adoptés.
- Des programmes d'activités efficaces et des budgets annuels élaborés.
- Trois domaines de formation identifiés et des agents formés.

Programme 4.2.2: Développement urbain et aménagement du territoire:**Priorités et Objectifs**

- Définir une politique nationale d'aménagement du territoire.
- Elaborer le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).
- Elaborer ou appuyer l'élaboration des plans/schémas de développement régionaux et communaux.
- Favoriser les investissements dans les villes à plus fort potentiel économique.
- Promouvoir les emplois en milieu urbain.
- Accroître les ressources financières des municipalités et améliorer leurs systèmes de gestion.

Projets (mesures et actions)

- Préparation d'outils d'aménagement et de gestion d'espace.
- Réalisation des projets prioritaires dans le secteur urbain (principalement à N'Djaména, Sarh, Abéché, Doba et Moundou).
- Renforcement des capacités au niveau de la gestion municipale.

Résultats attendus

- Un (1) Schéma National d'Aménagement du Territoire élaboré et adopté.
- Deux (2) Schémas Directeurs d'Aménagement Régionaux élaborés et adoptés.
- Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme pour les 4 villes principales et les 10 villes secondaires élaborés et adoptés.

Programme 4.2.3: Amélioration de la qualité du Logement et de l'Habitat**Priorités et Objectifs**

- Améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés.
- Améliorer de manière qualitative et quantitative le parc immobilier national.
- Mobiliser et allouer judicieusement les ressources aux opérations de logements sociaux.
- Créer un cadre d'intervention axé sur une approche de facilitation.
- Coordonner les interventions des acteurs publics, privés formels et informels, associatifs, etc.
- Mettre en cohérence de façon permanente les politiques macro-économiques avec les options du secteur de l'habitat.

Projets (mesures et actions)

- Mise en œuvre des programmes de la Stratégie Nationale du Logement (SNL) et sa révision.

Résultats attendus

- 80% des études de faisabilité et des textes élaborés.
- 7 000 parcelles assainies réalisées.

- 3 000 parcelles d'habitat traditionnel restructurées y compris les infrastructures de base et équipements.
- 5 000 logements neufs construits et 3 000 logements anciens rénovés.

IV.3 Hydraulique et Assainissement

L'accès à l'eau dans les villes et en milieu rural est une composante essentielle d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

En vue d'assurer un meilleur développement et une amélioration des conditions sanitaires de la population, la stratégie préconise, d'une part, d'améliorer la desserte en eau potable des populations villageoises et semi urbaines par la construction des systèmes d'approvisionnement en eau, et d'autre part, de renforcer les capacités pour assurer le suivi et la gestion efficace des équipements d'approvisionnement. Dans le domaine de l'assainissement, la stratégie préconise la mise en place des équipements d'assainissement urbains et péri urbains dans les principales villes du pays. Le gros problème de maintenance des équipements nécessite la mise en œuvre d'un programme d'envergure de mobilisation sociale des communautés bénéficiaires, en mettant à profit les capacités opérationnelles de la Croix Rouge du Tchad⁹

Programme 4.3.1 : Fourniture d'eau potable et assainissement :

Priorités et Objectifs

- Approvisionner en eau potable les villages, les centres urbains et semi urbains ;
- Couvrir les besoins en eau du cheptel.
- Œuvrer pour une meilleure connaissance des ressources en eau.
- Promouvoir l'éducation à l'hygiène par la construction des latrines.
- Maintenir les ouvrages hydrauliques.
- Renforcer les capacités humaines, organisationnelles et réglementaires.

Projets (mesures et actions)

- Hydraulique Pastorale dans le Tchad oriental (Almy Bahaim 03).
- Hydraulique Pastorale dans le Tchad central (Almy Al Afia).
- Accès à l'eau potable et appui à la politique sectorielle (FED).
- Programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu rural (PNEAR).
- Hydraulique Villageoise dans le Salamat et le Lac Iro (120 pmh).
- Hydraulique villageoise dans le Mayo Kebbi Ouest.
- Gestion et réhabilitation de service d'eau potable dans les centres secondaires.
- Hydraulique villageoise dans le Ouaddaï et Biltine (100 pmh).
- Programme régional solaire phase II (PRS 2).

Résultats attendus

- Réseau piézométrique suivi et renforcé.
- 200 puits pastoraux et 3000 forages réalisés.
- Base de données sectorielles disponible.
- 80 centres semi-urbains équipés.

⁹ Créée le 25 janvier 1973, la Croix Rouge du Tchad dispose, d'un important réseau de 39.000 volontaires (dont 25.000 secouristes formés et 31% de femmes) assis sur une logistique adéquate lui permettant de s'affirmer comme le partenaire de premier plan de l'Etat en cas de catastrophe, mais aussi en cas de mobilisation sociale des communautés en matière de sensibilisation.

- 3500 latrines construites et 40 réseaux urbains réhabilités.
- Taux d'accès à l'eau potable atteint 48% d'ici 2011.

IV.4 Mines et Energie

Le secteur minier et énergétique étant un secteur clé de développement économique et social fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement.

Développement du secteur énergétique

La stratégie vise à augmenter les capacités de production en électricité et des infrastructures existantes à N'Djaména et dans les centres ou villes secondaires. La première priorité est accordée à la production de l'électricité. La seconde priorité vise à étendre l'utilisation du gaz à tout le pays en vue de freiner la déforestation qui accentue l'avancée du désert¹⁰. Cette politique sera complétée par la promotion des énergies renouvelables et de substitution comme le pétrole lampant. Enfin, la promotion de l'énergie atomique avec l'appui de l'AIEA permettra d'assurer la formation des cadres et le transfert technologique bénéfique à tous les secteurs.

Programme 4.4.1 : Production énergétique

Priorités et Objectifs

- Rendre l'accès facile à l'électricité d'une majeure partie de la population.
- Favoriser l'épanouissement des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises industrielles.
- Améliorer le rendement économique et les conditions de vie sociale.

Projets (mesures et actions)

- Installation des nouveaux groupes MBH ou autres.
- Projet d'Electrification rurale dans le cadre de la CEMAC.
- Finalisation et mise en œuvre du schéma directeur de l'énergie.
- Réhabilitation/extension des infrastructures de distribution dans les périphéries.
- Projet d'Interconnexion électrique Cameroun – Tchad.

Résultats attendus

- Le coût du kWh réduit et nombre des abonnés accru.
- Au moins 50% des besoins couverts à N'Djaména.

Programme 4.4.2 : Combustibles

Priorités et Objectifs

- Diminuer le coût du carburant dans les charges financières de la STEE.

Projets (mesures et actions)

- Exploitation du champ pétrolier de Sédigui.
- Construction de la Mini-raffinerie de Djemaya.
- Exploitation du brut de Doba (Topping Plant).

Résultats attendus

- Le coût du carburant réduit, améliorant la rentabilité de la STEE.

¹⁰ Cette action nécessite un effort de sensibilisation des populations que le Gouvernement pourra assurer à travers l'implication des ONG et associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Programme 4.4.3 : Promotion des énergies renouvelables et de substitution

Priorités et Objectifs

- Améliorer les conditions de vie des populations rurales et périurbaines.
- Préserver les ressources ligneuses nationales.
- Lutter contre la désertification.

Projets (mesures et actions)

- Réactualisation des études de faisabilités sur l'ERPD.
- Elaboration d'un programme d'électrification rurale.
- Elargissement à tout le pays du Programme National du Gaz.
- Etudes pour l'utilisation du pétrole lampant comme source d'énergie de substitution.
- Etudes pour la récupération et l'utilisation des gaz torchés par le Consortium pétrolier de Doba.
- Etudes pour la promotion des énergies renouvelables.

Résultats attendus

- le programme national gaz est étendu à $\frac{3}{4}$ du pays.
- le coût de la consommation de l'Eta est réduit à 70%.
- les sources d'énergie renouvelables identifiées.

Programme 4.4.4 : Energie atomique.

Priorités et Objectifs

- Mettre en place une infrastructure réglementaire de sûreté radiologique adéquate.

Projets (mesures et actions)

- Préparation des textes législatifs et réglementaires.
- Elaboration et mis en œuvre du programme d'appui de l'AIEA pour le renforcement des capacités en énergie atomique.

Résultats attendus

- les textes relatifs à l'énergie atomique sont adoptés à 80%.
- Transferts de compétences et de technologies assurés.

Développement du secteur minier.

La Stratégie vise, à moyen terme à : (i) promouvoir un développement optimal du secteur minier en vue de réaliser une croissance économique soutenue et partant, un relèvement du revenu réel par habitant dans le but de réduire la pauvreté ;(ii) introduire de nouvelles techniques d'exploitation artisanale de l'or, qui auront pour résultat une amélioration de taux de récupération de l'or et une assistance à la formation des artisans locaux; (iii) moderniser l'exploitation des natronnières (Kanem et BET) par l'implantation des systèmes d'exploitation semi industrielle et (iv) élaborer un schéma directeur des mines et de la géologie pour une meilleure gestion du secteur.

La première priorité du secteur minier est la mise en place d'un Fonds minier qui permettra : (a) de réhabiliter le laboratoire afin de couvrir les besoins des opérateurs; (b) d'actualiser les cartes géologiques indispensables à la promotion des investissements extérieurs ; (c) d'améliorer le code minier et (d) de renforcer les opérations de recherches susceptibles de fournir au moins 500 emplois aux jeunes sur la période de la stratégie.

Programme 4.4.5 : Amélioration du cadre juridique

Priorités et Objectifs

- Intensifier les recherches qui s'avèrent prometteuses ouvrant ainsi des perspectives d'émergence d'une industrie minière moderne, dans un cadre institutionnel et juridique rénové.

Projets (mesures et actions)

- Réactualisation du cadre législatif et réglementaire.

Résultats attendus

- Documents révisés et améliorés existants.
- Législation adaptée mise en place.

Programme 4.4.6.: Recherches géologiques

Priorités et Objectifs

- Réaliser des cartes prospectives pour les ressources minérales au 1/500 000, cartographie géologique au 1/50 000, 1/5 000 et 1/500.
- Reconstituer le fonds documentaire et mettre en place un système de gestion de la documentation.
- Vérifier les indices de minéralisation.

Projets (mesures et actions)

- Réalisation de cartes prospectives pour les ressources minérales.
- Reconstitution de fonds documentaire et mise en place d'un système de gestion de la documentation.
- Réalisation des cartes géologiques.

Résultats attendus

- Résultats diffusés et promus auprès de la profession.
- Cartes disponibles.

Programme 4.4.7 : Promotion du secteur minier

Priorités et Objectifs

- Introduire de nouvelles techniques d'exploitation artisanale de l'or.
- Moderniser l'exploitation des natronnières.
- Etablir un comptoir d'achat.
- Renforcer les capacités des exploitants en vue d'améliorer leur production.

Projets (mesures et actions)

- Exploitation pilote du Natron.
- Projet pilote expérimental d'exploitation d'or artisanal de Gamboké (Pala).
- Construction d'une cimenterie à Baoaré (Pala).

Résultats attendus

- Recettes minières améliorées et sécurisées.
- Statistiques et quantités du natron et d'or à jour.
- Pouvoir d'achat des communautés locales amélioré.
- Rendement des exploitants miniers améliorés.

Programme 4.4.8 : Gestion du secteur

Priorités et Objectifs

- Renforcer les capacités en infrastructures, équipements des administrations centrales et déconcentrées.

- Renforcer les capacités du ministère en gestion des ressources humaines.

Projets (mesures et actions)

- Appui au renforcement des capacités de planification et de pilotage des projets.
- Renforcement du système de contrôle des approvisionnements en hydrocarbures.
- Projet d'informatisation du service clientèle.

Résultats attendus

- Capacités institutionnelles renforcées.
- Gestion plus crédible de la STEE, améliorant les résultats d'exploitation.

IV.5 Postes et télécommunications, NTIC

Conscient de l'impact des télécommunications et des services postaux dans le développement économique et social, le Gouvernement a publié en 1997 une Déclaration de Politique dont la substance principale est de satisfaire la demande de plus en plus croissante des usagers, et de permettre un accès de masse à moindre coût.

L'objectif général du programme de gestion du secteur est de concevoir, de coordonner, de suivre la mise en œuvre de la politique du Gouvernement qui vise le développement des Postes et des Télécommunications en milieu urbain et rural, de vulgariser les techniques de l'information et de renforcer les capacités humaines et matérielles du secteur afin d'accroître l'efficience et l'efficacité de sa gestion et de ses actions.

Ainsi, la première priorité du secteur est la réalisation du projet sous-régional de la fibre optique qui constitue l'infrastructure de base pour le développement des TIC dans le pays. Le E-Gouvernance, projet pilote qui couvre la Présidence de la République, la Primature, le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère des Infrastructures et le Ministère des PNTC constitue la seconde priorité. La troisième priorité est de promouvoir le service universel à travers le projet de construction de centres d'accès communautaires (Internet, bureautique, média, téléphone).

Programme 4.5.1 : Réseau à fibre optique

L'une des priorités du secteur est l'intégration du Tchad dans le réseau de communication international par fibre synthétique qui contourne le continent. Un projet sous-régional regroupant le Tchad, le Cameroun et la RCA est en cours de préparation. Parallèlement, le Gouvernement mettra en place un réseau national dorsal à partir de la fibre optique qui a déjà atteint le site pétrolier de Doba. Ces projets donneront au Tchad un avantage comparatif dans la gestion des communications vocales, le transfert de données électroniques et l'accès à l'Internet.

D'autres mesures visant à améliorer la performance du secteur, notamment la modernisation du cadre juridique, la promotion de l'Intranet Gouvernemental et la mise en œuvre d'une stratégie de desserte rurale (télé centres communautaires polyvalents).

Priorités et Objectifs

- Améliorer l'accès à Internet.
- Réduire les coûts des télécommunications.
- Mettre à disposition les télécommunications dans toutes les zones rurales et péri urbaines.

Projets (mesures et actions)

- Installation du réseau à fibre optique entre Doba et N'Djaména.
- Intégration du Tchad dans le réseau de communication international par fibre synthétique.

Résultats attendus

- Accès à Internet amélioré.
- Coût de communication réduit.

Programme 4.5.2 : Gouvernance électronique

Priorités et Objectifs

- ✓ Rendre plus efficace et efficiente l'administration publique en la dotant de ressources techniques et humaines en mesure de remédier : (i) au faible niveau d'équipement des institutions publiques ; (ii) à la faible connectivité interne et externe par la mise en réseau des différents services, l'interconnexion des ministères et l'accès à Internet ; (iii) à la dispersion, la faiblesse voire l'inexistence des applications TIC par l'unification des bases de données, l'automatisation de certaines procédures et la mise en place d'un portail Internet ; (iv) à la faiblesse des capacités par la formation des agents de l'administration (perfectionnement) et par l'obtention de profils qualifiés en TIC (formation initiale).

Projets (mesures et actions)

- Réduction progressive de la fracture numérique entre les zones urbaines, périurbaines et rurales et élargissement de la fourniture de services de télécommunications et de TIC.

Résultats attendus

- Disponibilité de Services NTIC économiquement abordables, techniquement adaptés et facilement accessibles à tous les niveaux et dans toutes les zones.

Programme 4.5.3 : Développement des TIC

Priorités et Objectifs

- Permettre au Tchad de s'insérer progressivement dans le processus de la mondialisation et de l'ère de l'information.
- Intégrer la dimension des TIC dans la réalisation des choix stratégiques de réduction de la pauvreté et de développement économique et social.
- Faire valoir les atouts du Tchad dans le contexte de la mondialisation et du développement du pays en améliorant et en faisant promouvoir les produits nationaux (agro, sylvo- pastoraux, ...).

Projets (mesures et actions)

- Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des télécommunications et de nouvelles technologies de l'information et de communication.

Résultats attendus

- Télé centres communautaires créés et opérationnels.
- NTIC intégrées dans les programmes d'éducation et de formation.

Programme 4.5.4 : Renforcement des capacités

Priorités et Objectifs

- Renforcer les infrastructures et structures de gestion.
- Redynamiser les activités du secteur.
- Accroître la force de négociation.

Projets (mesures et actions)

- Restructuration de la SOTEL.
- Lancement de MobilSotel.

Résultats attendus

- Capacité réglementaire du Ministère des Postes et Télécommunications renforcée.

Les services postaux

La première priorité du secteur postal est de mettre en place le cadre légal et réglementaire adapté au cadre général CEMAC. La seconde priorité est la redynamisation des services postaux à travers le renforcement des services de chèques postaux, la création des caisses d'épargne et de transferts d'argent. Le renforcement des capacités de desserte rurale par la relance du réseau des bureaux de poste, constitue la troisième priorité. Enfin, il est important de finaliser le processus de privatisation de la STPE.

Programme 4.5.5 : Réduction de la densité postale et amélioration de la qualité du service postal

Priorités et Objectifs

- Lancer un processus de diversification des offres postales de service et de modernisation du système d'information et de gestion de la poste.

Projets (mesures et actions)

- Mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire.
- Renforcement du service du courrier et de la messagerie express EMS.
- Introduction des services liés aux TIC.
- Réouverture du Centre des Chèques Postaux et de la Caisse d'Epargne.
- Introduction et extension des systèmes électroniques de transfert d'argent.
- Modernisation et vulgarisation du mandat postal.

Résultats attendus

- Desserte postale améliorée dans toutes les régions administratives et départements.
- Délais d'acheminement et de distribution des envois raisonnables (J+4)
- Taux de densité passé de 220 000 habitants à au plus 155 000 habitants par bureau de poste.

Axe V : Valoriser les ressources humaines

Les ressources humaines constituent le principal pilier du processus de développement au Tchad du fait (i) du niveau d'instruction bas de la population active absorbée à 80% par un secteur agro-sylvo-pastoral à faible productivité et (ii) de la faiblesse des infrastructures sociales de base. La stratégie se lance les défis (a) d'assurer à tous les enfants tchadiens une éducation primaire universelle de qualité à l'horizon 2015 ; (b) d'éliminer les disparités d'accès à l'éducation entre les filles et les garçons en 2010 ; (c) d'offrir des services de soins de santé de qualité aux populations en vue de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile et (d) de mettre en place les filets sociaux indispensables à l'amélioration des conditions de vie des enfants de la rue, des handicapés, des femmes, des personnes du 3^{ème} âge et autres déshérités de la société.

V.1 Education, formation et alphabétisation

L'objectif principal de la politique éducative est de promouvoir les ressources humaines, en vue de permettre aux populations de jouer leur rôle de moteur dans le processus de développement socio-économique engagé par le Gouvernement engagé au début du millénaire. Deux raisons fondamentales font de l'éducation le socle principal de ce processus : (i) la faible productivité de l'économie résultant d'un niveau de formation très limité du capital humain et (ii) l'impact de l'investissement éducatif sur les autres indicateurs des autres secteurs (santé, fécondité, environnement etc.)¹¹.

Ainsi, dans le moyen et long terme, l'éducation est la première priorité de la Stratégie Nationale de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté.

Programme 5.1.1 : Enseignement fondamental

La Loi d'Orientation du Système Educatif Tchadien rend obligatoire l'enseignement fondamental qui vise à assurer une éducation complète des enfants de 6 à 15 ans. L'enseignement fondamental comprend tout le cycle primaire (CP1-CM2) et le premier cycle secondaire (6^{ème} -3^{ème}). La SNRP2 qui prend sa source dans l'EPT et les OMD, s'est conformée à cette disposition institutionnelle qui reflète les nouvelles orientations de politique éducative, en faisant de l'enseignement fondamental la première priorité du secteur éducatif.

Programme 5.1.1.1 : Enseignement primaire

La politique du Gouvernement en matière de l'enseignement de base est la scolarisation primaire universelle. Elle consiste à faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants tchadiens, notamment les filles, les enfants nomades et ceux en difficulté aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité et de le suivre jusqu'à son terme. Pour atteindre cet objectif, la première priorité sera accordée à la formation des maîtres communautaires (non qualifiés) qui représentent 68% du corps enseignant, ensuite suivront les moyens et matériels pédagogiques, l'encadrement et le suivi pédagogique et enfin le remplacement des salles de classes des communautés. Un accent particulier sera mis dans la rationalisation du processus de transformation de ces ressources pour atteindre efficacement les objectifs stratégiques fixés, en privilégiant les zones d'interventions prioritaires (ZIP) retenus¹²

Priorités et Objectifs

- Renforcer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'enseignement en vue d'accroître le taux d'achèvement du cycle primaire de 35% en 2005 à 59% en 2011 et atteindre une parité filles/garçons de 0,87 contre 0.68 en 2005.

Projets (mesures et actions)

- Subventions aux APE¹³ pour le paiement de 15.000 maîtres communautaires.
- Formation de 10.000 maîtres communautaires.
- Formation initiale de 12.000 instituteurs bacheliers.

¹¹ Résultats de l'étude RESEN, juillet 2005, Banque Mondiale

¹² Ce sont les communautés où les taux d'accès et d'achèvement primaires sont les plus bas.

¹³ Les Associations des Parents d'Elèves (APE) organisées en fédérations recrutent des enseignants (souvent peu qualifiés) pour assurer le fonctionnement des écoles dites « communautaires » souvent construites en secco ou en matériaux non durables. La priorité de la Stratégie est de réduire la charge de l'école sur les communautés rurales pauvres qui assurent souvent les ¾ des coûts de fonctionnement des écoles primaires.

- Recrutement de 11.200 enseignants à la Fonction Publique.
- Acquisition de 4,246 millions de manuels scolaires.
- Formation de 900 personnels d'encadrement et de supervision.
- Acquisition des moyens roulants pour l'encadrement pédagogique.
- Construction de 4800 salles de classe dont 140 pour les écoles nomades et insulaires.
- Projet de restructuration des ENI.

Résultats attendus

- Le cadre, les stratégies et les modalités pour une scolarisation primaire universelle de qualité, équitablement dispensée à tous les enfants tchadiens d'ici 2015, est en place dès 2009-2010.
- Les écoles communautaires sont entièrement intégrées, grâce à l'application des mesures et des dispositions en matière de gestion.
- Il existe des capacités pour le développement des programmes et des manuels: (a) des programmes d'enseignement bilingue sont développés pour les deux premières années de l'enseignement primaire (CP1 et CP2), respectivement; (b) des manuels sont disponibles pour toutes les classes à raison d'un manuel de lecture et d'un manuel de mathématiques pour chaque élève, les manuels scientifiques étant disponibles dans les classes de la troisième à la sixième année à raison d'un pour deux élèves; et (c) le nouveau programme d'enseignement bilingue dans le primaire a été mis à l'essai et publié, et est prêt à être appliqué.

Programme 5.1.1.2 : Enseignement secondaire 1^{er} Cycle

L'objectif ici visé est de renforcer les capacités d'accueil du fait du fort taux de transition en 6^{ème} difficile à contenir, et d'améliorer les conditions d'apprentissage par la réduction des ratios de couverture en enseignants et en manuels.

Priorités et Objectifs

- Accroître les capacités d'accueil de l'enseignement secondaire en vue d'atteindre un taux brut de scolarisation au premier cycle de 42% (contre 30 en 2005) et un taux de parité Filles/Garçons de 0.61 contre 0.3 en 2005.
- Réduire le niveau des abandons à 9% au 1^{er} cycle contre 17% en 2005.
- Renforcer les capacités de suivi pédagogiques.

Projets (mesures et actions)

- Construction de 35 collèges.
- Formation de 400 conseillers pédagogiques et de 80 inspecteurs du secondaire.
- Recrutement de 2000 professeurs de CEG.
- Formation initiale et continue de 3000 professeurs de CEG

Résultats attendus

- Les fondations essentielles des ressources humaines pour la croissance mises en place.
- Le taux brut de scolarisation atteint 42% dans le 1^{er} cycle contre 30% en 2005.
- Le taux de parité filles/garçons atteint 73% contre 32% en 2005.

Programme 5.1.2 : Alphabétisation des adultes

La politique du Gouvernement en matière d'alphabétisation est basée sur le renforcement des capacités des opérateurs et l'implication des communautés, à travers la stratégie du « faire-faire ».

Priorités et Objectifs

- Elever le niveau d’instruction des populations rurales.

Projets (mesures et actions)

- Construction de 400 centres d’alphabétisation.
- Recrutement de 3400 personnels d’animation et d’encadrement.
- Projet de lutte contre l’analphabétisme au Tchad.
- Production et distribution de 105 000 ouvrages et 100.000 guides d’animateurs.

Résultats attendus

- 200.000 adultes (60% de femmes) alphabétisés.

Programme 5.1.3 : Enseignement secondaire technique et formation professionnelle

Retenu comme la seconde priorité de politique éducative dans les conclusions de la réunion sectorielle sur l’éducation et la formation de janvier 2000, ce programme est au cœur du processus de lutte contre la pauvreté et de relance économique. En effet, la forte pression des effectifs à l’entrée du secondaire et les déséquilibres enregistrés entre l’offre et la demande, nécessitent une réduction drastique du taux de régulation à 50% d’ici 2010. Au moins 200.000 déperditions devront bénéficier d’un paquet minimum d’outils de production indispensable à leur insertion dans la vie active.

Priorités et Objectifs

- Accroître les capacités d’accueil des structures d’ETFP pour accueillir au moins 4300 jeunes sortants du cycle fondamental.
- Rationaliser l’offre d’ETFP et le mettre en adéquation avec le marché de l’emploi.

Projets (mesures et actions)

- Construction de 42 centres de formation professionnelle d’apprentissages, particulièrement dans les zones défavorisées.
- Construction de 4 lycées techniques dans les domaines technologiques.
- Construction de 5 centres de formation professionnelle.
- Mise en place un système d’information et d’orientation de l’ETFP.
- Erection du CETIN de Sarh en Lycée technique industriel.
- Renforcement de l’OBSEFE (Observatoire pour l’Education, la Formation en liaison avec l’Emploi).

Résultats attendus

- Au moins 100.000 jeunes sortants du fondamental ont bénéficié des conditions favorisant leur insertion dans la vie active.
- L’ETFP mis en adéquation avec le marché de l’emploi.

Programme 5.1.4 : Enseignement supérieur et formation professionnelle

La stratégie du développement de l’enseignement supérieur et de la recherche vise globalement à rénover l’enseignement supérieur par une meilleure appropriation des critères de l’excellence et de la qualité, en s’appuyant à la fois, sur des méthodes classiques actuelles et virtuelles (non présentielles).

Priorités et Objectifs

- Accroître les capacités d’accueil des structures de formation universitaire.
- Renforcer la qualification des enseignants par le biais des inscriptions sur une liste d’aptitude.
- Professionnaliser les filières d’enseignement supérieur.

- Créer un environnement institutionnel favorable à l'éclosion des sciences et de la technologie.
- Redynamiser la formation professionnelle.

Projets (mesures et actions)

- Construction d'un campus universitaire d'une capacité de 50 000 étudiants.
- Construction et équipement d'un Institut des Arts et Métiers d'Architecture à Biltine.
- Construction et équipement d'un Institut du pétrole à Mao.
- Construction de cinq (5) laboratoires de recherche dont un (1) en langue arabe.
- Renforcement des capacités de six (6) instituts d'enseignement supérieur.
- Renforcement de l'université de N'Djamena en équipement scientifique.
- Réseautage de la formation professionnelle.
- Création d'un Fonds National d'Appui à la Recherche Scientifique et Technique.
- Mis en œuvre du système Licence-Maîtrise-Doctorat.
- Restructuration de la bourse universitaire pour renforcer son équité.

Résultats attendus

- Au moins 50.000 sortants du secondaire ont accès à de meilleures conditions d'études.
- Taux d'insertion professionnel des sortants du supérieur augmenté de 10% en 2003 à 30% en 2011.
- Des enseignants hautement qualifiés dispensent un enseignement professionnalisé.
- Les structures de formation existantes sont renforcées, particulièrement dans le domaine des sciences.
- L'environnement de la recherche scientifique est rénové.
- Le cadre de formation professionnelle est mieux structuré et mieux adapté au marché de l'emploi.

Programme 5.1.5: Planification et gestion

La politique éducative du Gouvernement en matière d'administration est l'amélioration de la gestion/pilotage du système et du partenariat qui consiste à assurer une gestion plus efficace, et plus efficiente des ressources mises à la disposition des départements. La volonté du Gouvernement d'assurer son pouvoir sur une forte décentralisation contribuera favorablement à la réussite de cet objectif.

Priorités et Objectifs

- Renforcer le système d'information statistique et la carte scolaire.
- Renforcer les capacités des personnels de la DAAF et de la DRH en techniques de gestion des ressources éducatives.
- Moderniser les structures d'administration et de pilotage.
- Renforcer la participation communautaire à la gestion de l'école.

Projets (mesures et actions)

- Formation initiale et continue de 1080 personnels de planification.
- Formation de 2000 personnels COGES/APEs.
- Formation de 480 gestionnaires de l'éducation.
- Revue régulière des dépenses publiques et mise en place d'un CDMT
- Mise en place un Système de Suivi des Dépenses jusqu'à destination ;
- Restructuration du fichier Personnel du MEN.

Résultats attendus

- Un système d'information fiable et crédible mis en place ;

- Le taux d'absentéisme des enseignants a diminué de moitié grâce à une maîtrise des effectifs et à un meilleur suivi des affectations.
- Rapports de RDP, PAP et CDMT disponibles chaque année.
- Les capacités d'absorption des ressources renforcées.
- Le taux d'arrivée des fournitures et services éducatifs à destination égal, au moins 50%.
- La FENAPET reconnue comme partenaire clé dans la gestion du système, avec un apport accru de ressources chaque année au pilotage du système.

V.2 Santé

La santé de la population demeure une situation préoccupante, avec un taux de morbidité de 22,4% sans grande disparité entre femmes et hommes, d'après l'ECOSIT2. Beaucoup de tchadiens n'ont pas accès à des soins de santé de base (36%)¹⁴, soit à cause des difficultés liées à l'éloignement physique (18%)¹⁵, soit à cause du coût des services de santé (49,5%)¹⁶, soit à cause de la faiblesse du plateau technique¹⁷, ou encore à cause de l'insuffisance de personnel qualifié¹⁸ et/ou de médicaments et vaccins. Cette situation a des répercussions importantes sur les indicateurs socio-sanitaires du pays. En effet, au Tchad, 1 enfant sur 5 décède avant de fêter son 5^{ème} anniversaire ; au moins un demi-millier de femmes meurent chaque année en donnant naissance à un enfant¹⁹ et la fréquence des maladies à flambée épidémiques comme le choléra et la méningite prennent de court la réponse du système de santé, de façon récurrente.

L'objectif global du secteur est d'assurer à la population l'accès aux services de soins de base de qualité pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité, afin de contribuer à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. L'attention sera prioritairement accordée aux populations les plus vulnérables. A cet effet, la Croix Rouge du Tchad, partenaire privilégié du secteur constitue un levier important de mise en œuvre de par son importante capacité de mobilisation et de sensibilisation.²⁰

La première priorité du secteur est la rationalisation de l'emploi des ressources humaines ainsi que leur accroissement en quantité et en qualité. La seconde priorité est accordée à la fonctionnalité des districts sanitaires et des centres de santé ; la disponibilité des vaccins dans toutes les structures sanitaires de base et l'accès aux médicaments génériques constituent la troisième priorité de la politique nationale sanitaire. Des programmes d'urgences visant le recul du taux de mortalité maternelle et la gratuité des services des urgences et des anti-retroviraux ont été adoptés par le Gouvernement. Un accent particulier sera mis sur la lutte contre maladies transmissibles et non transmissibles en particulier le Paludisme, la Tuberculose, le VIH/SIDA, HTA, le diabète et les autres maladies.

¹⁴ Taux de couverture sanitaire, 2005, source DSIS/Ministère de la Santé.

¹⁵ ECOSIT2, base 2003

¹⁶ ECOSIT2, Près de la moitié des tchadiens ne se font pas consulter faute d'argent (taux cumulé du manque d'argent avec l'impact des coûts élevés de transports).

¹⁷ En 2005, environ 300 centres de santé sur les 911 que compte le pays ne sont pas fonctionnels.

¹⁸ En 2005, on compte 1 médecin pour 27 680 habitants, 1 infirmier pour 6 453 et 1 sage-femme pour 9074 femmes en âge de procréer (Source DSIS, 2005/PNS II)

¹⁹ Taux de mortalité infantile est de 1099 pour 100.000 naissances vivantes, source EDST2

²⁰ Avec ses 39.000 volontaires (dont 30% de femmes), la CRT a été un partenaire déterminant dans toutes les interventions-clé : campagnes de vaccination (poliomyélite, méningite, tétanos, etc.); prévention du VIH/SIDA ; lutte contre les épidémies (choléra, rougeole, méningite, etc.).

Programme 5.2.1 : Ressources humaines et formation

L'accès, la disponibilité et la qualité de l'offre des soins sont particulièrement liés à la disponibilité, à la qualité et à la motivation du personnel. Malheureusement, le secteur de la santé souffre d'un double handicap : un déficit en ressources humaines aussi bien quantitatif que qualitatif et une mauvaise répartition géographique du personnel disponible. Plus de la moitié des effectifs sont concentrés dans les grandes villes et particulièrement à N'Djaména, la capitale. En outre, les capacités de formation des structures de formation (20 médecins, 40 infirmiers, 20 sages-femmes et 180 techniciens de santé, sortent par an) ne permettent pas au pays d'apporter des réponses quantitatives au fort déficit des services de santé en personnels. Ainsi la Politique Nationale Sanitaire a retenu deux axes d'interventions prioritaires : (i) le renforcement des politiques et stratégies de gestion des ressources humaines pour la santé en mettant l'accent sur les stratégies de motivation du personnel à tous les niveaux et (ii) le renforcement des compétences des ressources humaines de santé (formation initiale et formation continue).

Priorités et Objectifs

- Améliorer la gestion des ressources humaines.
- Doter les structures de santé selon les normes en personnel qualifié.
- Renforcer les capacités des structures nationales de formation.
- Assurer la formation diplômante et continue du personnel particulier.

Projets (mesures et actions)

- Mise en place des stratégies visant à rétablir les déséquilibres numériques et qualitatifs entre les services au niveau central et périphérique (contractualisation/régionalisation des centres de formation) par la création de 2 nouvelles écoles régionales et l'extension des 4 écoles de formation régionales (EFR).
- Mise en œuvre du «Plan stratégique de développement des ressources humaines pour la Santé 2001-2030».
- Promotion du personnel, gage de motivation et d'efficacité.
- Mise en place d'une base de données du personnel.
- Mise en place des outils essentiels de planification de la formation.
- Renforcement des capacités de formation en rendant totalement opérationnelles l'Ecole de Santé de Biltine (ECOSAB) et les 4 FID.
- Formations prévues à l'extérieur du pays tout en assurant la pérennité du versement des bourses d'études et des fonds de recherche.

Résultats attendus

- Personnels qualifiés disponibles en quantités accrues dans les hôpitaux de districts et centres de santé (au moins de 65%).
- Taux de concentration des personnels dans les grandes villes inférieur à 30%.
- Outils de gestion du personnel (base de données, système de planification, plan de formation etc.) disponibles.
- Capacités nationales de formation renforcées avec doublement des effectifs des diplômés sortants.
- Plans de formations mis à jours, disponibles et exécutés.
- Conditions de formations à l'extérieur améliorées pour tous les étudiants.
- Programme de recherche en santé disponible et vulgarisé.

Programme 5.2.2 : Opérationnalité des districts sanitaires

Malgré les efforts fournis pour permettre aux districts sanitaires et aux zones de responsabilités pour offrir des services de soins de qualité, des insuffisances persistent dont

(i) la faiblesse de la qualité professionnelle des agents ; (ii) la faiblesse de la mise en œuvre du Paquet Minimum d'Activité (PMA) et du Paquet Complémentaire d'Activités (PCA) notamment dans les domaines de la santé maternelle et infantile ; (iii) la faible qualité des services et (iv) des faiblesses au niveau de l'organisation.

Le programme couvre 18 délégations régionales de santé et 65 districts sanitaires dont 56 sont fonctionnels et 911 centres de santé dont 722 fonctionnels. Dans le cadre de la SNRP2, des interventions différentielles et complémentaires ciblées seront menées en direction de 25 districts sanitaires prioritaires pour améliorer l'accès des populations les plus démunies. Ici, la priorité est donnée également aux centres de santé créés et non opérationnels en vue d'assurer leur fonctionnalité.

Priorités et Objectifs

- Assurer la performance des services administratifs des districts en vue de faciliter l'accessibilité.
- Rationaliser la gestion des hôpitaux de districts.
- Renforcer la participation communautaire.

Projets (mesures et actions)

- Construction/réhabilitation de 98 centres de santé et de 18 hôpitaux de districts.
- Renforcement de la décentralisation de l'offre de services.
- Gratuité des soins d'urgence.
- Renforcement de la contractualisation au niveau de 10 districts sanitaires pilotes ;
- Formation des comités de gestion (COSAN/COGES) pour une meilleure responsabilisation.
- Respect des normes de gestion des hôpitaux et des services sanitaires.

Résultats attendus

- 80% des 49 districts sanitaires non lotis fonctionnels.
- Couverture sanitaire de 1er échelon étendu à 80%.
- Normes de gestion des hôpitaux de districts améliorés.
- Système de recouvrement des coûts maîtrisé.

Programme 5.2.3 : Médicaments et vaccins

La mise en œuvre de la politique nationale pharmaceutique adoptée en 1998 a permis de réaliser de progrès significatifs dans le sens de l'amélioration de l'accessibilité financière et géographique aux médicaments essentiels. Cette politique préconise la séparation entre les missions d'administration et celles d'approvisionnement et de distribution.

L'assurance d'une meilleure disponibilité et d'une utilisation rationnelle des médicaments sûrs, efficaces, de bonne qualité et à un coût abordable pour les populations est une condition essentielle pour la qualité de la réponse d'un système de santé aux besoins dictés par le profil épidémiologique. Cependant, la consolidation et la pérennisation des acquis encore fragiles sont nécessaires et un grand effort reste à faire pour assurer à la population des médicaments de qualité et accessibles.

Priorités et Objectifs

- Fiabiliser la qualité des médicaments au Tchad.
- Assurer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments génériques.
- Améliorer l'accessibilité aux vaccins.

Projets (mesures et actions)

- Opérationnalisation des 18 pharmacies régionales d'approvisionnement.

- Mise à la disposition du PEV les moyens requis (vaccins et seringues, chaîne de froid, équipements et logistiques).
- Gratuité des Anti-rétro-viraux.
- Application de la Loi 24.
- Stabilisation de la Centrale Pharmaceutique d'Achat (CPA) par la sécurisation de ses paiements.

Résultats attendus

- Médicaments sélectionnés et d'une meilleure qualité.
- Disponibilité des médicaments assurée sur toute l'étendue du territoire et à des prix accessibles à la majorité de la population.
- Médicaments génériques (MEG) prescrits rationnellement.
- Couverture vaccinale par antigène augmentée d'au moins 85%.
- Poliomyélite éradiquée ; Tétanos néonatal réduit ; Rougeole contrôlée.

Programme 5.2.4 : Lutte contre les maladies

L'une des orientations prioritaires de la politique sanitaire du pays vise à assurer une offre intégrée de soins de santé primaires et de soins hospitaliers pour améliorer la qualité de la réponse aux maladies transmissibles et non transmissibles en particulier le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA, HTA, le diabète et les autres maladies.

Priorités et Objectifs

- Réduire la mortalité liée au paludisme.
- Assurer la prise en charge des maladies non transmissibles (HTA, diabète, cardiovasculaires, traumatismes, etc.).
- Ralentir la transmission du VIH/SIDA et inverser la tendance en 2010.
- Améliorer la prise en charge des malades de la tuberculose.
- Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies endémiques et épidémiques.
- Réduire la morbidité et la mortalité maternelle néo-natale.
- Améliorer la performance du Centre National d'Appareillage et Rééducation fonctionnel.
- Assurer la prise en charge des malades mentaux.
- Améliorer les conditions d'intervention des unités de programmes.

Projets (mesures et actions)

- Mise en œuvre du programme « moustiquaires imprégnées ».
- Mise en œuvre l'utilisation du traitement par ACT et de la chimio-prophylaxie à la sulfadoxycine pyraméthamine dans tous les hôpitaux de districts et tous les centres de santé.
- Prévention du paludisme par Traitement Présomptif Intermittent pour au moins 80% des femmes enceintes.
- Développement des relais communautaires pour les PCIME.
- Intégration de la Prévention Transmission Mère à l'Enfant du VIH/SIDA.
- Renforcement des campagnes de sensibilisation pour le changement de comportement sexuel à risques HIV.
- Renforcement des centres de prise en charge dans les hôpitaux de districts et de la distribution gratuite des ARV.
- Renforcement des programmes de SR (Santé de la reproduction) en cours (sensibilisation aux méthodes contraceptives, CPN, SOU et traitement des fistules, formation, équipements etc.).

- Construction et équipement du CNAR.
- Construction et équipement de l'hôpital des malades mentaux ;
- Equipements pour les unités de programmes.
- Renforcement du partenariat avec la Croix Rouge du Tchad.

Résultats attendus

- PCIME communautaire pratiquée dans au moins une zone de responsabilité par district et taux de mortalité infanto-juvénile en baisse de 10 points chaque année.
- Taux de mortalité maternelle en baisse de 1099 à 500 pour 100.000 naissances vivantes.
- Taux de prévalence VIH/SIDA, paludisme, tuberculose réduits.
- CNAR et Hôpital psychiatrique opérationnels.
- Capacités d'intervention des unités d programmes accrues.

Programme 5.2.5 : Autonomie des hôpitaux

L'évolution du système sanitaire passe par le passage à l'autonomie des plus grands hôpitaux de districts. Actuellement, le Tchad dispose de 5 grands hôpitaux autonomes : l'Hôpital Général de Référence Nationale (HGRN), l'Hôpital de la Liberté et les hôpitaux régionaux de Moundou, Abéché et Sarh. Seul l'HGRN dispose en réalité d'une autonomie et bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat. Les autres fonctionnent avec des crédits délégués.

Assurer le passage à l'autonomie effective de quatre autres hôpitaux, les accompagner et les doter des moyens adéquats de fonctionnement est donc la priorité essentielle de ce programme.

Priorités et Objectifs

- Assurer l'effectivité de l'autonomie de l'Hôpital de la Liberté et des hôpitaux de Moundou, Abéché et Sarh.
- Rationaliser et organiser la gestion des hôpitaux autonomes.
- Renforcer l'offre des services de soins référencés.

Projets (mesures et actions)

- Signature et application des textes régissant l'autonomie des hôpitaux ;
- Mise aux normes des 5 hôpitaux autonomes (personnel, infrastructures, équipements).

Résultats attendus

- Hôpital de Liberté, Hôpitaux de Moundou, Abéché et Sarh rendus autonomes et bénéficient effectivement de subventions.
- Plateaux techniques des hôpitaux améliorés et offres de nouvelles prestations proposées.

Programme 5.2.6 : Administration et gestion

Le Ministère de la Santé considère que le renforcement des capacités sectorielles de coordination et de mise en œuvre de la politique nationale de santé et de ses programmes subséquents est une première priorité. Il est impératif de combler les déficits opérationnels des structures centrales et périphériques en vue de leur permettre de jouer leur rôle de catalyseur du développement du système sanitaire.

Priorités et Objectifs

- Améliorer les capacités de planification, de coordination et de gestion des structures centrales et déconcentrées.
- Renforcer les capacités opérationnelles des services.

- Assurer la fiabilité et la crédibilité du système d'information (statistique, financière).

Projets (mesures et actions)

- Elaboration et mis en œuvre d'un plan de renforcement des capacités.
- Construction d'un nouveau bâtiment abritant le Ministère de la Santé.
- Elaboration de manuels de procédures de planification et de gestion de ressources (directives, outils).

Résultats attendus

- Les capacités de gestion et de pilotage du système sont renforcées ;
- Les instruments de gestion comme le CDMT et les budgets de PAP sont d'usage courant dans le secteur.
- Les instruments de suivi comme la RDP, le SSDD alimentent efficacement la programmation budgétaire.
- Les informations statistiques sont produits à temps, sont fiables et alimentent le système de planification, de suivi et de contrôle des programmes.

V.3 Protection sociale, promotion de la femme et du genre

Le Tchad a vécu en son temps une situation socio-économique difficile due à la sécheresse, à la famine, à l'instabilité politique qui dure depuis l'indépendance et à bien d'autres aléas qui ont eu un impact négatif sur une catégorie de la population. Ceux-ci sont devenus peu propices à l'épanouissement et au développement harmonieux des individus. Combinée avec les crises politico militaires chroniques, l'accélération de l'urbanisation et la désintégration des valeurs sociales et familiales, la pauvreté du pays a débouché sur l'apparition du phénomène des enfants de la rue, des enfants exploités économiquement et/ou sexuellement, des filles mères mineures prostituées, des enfants travailleurs, des enfants en conflit avec la loi, etc. La pandémie du VIH/SIDA, par les orphelins qu'elle produit et les enfants qu'elle infecte ou affecte à des degrés divers, est venue empirer la situation sociale des couches les plus défavorisées de la population, souvent les plus exposées.

L'objectif général du secteur est de contribuer au développement du capital humain du pays. Outre la famille, le Gouvernement accorde une attention particulière à la situation des femmes et des personnes défavorisées (handicapés, mendiants, exclus...). Les objectifs spécifiques poursuivis ces dernières années reposent sur les trois axes programmatiques suivants : (i) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables; (ii) assurer la protection juridique et sociale des groupes défavorisés et (iii) favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées.

Pour atteindre ces objectifs, la priorité première est accordée à la protection des enfants nécessitant une protection spéciale, à la protection et à l'insertion économique et sociale des personnes handicapées, à la promotion de la femme et à l'intégration du genre, à la protection des personnes du 3^{ème} âge et aux familles en difficulté.

Programme 5.3.1 : Protection et développement du jeune enfant et de l'adolescent.

A la veille du Sommet Mondial pour les enfants (1990), la situation des enfants tchadiens était très précaire. Cette situation peu satisfaisante était due à l'insuffisance de l'offre d'infrastructures, de personnel qualifié, de matériel d'encadrement, d'une part et à la longue période d'instabilité politique et institutionnelle qu'a connue le pays, d'autre part. Les interventions prioritaires du Gouvernement visent d'abord les enfants nécessitant une protection spéciale (ENPS), notamment les enfants orphelins victimes du VIH/SIDA, ensuite les enfants de la rue ainsi que les enfants victimes d'abus et d'exploitation.

Priorités et Objectifs

- Créer un environnement juridique et social favorable à la protection de l'enfance.
- Accroître l'encadrement de la petite enfance.
- Améliorer l'enregistrement des naissances.

Projets (mesures et actions)

- Adoption du code de protection de l'enfant.
- Elaboration de la politique nationale en faveur des OEV/SIDA.
- Construction d'un Centre National de Formation et de Réinsertion des Enfants de la Rue (CNAFER).
- Construction et équipement 20 Jardins d'enfants (JE) et crèches, 20 garderies communautaires.
- Formation des autorités municipales, OPJ, travailleurs sociaux, magistrats et membres des structures d'encadrement des ENPS formés sur la problématique et la prise en charge des ENPS.
- Renforcement de l'enregistrement des naissances.
- Formation des conseillers municipaux, des OPJ, des travailleurs sociaux, des magistrats et des membres des structures d'encadrement des ENPS sur la problématique des ENPS.
- Signature des protocoles de partenariat avec les différents acteurs œuvrant en faveur des enfants.

Résultats attendus

- Le taux d'encadrement des enfants de 0 à 6 ans augmenté de 4% à 7%.
- Le taux d'enregistrement des naissances des enfants augmenté de 6% à 15%.
- ENPS pris en charge et réinsérés (10.000 enfants en stratégie de survie ; 15.000 OEV/SIDA).
- Enfants victimes des abus, de négligence et d'exploitation sexuelle et économique identifiés et pris en charge.
- Familles et communautés d'accueil des OEV formées et appuyées.
- Protocoles de partenariat signés avec les différents acteurs.
- Situations des ENPS documentées.

Programme 5.3.2 : Protection et promotion des personnes handicapées

La plupart des personnes handicapées sont analphabètes, sans qualification professionnelle et donc chômeurs ou portés à la mendicité. Cependant les personnes handicapées sont organisées en associations et/ou en unions, ce qui facilite leur insertion dans la vie économique dans un environnement plus solidaire. Peu d'organismes participent au financement de l'encadrement et à l'insertion des personnes au Tchad. Le Gouvernement a pris des mesures pour assurer la gratuité de l'éducation des personnes handicapées. Le programme vise à assurer un meilleur encadrement et une prise en charge plus efficace des personnes dépourvues.

Priorités et Objectifs

- Améliorer la réadaptation et l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées (moteurs, malvoyants, malentendants, retardés intellectuels).

Projets (mesures et actions)

- Etude sur la prévalence du handicap et les besoins réels des personnes handicapées du Tchad.
- Construction de 6 centres de formation et d'insertion des personnes handicapées.
- Recensement des personnes handicapées du Tchad.

Résultats attendus

- La majorité des personnes handicapées vivant avec le VIH/SIDA prise en charge.
- 15 éducateurs spécialisés formés.
- 30 agents de la Direction de la Réinsertion des Personnes handicapées recyclés.
- 25% des 700.000 personnes handicapées insérées dans la vie socio-professionnelle.
- 300 leaders des OPH formés dans divers domaines.
- 15% des personnes handicapées concernées par le programme alphabétisées.
- 25 000 enfants handicapés et enfants des personnes handicapées pris en charge dans le domaine scolaire, sanitaire et professionnel.

Programme 5.3.3 : Promotion de la femme et du genre

Les femmes au Tchad, sont 52% de la population, essentiellement rurale (80%) et en majorité analphabètes. Elles constituent une proportion très importante de la main d'œuvre surtout dans le secteur agro-pastoral et dans le secteur informel où elles forment 86% de la population active féminine. Mais, elles sont très peu valorisées du fait des discriminations de toutes sortes dont elles font l'objet. Leur statut est caractérisé par un manque d'opportunités politiques et économiques, une faible implication dans les prises de décisions à tous les niveaux ainsi qu'un accès limité aux services sociaux de base. Elles continuent d'être victimes des violences basées sur le genre. Elles sont ainsi plus exposées à la pauvreté. La tranche de la population féminine la plus concernée est celle des femmes chef de ménage (22% selon le RGPH 1993). La proportion des ménages pauvres est de 55% et les ménages dirigés par une femme sont plus exposés à la pauvreté (54% contre 34%).

Les nouvelles orientations de politique en matière de genre sont axées sur le troisième objectif du Millénaire, qui préconise la réduction des inégalités d'accès aux services de base (santé, éducation, nutrition), à l'emploi rémunéré non agricole et la promotion de la participation de la femme à la vie publique et communautaire. Ici, la première priorité est accordée au renforcement des capacités des femmes, en particulier rurales (les plus vulnérables) en vue de promouvoir leur autonomisation, ensuite à la représentativité des femmes dans le processus de prise de décision aux plans politique, économique et social ainsi qu'à la prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement.

Les interventions prioritaires retenues à travers cette politique sont (i) l'amélioration de l'environnement socio juridique de la femme ; (ii) le renforcement des actions en vue de l'autonomisation de la femme ; (iii) le renforcement des capacités et plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies de développement ; (iv) le renforcement du partenariat en faveur de l'égalité et de l'équité du genre.

Priorités et Objectif

- Valoriser le statut socio-économique et juridique de la femme.
- Promouvoir la prise en compte de l'approche genre dans les politiques et programmes nationaux de développement.

Projets (mesures et actions)

- Elaborer, adopter et mettre en œuvre la politique nationale du genre.
- Plan d'Action National de Lutte contre les VSG.
- Mise en place d'un fonds National pour le développement du genre.
- Renforcement des capacités du personnel, des organisations féminines en milieu rural et urbain dans les domaines spécifiques.

- Promotion de la scolarisation des filles et l’alphabétisation fonctionnelle des femmes.
- Projet pour la promotion des NTIC en faveur des femmes.
- Convention avec la CRT pour la promotion du «genre de développement »²¹.
- Création d’un Observatoire de l’Egalité des Sexes au Tchad.

Résultats attendus

- Politique Nationale Genre (PNG) élaboré et adoptée.
- Plan d’Action de la PNG élaboré et validé.
- Existence de mécanismes d’intégration du genre dans tous les secteurs.
- 30% des femmes nommées aux instances de prise de décision.
- 30% des députés sont des femmes.
- Prévalence de la violence domestique faite aux femmes réduite de 30%.
- Recul de la prévalence des mutilations génitales féminines.
- 180.000 femmes alphabétisées en milieu rural.
- Parité fille/garçons obtenue dans l’enseignement primaire.
- Accroissement des revenus féminins en milieu rural.

Programme 5.3.4 : Protection et promotion de la famille

Les différentes crises socio économiques et politiques que le Tchad a connu depuis l’indépendance ont eu des conséquences sur les populations en général et sur les groupes vulnérables en particulier. Cette situation est d’autant plus grave que l’autorité parentale, l’éducation des enfants, la cohésion et le bien-être familial ont été fortement altérés. Il s’impose ainsi la nécessité de protéger la famille et de promouvoir des activités appropriées pour améliorer les conditions de vie et renforcer le rôle prioritaire de la responsabilité parentale. Le programme vise à améliorer les conditions de vie des personnes défavorisées et des familles nécessiteuses en vue de les adapter aux mutations socio-économiques et culturelles.

Priorités et Objectifs

- Disposer d’un cadre légal de protection sociale.
- Contribuer à l’amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables et des familles accueillant les OEV.
- Renforcer les capacités institutionnelles et en ressources humaines de la DAS.

Projets (mesures et actions)

- Elaboration d’une politique de protection sociale.
- Formation de 80 travailleurs sociaux en EVF.
- Assistance psychosociale et matérielle aux PVVIH.
- Création d’un répertoire des groupements d’intérêt économique et des coopératives.
- Assistance matérielle, psychosociale, juridique aux personnes vulnérables (déplacés, victimes de catastrophes, cas sociaux).

²¹ La CRT développe depuis deux ans avec succès un programme de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) avec la Croix-Rouge suédoise et l’appui de la FICR. Cette action touche plus de 80 communautés dans les régions des deux Logones, du Mandoul et du Ouaddaï. Des micro-projets générateurs de revenus (transformation des produits locaux, couture) ont été développés avec l’aide de l’Eglise Catholique de SARH (Les Sœurs), au profit de groupes de femmes vulnérables, notamment les filles-mères et les femmes vivant avec le VIH/SIDA.

- Construction et équipement de 4 maisons des aînés à N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché.
- Campagne de sensibilisation des familles contre les risques liés à la consommation de la drogue et de l'alcool.
- Assistance psychosociale à 10 000 drogués et alcooliques.
- Redéfinition du paquet d'interventions des structures d'application.
- Formation de 60 travailleurs sociaux en animation sociale.
- Formation de 100 agents sociaux en développement communautaire.
- Formation de 20 agents de planification, éducateurs spécialisés, inspecteurs sociaux.
- Recyclage de 200 agents sociaux.
- Construction de 20 centres sociaux.

Résultats attendus

- Code des Personnes et de la Famille adopté et vulgarisé.
- Politique de protection sociale élaborée et adoptée.
- 30% des familles nécessiteuses identifiées prise en charge.
- 200 000 personnes déplacées, personnes victimes de catastrophes assistées.
- 7 500 cas sociaux assistés et soutenus.
- 300 000 personnes sensibilisées sur les méfaits de la drogue et de l'alcool.
- 10 000 drogués et alcooliques réadaptés.
- Situation de protection sociale documentée et capitalisée.

Programme 5.3.5 : Renforcement des capacités institutionnelles

Le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille a un vaste champ d'intervention qui nécessite des ressources institutionnelles et humaines adéquates. Cependant, ces ressources tant en qualité qu'en quantité, capables d'assurer la formulation et le suivi des politiques sociales sont insuffisantes et inadaptées. Ce diagnostic a été établi par l'analyse des capacités du ministère réalisé en 2003. Aussi, ce département est très mal équipé pour une gestion quotidienne et prévisionnelle efficace.

Priorités et Objectifs

- Renforcer les ressources humaines.
- Accroître les capacités de planification et de mise en œuvre des programmes et projets de développement social.
- Améliorer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes du ministère.

Projets (mesures et actions)

- Elaboration d'un plan d'action triennal de développement social.
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation.
- Construction du ministère.
- Création d'une école supérieure des travailleurs sociaux.
- Construction et équipement de 15 délégations régionales.
- Signature des protocoles de partenariat avec les institutions et acteurs œuvrant dans le domaine de la promotion et de la protection sociale.

Résultats attendus

- Capacités de planification, de gestion et de pilotage renforcées.

ANNEXE II : CADRAGE BUDGETAIRE ET MACROECONOMIQUE

Secteurs prioritaires		2008	2009	2010	2011	2008-2011
En milliards FCFA						Moyen
Santé et Affaires sociales		40,262	91,325	75,381	71,578	69,637
Santé		34,801	71,635	57,594	53,342	54,343
16	Personnel	9,841	10,951	10,837	11,299	10,732
16	Biens et Services	8,17	26,896	20,659	23,394	19,780
16	Transferts	7,745	7,25	7,25	7,25	7,374
16	Investissement	9,045	26,538	18,848	11,399	16,458
Budget de l'Etat		34,801	71,635	57,594	53,342	54,343
Apport des partenaires		0,734	0,834	1,173	1,650	1,098
Apport des communautés		3,070	3,684	4,421	5,305	4,120
TOTAL		38,605	76,153	63,188	60,297	59,561
Ressources disponibles		38,605	45,489	46,168	47,133	44,349
Gap de financement		0,000	-30,664	-17,020	-13,164	-15,212
Action sociale		5,461	19,690	17,787	18,236	15,294
17	Personnel	1,981	1,890	1,986	2,082	1,985
17	Biens et Services	0,950	2,624	3,620	4,759	2,988
17	Transferts	1,000	6,791	6,521	6,735	5,262
17	Investissement	1,530	8,385	5,660	4,660	5,059
Budget de l'Etat		5,461	19,690	17,787	18,236	15,294
Apport des partenaires		0,887	1,277	0,932	0,932	1,007
Apport des communautés		0,000				0,000
TOTAL		6,348	20,967	18,719	19,168	16,301
Ressources disponibles		6,348	7,760	7,639	7,869	7,404
Gap de financement		0,000	-13,207	-11,080	-11,299	-8,897
Éducation		79,527	172,298	171,058	180,187	150,767
Enseignement de Base & Secondaire		66,823	117,684	124,804	132,996	110,577
15	Personnel	40,718	43,859	46,242	47,754	44,643
15	Biens et Services	9,147	20,392	22,635	25,130	19,326
15	Transferts	4,726	13,900	15,894	18,010	13,133
15	Investissement	12,232	39,533	40,033	42,102	33,475
Budget de l'Etat		66,823	117,684	124,804	132,996	110,577
Apport des partenaires		6,819	5,729	5,850	5,850	6,062
Apport des communautés		2,518	2,911	3,295	3,769	3,123
TOTAL		76,160	126,324	133,949	142,615	119,762
Ressources disponibles		76,160	80,296	83,157	86,063	81,419
Gap de financement		0,000	-46,028	-50,792	-56,552	-38,343
Enseignement Supérieur		12,704	54,614	46,254	47,191	40,191
27	Personnel	2,321	2,601	3,288	3,975	3,046
27	Biens et Services	0,706	5,122	4,309	2,714	3,213
27	Transferts	7,747	16,331	17,697	20,062	15,459
27	Investissement	1,930	30,560	20,960	20,440	18,473
Budget de l'Etat		12,704	91,512	108,566	122,372	83,789
Apport des partenaires		0,699	2,026	2,150	3,515	2,098
Apport des communautés		0,217	0,250	0,287	0,330	0,271
TOTAL		13,620	93,788	111,003	126,217	86,157
Ressources disponibles		13,620	16,961	17,285	18,857	16,681

Gap de financement		0,000	-76,827	-93,718	-107,360	-69,476
Développement rural		45,387	161,211	156,669	173,194	134,115
Agriculture		32,258	48,482	49,232	52,243	45,554
18	Personnel	2,625	2,454	2,588	3,256	2,731
18	Biens et Services	2,406	8,872	8,083	6,945	6,577
18	Transferts	14,710	22,135	20,536	20,412	19,448
	<i>dont Cotontchad</i>	10,000	10,000	0,000	0,000	5,000
	<i>dont ONDR</i>	1,540	2,500	4,000	5,000	3,260
	<i>dont PNSA</i>	1,000	5,000	10,000	15,000	7,750
18	Investissement	12,517	15,020	18,024	21,629	16,798
	<i>Budget de l'Etat</i>	32,258	48,482	49,232	52,243	45,554
	<i>Apport des partenaires</i>	42,178	36,733	39,068	39,272	39,313
	<i>Apport des communautés</i>	1,252	1,502	1,802	2,163	1,680
	TOTAL	75,688	86,717	90,102	93,678	86,546
Ressources disponibles		75,688	69,912	71,688	71,416	72,176
Gap de financement		0,000	-16,805	-18,414	-22,262	-14,370
Elevage		6,688	49,434	50,960	55,683	40,691
19	Personnel	1,614	1,789	1,914	2,048	1,841
19	Biens et Services	1,617	2,535	3,296	4,284	2,933
19	Transferts	1,350	10,250	10,600	12,720	8,730
19	Investissement	2,107	34,860	35,151	36,631	27,187
	<i>Budget de l'Etat</i>	6,688	49,434	50,960	55,683	40,691
	<i>Apport des partenaires</i>	5,255	6,245	8,845	9,005	7,338
	<i>Apport des communautés</i>	0,211	3,486	3,515	3,663	2,719
	TOTAL	12,154	59,165	63,321	68,352	50,748
Ressources disponibles		12,154	19,162	21,898	22,312	18,882
Gap de financement		0,000	-40,003	-41,422	-46,039	-31,866
Environnement et Parcs		2,942	40,227	42,999	46,026	33,049
26	Personnel	1,475	1,532	1,706	1,898	1,653
26	Biens et Services	0,629	0,907	1,032	1,174	0,936
26	Transferts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
26	Investissement	0,838	37,788	40,261	42,954	30,460
	<i>Budget de l'Etat</i>	2,942	40,227	42,999	46,026	33,049
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	2,942	40,227	42,999	46,026	33,049
Ressources disponibles		2,942	3,920	3,720	3,528	3,528
Gap de financement		0,000	-36,307	-39,279	-42,498	-29,521
Pêche et hydraulique		3,499	23,069	13,478	19,241	14,822
38	Personnel	0,838	0,855	0,872	0,889	0,863
38	Biens et Services	0,378	0,386	0,393	0,401	0,389
38	Transferts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
38	Investissement	2,283	21,828	12,213	17,951	13,569
	<i>Budget de l'Etat</i>	3,499	23,069	13,478	19,241	14,822
	<i>Apport des partenaires</i>	28,615	25,763	27,414	28,951	27,686
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	32,114	48,832	40,892	48,192	42,508
Ressources disponibles		32,114	29,054	30,744	32,320	31,058
Gap de financement		0,000	-19,778	-10,148	-15,872	-11,450
Infrastructures		98,055	158,170	126,713	116,013	124,738
Ministère d'Etat aux		91,589	131,352	101,830	98,130	105,725

Infrastructures						
22	Personnel	0,844	0,879	0,907	0,935	0,891
22	Biens et Services	1,886	2,032	2,093	2,158	2,042
22	Transferts	3,000	2,142	2,207	2,277	2,407
22	Investissement	85,859	126,299	96,623	92,760	100,385
	<i>dont pistes rurales</i>	3,500	9,500	9,500	9,500	8,000
	<i>Budget de l'Etat</i>	91,589	131,352	101,830	98,130	105,725
	<i>Apport des partenaires</i>	45,868	37,748	9,992	19,760	28,342
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	137,457	169,100	111,822	117,890	134,067
Ressources disponibles		137,457	112,210	62,417	92,746	101,207
Gap de financement		0,000	-56,890	-49,405	-25,144	-32,860
Mtère d'Etat à l'Aménag.du Territ.		6,466	26,818	24,883	17,883	19,012
31	Personnel	0,571	0,316	0,326	0,326	0,385
31	Biens et Services	0,895	1,973	2,016	2,016	1,725
31	Transferts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
31	Investissement	5,000	24,529	22,541	15,541	16,903
	<i>Budget de l'Etat</i>	6,466	26,818	24,883	17,883	19,012
	<i>Apport des partenaires</i>	22,837	21,854	13,412	15,521	18,406
	<i>Apport des communautés</i>	0,500	2,453	2,254	1,554	1,690
	TOTAL	29,803	51,125	40,549	34,958	39,109
Ressources disponibles		29,803	31,155	22,770	24,443	27,043
Gap de financement		0,000	-19,970	-17,779	-10,515	-12,066
Ministère d'Etat aux Mines		22,873	26,807	24,445	24,201	24,581
21	Personnel	0,286	0,324	0,341	0,354	0,326
21	Biens et Services	0,581	2,253	1,496	1,086	1,354
21	Transferts	13,500	16,500	15,000	15,000	15,000
	<i>- dont STEE C° courante</i>	13,000	13,000	13,000	13,000	13,000
21	Investissement	8,506	7,729	7,608	7,760	7,901
	<i>- dont (Electrification régions)</i>	4,720	4,720	4,720	4,720	4,720
	<i>Budget de l'Etat</i>	22,873	26,807	24,445	24,201	24,581
	<i>Apport des partenaires</i>	10,599	10,973	11,359	11,759	11,173
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	33,472	37,780	35,804	35,960	35,754
Ressources disponibles		33,472	26,462	25,945	25,494	27,843
Gap de financement		0,000	-11,318	-9,859	-10,466	-7,911
Postes et Nvelles Technologies		4,081	15,079	19,326	9,637	12,031
25	Personnel	0,276	0,597	0,696	0,975	0,636
25	Biens et Services	0,435	1,494	1,017	1,040	0,997
25	Transferts	0,600				0,150
25	Investissement	2,770	12,988	17,613	7,622	10,248
	<i>dont fibre optique</i>	1,500	4,500	2,000	1,000	2,250
	<i>Budget de l'Etat</i>	4,081	15,079	19,326	9,637	12,031
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	4,081	15,079	19,326	9,637	12,031
Ressources disponibles		4,081	3,896	3,955	3,972	3,976
Gap de financement		0,000	-11,183	-15,371	-5,665	-8,055
Justice		5,598	8,617	8,016	9,626	7,964
12	Personnel	2,729	2,526	2,541	2,792	2,647
12	Biens et Services	1,751	2,325	2,140	2,489	2,176

12	Transferts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
12	Investissement	1,118	3,767	3,335	4,345	3,141
	<i>Budget de l'Etat</i>	5,598	8,617	8,016	9,626	7,964
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	5,598	8,617	8,016	9,626	7,964
Ressources disponibles		5,598	5,615	5,317	5,034	5,391
Gap de financement		0,000	-3,002	-2,699	-4,592	-2,573
Cour Suprême		1,836	4,501	3,263	3,329	3,232
5	Personnel	0,601	0,613	0,625	0,638	0,619
5	Biens et Services	0,598	0,610	0,622	0,635	0,616
5	Transferts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
5	Investissement	0,637	3,278	2,016	2,057	1,997
	<i>Budget de l'Etat</i>	1,836	4,501	3,263	3,329	3,232
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	1,836	4,501	3,263	3,329	3,232
Ressources disponibles		1,836	1,522	1,402	1,291	1,513
Gap de financement		0,000	-2,979	-1,861	-2,038	-1,720
Haute Cour de Justice		0,227	0,231	0,236	0,241	0,234
30	Personnel	0,078	0,079	0,081	0,083	0,080
30	Biens et Services	0,098	0,100	0,102	0,104	0,101
30	Transferts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
30	Investissement	0,051	0,052	0,053	0,054	0,053
	<i>Budget de l'Etat</i>	0,227	0,231	0,236	0,241	0,234
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	0,227	0,231	0,236	0,241	0,234
Ressources disponibles		0,227	0,231	0,236	0,241	0,234
Gap de financement		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Devpt Associatif & Micro-Crédits		1,628	5,761	5,876	5,993	4,814
39	Personnel	0,115	0,117	0,120	0,122	0,118
39	Biens et Services	0,255	0,260	0,265	0,271	0,263
39	Transferts	1,000	5,120	5,222	5,327	4,167
39	Investissement	0,258	0,263	0,268	0,274	0,266
	<i>Budget de l'Etat</i>	1,628	5,761	5,876	5,993	4,814
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	1,628	5,761	5,876	5,993	4,814
Ressources disponibles		1,628	2,058	2,316	2,607	2,152
Gap de financement		0,000	-3,703	-3,560	-3,386	-2,662
Pétrole		2,641	4,134	4,216	4,301	3,823
33	Personnel	0,276	0,282	0,287	0,293	0,284
33	Biens et Services	0,805	0,821	0,838	0,854	0,829
33	Transferts	0,700	0,714	0,728	0,743	0,721
33	Investissement	0,860	2,317	2,364	2,411	1,988
	<i>Budget de l'Etat</i>	2,641	4,134	4,216	4,301	3,823
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	2,641	4,134	4,216	4,301	3,823

Ressources disponibles		2,641	2,612	2,666	2,719	2,660
Gap de financement		0,000	-1,522	-1,550	-1,582	-1,164
Décentralisation		0,719	1,533	1,564	1,595	1,353
34	Personnel	0,149	0,152	0,155	0,158	0,154
34	Biens et Services	0,217	0,221	0,226	0,230	0,224
34	Transferts	0,200	1,004	1,024	1,045	0,818
34	Investissement	0,153	0,156	0,159	0,162	0,158
	Budget de l'Etat	0,719	1,533	1,564	1,595	1,353
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	0,719	1,533	1,564	1,595	1,353
Ressources disponibles		0,719	0,834	0,843	0,851	0,812
Gap de financement		0,000	-0,699	-0,721	-0,744	-0,541
Contrôle Général de l'Etat		1,529	2,660	2,713	2,767	2,417
35	Personnel	0,404	0,412	0,420	0,429	0,416
35	Biens et Services	0,695	0,709	0,723	0,738	0,716
35	Transferts	0,000	1,000	1,020	1,040	0,765
35	Investissement	0,430	0,539	0,549	0,560	0,520
	Budget de l'Etat	1,529	2,660	2,713	2,767	2,417
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	1,529	2,660	2,713	2,767	2,417
Ressources disponibles		1,529	1,601	1,640	1,678	1,612
Gap de financement		0,000	-1,059	-1,073	-1,089	-0,805
Droit de l'Homme		0,587	0,599	0,611	0,623	0,605
36	Personnel	0,077	0,079	0,080	0,082	0,079
36	Biens et Services	0,202	0,206	0,210	0,214	0,208
36	Transferts	0,050	0,051	0,052	0,053	0,052
36	Investissement	0,258	0,263	0,268	0,274	0,266
	Budget de l'Etat	0,587	0,599	0,611	0,623	0,605
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	0,587	0,599	0,611	0,623	0,605
Ressources disponibles		0,587	0,592	0,551	0,512	0,561
Gap de financement		0,000	-0,007	-0,060	-0,111	-0,044
Sécurité Publique		10,707	12,421	12,670	12,923	12,180
35	Personnel	8,215	8,379	8,547	8,718	8,465
35	Biens et Services	0,900	1,918	1,956	1,995	1,692
35	Transferts	0,560	0,571	0,583	0,594	0,577
35	Investissement	1,032	1,553	1,584	1,615	1,446
	Budget de l'Etat	10,707	12,421	12,670	12,923	12,180
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	10,707	12,421	12,670	12,923	12,180
Ressources disponibles		10,707	11,572	11,394	11,217	11,223
Gap de financement		0,000	-0,849	-1,276	-1,706	-0,958
Défense Nationale		133,898	159,863	84,988	86,688	116,359
35	Personnel	44,798	45,694	15,536	15,847	30,469
35	Biens et Services	17,400	20,248	28,653	29,226	23,882
35	Transferts	65,480	84,110	30,792	31,408	52,947
	<i>dont réinsertion</i>		<i>17,320</i>	<i>19,320</i>	<i>17,320</i>	<i>13,490</i>
35	Investissement	6,220	9,811	10,008	10,208	9,062

	<i>dont réforme de l'Armée</i>		3,467	3,467	3,467	2,600
	<i>Budget de l'Etat</i>	133,898	159,863	84,988	86,688	116,359
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	133,898	159,863	84,988	86,688	116,359
Ressources disponibles		133,898	140,314	76,765	78,253	107,308
Gap de financement		0,000	-19,549	-8,223	-8,435	-9,052
Médiature		0,557	0,756	0,926	0,945	0,796
29	Personnel	0,190	0,193	0,197	0,201	0,195
29	Biens et Services	0,082	0,084	0,085	0,087	0,084
29	Transferts	0,184	0,375	0,538	0,549	0,411
29	Investissement	0,102	0,104	0,106	0,108	0,105
	<i>Budget de l'Etat</i>	0,557	0,756	0,926	0,945	0,796
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	0,557	0,756	0,926	0,945	0,796
Ressources disponibles		0,557	0,588	0,609	0,629	0,596
Gap de financement		0,000	-0,168	-0,317	-0,316	-0,200
Conseil Economique & Social		0,643	1,155	1,179	1,202	1,045
40	Personnel	0,281	0,286	0,292	0,298	0,289
40	Biens et Services	0,158	0,161	0,164	0,168	0,163
40	Transferts	0,000	0,500	0,510	0,520	0,383
40	Investissement	0,204	0,208	0,212	0,216	0,210
	<i>Budget de l'Etat</i>	0,643	1,155	1,179	1,202	1,045
	<i>Apport des partenaires</i>					0,000
	<i>Apport des communautés</i>					0,000
	TOTAL	0,643	1,155	1,179	1,202	1,045
Ressources disponibles		0,643	1,055	1,069	1,083	0,963
Gap de financement		0,000	-0,100	-0,110	-0,119	-0,082
Economie et Plan		8,214	8,878	10,056	10,257	9,351
35	Personnel	0,829	0,846	0,862	0,880	0,854
35	Biens et Services	0,500	1,010	2,030	2,071	1,403
35	Transferts	5,130	5,233	5,337	5,444	5,286
	<i>dont Déminage (HCND)</i>	0,720	1,734	1,769	1,804	1,507
	<i>dont Observatoire de la Pauvreté</i>	0,250	0,255	0,260	0,265	0,258
35	Investissement	1,755	1,790	1,826	1,862	1,808
	<i>Budget de l'Etat</i>	8,214	10,868	12,085	12,327	10,873
	<i>Apport des partenaires</i>					
	<i>Apport des communautés</i>					
	TOTAL	8,214	10,868	12,085	12,327	10,873
Ressources disponibles		8,214	4,048	4,115	4,182	5,140
Gap de financement		0,000	-6,820	-7,970	-8,145	-5,734
Finances		41,584	42,416	43,264	44,129	42,848
10	Personnel	7,781	7,937	8,095	8,257	8,018
10	Biens et Services	3,661	3,734	3,809	3,885	3,772
10	Transferts	15,492	15,802	16,118	16,440	15,963
	<i>dont Collège de Surveillance</i>	1,400	1,428	1,457	1,486	1,443
	<i>dont Région Productrice</i>	5,310	5,416	5,525	5,635	5,471
10	Investissement	14,650	14,943	15,242	15,547	15,095
	<i>dont PAMFIP</i>	2,000	2,040	2,081	2,122	2,061
	<i>Budget de l'Etat</i>	41,584	42,416	43,264	44,129	42,848

<i>Apport des partenaires</i>					
<i>Apport des communautés</i>					
<i>TOTAL</i>	41,584	42,416	43,264	44,129	42,848
Ressources disponibles	41,584	44,235	44,384	44,532	43,684
Gap de financement	0,000	1,819	1,120	0,403	0,836
TOTAL PRIORITAIRES	672,811	1 080,771	953,280	989,679	924,135
TOTAL HORS DEFENSE	538,913	920,908	868,292	902,991	807,776
TOTAL GAP SNRP II	0,001	-417,617	-402,587	-398,697	-288,699
GAP SNRP II HORS DEFENSE	0,001	-398,068	-394,363	-390,262	-279,647

TOTAL BUDGET SNRP2	3 696,5
Dont hors défense	3 231,1
TOTAL GAP SNRP2	1 218,9
Dont hors défense	1 182,7

